HISTOIRE

DE LA MAISON

DE

SAXE-COBOURG-GOTHA,

TRADUCTION LIBRE, AUGMENTÉE ET ANNOTÉE

PAR

M. AUGUSTE SCHELER,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE S. M. LE ROI DES BELGES, PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU HAINAUT.



CHATEAU DE WETTIN.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE D. RAES,

RUE DE LA FOURCHE, 36,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1846

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE SAXE-COBOURG-GOTHA.

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE SAXE-COBOURG-GOTHA.



SAXE-COBOURG-GOTHA.

(Voy. p. 335.)

HISTOIRE

DE LA MAISON

DE

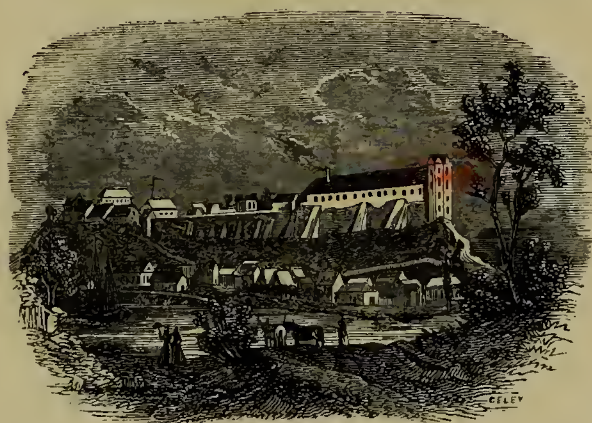
SAXE-COBOURG-GOTHA,

TRADUCTION LIBRE, AUGMENTÉE ET ANNOTÉE

PAR

M. AUGUSTE SCHELER,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE S. M. LE ROI DES BELGES, PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU HAINAUT.



CHATEAU DE WETTIN.

BRUXELLES,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE D. RAES,
RUE DE LA FOURCHE, 36,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1846

A SON ALTESSE IMPÉRIALE

ANNE FÉODOROWNA,

GRANDE-DUCHESSE DE RUSSIE,

DUCHESSE DE SAXE-COBOURG-GOTHA,

GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE Ste CATHERINE

ET DE

L'ORDRE DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM.

Madame,

Il y a près de vingt-sept ans que Votre Altesse Impériale daigna prendre sous Son auguste patronage un enfant qui venait de naître près de Votre paisible retraite d'Elfenau, et qui avait le

bonheur de porter un nom que, dans Votre patrie, vous saviez entouré d'honneur, de vénération même.

Objet de Votre affectueuse protection, l'enfant d'alors, homme aujourd'hui, appelé même, par un sort inattendu, à servir ceux qui Vous sont chers, saisit la première occasion de Vous donner un témoignage public de sa gratitude, en Vous offrant un travail qui a pour objet la gloire de Vos ancêtres, les hautes destinées de Vos proches.

Je suis,

Madame,

de Votre Altesse Impériale

le très-reconnaissant filleul, et très-humble serviteur,

Auguste Scheler.

AVANT-PROPOS.

bonheur de porter un nom que, dans Votre patrie, vous saviez entouré d'honneur, de vénération même.

Objet de Votre affectueuse protection, l'enfant d'alors, homme aujourd'hui, appelé même, par un sort inattendu, à servir ceux qui Vous sont chers, saisit la première occasion de Vous donner un témoignage public de sa gratitude, en Vous offrant un travail qui a pour objet la gloire de Vos ancêtres, les hautes destinées de Vos proches.

Je suis,

Madame,

de Votre Altesse Impériale

le très-reconnaissant filleul, et très-humble serviteur,

Auguste Scheler.

AVANT-PROPOS.

notes, des inexactitudes de l'original, d'y ajouter ou de rectifier des détails, de modifier surtout ce qui pour le lecteur français pouvait manquer de précision ou de clarté. — Le résultat de nos propres recherches a été consigné dans les notes, pour autant qu'il nous semblait pouvoir offrir quelque intérêt, soit en lui-même, soit pour l'intelligence du texte.

Quant aux trois derniers chapitres, traitant de l'époque contemporaine, nous avons compulsé, avec discernement, les diverses monographies, almanachs, *Conversationslexica,* journaux, dissertations juridiques, tableaux généalogiques, qui se trouvaient à notre disposition. Les notices biographiques sur S. A. S. le feu duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha et sur S. M. le roi des Belges, ont en majeure partie été empruntées à la *Biographie des hommes du jour* de MM. Sarrut et Saint-Edme, comme nous avions tout lieu de croire leurs auteurs bien informés et consciencieux.

Les tableaux généalogiques ont été composés avec un soin extrême, et sont le fruit de recherches prolongées et de vérifications attentives.

On nous saura gré d'avoir donné en appendice une petite collection de lettres, adressées par le grand Frédéric et Voltaire à un membre de la famille de Saxe-Gotha, et dignes, à plusieurs titres, de notre intérêt.

Elles ont été publiées pour la première fois par l'auteur du livre intitulé : *Rambles and researches in Thuringian Saxony, by J. Fr. Stanford* (London, 1842).

Notre position pourrait donner lieu à la supposition que des renseignements particuliers sont venus en aide à nos efforts ; ne voulant point donner à notre livre un caractère qu'il n'a point, nous tenons à déclarer que toute communication privée a été étrangère à notre travail, que nos ressources ont été puisées uniquement dans la bibliothèque dont nous sommes le gardien, et dans celle que tout habitant de Bruxelles a le droit d'aborder; enfin qu'en publiant cette histoire, nous avons agi *proprio motu* et *proprio marte*.

Le lecteur jugera si nous avons écrit en vain panégyriste, ou si le sentiment national et la reconnaissance privée ne nous ont point fait négliger des considérations supérieures, la dignité de l'homme et celle de la science.

Bruxelles, le 30 janvier 1846.

A. S.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

La maison de Saxe et ses nombreuses branches datent leur histoire de l'établissement du margraviat de Misnie (allem. *Meissen*) : c'est à partir de ce point qu'elle a, traversant les siècles, étendu ses possessions et développé son influence politique.

En passant sous cette dynastie, le landgraviat de Thuringe, et plus tard le duché de Saxe, vinrent agrandir considérablement sa domination, assez restreinte dans l'origine. Attachée au territoire de la Saxe, la dignité de l'Électorat fut également transmise aux margraves de Misnie ; et insensiblement on finit par désigner sous la dénomination collective de *Saxe,* tous les territoires qui leur étaient successivement échus.

Par ces agrandissements, le pays de Misnie, insi-

gnifiant dans le principe, finit par acquérir, ainsi que ses gouvernants, une haute influence dans le système général de la politique allemande, et la conserva pendant plusieurs siècles.

Dans le pays situé entre l'Elbe, la Mulde et la Saale, appelé plus tard la marche de Misnie[1], nous voyons, dès les premiers siècles de notre ère, plusieurs tribus nomades, d'origine germanique, parmi lesquelles on peut avec quelque certitude désigner les *Hermondures*. Il est vraisemblable qu'au milieu du grand mouvement des nations de l'est vers l'ouest, au IVe siècle, la majeure partie de ce peuple aura suivi le courant; car à cette époque son nom même disparaît pour faire place à celui des *Thoringiens* ou *Thuringiens*, peuple déjà puissant.

Il est difficile de décider si, comme on l'a soutenu dernièrement encore, les Thuringiens ne formaient avec les Hermondures qu'un seul et même peuple; ou si, Visigoths d'origine, ils étaient venus s'emparer du territoire que ces derniers occupaient avant eux. Il est certain toutefois que la dénomination de Thuringiens doit être envisagée comme embrassant collectivement un grand nombre de peuplades, et que c'est cette nation, d'origine germanique, qui, la première après ces migrations, se constitua des demeures fixes et des

[1] Cette dénomination n'indique plus aujourd'hui qu'un cercle du royaume de Saxe. L'ancien bourg de Meissen, dont la marche a tiré son nom, n'est plus aujourd'hui qu'une ville de 6 à 7,000 âmes, renommée par ses fabriques de porcelaine et renfermant encore des monuments intéressants touchant l'histoire de la Saxe, comme la cathédrale, et les tombeaux d'un grand nombre de princes de cette maison.

institutions politiques régulières dans la Germanie centrale.

Par suite du développement de sa puissance, développement qui se fait remarquer dès l'an 426, ce royaume, dont les princes avaient leur résidence à Scheidingen, ne pouvait éviter des collisions avec les Francs, dont les frontières s'étaient étendues jusqu'au delà du Rhin, dans le pays des Cattes. Ces combats continuels contre les Francs, qui plus d'une fois avaient eu les Saxons pour alliés, se terminèrent par la ruine du royaume des Thuringiens en 531, à laquelle contribuèrent surtout les successeurs de Clovis. Ce ne fut plus dès lors qu'une province franque, administrée par des comtes [2]. Mais avec la Thuringe tomba le rempart qui défendait la Germanie contre les Slaves, dont les irruptions prenaient de jour en jour un caractère plus menaçant. Déjà, en 528, les *Sorabes*, venant du nord-ouest et appartenant à la race esclavonne, avaient franchi l'Elbe; et dès 534, ils étaient établis dans le pays arrosé par l'Elbe, la Mulde et la Saale, qui prit alors le nom de Sworbie (*Sorabia*). L'invasion de ces peuplades esclavonnes (*vénèdes*) avait pénétré bien avant dans l'intérieur de la Germanie; car divisées qu'elles étaient en une foule de branches, telles que celles de Lusiz, Dalemınci, Milzien, Siufl, Wilzen, Luitizi, Hevel, Czechen, et d'autres, nous les voyons envahir les provinces germaniques depuis les bords de la mer Baltique

[2] On entend aujourd'hui, par la Thuringe, le pays situé entre la Hesse, la Saale, le Hanovre, le Brunswick et le nord-est de la Bavière.

jusqu'au golfe Adriatique; et même quelques-unes de ces hordes tentèrent de se fixer dans le Lunebourg et dans les environs de la Rezat, de l'Aisch et du Mein. Il est vrai que plus tard, à ce qu'il est rapporté dans l'histoire de St. Boniface et de Charlemagne, on engagea même quelques tribus à venir coloniser l'intérieur de l'Allemagne : toujours est-il certain que les Sorabes, renommés par leurs talents agricoles et leur industrie, contribuèrent pour beaucoup à fertiliser le pays et à y établir des villes.

Dès que les Sorabes furent installés, leurs différents chefs (*pani*) obtinrent chacun des lots de terrain plus ou moins étendus, qu'ils exploitèrent à leur gré. Il serait impossible, cependant, à cause des migrations fréquentes que leur faisaient subir des conflits incessants avec les Germains, d'assigner les limites de ces cantons, qu'ils nommaient *zupanies*. Nous savons pourtant qu'ils fondèrent, dans les environs de l'Elster, de la Pleisse, des deux Mulde et de la Chemnitz, des colonies qui devinrent le berceau des villes de Leipzig, de Borna, de Zeitz, d'Altenbourg, de Grimma, de Chemnitz, de Zwickau, et d'autres.

L'établissement le plus méridional des Sorabes était Saalfeld; Cobourg appartenait aux Germains. La ligne de démarcation suivait le cours de la Saale; en sorte que les villes de Orla, de Gera, d'Orlamünde, d'Iéna, de Bernbourg et de Wettin étaient sorabes; tandis que celles de Weimar, de Sulza, de Naumbourg et de Mersebourg, étaient franques. Dans les environs d'Eilenbourg, dans la zupanie Quesici, les Sorabes possédaient

la forteresse de Gruna, et dans la zupanie Glomaci (aujourd'hui Lommatsch), celle de Gana. L'histoire de ces contrées pendant plusieurs siècles se compose de la relation des hostilités incessantes et des combats que se livrèrent entr'eux les Allemands et les Sorabes ; toutefois il est à remarquer que les faits principaux répondent à l'époque des Carlovingiens, qui, en établissant les *marches*, avaient eu pour but, non-seulement de réprimer les révoltes fréquentes des Thuringiens, mais encore de se garantir contre l'invasion des Slaves. Ces *marches*[3] ou provinces limitrophes, étaient des territoires conquis sur les pays ennemis, et dont la défense militaire était confiée à un commandant nommé *marcgrave*. Quant à l'époque où elles furent établies, ainsi qu'à la délimitation des marches thuringiennes et saxonnes, il est presqu'impossible d'avoir des données positives à ce sujet. Au temps de Charlemagne, toute l'Allemagne orientale était protégée par un réseau de marches ; et dans le partage de l'empire des Francs entre les fils de Louis le Débonnaire, en 837, il est fait mention expresse des marches de Thuringe et de Saxe. En l'an 849, les documents de l'époque nous présentent, dans la Franconie orientale, Thachulf investi de la dignité de duc et comte de la frontière sorabe (*dux et comes limitis sorabici*) ; c'est après sa mort (874), est-il dit, que les Sorabes et les Siufles, qui habitaient les bords de la Mulde, se révoltèrent, jusqu'à ce qu'enfin Luitbert, archevêque

[3] Ce mot vient de l'allemand *mark*, qui signifie *frontière* (de *merken*, marquer, selon Vossius).

de Mayence, les contraignit de nouveau à se soumettre.

Dès l'an 880, le comte Popon était margrave de la marche Sorabe, avec le titre de duc de Thuringe. Cependant les hostilités contre les Sorabes recommençant de nouveau, il devint urgent d'élever, pour la défense des frontières, des châteaux et des tours, à la garde desquels fut préposé le comte du district.

Bien que, dès l'an 803, Charlemagne s'occupât avec beaucoup de succès d'étendre la prépondérance de la Germanie jusqu'aux bords de l'Elbe, et qu'il eût déjà rendu tributaires les Wiltses, les Sorabes et les Czèques ; bien que, d'un autre côté, Louis le Germanique, fils de Louis le Débonnaire, eût pris les mesures les plus énergiques pour la défense des frontières, à la suite du fameux traité de Verdun (843) qui assurait l'indépendance de l'Allemagne ; la faiblesse et le désordre du gouvernement des derniers princes carlovingiens n'étaient point faits pour décourager des voisins belliqueux, alors surtout que, sous le règne d'Arnoulf de Carinthie et de son fils Louis l'Enfant, les Hongrois, excités par la politique imprudente du premier, étendaient leurs ravages jusqu'au centre de l'Allemagne. Quant à Conrad Ier, élu roi des Allemands en 911, ses forces se trouvant divisées dans l'intérieur du royaume, il ne put pas lui-même opposer une digue suffisante aux incursions de ces hordes terribles.

Cette tâche était réservée à Henri le Saxon, que son prédécesseur Conrad, en mourant, avait désigné aux princes allemands, comme le plus capable de mettre le pays à l'abri des dangers intérieurs et des agressions

du dehors. Ce fut lui qui trouva le véritable moyen de dompter à la fois Hongrois et Sorabes et de faire jouir ses états du repos et de la sécurité qui leur étaient nécessaires. Il se mit à former et à dresser des troupes nouvelles et à construire des villes et des places fortes ; après quoi il entreprit, et continua de 924 à 932, une expédition contre les Slaves sur toute la ligne de la Bohême jusqu'à la mer Baltique. Il soumit successivement les Hévelliens ou Wiltses et leur capitale Brannibor (Brandebourg), les Rédariens et les Obotrites habitant plus au nord. Les Daleminciens, en Sorabie, forcés dans leur principale forteresse de Gana entre Lommatsch et Meissen, reconnurent la puissance de ses armes et lui abandonnèrent leurs villes et leurs citadelles. Après avoir franchi l'Elbe pour attaquer les Milziens, alliés des Bohêmes, il dirigea son armée contre Prague et le duc Wenceslas, qui se rendirent et devinrent ses tributaires. C'est pour se défendre de ce côté, surtout contre les attaques des Milziens, peuple turbulent, habitant la contrée qu'on appela depuis la Lusace supérieure (*Oberlausitz*), que le roi Henri l'Oiseleur établit la *marche de Misnie,* du nom d'une petite rivière, la Meisse (*Misnia*), et y comprit tout le pays situé entre l'Elbe et la Mulde[1]. Bien que la population se germanisât pour ainsi dire, grâce à des

[1] Ditmar de Mersebourg, né en 976, mort en 1018, dit dans sa chronique, l. I : « Hic montem unum, juxta Albim positum, excoluit; ibi urbem faciens, cui de rivo quodam, qui in septentrionali parte ejusdem fluit, nomen Misni imposuit, quam, ut hodie in usu habetur, præsidiis et impositionibus cæteris munivit. »

Ces termes font plutôt supposer l'établissement d'un burgraviat que celui d'un margraviat.

immigrations nombreuses et aux mœurs qu'elles introduisaient, les Sorabes n'en conservèrent pas moins leurs anciennes possessions, surtout dans le pays plat; car la noblesse, s'étant volontairement soumise, fut réintégrée dans ses fiefs, tandis que les classes inférieures devinrent les serfs des vainqueurs. Aujourd'hui même, on retrouve encore dans les noms de beaucoup de familles d'une ancienne noblesse la trace de leur origine esclavonne. Toutefois, il est à remarquer qu'on ne découvre nulle part le nom du nouveau margrave; ce qui a fait croire à plusieurs historiens que le château de Meissen, qui avait une garnison et un gouverneur (burgrave), n'était pas encore alors (928) le siége d'un margrave, et que Henri, tout en décidant l'établissement d'un margraviat, avait ajourné l'exécution de ce projet; ou que, du moins, le margrave était revêtu de quelque dignité plus élevée, qui aurait fait négliger ce titre, encore insignifiant à cette époque. Quoi qu'il en soit, on s'accorde généralement à faire dater de l'an 928 l'institution de la marche de Misnie.

Après la soumission des Esclavons, Henri tourna ses armes contre les Hongrois (932), qui réclamaient le tribut auquel on s'était obligé neuf ans auparavant, mais qui leur fut, maintenant, fièrement refusé. La défaite complète qu'ils essuyèrent à la bataille de Keuschberg, près de Mersebourg, délivra l'Allemagne de ses principaux ennemis, et consolida l'établissement des marches de Misnie et de la Saxe septentrionale; Henri avait fondé cette dernière à Salzwedel, à la suite de sa victoire sur les Hévelliens. En 965,

Othon I[er], fils de Henri, institua pour la marche de Misnie l'évêché qui porte ce nom, et pour la Thuringe septentrionale et méridionale, en 968, ceux de Merse-bourg et de Zeitz. Celui-ci fut plus tard (1029) transféré à Naumbourg. Ces trois évêchés ressortissaient à l'archevêché de Magdebourg. Quant au gouvernement des territoires enlevés aux Sorabes, une partie échut à l'empereur d'Allemagne, une autre fut abandonnée au margrave de Misnie, et la troisième au siége épiscopal qui venait d'être établi. La division en zupanies qu'avaient créée les Sorabes disparut, et fut remplacée par celle en cantons (gauen) ; en sorte que le margraviat de Misnie comprit, sur la rive gauche de l'Elbe, les cantons Daleminei [5], dans lequel se trouvaient les villes de Lommatsch, Döbeln, Mügeln, Strehla, Zehren, Riesa, Meissen ; Nisani et Chutici, renfermant les villes de Löbda, Pesterwitz, Kostebaude, Briesnitz, Dresin (Dresde). Au delà de l'Elbe, entre ce fleuve, la Bohême, la Lusace inférieure et le Bober, se trouvaient les districts de Budissin (Bauzen), de Gorelitz et de Zagost.

Si les documents historiques que nous possédons ne suffisent pas pour nous faire juger complétement des rapports qui existaient entre le margrave, les propriétaires et les vassaux de l'empire [6], ni pour nous donner une idée exacte du droit public à cette époque, cependant on doit reconnaître les traces d'un com-

[5] « Teutonice *Dalemenci*, slavonice *Glomaci*. » L'expression *Dalemenci* est expliquée par quelques auteurs par *Thalmenschen* (habitants de la vallée).

[6] Il ne faut point perdre de vue le caractère de simple fonctionnaire impérial attaché d'abord à la dignité de margraviat.

mencement d'éducation politique dans quelques institutions d'un esprit vraiment germanique. Ainsi, par exemple, nous voyons qu'il y avait, entre le margrave et les vassaux, des conférences déterminées au sujet du ban dans les guerres contre les ennemis limitrophes; d'où l'on peut inférer que les vassaux exerçaient un droit de suffrage, du moins en matière de devoirs militaires. Ce qui donne à ces assemblées un caractère intéressant, c'est que, lorsque le margraviat fut devenu une dignité héréditaire, elles se développèrent et devinrent le berceau des diètes où se réunirent les grands vassaux séculiers et ecclésiastiques.

Malheureusement, des collisions continuelles entre les Slaves et les Allemands entravèrent le progrès du développement moral et intellectuel dans le pays de Misnie, surtout lorsqu'après la mort d'Othon le Grand (7 mai 973), des querelles éclatèrent entre Othon II et Henri, duc de Bavière, lorsque le premier entreprit son expédition contre les Arabes dans l'Italie méridionale, et à la suite du malheureux événement de Basentello, le 13 juillet 982. Au milieu des différends qui avaient surgi entre l'empereur Othon et Henri de Bavière, celui-ci ayant invoqué le secours des ducs de Bohême et de Pologne, une armée bohème, commandée par un comte *Dédon,* fils d'un seigneur, cité dans la chronique de Ditmar sous le nom de *Theodericus e tribu Buzici*, envahit la Thuringe inférieure, saccagea la ville de Zeitz, et pénétra jusqu'à Calbe, sur la Saale. Othon II étant mort (983), Henri fit valoir de nouveau ses prétentions contre Othon III, alors âgé de trois ans,

et sut rallier à sa cause les Bohèmes, les Polonais et les Obotrites. Sous la conduite de Wagion, une armée bohème attaqua Meissen en 984, pendant que le margrave, Riddag, se trouvait à Mersebourg, et s'étant emparée de la personne d'un vassal de Riddag, Frédéric d'Eilenbourg, elle parvint à s'introduire dans la ville. L'année suivante, Riddag mourut, et ce ne fut qu'Eckard, son successeur et son parent, qui reconquit la capitale, occupée par Boleslas de Bohême.

Il serait impossible de rappeler avec précision tous les margraves de Misnie depuis la fondation de cette dignité jusqu'à Conrad de Wettin, sous lequel elle devint héréditaire, c'est-à-dire depuis 928 jusqu'en 1123. On ne trouve, çà et là, que les noms de ceux qui se distinguèrent dans les combats que l'empereur d'Allemagne livrait tantôt à ses grands vassaux, tantôt aux ducs de Bohême et de Pologne, toujours prêts à empiéter sur le territoire de l'Allemagne. C'est à ce titre que l'histoire parle de Riddag que nous venons de nommer : il était probablement parent de son vassal, Frédéric d'Eilenbourg et du comte Dédon que nous avons vu saccager Zeitz, et qui, selon Ditmar de Mersebourg, son contemporain, appartenait à la maison de Buzici, étant, comme Frédéric, fils de Thierri de Buzici. Or il est généralement reconnu que ce dernier est un des ancêtres de la maison de Wettin, et dans la chronique du Petersberg il est qualifié de *vir egregiæ libertatis*, ce qui signifie un prince libre et franc de toute dépendance féodale.

A Riddag succéda, non l'un de ses fils, mais Ec-

kard Ier (985), qui, depuis trois ans déjà, possédait le margraviat de la Thuringe méridionale (Zeitz).

Ce fut lui qui, accompagnant en Italie l'empereur Othon III, s'empara du château St.-Ange; qui, après la mort d'Othon, prétendit à la couronne impériale et succomba comme rebelle sous les fils du comte Siegfried de Nordheim, le 20 avril 1002. Après sa mort, Boleslas de Bohême s'introduisit de nouveau dans le pays de Misnie qu'il dévasta; et ce fut le comte Gunzelin, frère d'Eckard Ier selon quelques-uns, mais plus probablement demi-frère de Boleslas même, qui y exerça l'autorité suprême. Hermann, l'un des fils d'Eckard, avait pris la fuite, et pendant plusieurs années, la Misnie fut livrée aux attaques et aux ravages des Polonais. Enfin, en 1010, une assemblée des princes décida la déposition de Gunzelin et investit du margraviat Hermann, fils d'Eckard. Mais au mépris de tous les traités, les Polonais en 1015, incendièrent la ville de Meissen; et l'on rapporte que les femmes, ayant épuisé l'eau, jetèrent de l'hydromel sur les flammes.

Hermann mourut en 1032, et son frère Eckard II lui succéda jusqu'en 1046, où commença une guerre contre le duc Breteslas de Bohême.

Mais de plus grands désastres encore étaient réservés au pays de Misnie et à la Saxe entière.

Le trône impérial échut à Henri IV en 1056, ce prince imprudent et malheureux, qui par son arrogance provoqua, comme on sait, la haine violente des Saxons, et fit naître enfin la fameuse révolution d'où sortit cette longue série de malheurs dont Henri, devenu

meilleur plus tard, mais non plus heureux, fut accablé jusqu'à sa fin. Dans le vote auquel tous les princes allemands avaient pris part, Eckbert II, margrave de Misnie, s'était déclaré contre Henri : aussi se vit-il forcé de céder son titre à Wratislas de Bohême [7]. A la vérité, il se réconcilia bien avec Henri IV, en 1087 ; mais évidemment la politique ambitieuse du margrave restait indécise ; car nous le voyons, peu de temps après, figurer dans les rangs des ennemis de Henri et briguer sans relâche la dignité du margraviat. Il alla même jusqu'à prétendre au trône d'Allemagne. Un congrès de princes qui se réunit à Quedlinbourg le déclara enfin déchu du margraviat et de toutes ses dignités ; mais il n'en poursuivit pas moins ses querelles avec ses nombreux ennemis jusqu'en 1090, où il périt, suivant toute apparence, de la main de ses propres gens.

Le congrès de Quedlinbourg avait désigné pour lui succéder le comte Henri d'Eilenbourg, margrave de l'Ostmark (marche orientale)[8] depuis l'an 1084, épo-

[7] Henri IV, pour récompenser les bons services de Wratislas, qui gouverna la Bohême depuis 1061 à 1092, lui conféra en 1086 le titre de roi.

[8] Les conquêtes faites sur le territoire des Slaves à l'est de la marche de la Thuringe septentrionale (capitale Mersebourg), instituée entre 803 et 837, nécessitèrent l'établissement de la *marche orientale* proprement dite. L'extension qu'elle prit successivement, eut pour résultat d'amoindrir l'influence de la marche de Thuringe, dont le nom disparaît dès 794, et dont les parcelles finirent par devenir des fiefs héréditaires de quelques dynasties prépondérantes. La dénomination d'*Ostmark* comprenait d'abord le pays d'Anhalt actuel, des parties du cercle de Wittenberg jusque dans les environs de Leipzig et de Belgern, enfin le territoire qui fut nommé dans la suite la Basse-Lusace ; mais, environ dès 1180, elle ne fut plus appliquée qu'à cette dernière province.

que où il avait succédé à son père, Dédon de Wettin[9]. Il mourut en 1103, laissant sa veuve enceinte d'un fils, Henri, surnommé le Posthume.

L'empereur conféra le margraviat de Misnie au comte Thimon, frère de Dédon et oncle du feu margrave, qui s'était distingué dans les guerres de Henri IV; mais Thimon, solennellement investi de cette dignité dans son camp, fut tué bientôt après, devant une place qu'il assiégeait; et ses fils, Dédon et Conrad, firent valoir leurs prétentions à la dignité de leur père. Néanmoins, cette dignité leur fut vivement disputée par Gertrude, mère de Henri le Posthume, qui conserva au nom de son fils, à qui elle était due par droit de naissance, les rênes du gouvernement jusqu'à sa mort, en 1117. En dépit des prétentions légitimes de Henri le Posthume, les fils de Thimon persistèrent à porter le titre de margraves de Misnie. Ils élevèrent d'abord des doutes sur la grossesse de Gertrude; ensuite, celle-ci ayant été constatée, ils contestèrent à Henri sa légitimité, prétendant qu'il était le fils d'un cuisinier, substitué à une fille qu'aurait eue Gertrude.

En 1123, nous retrouvons le jeune margrave Henri, faisant cause commune avec Bucco de Halberstadt, en querelle avec Lothaire, duc de Saxe, et bientôt après, avec Conrad de Wettin, usurpateur de son titre. Fait

[9] Dédon de Wettin, que nous désignons dans la généalogie de cette maison sous le nom de Dédon II, paraît dans les documents de l'époque investi du titre de margrave de Misnie, ce qui a fait conclure avec beaucoup de raison, qu'il administra les États de Misnie pendant la minorité d'Eckbert II.

prisonnier et incarcéré au château de Kirchberg, près d'Iéna, en 1123, celui-ci recouvra sa liberté la même année, grâce à la mort de Henri, empoisonné à la fleur de l'âge. Toutefois il ne reprit pas immédiatement possession du margraviat; car l'empereur Henri V venait de le transmettre à Wiprecht, comte de Groitsch, qui déjà possédait la Lusace supérieure et inférieure. Secondé par Lothaire de Saxe [10], et Albert, comte de Ballenstädt [11], surnommé l'*Ours*, Conrad attaqua Wiprecht et le beau-père de celui-ci, Wratislas de Bohême, conquit la marche de Misnie, et en fut investi par Lothaire, son allié, qui était parvenu à l'empire après la mort d'Henri V, en 1125. Son frère aîné, Dédon, était mort en revenant de la Palestine; Wiprecht de Groitsch, son dernier rival, mourut en 1124 dans le couvent de Pégau [12], où, fatigué d'une vie sans cesse agitée, il avait échangé l'épée et la couronne princière contre l'habit de moine.

Dès ce moment, le margraviat de Misnie devint l'apanage héréditaire de la maison de Wettin. Sur la foi de certains documents nationaux, mais assez récents, quelques historiens font dater ces événements de l'an 1127; mais des autorités étrangères et contemporaines montrent que la date de 1123 est plus réelle.

L'origine de cette illustre maison de Wettin, qui va

[10] Comte de Supplinbourg et de Querfurt, nommé duc de Saxe, après la mort de Magnus (1106), dernier duc de la maison de Billung.

[11] Margrave de Brandebourg, le même qui, plus tard, fut investi du duché de Saxe, dont le fameux Henri le Superbe de Bavière avait été dépossédé par l'empereur Conrad III.

[12] Il l'avait fondé en 1090. (Menken, *Script. rer. germ.*, t. I, p. 102.)

désormais posséder sans interruption le margraviat de Misnie, a provoqué de nombreuses recherches de la part des généalogistes et des historiens saxons, dont quelques-uns se sont signalés par une profonde érudition et par une critique savante [13]. Les uns la rattachent à Wittikind, le célèbre duc des Saxons, qui, dès l'an 787, disparaît du théâtre de l'histoire; les autres ne remontent qu'au duc Burchard de Thuringe (Bucco Buzicio), qui périt en 908 en combattant contre les Hongrois. Néanmoins, tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que la souche est Théodoric, ou Thierri, de la maison de Buzici, qui vivait vers 983. L'héritage de ce *vir egregiæ libertatis* était situé dans le Schwabengau [14] et dans le pays de Mansfeld, dont les comtes, plus tard, entrèrent en relation de parenté avec les Wettin. Près de là se trouvait le Hosgau, composé de divers comtés, dont l'un appartenait à Bio, qui, selon toute apparence, était le frère de Thierri. Ce comté, situé entre la Wipper, la Saale, le Salzsee, dans le pays de Mansfeld, et le Mildenbach, échut, grâce à l'évêque Gisiler de Magdebourg, à Dédon, fils de Thierri, le même qui reconquit le burgraviat de Zorbici (Zœrbig), ancien fief de ses ancêtres.

[13] Consulter sur l'histoire des comtes de Wettin, l'ouvrage suivant : Christ. *Cellarii* origines et successiones comitum Wettinensium, ad Serenissimos usque Saxoniæ duces et electores, qui ab illis omnes orti sunt, ex antiquis monumentis deductæ et illustratæ. Hal. 1697. 4.

[14] On entendait par le *Schwabengau* (canton des Suèves ou Souabes) un district situé sur la rive gauche de la Saale, entre la Bode et la Wipper, affluents de la Saale, au nord du comté de Mansfeld. Le nom rappelle ceux des Suèves, qui n'ayant point suivi le courant général, se sont fixés dans le nord, et auxquels on a donné le nom distinctif de Suèves du Nord.

On ne sait pas positivement si le comte Ésicon, qui possédait l'autre partie du Hosgau, était un frère de Dédon; nous pouvons l'affirmer avec plus d'assurance de Frédéric, dit d'Eilenbourg, du nom de son château, à qui s'était soumis le *Gau de Suisili*. Celui-ci céda plus tard (1017) son comté à Thierri II, fils de Dédon.

Déjà en 1009, ce dernier avait hérité de son père, tué par Werner, margrave de la Saxe septentrionale, le comté du Hosgau, les biens situés dans le Mansfeld et le burgraviat de Zœrbig. Il avait épousé Mechtilde, fille d'Eckard Ier, margrave de Misnie, et véritable héritière de ce margraviat. A sa mort (1034), Thierri II laissa six fils, nés de cette union : l'aîné, Dédon, margrave de l'Ostmark, administrait en même temps le margraviat de Misnie; il avait épousé en premières noces Oda, fille de Guillaume de Weimar, et en secondes noces, Adèle de Brabant. Le second fils, Frédéric, entré dans les ordres, devint évêque de Munster, ou selon quelques-uns, archevêque de Magdebourg. Géron était comte de Brène. Conrad et Riddag sont peu connus, et Thimon, comme nous l'avons vu, se trouvait en 1103, revêtu du titre de margrave de Misnie. Dédon, l'aîné de ces six frères, déjà riche par lui-même, étendit encore son influence par des relations de famille et acquit enfin une puissance considérable. Le seul fils qui lui survécût fut Henri d'Eilenbourg, margrave de Misnie avant Thimon, son oncle paternel, mort en 1103, et dont le fils, Henri le Posthume, mourut empoisonné en 1123.

Nous avons vu par quels événements Thimon, le fils cadet de Thierri II, fut élevé au rang de margrave de Misnie (1103), et comment son fils Conrad, par de nombreux combats, et après la mort de son rival, le jeune Henri d'Eilenbourg, ainsi que celle de son frère Dédon III, devint non-seulement margrave de Misnie, mais encore héritier des biens de Wettin, et d'une partie des fiefs de l'empire, devenus vacants par la mort de Henri.

On ne voit pas, avant Thimon, figurer dans les annales de cette maison le nom du château de Wettin (Wittin), situé sur la Saale [15], et d'où le comté et la famille des Wettin prirent leur nom. Celle-ci, indubitablement, n'est point d'origine esclavonne, comme on l'a prétendu, mais d'origine germanique. Car ce n'est qu'après l'occupation du pays des Sorabes par les Germains qu'apparaît le nom du chef de cette dynastie; et si l'on remonte plus haut, il devient constant que la maison Buzici est issue, ou de Wittikind le Saxon, ou de Burchard de Thuringe ; et la preuve irrécusable résulte de cette circonstance que les biens héréditaires de la famille étaient situés dans le Gau de la Souabe, motif pour lequel les margraves de Misnie figurent comme Souabes dans le *Schwabenspiegel* ou le *Miroir des Souabes* [16].

[15] A quatre lieues de Halle, et à une égale distance de Eisleben, résidence des anciens comtes de Mansfeld, alliés des Wettin. Dès 1155, l'on rencontre le château de Wettin qualifié de *burgwardum*.

[16] Recueil de traités de droit, publié à la fin du XIIIe siècle, à l'instar du *Sachsenspiegel*.

Le tableau n° I qui se trouve à la fin de ce volume, donne un aperçu facile à saisir, de la généalogie de la famille de Wettin, depuis Thierri de Buzici jusqu'à Conrad le Grand (1123). On verra que les noms même douteux depuis Thierri Ier jusqu'à Wittikind, en ligne ascendante, y ont été indiqués.

CHAPITRE PREMIER.

Depuis l'hérédité du margraviat jusqu'à l'acquisition de la Saxe et de la dignité électorale.

(Depuis Conrad le Grand jusqu'à Frédéric le Belliqueux.)

(1123-1423.)

I.

Depuis l'établissement de la marche de Misnie, nous avons vu à plusieurs reprises les comtes de Wettin administrer le margraviat, comme nous les trouvons également margraves de l'Ostmark et de Thuringe. Cependant, ces margraves n'étaient point encore des vassaux princiers avec des droits héréditaires, mais plutôt de hauts officiers révocables, investis d'un pouvoir presqu'exclusivement militaire; des seigneurs à qui, suivant les intérêts de leur trône, les empereurs conféraient ces fonctions élevées. Toutefois, une tendance naturelle des grands et des petits vassaux à transmettre à leurs familles leurs dignités et leurs charges avec les propriétés qui s'y trouvaient attachées, s'était manifestée dès les temps les plus anciens. Déjà, sous l'empereur Conrad II (1024 à 1039), les petits

fiefs étaient devenus peu à peu réellement héréditaires.

Les longues luttes intestines, que Rome excita et nourrit entre Henri IV et les princes de l'Allemagne, les querelles entre les Guelfes et les Hohenstaufen, et les vastes projets, les vues lointaines de ceux-ci, durent, par la force des choses, entraîner le droit d'hérédité des fiefs plus considérables de l'empire. Les empereurs, incapables de résister avec succès aux usurpations réitérées de quelques-uns de leurs grands vassaux, trouvaient dans la concession de pouvoirs et de priviléges, le moyen soit de renforcer leur parti, soit de récompenser ceux envers lesquels ils se sentaient quelque obligation. Or, ce droit de succession ne fut pas seulement la base de la souveraineté patrimoniale future, mais encore le germe de l'ordre social et du développement de l'existence politique des nations.

Dans le pays de Misnie, cet important privilége date de Conrad le Grand, auquel l'empereur Lothaire II, son cousin, avait conféré le margraviat, à une époque où les grands fiefs commençaient déjà à se fixer dans les familles qui en étaient investies. Conrad le Grand, surnommé aussi le Pieux ou le Riche, parvint, par un heureux concours de circonstances, à pousser son autorité peu considérable d'abord, à un haut degré de puissance, et à se rendre possesseur d'un vaste territoire, fondant ainsi la prépondérance et la richesse de la famille de Wettin.

Dès les premiers temps de son règne, surtout après la mort de Henri d'Eilenbourg le Posthume et de son propre frère Dédon, il avait réuni à l'ancien comté de

Wettin, le *burgwart* (burgwardum) de Zœrbig, le comté d'Eilenbourg, la surintendance du *Gau de Suisili,* le comté de Brène et tous les biens allodiaux de la famille, en Thuringe, dans le pays de Brunswick, et ailleurs. A la mort de Henri de Groitsch [1] (1135), il lui échut encore le pays de Pégau et de Zwickau, et en même temps il fut investi, par l'empereur Lothaire, du margraviat de la Lusace inférieure.

En 1144, il hérita des districts de Budissin et de Nisani, après avoir reçu, l'année précédente, par donation de l'empereur Conrad III, le comté de Rochlitz.

Mais ce ne fut pas seulement par l'extension de son territoire que le margrave Conrad se distingua : il eut aussi la gloire d'être un vaillant paladin de l'empire, un pieux défenseur de la religion et de l'Église. En Italie, il combattit avec honneur contre les Normands (1136) [2]; en Allemagne, contre Albert l'Ours, comte d'Ascanie (1138) [3], et, en accord avec l'esprit de son

[1] Cet Henri de Groitsch, second fils de Wiprecht dont il a été précédemment fait mention, était margrave de la Basse-Lusace depuis 1131. Berthe de Groitsch, fille de Wiprecht, qui avait épousé le frère de Conrad, Dédon III, mort en 1124, s'était retirée à Groitsch, domaine de sa famille, qu'elle se réserva de léguer à Dédon, fils de Conrad, son neveu.

[2] Il fit partie de la seconde expédition de l'empereur Lothaire de Saxe en Italie, dirigée contre Roger, duc des Normands, qui s'était attribué, à l'insu de l'empereur, le titre royal, et qui s'était emparé de la personne du pape Innocent III. Les annalistes saxons mentionnent spécialement les hauts faits de Conrad de Misnie durant le siége d'Ancone.

[3] C'est Richenza, veuve de Lothaire (mort en 1137), qui instigua son allié, le margrave Conrad, contre Albert, auquel Conrad III de Hohenstaufen avait conféré le duché de Saxe, aux dépens de Henri le Superbe de Bavière, beau-fils de Lothaire, dont les Hohenstaufen voulaient briser la puissance. Conrad de Misnie a dû se réconcilier bientôt avec l'empereur, puisqu'il en reçut, comme il est dit plus haut, le comté de Rochlitz, cinq ans après.

siècle, qui exigeait d'un prince les sentiments de piété non moins que la valeur physique, il entreprit (1145) un pèlerinage dans la Terre-Sainte, et plus tard (1147), une croisade contre les Obotrites dans le Mecklenbourg, avec Henri le Lion. C'est dans la fondation de couvents et dans les nombreuses dotations qu'il prodiguait aux églises, que l'ardeur religieuse de Conrad se manifesta avec le plus d'éclat. Il acheva, sur la prière que lui avait adressée son frère au lit de mort, la construction du couvent de St.-Pierre sur le Lauterberg [4]. Il le gratifia de riches donations, se réservant pour lui, et après sa mort, pour l'aîné de sa maison, le patronage de cette abbaye, qu'il avait destinée à être la sépulture de sa famille. Il était également le patron de plusieurs autres institutions religieuses à Mersebourg, à Meissen, et dans l'évêché de Naumbourg-Zeitz, ainsi que du couvent d'Elchingen en Souabe, fondé par lui et son épouse Luitgarde. Une riche donation, faite en Palestine au Saint-Sépulcre, démontre encore son dévouement à la religion. Son voyage dans la Terre-Sainte paraît cependant avoir été entrepris en pénitence de la répudiation de son épouse, Bertha de Groitsch; et de retour en Europe, il apprit en Bavière la nouvelle de la mort de Luitgarde, sœur de l'empereur Conrad III, qu'il avait épousée en secondes noces [5].

[4] C'est dans le couvent du Lauterberg, qui relevait de l'ordre des Augustins, que fut composée la fameuse chronique, dite du *Mont-Serein* ou du *Petersberg*, qui comprend l'époque de 1124 à 1225.

[5] L'auteur du texte est en erreur. Le motif du pèlerinage en Palestine, qu'il attribue à Conrad, est celui qui y avait déterminé son frère. Bertha de Groitsch

Le fait suivant nous donne un beau témoignage de son caractère solide et loyal. Une de ses filles avait épousé le roi Suen de Danemark. Ce prince se rendit un jour chez son beau-père, et fit tous ses efforts pour déterminer celui-ci à le délivrer secrètement du prince Waldemar de Schleswig, qui faisait partie de sa suite. Indigné d'une aussi lâche proposition, le margrave répondit : « J'aimerais mieux voir mon gendre, ma fille et mon petit-fils attachés au gibet, que de déshonorer ainsi mon nom dans les derniers jours de ma vie. Que le roi vide cette affaire en digne chevalier ; ce n'est que sous cette condition qu'il pourra compter sur mon secours. »

Conrad avait voué toutes ses forces à l'agrandissement et à la consolidation de ses États. Mais un principe déjà dominant à cette époque, et devenu celui de la maison de Wettin jusqu'aux temps modernes, eut une influence nuisible tant sur le pays que sur la dynastie elle-même; c'est le principe de la division des États entre les fils du prince régnant. Se conformant à cette coutume, Conrad distribua son héritage de la manière suivante entre ses fils : l'aîné, *Othon,* lui succéda dans le margraviat; *Thierri* dans la Lusace inférieure et les possessions provenant des Eilenbourg ; *Dédon* hérita de Groitsch et de Rochlitz ; *Henri* du comté de Wettin, et *Frédéric,* enfin; du comté de Brène. Le sixième fils,

n'était pas l'épouse de Conrad, mais de Dédon. Les historiens ne rapportent qu'une seule union conjugale de Conrad, celle avec Luitgarde. Je ne vois pas non plus constaté par les historiens de Saxe, que celle-ci fût la sœur de l'empereur Conrad III, mais bien, qu'elle fut la fille d'un comte de la Souabe.

Hermann, entré dans l'Église, mourut évêque de Bamberg en 1177. La Lusace supérieure devint réversible à l'empereur. Conrad se retira des affaires et du monde, en se faisant frère laïque parmi les moines du Petersberg (1156). Il mourut peu de temps après, le 5 février 1157, à l'âge de cinquante-neuf ans [6].

L'affaiblissement qui devait nécessairement résulter du démembrement des États réunis sous le sceptre de Conrad de Wettin, fut heureusement réparé, outre d'autres événements favorables, par l'extinction successive des quatre branches collatérales, qu'amena le partage de Conrad. Ces extinctions firent que, l'an 1290, presque toutes les portions de la succession de Conrad furent retournées à la tige principale.

Othon le Riche, fils aîné de Conrad, était destiné à propager la ligne de Misnie, et à continuer le mouvement ascendant de l'influence des Wettin. Son gouvernement fut salutaire au pays.

Sur les instances de son épouse Hedwige, fille d'Albert l'Ours de Brandebourg et de Saxe, Othon fonda l'abbaye de Celle près de Nossen sur la Mulde (1162-1175). Cette abbaye devint aussi la sépulture de la famille [7]. La nouvelle institution reçut de la part de son fondateur de riches dons et priviléges. Entr'autres il la dota, dès le commencement, du produit de

[6] Du temps de Conrad, est-il rapporté, le pays de Misnie fut cultivé par des colons venus de Flandre, qui y jouissaient de priviléges considérables. Voyez là-dessus, comme en général, sur le règne de Conrad le Grand, *Schoettgen*, Vie de Conrad le Grand, margrave de Misnie et de Lusace. Dresde, 1745. 8. *Ejusd.* Disquisitio de Luitgardis, Conradi Magni uxoris, origine Suevica, Dresd. 1740. 4.

[7] Depuis Othon le Riche jusqu'à Frédéric le Sévère.

800 charrues de terrain, et de plusieurs endroits environnants. Plus tard, sous l'empereur Henri VII en 1224, ce monastère, qui relevait de l'ordre des bénédictins, obtint le droit d'acquérir des fiefs impériaux, sans l'autorisation de l'empereur, ce qui conférait à l'abbé de Celle le rang de prince, mais dans un degré inférieur à celui des princes immédiats. Parmi les biens de ce cloître [8], se trouvait une grande portion de la forêt de Miriquidi, dont le défrichement fit découvrir, dans les environs des villages de Christiansdorf, Barthelsdorf et Losnitz, qui dépendaient de l'abbaye, des filons considérables de mine d'argent.

En conséquence de cette découverte, Othon, qui antérieurement avait cédé ces villages à l'abbé de Celle, les lui fit échanger contre la petite ville de Rosswein, et s'étant fait concéder la régale par l'empereur, il appela des mineurs du Harz et de la Bohême, pour exploiter avec soin cette riche ressource de son terrain. Christiansdorf et Losnitz, villages insignifiants, deviennent bientôt une ville entourée de murailles et pourvue de priviléges et d'immunités importants (1179). Ainsi s'éleva au centre de ces exploitations, qui firent donner à ces forêts le nom de Monts Métalliques (*Erzgebirge*), la ville libre de Freiberg, dont la population s'agrandit dans la même proportion que le bien-

[8] L'abbaye de Celle, nommée Alten-Celle, pour la distinguer de celle qui fut fondée plus tard dans la Basse-Lusace, et qui fut appelée Neu-Celle, adopta dans la suite la règle de Citeaux, et a produit bien des savants que les annales de la Misnie mentionnent avec vénération. Après sa suppression au XVI[e] siècle, la bibliothèque qu'elle renfermait, fut incorporée à celle de l'université de Leipzig.

être se propagea dans tout le margraviat. Une activité industrielle extraordinaire vint se manifester au milieu de ces forêts de l'Erzgebirge, et jusqu'aux temps les plus modernes, une grande pureté de mœurs, jointe à une fidélité et un dévouement remarquable à la maison de Wettin, a toujours distingué les habitants de ces contrées.

Othon était heureusement assez sage pour ne profiter qu'avec circonspection de cette prospérité, qui était venue si subitement embellir son règne. La quantité toujours croissante de numéraire avança le commerce, et augmenta la richesse du pays. Leipzig fut doté de deux foires, encore florissantes de nos jours, ainsi que de droits et de franchises considérables.

Othon, paraît-il, avait posé en principe, et il ne s'en est jamais écarté, que la liberté du commerce est le seul moyen de le faire fleurir, et qu'un commerce florissant, mettant en mouvement une activité variée, amène le bien-être, la richesse et le développement social d'un pays. Aussi remarqua-t-on dès lors dans les villes misniennes une vie toujours plus animée, un mouvement toujours croissant; Altenbourg, Chemnitz, Zwickau, Mersebourg, Eisenberg, Naumbourg, Grimma, Budissin, Zittau, Gorlitz, Lommatsch, Meissen, Grossenhayn, Eilenbourg et surtout Freiberg et Leipzig formèrent la plus belle couronne de l'héritage des Wettin ; l'importance politique de la Misnie s'accrut de plus en plus et ce pays l'emporta bientôt sur d'autres États en culture, en richesse et en population.

D'un autre côté, le margrave Othon employa ses trésors à des actes de bienfaisance, à de riches libéralités envers les églises et les couvents ; et ceux-ci méritaient d'autant plus cette munificence de la part du prince, qu'ils étaient alors presque le seul refuge des sciences et des arts. Mais Othon devait subir à son tour les rudes épreuves de la vie ; les acquisitions qu'il avait faites dans la Thuringe, au moyen du produit de ses mines, l'entraînèrent dans une désastreuse querelle avec le landgrave Louis III, à la suite de laquelle il fut fait prisonnier sur la Wartbourg. Sa captivité ne finit que par l'intercession de l'empereur Frédéric Barberousse. En outre, pendant les dernières années de son règne, et par suite des dispositions qu'il avait arrêtées au sujet du partage de ses États, il se prépara les plus vifs chagrins. Conformément au droit féodal germanique, il avait destiné le margraviat à son fils aîné, Albert, et au cadet, Thierri, le comté de Weissenfels et quelques autres possessions ; mais ayant, sur les instances de son épouse, changé cette résolution, il assigna le margraviat à son fils cadet et le comté de Weissenfels à l'aîné. Celui-ci, dans son juste regret, prit les armes contre son père, et, assisté de son oncle maternel, le duc Bernard de Saxe, il se saisit de sa personne et le retint prisonnier dans le château de Dewin (Döben près de Grimma), jusqu'à ce que l'empereur Frédéric Ier lui enjoignit de le mettre en liberté. Néanmoins la querelle éclata de nouveau, et ne se termina que par un accommodement qui se fit à Wurzbourg en 1189, et dont le roi Henri VI s'était entremis ; mais

Othon n'y survécut que quelques mois, et mourut le 18 février 1190 [9].

Parmi les frères d'Othon le Riche, Thierri avait reçu, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la Lusace inférieure (ou l'Ostmark) et les biens d'Eilenbourg, et Dédon, les seigneuries de Rochlitz et de Groitsch. Thierri [10] mourut en 1185 sans enfants légitimes, et Dédon, qui acquit la Lusace au prix de 4,000 marcs d'argent, ne lui survécut que peu de temps, et ne laissa qu'un fils, mort lui-même en 1210 sans héritiers mâles [11]. Les États de Thierri et de Dédon, savoir Rochlitz, Groitsch, Eilenbourg et la Lusace inférieure, tombèrent de nouveau dans la souche principale de la famille, celle de Misnie. Henri, quatrième fils de Conrad le Grand, avait succédé à son père dans le comté de Wettin. A sa mort (1181), il ne laissa que deux fils : Henri, mort en 1187, et Ulric, dont le fils unique,

[9] Sur Othon, consulter : *Ottonis, Misniæ marchionis et fundatoris Veteris Cellæ, vita per ascetam cellensem descripta* (dans Knauth, chronique de Altcelle, pars 8, pag. 38). Dresde 1729. *Jenichen*, progr. de Ottone divite. Lips. 1732 ; ejusdem progr. de Hedwige, Ottonis conjuge.

[10] Ce margrave fut témoin de la cérémonie de la réconciliation entre l'empereur Frédéric I[er] et le pape Alexandre III, devant l'église de S[t]-Marc à Venise, le 24 juillet 1177. On raconte (je n'examine pas si c'est avec raison) que le pape, à cette occasion, mit son pied sur le cou de l'empereur, en répétant les paroles de l'Écriture : *Super aspidem et basiliscum ambulabis ;* mais le margrave Thierri ayant fait sentir à son empereur l'outrage de cette humiliation, le pape aurait relevé celui-ci et l'aurait embrassé selon la coutume des pontifes.

Ce prince était un des plus ardents ennemis de Henri le Lion, qu'il provoqua même en duel. C'est lui qui fit bâtir le château de Landsberg qui donna lieu à la dignité purement titulaire de margrave de Landsberg.

[11] La mort de Dédon est attribuée à une opération chirurgicale, à laquelle il

décédé à 12 ans en 1217, fut le dernier de cette branche de Wettin. — Le comté de ce nom fut transmis, par suite d'un traité particulier conclu avec Thierri de Misnie, fils d'Othon le Riche, à la branche de Brène.

Le plus jeune des fils de Conrad, Frédéric, était possesseur de ce dernier comté. Sa race ne s'éteignit qu'en 1290 avec Othon, qui, deux ans avant sa mort, avait vendu le château, la ville, et tout le comté de Wettin à l'archevêque Eric de Magdebourg, pour la somme de 800 marcs d'argent. De cette manière, le château de Wettin, qui avait été le berceau de cette illustre maison, lui fut aliéné à jamais [12]. Quant au comté de Brène, l'empereur Rodolphe le remit, comme fief vacant, à son petit-fils Rodolphe, duc de Saxe; mais plus tard, sous Frédéric le Belliqueux, ce pays

s'était soumis sur le conseil d'un médecin ignorant. Il espérait, en se faisant couper la graisse hors du corps, perdre la corpulence extraordinaire qui lui avait fait donner le surnom *le Gras*.

Dédon avait eu cinq fils, dont deux moururent en bas âge. Des trois autres, deux se vouèrent à l'Église. L'un d'eux cependant, Thierri, rentra dans le monde, ayant souillé son caractère ecclésiastique dans un tumulte, auquel il prit part comme étudiant à Paris. Il se nomma dès lors comte de Sommerschenbourg et épousa Mathilde, princesse de Thuringe. — Une fille de Dédon, ayant épousé le duc Berthold IV de Croatie et de Dalmatie, devint la mère d'Agnès, reine de France (épouse de Philippe le Bel); de Gertrude, femme du roi André de Hongrie et mère de sainte Élisabeth; enfin de sainte Hedwige, épouse de Henri le Barbu, comte de Liegnitz. Nous voyons donc, dès le 12[me] siècle, le sang des Wettin se communiquer aux familles princières les plus estimées de l'Europe.

[12] Aujourd'hui Wettin est une petite ville de 3,000 âmes, appartenant à la régence de Mersebourg. On y voit encore le vieux château qu'habitaient autrefois les princes saxons. Elle est le siége d'un conseil royal des mines, car on exploite dans le voisinage des houillères assez considérables.

échut de nouveau, avec les territoires du duché de Saxe, à la famille de Misnie [13].

Pour en revenir à l'histoire particulière de ce dernier État, nous avons vu que les successeurs d'Othon le Riche étaient Albert dans le margraviat, et Thierri dans le comté de Weissenfels, et que le différend qui s'était élevé au sujet de la succession d'Othon, encore du vivant de celui-ci, avait été aplani par le traité de Wurzbourg, en 1189. La paix fut de courte durée. Un trésor de 3000 marcs, qu'Othon avait laissé dans le couvent d'Alten-Celle, à l'effet de fonder des messes pour le salut de son âme, suscita de nouvelles querelles entre les frères, et tourna la haine du clergé

[13] Le tableau suivant fera mieux ressortir ce qui a été dit sur les cinq branches de Wettin qui se divisèrent la succession de Conrad le Grand, † 1157 :

I.	II.	III.	IV.	V.
Othon le Riche, margrave de Misnie, † 1190.	*Thierri*, margrave de la Lusace et de Landsberg, † 1185. (Ses biens retombent à la ligne de Rochlitz).	*Dédon le Gras*, comte de Rochlitz, et de Groitsch ; hérite en 1185 des biens de son frère Thierri.	*Henri*, comte de Wettin, † 1181.	*Frédéric I*, comte de Brène, † 1182.
		Conrad, margrave de la Lusace, † 1210. (Ses biens reviennent à la souche principale de Misnie).	*Henri* † 1187. — *Ulric* † 1206.	*Othon I* † 1203. — *Frédéric II*, † 1221 (acquiert en 1217 par héritage le comté de Wettin).
			(fils d'Ulric) *Henri*, † 1217. (Ses biens reviennent aux comtes de Brène).	(fils de Frédéric II) *Othon II*, † vers 1234. — *Thierri* † après 1252.
				(fils de Thierri) *Thierri*, Templier. — *Albert*.
				(fils d'Albert) *Conrad*.
				(fils de Conrad) *Othon III*, dernier comte de Brène, † 1290

contre Albert, qui avait osé enlever ce trésor de l'autel de la Vierge même, où les moines l'avaient déposé. Sans doute il prétendait faire un meilleur usage de cette somme, que les serviteurs de Dieu, qui, dans un sentiment d'indignation, imposèrent à ce prince le surnom d'orgueilleux. Thierri, de son côté, jaloux de cette richesse, en contesta la possession à son frère, prétendant qu'Othon lui avait destiné cet argent plutôt qu'au couvent; et, trop faible lui-même pour soutenir ces réclamations par la force des armes, il implora le secours du landgrave Hermann de Thuringe, qui le lui accorda pour le prix d'un mariage avec Jutta [14], sa fille. Thierri, renforcé par les Thuringiens, marcha contre Albert, retranché sur le Sybotenberg devant Weissenfels, se rendit maître de cette place et remporta sur son frère, près de Reveningen, une victoire décisive. A peine celui-ci put-il s'échapper et atteindre sa ville de Leipzig, déguisé sous le froc d'un moine (1194).

Henri VI, qui occupait alors le trône d'Allemagne, et dont toutes les actions avaient pour mobile son intérêt privé, se réjouit de cette querelle, espérant en tirer avantage pour lui-même. Dans ce but, il envoya des troupes dans le margraviat. Albert se hâta d'aller en Italie pour apaiser Henri VI, mais, voyant sa propre vie exposée, il en revint aussitôt pour fortifier Leipzig, Cambourg et Meissen, et pour se préparer à une vigou-

[14] Ce mariage, imposé par la politique, et que Thierri avait longtemps hésité à contracter, vu la laideur de Jtta, fonda, comme nous le verrons, les droits des margraves de Misnie sur le landgraviat de Thuringe.

reuse défense. Thierri, lui, avait entretemps entrepris un pèlerinage à la Terre-Sainte, et les Bohêmes, sur l'ordre du Roi, avaient envahi le margraviat, qu'ils dévastèrent, sans ménager ni couvents ni églises. Le margrave de Misnie n'avait point encore atteint sa résidence, que faisant route de Freiberg à Meissen, il succombe au poison, qu'un de ses propres serviteurs lui avait fait prendre (25 juin 1195); son épouse Sophie, princesse de Bohême, empoisonnée comme lui, le suivit de bien près. On est encore dans l'incertitude sur ceux qui furent les instigateurs de ce crime; si ce furent les moines d'Alten-Celle ou Henri VI. S'il faut en croire la chronique du Petersberg, on inclinerait pour la dernière de ces suppositions.

Henri mourut à Messine en 1197, et Thierri, étant revenu de la Palestine en 1198, chassa les troupes impériales de la Misnie, aidé par Hermann de Thuringe, son beau-père, et prit possession de son margraviat.

Cependant les troubles qui avaient menacé son gouvernement, ne s'étaient point encore dissipés. Premièrement il fut engagé, comme tous les princes de l'époque, dans la malheureuse querelle entre les prétendants au trône impérial, Philippe, de la maison des Hohenstaufen, et Othon IV, le Guelfe. D'abord zélé partisan de Philippe [15], il épousa plus tard, poussé par

[15] Il se servit de son influence sur Philippe, pour châtier le duc de Bohême, Przemislas Ottokar, qui avait répudié sa femme, Adèle, sœur de Thierri (1200), pour épouser une princesse de Hongrie. La princesse Adèle mourut dans un cloître à Meissen, en 1211.

la force des circonstances et son caractère indécis, la cause d'Othon, duquel il obtint (1210), après l'extinction de la branche de Rochlitz, la Lusace inférieure pour le prix de 10,000 marcs d'argent. Lorsqu'Othon, à peine couronné, se fut brouillé avec le pape Innocent III, et que celui-ci eut proposé aux princes d'Allemagne le jeune Frédéric II, fils de Henri VI, comme compétiteur d'Othon IV, le margrave Thierri changea de drapeau pour quelque temps. Mais en 1212, lors de la nouvelle apparition d'Othon IV en Allemagne, il embrassa de rechef les intérêts de ce prince, qui deux ans plus tard, après la bataille de Bouvines, renonçant à ses prétentions au trône, se retira dans ses terres et mourut en 1218. Cette fluctuation de la politique de Thierri se fait encore remarquer dans ses rapports avec le clergé, qui ne lui manifesta ni une grande estime ni un attachement décisif.

Mais la querelle la plus grave pour lui, fut celle qu'il eut avec la ville de Leipzig, qu'il poursuivit longtemps de sa haine. Othon le Riche, son père, avait déjà accordé à cette cité (dès 1162 jusqu'à 1170) des priviléges considérables, et entr'autres une juridiction et une banlieue particulières. Il en résulta que Leipzig acquit bientôt une haute prospérité et devint avec Naumbourg et Erfurt le principal lieu d'entrepôt des marchandises destinées pour l'Allemagne septentrionale. Or Thierri, suivant les conseils du clergé, construisit pour les chanoines réguliers de l'ordre de S[t] Augustin un établissement religieux en l'honneur

de S[t] Thomas (nommé vulgairement le couvent de S[t] Thomas), et empiéta, par les priviléges et donations conférés à cette fondation, sur les droits de propriété et de juridiction de la ville. En outre, lorsque le margrave, sur l'avis de l'abbé de S[t] Thomas, transféra un couvent de nonnes à Leipzig, dans le voisinage le plus proche des moines Augustins, et fit construire pour les religieuses un chœur dans l'église de S[t] Thomas, touchant à celui des moines, les citoyens de Leipzig se révoltèrent, et, secourus par une partie de la noblesse misnienne et par l'archevêque de Magdebourg, qui avait ordonné l'éloignement des nonnes d'un voisinage aussi inconvenant, ils chassèrent l'abbé, forcèrent la suspension des travaux et le départ des religieuses. Quelques nobles allèrent même jusqu'à attenter à la vie du margrave, mais ils ne réussirent point dans ce coupable projet. Cette querelle devenant de plus en plus funeste au bien-être de son pays, Thierri se vit forcé de souscrire à un traité (1216), dans lequel il confirma à la noblesse et à la bourgeoisie de Leipzig leurs priviléges antérieurs, et promit particulièrement de ne point construire de fortifications et de tours à machicoulis, et d'accorder une amnistie générale pour tous les événements passés. Il est remarquable que ce traité ait été soumis à l'examen et à la sanction des états de Colmen et de Skoehlen; ce qui prouve que déjà du temps du margrave Thierri, des assemblées générales des états de Misnie et de l'Osterland avaient eu lieu dans ces villes.

Ce traité n'étant imposé que par la force des cir-

constances, Thierri saisit la première occasion pour le violer. Lorsqu'en 1217 ou 1218, il accompagna à Leipzig l'empereur Frédéric II [16], on les fit entrer dans la ville avec un petit nombre des personnes de leur suite; mais des soldats impériaux ayant été introduits en même temps par trahison, il se rendit tellement maître des citoyens, que la ville perdit de nouveau ses murailles, ses remparts et ses fossés, que la construction de l'abbaye fut reprise, et que trois nouvelles tours s'élevèrent, gardées par une garnison misnienne, et destinées à comprimer dans la cité toute velléité de révolte. Une de ces tours, la Pleissenbourg, existe encore aujourd'hui; les deux autres ont été transformées en couvents. Thierri, cependant, ne jouit plus longtemps de cette victoire et succomba le 21 février 1221 au poison que son médecin, corrompu par une somme de 100 florins, lui avait préparé. Tout le règne de Thierri ne fut pour lui qu'une chaîne de tourments, dont la plupart, il est vrai, ont été provoqués par lui-même [17].

Deux de ses fils avaient embrassé la carrière ecclésiastique, deux autres étaient morts en bas âge, et ce fut le plus jeune, Henri âgé de 3 ans, qui lui succéda dans le gouvernement. D'après ce qui était arrivé sous le règne précédent, et à cause de la disposition d'une grande partie de la noblesse et des bourgeois,

[16] On sait que cet empereur était ennemi du régime municipal en général.

[17] Consulter sur ce prince surnommé l'*Accablé* dans les chroniques des moines, ses protégés : *Wilcke*, Ticemannus, sive vita illustris principis Theoderici quondam junioris, ad ductum diplomatum et historicorum conscripta. Lips. 1754. 4.

ce fut un grand bonheur, que, selon la volonté de Thierri, la régence, pendant la minorité de Henri, passa dans les mains de son oncle, le landgrave Louis le Saint de Thuringe. Cet excellent prince, distingué par sa haute moralité, sa sagesse et des avantages extérieurs, sut si bien rétablir l'intelligence la plus parfaite avec les états de Misnie, que ceux-ci lui promirent la souveraineté, dans le cas où Henri viendrait à mourir pendant sa minorité. L'empereur Frédéric lui réserva également en 1226, pour ce même cas, le margraviat de Misnie.

Louis offrit, comme tuteur de son neveu, l'exemple d'une rare loyauté dans les démêlés qu'il eut avec sa sœur Jutta ou Judith, mère du jeune Henri. Jutta s'étant mariée secrètement après la mort de son époux, avec Popon XIII de Henneberg [18], ne se contenta pas d'exiger une part de la tutelle, mais prétendit encore à une grande partie du pays de Misnie, sous prétexte que Thierri lui avait assigné presque tous ses biens allodiaux comme douaire. Louis s'étant emparé à force ouverte des principales places du pays, Judith dut s'enfuir avec son fils, et se rendit auprès du duc Léopold VII d'Autriche (de la maison de Babenberg),

[18] De cette union naquit le comte Hermann de Henneberg, qui devint, comme nous le verrons plus tard, seigneur du pays de Cobourg. Il se tint toujours en bon accord avec son demi-frère Henri de Misnie. Celui-ci lui confia même, pendant la guerre de succession, qui éclata après la mort de Henri Raspon, le gouvernement civil de ses États.

L'auteur a négligé de faire ressortir que Jutta avait réellement exercé, de concert avec son frère, la tutelle de son fils; qu'elle était entrée en jouissance de son douaire légitime et que ses droits ne furent méconnus par Louis le Saint, qu'à cause du mariage avec le comte de Henneberg.

auquel elle affecta son apanage pour la somme de 12,000 marcs d'argent [19]. Le landgrave Louis mourut bientôt après (1227) à Otranto, pendant un pèlerinage en Palestine, et le duc Albert Ier de Saxe se mit à la tête de la régence.

Henri épousa en 1234 [20] Constance, fille du duc Léopold d'Autriche, à laquelle son père avait assigné comme dot, les territoires qui lui avaient été affectés par Judith. Il est probable, car nous n'avons aucun document positif, qu'il prit à la même époque les rênes du gouvernement de Misnie. Ses qualités distinguées, qui lui firent donner à juste titre le surnom d'*Illustre,* le mirent en état d'agrandir considérablement, suivant la tendance générale de l'époque, les biens patrimoniaux dont il avait hérité.

D'abord il acquit, après une expédition glorieusement terminée (1237) contre les Prussiens, qui alors étaient encore adonnés au paganisme, le domaine impérial du Pleissnerland, jusqu'alors administré par des intendants impériaux [21]. L'empereur Frédéric II le lui avait affecté, en 1242, à l'occasion des fiançailles, qui se firent à cette époque entre Albert, fils aîné de Henri, et sa fille Marguerite, pour le payement d'une dot d'une valeur de 10,000 marcs d'argent. Rodolphe de Habs-

[19] Jutta mourut vers 1235, après s'être réconciliée, par l'intercession de quelques princes allemands, avec son frère le landgrave.

[20] La cérémonie eut lieu en présence des rois Wenceslas de Bohême et Béla de Hongrie, des ducs de Saxe, du landgrave Louis et de beaucoup de princes et prélats, avec une magnificence et un luxe extraordinaires. (Rauch, Oesterreich. Geschichte, 1783, t. II, p. 314, 426).

[21] Cette acquisition le dédommagea largement de la perte de quelques places situées dans la Lusace, qu'il dut céder aux margraves de Brandebourg.

bourg réengagea ce domaine en 1291; mais déjà après la mort du roi Albert, successeur de Rodolphe, en 1308, les principales villes du Pleissnerland, Altenbourg, Chemnitz et Zwickau, s'étaient soumises de nouveau. Elles restèrent dès lors réunies au pays de Misnie.

L'événement le plus important qui se rattache au règne de Henri l'Illustre, fut l'acquisition du landgraviat de Thuringe [22]. Elle résulta de l'extinction de la tige mâle de Thuringe, occasionnée par la mort de Henri Raspon,— frère de Jutta de Misnie et de Louis le Saint,— qui lui-même avait obtenu la dignité du landgraviat en conséquence de la mort du fils de Louis, son neveu (le 2 janvier 1242). A cette dernière époque, l'empereur Frédéric II avait accordé au margrave de Misnie, pour le cas que Raspon mourût sans enfant mâle, l'expectative de lui succéder en Thuringe, dans le palatinat de Saxe et dans tous les fiefs qui relevaient de l'empire ou de l'empereur. Henri Raspon,

[22] Le pouvoir landgravial de la Thuringe ou de cette portion de l'ancienne Thuringe, qui, après la destruction de ce royaume en 531, par les Francs et les Saxons réunis, échut aux rois d'Austrasie, fut établi en 1130 par l'empereur Lothaire, au profit d'un comte Louis, qui était un des seigneurs les plus puissants de la Thuringe, et qui agrandit encore considérablement son autorité par son mariage avec Hedwige, fille de Gison, comte et seigneur de la Hesse, qui lui procura la possession entière de ce pays. Quant au palatinat de Saxe, qui échut à la maison de Misnie en même temps que la Thuringe, et qui, ne signifiant primitivement que l'intendance des biens impériaux situés sur les confins de la Thuringe, devint plus tard une dignité héréditaire, il avait été dévolu en 1180 à Louis III, petit-fils du premier landgrave de Thuringe, après avoir appartenu d'abord à la famille de Sommerschenbourg. — Le landgraviat de Thuringe comprenait du temps de Henri l'Illustre, 12 comtés (entr'autres Beichlingen, Gleichen, Käfernbourg, Schwarzbourg, Grumbach), environ 20 seigneuries (p. ex. Apolda, Querfurt, Langensalza, Sondershausen, Treffurt) et 30 abbayes, parmi lesquelles nous citons celles de Reinhardsbrunn, de Georgenthal, d'Oldisleben et d'Ichtershausen.

— connu dans l'histoire comme le rival de l'empereur Frédéric II et comme l'instrument du pape Innocent IV, sous le nom du *Pfaffenkönig*, ou roi des prêtres — étant mort sans héritiers le 17 février 1247, Henri de Misnie fit valoir ses droits sur la Thuringe, et prit immédiatement possession de ce pays, ainsi que du palatinat de Saxe. Les vassaux de Thuringe le reconnurent en 1249 dans la ville de Weissenfels, par un traité particulier, comme leur seigneur suzerain et landgrave légitime. Malgré cette reconnaissance, ce droit lui fut énergiquement contesté d'un autre côté, et il fallut que beaucoup de sang fût répandu avant que la Thuringe, pays florissant par ses villes populeuses et son industrie toujours croissante, devînt l'héritage assuré et incontesté de la maison de Wettin.

L'opposition la plus violente lui venait de la part de la nièce de Raspon, Sophie, fille de Louis le Saint et veuve du duc Henri de Brabant [23]. Elle réclamait surtout en faveur de son fils mineur, Henri, comme un bien allodial devenu vacant, le pays de Hesse, ainsi que les terres patrimoniales que possédait en grand nombre la maison de Thuringe, dans le landgraviat de ce nom. Elle appuyait ces prétentions sur la substitution graduelle de Hermann I[er]; et comme, d'après le droit féodal, les enfants des frères l'emportent sur ceux des

[23] Il s'agit ici de Henri II de Brabant († 1248) qui avait épousé, en premières noces, la fille de Philippe de Souabe, Marie, morte en 1238. C'est lui qui fut proposé par le pape Innocent IV, pour le trône impérial d'Allemagne, après la destitution de Frédéric II (1245). Il s'y refusa, comme on sait, en faveur de son neveu, le comte Guillaume de Hollande.

sœurs, et vu que Sophie était la fille de Louis le Saint, *frère* du dernier landgrave, tandis que Henri l'Illustre était le fils de Jutta, *sœur* de Raspon, le droit était, il est vrai, du côté de Sophie. Henri, de son côté, avait pour lui la succession linéale du landgrave Hermann Ier, son grand-père maternel, et principalement le brevet d'expectative sur la Thuringe, le palatinat saxon et les fiefs impériaux, qui lui avait été remis par l'empereur Frédéric II.

Quant aux exigences des autres prétendants à la succession du dernier landgrave Henri Raspon, elles étaient beaucoup moins fondées et n'exercèrent aucune influence sur la marche des événements.

Malheureusement, tant pour les parties plaidantes, que pour les administrés, cette querelle soulevée au sujet de la succession thuringienne éclata à une époque où l'Allemagne, après la mort de l'empereur Frédéric II et celle de Conrad IV, pendant le grand interrègne, était déchirée par des luttes intestines. La division parmi les grands vassaux, dont chacun ne visa qu'à son intérêt particulier, avait atteint le plus haut degré, et il n'y avait plus de droit que celui de la force. C'est ce que Henri de Misnie et Sophie de Brabant reconnurent fort bien; aussi terminèrent-ils leurs différends dans une conférence, tenue à ce sujet à Eisenach en 1250. Il fut stipulé que Sophie laisserait à son cousin le margrave, la tutelle de son fils, ainsi que la jouissance pendant 10 ans, du château de Wartbourg, de la Hesse, et des biens allodiaux en Thuringe, jusqu'à ce qu'une diète de

princes se fût prononcée sur le territoire en litige.

Cependant, en dépit de cet accommodement, la duchesse de Brabant croyait les droits de son fils d'autant plus compromis, que le tuteur s'était fait investir (1252) de ces nouvelles possessions par le roi Guillaume (ci-devant comte de Hollande). Sophie se mit donc à la recherche de quelque aide puissante et l'obtint auprès d'Albert le Grand, duc de Brunswick, auquel elle donna sa fille Élisabeth en mariage. Dès lors nous voyons s'engager une guerre de sept ans (1256-1263) dans les environs du château de Wartbourg, lutte funeste qui offrit le spectacle varié du courage et de la loyauté chevaleresques, mais aussi d'une cruelle et coupable vengeance. On construisit des châteaux et des bourgs, pour s'attaquer et se défendre avec plus de force, et citoyens et paysans eurent à supporter alors non-seulement les violences de la soldatesque, mais encore toutes les charges accablantes d'une guerre prolongée. Déjà ceux de Brunswick avaient chassé les Misniens de la Thuringe, lorsque Henri se tourna vers la Bohême pour y recruter de nouvelles troupes. Le combat s'engagea avec une nouvelle vigueur. Albert s'était retranché à Besenstädt, près de Wettin, dans un camp fortifié; mais le 29 octobre 1263, il fut surpris par Rodolphe de Vargula, l'échanson de Thuringe, qui s'était mis à la tête de plusieurs centaines de robustes guerriers, au nombre desquels se trouvaient les fils du margrave. Après une lutte sanglante, Albert fut fait prisonnier, et avec lui les comtes de Schwerin, d'An-

halt et d'Eberstein, neuf burgraves, douze barons, cinq cent cinquante chevaliers et hommes d'armes. Les Misniens s'étaient rendus maîtres de la Thuringe, et un traité définitif conclu entre Henri et Sophie mit un terme à ce débat.

Sophie conserva la Hesse, qui sortit ainsi de la dépendance thuringienne et se constitua en État indépendant, élevé dans la suite (1272), par Adolphe de Nassau, roi d'Allemagne, à la dignité de landgraviat. Mais la duchesse de Brabant renonça à tous les biens féodaux et patrimoniaux qu'elle avait réclamés en Thuringe. Le duc Albert racheta sa liberté moyennant une rançon de 8,000 marcs, et dut céder encore le comté de la Werra avec Witzenhausen, Eschwege, Allendorf, Manfried, Sontra, Fürstenstein et Arnstein, en faveur de Sophie et de son fils.

Par l'acquisition de la Thuringe et du palatinat de Saxe, la maison de Wettin s'est élevée au rang des familles princières les plus puissantes de l'Allemagne ; et le gouvernement des États du margrave Henri l'Illustre marcha, tant sous le rapport de la population que sous celui de l'importance commerciale et politique, sur la même ligne que l'Autriche et la Bavière. Un plus grand avenir eût été réservé à la famille de Wettin, si Henri, qui en était alors le chef, n'avait pas suivi les principes politiques de son temps, et brisé par là la force et l'unité du corps de ses États [24].

[24] Peu s'en fallut que le duché d'Autriche et de Styrie ne fût transmis à la maison de Misnie après la mort du duc Léopold VII (1246), dont Henri avait épousé la fille Constance. Les États d'Autriche avaient eux-mêmes offert cette

Avant même que sa querelle avec la maison de Brabant fût terminée, il avait réparti (1262) ses possessions entre ses fils, de sorte que ALBERT obtint l'administration de la Thuringe, du palatinat de Saxe, y compris le Pleissnerland; THIERRI, le pays dit Osterland (situé entre l'Elster, la Mulde et la Saale), et par conséquent aussi la ville libre de Leipzig, qu'Henri avait pourvue de nouvelles immunités. Ce prince ne conserva pour lui que le margraviat de Misnie et celui de la Lusace. Comme Thierri habitait le château de Landsberg, et que, par sa naissance, il avait droit au titre de margrave, il fut appelé margrave de Landsberg [25], bien qu'il n'y eût jamais eu de margraviat réel de ce nom. Un troisième fils de Henri, Frédéric le Petit, (né d'une union postérieure avec Élisabeth de Maltitz), reçut pour sa part quelques villes, entr'autres Dresde.

Cette division renferma le germe de longues discordes dans la famille, et compromit parfois l'indépendance des pays soumis à la maison de Wettin. En 1268 déjà, une violente querelle s'éleva entre Albert et Thierri, et en 1270, Albert osa même se révolter contre l'auteur de ses jours. On ne connaît pas le véri-

couronne à l'un des fils de Constance, de préférence aux autres prétendants, qui étaient le margrave de Bade et le roi de Hongrie; mais Henri, préoccupé par les affaires de Thuringe, dut céder aux intrigues du roi Wenceslas de Bohême qui parvint à placer son fils Ottokar sur le trône autrichien, en dédommageant son rival de Misnie par la ville de Sayda et le château de Bükenstein (1262).

[25] Déjà Thierri, fils de Conrad le Grand, qui construisit le château de Landsberg, se nommait margrave de Landsberg. (Voy. note 10.) Adelung pense que ce titre est fondé sur ce que les environs de Landsberg étaient une partie de l'ancienne marche thuringienne du Nord, de même que l'Osterland correspond à la marche thuringienne du Sud.

table motif de cette rupture ; il ne nous reste qu'un document, dans lequel le fils s'engage solennellement à ne point poursuivre ni saisir son père ou ses conseillers, à ne point prendre ses villes ou ses châteaux, et à ne point se coaliser avec son frère contre son père.

Des scènes plus fâcheuses encore se passèrent entre Albert, nommé plus tard le Dégénéré, son épouse et ses fils. Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, lui avait donné trois fils : HENRI, FRÉDÉRIC et DIEZMANN; mais elle eut à subir les plus mauvais traitements de la part de son époux, qui avait conçu une passion illicite pour une courtisane, Cunégonde de Eisenberg. L'épouse infortunée dut même déjouer des attentats contre sa vie. Un conducteur d'ânes, qui conduisait des provisions à la Wartbourg, avait été corrompu à cet effet ; mais heureusement il trahit ces intentions criminelles, et Marguerite parvint à s'enfuir à Francfort dans la nuit du 24 juin 1270. En prenant congé du second de ses fils, et dans l'excès de sa douleur, elle l'avait blessé à la joue. De là le surnom de *Frédéric le Mordu*, qui lui fut donné (*Friedrich mit der gebissenen Wange*). Marguerite mourut la même année, et Albert épousa sa maîtresse, dont il avait déjà eu un fils, nommé Apitz, et la fit participer ainsi au titre et à la dignité de landgrave. Les deux plus jeunes fils d'Albert le Dégénéré, Frédéric et Diezmann, furent adoptés par leur oncle, le margrave Thierri de Landsberg ; l'aîné, Henri, par son aïeul, Henri l'Illustre de Misnie. Celui-ci lui transmit (1274) le gouvernement du Pleiss-

nerland, qui avait été, comme nous l'avons rapporté, la dot de sa mère. En 1281, on retrouve Frédéric le Mordu avec le titre de comte palatin de Saxe.

Une odieuse querelle, causée par la préférence qu'il manifestait au fils de Cunégonde, auquel il voulait assurer la future succession de la Thuringe, fut provoquée par Albert. Il alla même, dans son aversion pour les fils du premier lit, jusqu'à les priver des nécessités les plus urgentes de la vie et à les forcer d'emprunter à des communautés religieuses.

Aussi quel triste aspect nous offre ce pays infortuné ; le père en guerre avec ses fils, les vassaux suivant, comme le réclamait leur intérêt, tantôt un parti, tantôt l'autre. Dans un combat près de Weimar, Frédéric le Mordu fut fait prisonnier par le comte de Käfernbourg et conduit au château de Wartbourg [26]. Là, son père le laissa languir jusqu'à ce que par le secours de quelques serviteurs il parvint à s'échapper. Combien Henri l'Illustre dut regretter son funeste partage, lors-

[26] Cette captivité de Frédéric le Mordu fut un obstacle à ce qu'il acceptât le gouvernement périlleux de quelques villes de la Lombardie, attachées au parti des Ghibelins, et qui avaient fait offrir la suzeraineté au fils de Marguerite, princesse de Hohenstaufen. Encore à l'année 1296, on trouve dans les annales des Dominicains de Colmar le fait suivant : *Filius Margravii Thuringiæ venit in Lombardiam, et quædam civitates eum Dominum acceperunt.* Ce fut également heureux pour le palatin de Saxe (c'est là le titre que Frédéric portait à l'époque dont il s'agit), que les troubles domestiques ne lui permissent point de faire valoir les droits sur le royaume de Sicile, qui lui revinrent par la mort tragique de Conradin. Pierre de Pretio, ci-devant chancelier de Conrad IV, y avait déjà engagé le grand-père de Frédéric, Henri l'Illustre de Misnie. Il n'est pas encore constaté, si le gant, jeté par Conradin du haut de l'échafaud, et que le Truchsess de Waldbourg remit à Pierre d'Arragon, n'était pas destiné à Frédéric de Thuringe.

que, dans ses derniers jours, il lui fallut éprouver la douleur de voir ses fils et ses petits-fils démolir ce qu'il avait édifié avec tant de soin et de constance!

Henri, fils d'Albert, surnommé le *Seigneur sans pays,* parce que son grand-père, après lui avoir donné le Pleissnerland, lui avait retiré cette possession, mourut en 1283, et son frère Diezmann fut investi de l'administration du Pleissnerland. L'oncle des malheureux fils d'Albert, chez lequel ils avaient trouvé un refuge, le brave Thierri de Landsberg, mourut un an plus tard, laissant, pour lui succéder dans l'Osterland et le Landsberg, un seul fils, Frédéric Tutta, surnommé le Bègue. Enfin, celle qui avait été la cause première de tant de troubles dans la maison de Wettin, Cunégonde, mourut en 1286, et Albert se remaria en troisièmes noces avec Élisabeth, comtesse d'Arnshaugk.

Le chef de la maison, l'illustre Henri, qui avait vu mourir et son fils et son petit-fils, prolongea ses jours, à son regret peut-être, jusqu'en 1288. Il mourut à Dresde, le 15 février, après avoir régné glorieusement pendant plus de cinquante ans, et pris part aux événements les plus marquants de cette époque agitée. La meilleure preuve qu'il n'excellait pas seulement dans l'art du gouvernement et de la guerre, et que son âme était susceptible des sentiments les plus nobles et les plus beaux, c'est que son nom brille parmi les troubadours, les *Minnesänger* de son temps [27].

[27] Consulter sur le mérite poétique de Henri l'Illustre la notice biographique de M. F. H. *Von der Hagen,* dans sa précieuse collection des *Minnesänger*, en 4 volumes. Leipzig, 1838. (Vol IV, p. 29 et s.). Les poésies qui nous restent de

Ceux de ses héritiers qui survécurent à sa mort, furent : Albert le Dégénéré, fils de Henri, et Frédéric Tutta, fils de Thierri de Landsberg; puis les fils d'Albert, Frédéric le Mordu et Diezmann ou Thierri le Jeune. Le partage de la succession provoqua de nouveaux débats. Albert et Frédéric de Landsberg se partagèrent le margraviat de Misnie, à l'exception d'une parcelle, qui avait été cédée en 1287 au fils du troisième lit de Henri l'Illustre, Frédéric, dit le Petit, et que celui-ci vendit plus tard, pour une rente annuelle de quatre mille cinq cents marcs d'argent, au roi Wenceslas de Bohême. Les fils d'Albert, Frédéric le Mordu et Diezmann, contestant les droits de leur père et ceux de Frédéric, leur cousin, une longue et odieuse guerre fut de nouveau engagée entre les différents membres de la famille; guerre qui fut quelquefois à la veille de se terminer par des conventions, et que l'intervention de princes étrangers, entr'autres des margraves de Brandebourg et des empereurs Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche, vint encore compliquer [28].

ce prince sont tirées de la collection des *Manesse*, manuscrit conservé à la bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, n° 7266.

[28] Frédéric, avide de vengeance, n'hésita point de surprendre son père, entre Eisenach et Gotha, de s'emparer de sa personne, et de lui infliger une captivité, qu'il n'aurait jamais fait cesser, si quelques seigneurs thuringiens n'avaient intercédé en sa faveur. Le père ne racheta sa liberté qu'à des conditions excessivement dures. La présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg à Erfurt, depuis la fin de l'an 1289 jusqu'en novembre 1290, fut d'une heureuse influence sur l'accommodement de ces désastreux démêlés de famille, entretenus par les fréquentes aliénations d'Albert, sur lesquelles ses fils eurent toujours de nouvelles plaintes à élever.

Trois ans après le décès du dernier margrave, le 16 août 1291, Frédéric Tutta de Landsberg, fils de Thierri, mourut, et Frédéric le Mordu s'empara immédiatement de la plus grande partie de la Misnie ; son frère Diezmann prit possession de l'Osterland. De son côté, Albert le Dégénéré, sous l'influence de la haine qui l'animait contre ses fils, vendit l'héritage entier de son neveu Tutta, et même son landgraviat de Thuringe, à l'empereur Adolphe de Nassau, pour la faible somme de 12,000 marcs, et la possession de Landsberg avec les villes de Delitsch et de Sangerhausen, au margrave de Brandebourg. Adolphe pénétra deux fois [29] dans le cœur des États de Wettin, afin de ravir aux fils d'Albert leur légitime héritage, et y sévit avec une fureur peu conforme à la dignité du sceptre impérial. Ces désastres réduisirent Frédéric le Mordu au plus complet dénuement. De 1296 à 1297, errant, sans patrie, il dut invoquer le secours et l'hospitalité de ses amis, tandis que son frère Diezmann se réfugiait dans la Lusace. Heureusement pour les fils d'Albert, Adolphe de Nassau fut bientôt occupé ailleurs par de plus graves intérêts, et ses troupes indisciplinées durent évacuer la Misnie. Aidé de ses partisans, Frédéric parvint à reconquérir Rochlitz et d'autres villes et châteaux, et s'empara même, près de Döbeln, du général des troupes

[29] En 1294 et 1295. Le successeur de Rodolphe de Habsbourg avait porté ses vues sur la Thuringe sur les représentations de quelques membres éminents du clergé. Celui-ci ne pardonnait point aux fils d'Albert leur qualité de petits-fils du Hohenstaufen Frédéric II, et les envisageait toujours comme les persécuteurs de l'Église. L'argent britannique a beaucoup favorisé les projets injustes de l'empereur d'Allemagne.

impériales, Henri de Nassau [30]. Tenu en échec par son adversaire Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, l'empereur Adolphe dut enfin renoncer à ses projets sur les États de Wettin. Bientôt après, la bataille de Gelnheim (2 juillet 1298) lui ravit et le trône et la vie.

A la suite de ces événements, la situation des fils d'Albert le Dégénéré paraît s'être améliorée, et la paix avec leur père rétablie. Du moins l'on rapporte que Frédéric, après la mort de sa première femme, Agnès de Carinthie, épousa la sœur de sa belle-mère, et devint ainsi le beau-frère de son père [31].

Cette paix, cependant, fut bientôt troublée par les tentatives que fit l'empereur Albert pour se rendre maître des États de Wettin que son prédécesseur Adolphe avait achetés au profit de l'Empire. Des réclamations avaient été élevées par les villes d'Eisenach, de Creuzbourg et de Frankenstein, qui, pendant les troubles, où chacun ne surveillait que ses propres intérêts, avaient pu obtenir la dépendance immédiate de l'empereur, et qu'on voulait forcer maintenant à rentrer sous leur ancienne dépendance. Dans le but d'éloigner les dynastes de Wettin, ces villes engagèrent l'empereur Albert à faire valoir ses prétendus droits sur la

[30] Cousin de l'empereur, et gouverneur du pays de Misnie, d'après un document où il est nommé : *judex provincialis in terra Misnensi ac Plisnensi a Serenissimo Domino Adolpho Rege constitutus.*

[31] D'autres disent une fille de sa belle-mère, ce qui est plus probable. D'après M. Gretschel, la seconde fille de Frédéric le Mordu, était la jeune Élisabeth d'Arnshaugk, fille du premier lit de la comtesse d'Arnshaugk, que le landgrave Albert avait épousée en troisièmes noces.

Thuringe. Quant à la Misnie, il l'avait déjà aliénée à Wenceslas de Bohême, qui, à son tour, l'affecta pour 40,000 marcs au margrave de Brandebourg. Frédéric et Diezmann, engagés ainsi dans de nouvelles complications, furent attaqués de deux différentes parts. D'abord par ceux de Mühlhouse, Eisenach, Erfurt, etc., qui assiégèrent la Wartbourg [32]. A peine ceux-ci furent-ils vaincus et la Thuringe pacifiée, que l'empereur Albert, après avoir peu auparavant dévasté la Misnie en venant de Bohême, envahit ces contrées et l'Osterland avec une armée qu'il avait recrutée sur le Rhin, en Bavière et en Souabe (1307). Mais la fortune ne lui fut point favorable. Il essuya une défaite complète à Lucka, près d'Altenbourg [33], et se retira en Bohême. On sait que l'année suivante cet empereur succomba sous le fer de son cousin Jean de

[32] Voici ce qu'on raconte à l'occasion de ce siége de la Wartbourg : Élisabeth d'Arnshaugk, épouse de Frédéric le Mordu, venait de donner le jour à une fille, et, le château étant cerné de tous les côtés par l'ennemi, il ne se trouvait pas d'ecclésiastique pour baptiser cet enfant. Frédéric n'hésita pas longtemps, le prit sur son cheval, et se faisant accompagner par dix hommes d'armes, il sortit du bourg à l'aide de la nuit. Bientôt il se vit poursuivi des ennemis, et pour comble de malheur, le nourrisson réclama le sein de la nourrice. Malgré le danger pressant, le père attendri s'arrêta en disant : « Cette traque ne privera point mon enfant de sa nourriture, dussé-je lui sacrifier tout le pays de Thuringe ! » Les hommes d'armes, prêts à la défense, entourèrent la nourrice, et les persécuteurs, ayant perdu la trace, passèrent tout près de ceux qu'ils cherchaient. Mencke, script. rer. Germ. II. 1767.

[33] Cette célèbre victoire fait le sujet d'un poème ancien et très-rare, d'un Sicilien de Marsale, l'ancien Lilibée, intitulé : Priami *Capotii,* Siculi Lilibitæ, Fridericeidos liber. Impressum Lipczyk per Mauritium Brandis 1488, 21 die Novbr. 4. Un ouvrage non moins rare est : Franc. *Phthisiandri,* historica narratio pugnæ et victoriæ illustriss. principis Frederici, factæ ad Luccam A. C. 1307 versibus exposita elegiacis. Lips. 1585. 4.

Souabe, et la Misnie se vit momentanément délivrée des dangers dont il la menaçait continuellement.

Peu de temps avant la mort d'Adolphe, et après la bataille de Lucka, la mort avait enlevé le margrave Diezmann. D'après une tradition douteuse, ce prince aurait été assassiné dans le couvent de St.-Thomas à Leipzig, pendant qu'on y célébrait la messe de Noël, en 1307 [34]. Par suite de cet événement, Frédéric le Mordu entra, sans que son vieux père y opposât la moindre résistance, en possession des États de son frère, et comme Albert venait de lui céder, en échange d'une pension annuelle, la Thuringe et le château de Wartbourg, toutes les possessions de la maison de Wettin se trouvèrent réunies une seconde fois sous le pouvoir d'un seul, Frédéric le Mordu, à l'exception des comtés de Wettin et de Brène, qui en avaient été séparés en 1290, ainsi qu'il a été dit, et de la Lusace inférieure, qui avait été vendue au Brandebourg en 1303. Henri VII de Luxembourg, nouvellement élu roi des Romains, après avoir fait examiner ses titres, abandonna les prétentions de l'empire sur la Misnie et la Thuringe. La querelle se prolongea seulement avec le Brandebourg, et se termina par l'extinction de la maison ascano-brandebourgeoise en 1319. Toutes les

[34] L'épitaphe de son tombeau à Leipzig est attribuée à Dante, qui, dit-on, résidait à cette époque en Saxe. Mencke du moins possédait un manuscrit intitulé : Dantis Aligerii, Florentini, Epitaphium Titzmanni, Landgrav. Thuring. et March. Misn. et Lusat.

Il est plus probable qu'elle a été composée par un historien misnien du 16[e] siècle, Erasmus Stella. Il y a 4 ans, il a été dressé dans l'église de St.-Paul à Leipzig, un monument plus digne du margrave de Misnie et de Lusace.

parcelles misniennes, qui se trouvaient encore en son pouvoir, furent restituées à Frédéric, à l'exception du Landsberg et de la Lusace, qui se réunirent de leur propre gré au royaume de Bohême.

Le landgrave Albert le Dégénéré mourut âgé de 74 ans en 1314 [35], et la tige mâle de la famille de Wettin ne fut plus représentée que par Frédéric le Mordu, et par ses deux fils Frédéric le Perclus (enlevé l'année suivante au siége de Zwenkau), et Frédéric le Sérieux. Celui-ci avait été fiancé en bas âge à Jutta (Judith), fille de Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, qui avait été élevée avec lui dans le château de Wartbourg ; mais avant que cette union fût réalisée, il la renvoya à son père [36] et se fiança à Mathilde, fille de l'empereur Louis de Bavière.

Frédéric le Mordu arrivait à la fin d'une carrière remplie de troubles et de vicissitudes. Malgré des attaques incessantes et les plus rudes privations, il ne renonça jamais à ses droits. Les dernières années de sa vie même, pendant lesquelles il aurait dû jouir du repos, furent signalées par une malheureuse fatalité. A la suite d'une espèce de spectacle religieux donné par des moines d'Eisenach, qui avait eu, dit-on, pour sujet les cinq vierges sages et les cinq vierges folles, il fut atteint d'aliénation mentale, et deux ans avant sa mort,

[35] Il termina ses jours à Erfurt, où il résidait depuis 7 ans, sans prendre aucune part à la guerre, que les réclamations de Frédéric avaient allumée entre celui-ci et la ville d'Erfurt. Son fils naturel, Apitz, sire de Tenneberg, l'avait précédé de huit ans. En 1316, le dernier des fils de Henri l'Illustre, Frédéric le Petit ou de Dresde, vint à mourir également.

[36] Elle devint plus tard l'épouse de Jean, roi de France.

le 30 avril 1322, une apoplexie vint lui ôter l'usage de ses membres et la faculté de parler. Il ne se releva plus avant le jour de sa mort, qui vint enfin, le 17 novembre 1324, mettre un terme à une vie si éprouvée et si rude. Frédéric était âgé de 67 ans [37].

On conçoit facilement que des temps aussi agités devaient être peu favorables au développement du commerce, de la civilisation, de l'industrie et des sciences; l'absence d'un pouvoir judiciaire régulièrement établi, l'anarchie, les dangers qui menaçaient sans cesse les personnes et les propriétés, s'accrurent à mesure que le droit du plus fort gagna en puissance et fut le seul reconnu. Les villes seules tirèrent quelque profit; car elles se consolidèrent à l'intérieur, et agrandirent par des alliances leur importance politique.

Frédéric le Sérieux succéda à son père à l'âge de 15 ans dans le gouvernement des États de Wettin. Après avoir régné quelques années sous la tutelle de sa mère, sa majorité fut déclarée en 1329 par l'empereur Louis, et son mariage avec Mathilde de Bavière suivit de près cette déclaration. Le dessein d'affermir et d'étendre son pouvoir, manifesté par quelques sages mesures, a pu lui valoir auprès de ses contemporains le beau surnom « le Sérieux » ; mais en examinant de plus près l'histoire de sa vie, l'on découvre facilement que sa conduite lui avait été imposée par la force irrésistible des circonstances.

[37] Voy. sur Frédéric le Mordu : Phil. *Melanchthonis,* oratio de Friderico, Landgr. Thuring. et march. Misniæ, cujus fuit a matre admorsa gena, recitata a Casp. Peucero, Viteb. 1554. 8.; et l'ouvrage de *Tencel,* dans Menckenii, Scriptores rerum Germ. t. II, p. 885-998.

En 1337, il s'allia avec la ville de Mayence et la Hesse, pour mettre un terme aux exactions des chevaliers brigands de Treffurt, seigneurs du territoire de Treffurt sur la Werra, et du château de Nortmannstein. Ce château fut pris d'assaut, les chevaliers furent dépouillés, et leur pays devint la possession commune des parties conquérantes, qui s'obligèrent par un pacte de confraternité à l'administrer et à la défendre en commun [38].

Frédéric eut en général le mérite incontestable d'avoir protégé avec vigueur les villes contre les empiétements et les brigandages de la noblesse, dont il s'efforça d'affaiblir la puissance par l'achat de grandes propriétés territoriales.

L'offre qu'on lui fit en 1347 de la couronne impériale, dénote suffisamment la haute estime que les princes de l'empire avaient pour son caractère énergique et décidé, et pour ses talents administratifs. Son refus, d'autre part, est un éclatant témoignage de sa prudence et d'une parfaite intelligence des intérêts de sa maison. Le parti bavaro-brandebourgeois voulait le constituer le rival de Charles IV; mais Frédéric, intimidé par la puissance de son rival et voisin de la Bohême, préféra la somme de 10,000 marcs que celui-ci lui avait offerte, à une couronne incertaine et dont l'acceptation l'aurait exposé à

[38] Deux ans plus tard, le landgrave prit part à une expédition dans les Pays-Bas, contre le roi de France, Philippe VI, contre lequel, comme on sait, le beau-père de Frédéric, Louis de Bavière, s'était ligué en 1337, avec son beau-frère, Edouard III d'Angleterre. Voy. *Jo. Gottl. Horn,* expeditionis auxiliaris a Friderico Severo contra Philippum, Galliæ regem, susceptæ historia, in novis Miscellan. Lipsiens. t. VII, p. 318. sq.

la proscription, et à être mis au ban de l'empire, ainsi que Charles l'en avait menacé.

Des événements funestes vinrent troubler les derniers jours de sa vie, qu'il ne prolongea que jusqu'à la trente-neuvième année. Le 25 juin 1348, un affreux tremblement de terre détruisit une multitude de ses villes. En même temps, une épidémie, connue sous le nom de « la mort noire », ravagea ces contrées. Un nombre infini de personnes succombèrent ; beaucoup de villes devinrent presque désertes. Erfurt, par exemple, perdit 12,000 habitants en six mois, outre six mille juifs massacrés comme les auteurs supposés de cette maladie, qu'on attribuait à l'empoisonnement.

Frédéric le Sérieux mourut le 18 novembre 1349, et laissa quatre fils : *Frédéric le Sévère*, *Balthasar*, *Louis* et *Guillaume I* ; l'aîné avait 17 et le plus jeune 6 ans. Louis étant entré dans les ordres [39], les trois autres gouvernèrent en commun. Par cette mesure, l'on voulait évidemment se garantir des conséquences fâcheuses d'un partage.

[39] Louis, nommé évêque de Bamberg en 1366, reçut du pape Grégoire XI les provisions de l'archevêché de Mayence en 1374, et s'attira par là une querelle avec son compétiteur, Adolphe de Nassau, évêque de Spire, soutenu par un grand nombre de villes et de nobles. Cette querelle, dont Frédéric le Sévère, son frère, et l'empereur tentèrent vainement de le tirer, ne fut pas même terminée par l'indemnité que lui offrit le pape Urbain VI, en le nommant successivement patriarche de Jérusalem, évêque de Cambrai, et (1381) archevêque de Magdebourg. La mort seule intervint à cet effet. Pendant le carnaval de 1382, l'archevêque, grand amateur de la danse, surnommé pour cette raison *saltarellus*, avait organisé une fête, qui fut troublée par un incendie. Prenant une dame à son bras, et suivant la foule qui fuyait, il fit un faux pas, qui lui donna la mort. Son frère Guillaume, également présent, se sauva par la fenêtre. *Mencke*, *Script. rer. Germ.* t. II, p. 554.

L'événement le plus important à signaler maintenant, est le mariage de Frédéric le Sévère avec la comtesse Catherine de Henneberg [40]. Ce mariage fit entrer le district et la ville de Cobourg dans le cercle des possessions étendues des Wettin [41].

Ce pays de Cobourg, qui se trouve dans les documents les plus anciens sous le nom du *lieu saxon* de la Franconie (*der sächsische Ort Landes zu Franken*), plus tard élevé en principauté, n'était avant le 12e siècle qu'une partie intégrante de la Franconie orientale, dans l'histoire de laquelle il se trouvait confondu. Avant le huitième siècle, le district de Cobourg avait formé une partie de la Thuringe; mais depuis l'introduction du christianisme par saint Boniface, il fut incorporé au diocèse épiscopal de Wurzbourg et à la Franconie. Durant la division cantonnale (Gauverfassung) de l'Allemagne, Cobourg était une partie du canton de Grabfeld. Après plusieurs changements, nous ne voyons ce district se former en un corps politique particulier et détaché, que depuis le milieu du 13e siècle, où les comtes de Henneberg, dont les possessions y étaient fort considérables, parvinrent

[40] Fille du comte Henri VIII. Ce mariage s'était fait en 1346; mais après une querelle assez violente, qui s'était élevée entre les deux pères au sujet de la dot, il fut décidé que celle-ci (comprenant Cobourg, Schmalkalden, etc.), ne serait remise à Frédéric le Sévère, qu'après la mort des parents de la fiancée. Le comte Henri VIII mourut en 1347, et sa femme six ans après, en 1353.

[41] On rapporte sur cette Catherine de Henneberg un bon mot, adressé au fameux peintre Lucas Cranach par l'électeur Frédéric le Sage, qui avait chargé cet artiste de peindre les portraits de ses ancêtres : « Vous la peindrez aussi bien que possible, car cette poule (*Henneberg* signifie *montagne de poules*) a pondu un œuf précieux à la maison de Saxe. »

à acquérir les divers domaines impériaux qui s'y trouvaient, ainsi que les biens de la maison de Méran et ceux d'autres familles comtales et dynastiques, et à les réunir sous le nom commun de la *nouvelle seigneurie*. Les premiers efforts pour cette réunion furent faits par le comte Popon VI, mort en 1245, qui était alors dans ces contrées un des seigneurs les plus riches en biens territoriaux. Sa seconde épouse Jutta, fille du landgrave Hermann de Thuringe [42], apporta une dot considérable à Popon, au moyen de laquelle il agrandit pour une large part ses possessions antérieures et fonda la *nouvelle seigneurie*, qui fut étendue par son fils du second lit, le comte Hermann I. Par suite du partage fait en 1245 après la mort de Popon VI, Hermann avait reçu les possessions de son père dans le pays de Cobourg, qu'il augmenta considérablement par ses rapports de parenté avec les maisons de Thuringe [43] et de Méran, ainsi que par son alliance avec le roi d'Allemagne, Guillaume de Hollande [44].

Outre les biens de Méran [45], dont il devint proprié-

[42] La veuve du margrave Thierri de Misnie, sœur et héritière de Henri Raspon. (Voy. plus haut, p. 46.)

[43] Il obtint, outre la succession d'Henri Raspon, son oncle, la seigneurie de Schmalkalden.

[44] Hermann reçut même de l'empereur Rodolphe, en 1276, l'expectative du comté de Hollande; puis il la vendit en 1281 à son cousin le comte Jean de Hainaut, pour 1,580 livres sterling. Il ne paraît pas cependant que le contrat ait été exécuté; car, l'année suivante, il céda tous ses droits sur la Hollande à son gendre, le margrave Othon de Brandebourg.

[45] Cette maison (ducale, depuis 1180) avait ses principales possessions en Bavière et dans le Tyrol, et se nommait auparavant d'après le château d'Andechs, qui en était le berceau. Méran désigne aujourd'hui, comme on sait, une ville du Tyrol, située dans le cercle de Bolzano.

taire après la mort du duc Othon III de Méran qui ne laissa point d'héritiers en 1248, la principale acquisition qu'il fit, fut le château et la ville de Cobourg, qui appartenaient auparavant au comte de Wildberg. Cette acquisition a dû avoir lieu entre 1273 et 1288. Le successeur d'Hermann I, décédé en 1290, fut Popon VII. Sa mort, qui survint l'année suivante, fit échoir tout l'ensemble de ses domaines à sa sœur, la comtesse Judith, mariée au margrave Othon de Brandebourg, et qui avait fixé sa résidence à Cobourg depuis la mort de son époux (1298). Elle possédait en Franconie 22 villes, parmi lesquelles nous citons Cobourg, Callenberg, Heldbourg, Lauterbourg, Hildbourghausen, Neustadt, Eisfeld, Rodach et Ummerstadt. Elle laissa un fils unique, Hermann, qui portait, du chef de ses biens en Franconie, tantôt le titre de comte de Henneberg, tantôt celui de seigneur de Franconie. A sa mort (1308), ses États furent répartis entre ses quatre enfants : Jean, qui lui succéda dans le Brandebourg, Agnès, Mechtilde et Jutta. Cette dernière, en épousant, en 1312, le comte Henri VIII de Henneberg [46], l'enrichit de la part qu'elle avait eue dans la succession de son père. Le comte Berthold VII, beau-père de Jutta, acquit à la même époque, par achat, la part des autres enfants de Hermann de Brandebourg, et réunit ainsi les possessions hennebergeoises qui, en conséquence du mariage de Judith avec Othon de Brandebourg, étaient échues à

[46] Elle était parente avec lui au quatrième degré. Aussi son époux eut-il de longs démêlés avec la cour de Rome pour avoir négligé la dispense que nécessitait cette parenté.

cette maison margraviale, de nouveau à la famille de Henneberg, d'où elles étaient provenues. Seulement elles furent partagées, du vivant de Berthold, entre lui et son fils Henri, l'époux de Jutta. Mais la mort de Berthold, arrivée en 1340, fit retourner enfin tous ces biens sous un même seigneur.

Selon la dernière volonté du comte Henri VIII, cette soi-disant nouvelle seigneurie des comtes de Henneberg devait être détachée, comme nouvelle acquisition, de ses autres États; les anciennes possessions hennebergeoises devaient devenir l'apanage de sa veuve et être partagées, après la mort de celle-ci, entre ses trois filles : Élisabeth, épouse du comte Ebrard de Wurtemberg, Catherine, celle du margrave Frédéric le Sévère de Misnie, et Sophie, celle du burgrave Albert de Nuremberg. Après la mort de leur mère, ces dernières ou plutôt leurs époux divisèrent le pays conformément à la volonté du père, en sorte que le comte de Wurtemberg eut la partie méridionale renfermant les châteaux et les villes de Koenigshofen, Minnerstadt, la moitié de Schweinfurt, Jommelshausen, Rotenstein, Sternberg, Steinach et Wildberg; le margrave Frédéric de Misnie, le nord-est, c'est-à-dire les châteaux et les villes de Cobourg, Neustadt, Sonneberg, Neuhaus, Schalkau, Strauf et Rodach; le burgrave de Nuremberg enfin, le nord-ouest, c'est-à-dire les villes et les châteaux de Kissingen, Hildbourghausen, Eisfeld, Koenigsberg, Immerstadt, Schilden, Neullingen, Schmalkalden, etc.

Un an déjà après ce partage, le comte de Wurtemberg céda (1354) sa part au chapitre de Wurzbourg.

Vingt ans plus tard, par le mariage du frère de Frédéric de Misnie, Balthasar, avec Marguerite, fille aînée du burgrave Albert de Nuremberg [47], la part de ce dernier vint encore agrandir les possessions franconiennes de la maison de Wettin.

D'autres biens encore furent acquis par achat, comme la seigneurie de Zörbig, l'ancien héritage de la famille.

Un autre événement remarquable dans le règne de Frédéric le Sévère de Misnie, est le pacte de confraternité, entre les princes de la maison de Wettin et celle

[47] Pour résumer et pour éclaircir ce qui a été exposé ci-dessus sur les ancêtres de Catherine, comtesse de Henneberg, qui par son mariage avec Frédéric de Misnie, mit la maison de Wettin en possession de ce pays de Cobourg, qui a donné le nom spécial à la famille dont nous traçons l'histoire,— nous donnons un petit tableau généalogique, fondé sur les indications de l'ouvrage allemand intitulé : Histoire de Cobourg au moyen-âge, par J. A. de Schultes, Cobourg, 1814.

Popon VI † 1245.
Ép. en 1res noces : Élisabeth, dont le fils propagea l'ancienne maison de Henneberg; en secondes noces *Jutta de Thuringe*, de laquelle naquit :

Hermann I. (résidant au château de Strauf) † 1290.
Ép. Marguerite, fille du comte Florentin IV de Hollande, sœur du roi Guillaume († 1277).

Popon VII, † 1291.
Sans héritiers; transmit ses biens à sa sœur.

Judith,
Ép. le margrave *Othon de Brandebourg*, mort en 1297.

Hermann, margrave de Brandebourg, † 1308.
Ép. *Anne*, fille de l'empereur Albert.

Jean,
Succéda dans le margraviat, † 1317 sans héritiers.

Agnès,
Ép. le margrave Woldemar de Brandebourg.

Mechtilde,
Ép. le duc Henri de Glogau et de Sagan.

Jutta,
Ép. 1312 *Henri VIII*, comte de Henneberg, lui apporte en dot la 4e partie de la seigneurie de Franconie. (Le père de Henri, Berthold VII de Henneberg-Schleusingen († 1340) avait acquis les trois autres parts par achat.) Henri † 1347. Jutta † 1353.

Élisabeth,
Ép. Ebrard, comte de Wurtemberg.

Catherine,
Ép. 1346 le margrave *Frédéric le Sévère* de Misnie.

Sophie,
Ép. 1342 le burgrave Albert de Nuremberg.

Anne,
Religieuse.

Marguerite,
Ép. *Balthasar*, de Misnie, frère de Frédéric le Sévère.

de Hesse, signé en 1370, et sanctionné par l'empereur Charles IV, en vertu duquel ils s'engagèrent, pour tous leurs États tant présents que futurs, à une assistance fraternelle en cas de danger et à une succession mutuelle pour la maison survivante, avec exclusion, toutefois, de toutes prétentions du côté des femmes.

Lors du renouvellement de ce pacte, qui eut lieu plus tard, la maison de Brandebourg y fut également admise, mais n'obtint point la sanction de l'empereur.

Outre les quatre fils de Frédéric le Sérieux désignés plus haut, ce prince avait eu encore une fille, Élisabeth, mariée au burgrave Frédéric V de Nuremberg [48]. Elle fut la mère du burgrave Frédéric VI, qui après avoir acquis en 1415, de l'empereur Sigismond, le margraviat de Brandebourg, au prix de 400,000 florins d'or, fut investi en 1417 de la dignité électorale de Brandebourg : Élisabeth devint ainsi l'aïeule de la maison de Prusse actuelle.

Le gouvernement commun des trois fils de Frédéric le Sérieux eut une durée d'environ 30 ans, au grand avantage de leurs États. Mais les acquisitions multipliées, et le morcellement des États de Wettin motivèrent en juillet 1379 un partage révocable entre les frères. A la vérité ils s'étaient abstenus de se servir du mot de partage, et avaient désiré conserver le principe d'union en maintenant en commun les droits de la suzeraineté, de la juridiction suprême, de la répartition des impôts, de l'aliénation et de la collation de fiefs ou de bénéfices,

[48] De la maison de Zollern, originaire de Souabe.

des déclarations de guerre, de la régale des mines et du monnayage; dans le fond, ce n'était rien autre chose qu'un partage d'administration. Le sort décida sur ces parts ; Frédéric obtint l'Osterland, Balthasar la Thuringe et Guillaume [49] la Misnie. L'aîné des frères, Frédéric le Sévère, étant mort déjà deux ans après, en 1381, sa veuve, Catherine de Henneberg (morte en 1397) conserva le pays de Cobourg, celui de Weissenfels et la tutelle de ses trois enfants, savoir : *Frédéric,* nommé plus tard le Belliqueux, *Guillaume* et *George*. Les difficultés que devait rencontrer l'administration commune des États de Wettin se faisaient de plus en plus sentir, et le partage de 1379 n'ayant été fait que pour un terme de deux ans, les fils de Frédéric le Sévère procédèrent le 31 novembre 1382 à la répartition définitive de ces États entre eux et les deux frères survivants de leur père, Balthasar et Guillaume : Balthasar eut la Thuringe; Guillaume, la Misnie, et les fils de Frédéric, l'Osterland et le Landsberg; il n'y eut que la ville de Freiberg et les mines qui restèrent bien commun.

Frédéric le Belliqueux qui administrait, en commun avec ses frères, la succession paternelle, agrandit son territoire, tant par achat, que par conquête. Nous citons particulièrement le château et la ville de Saalfeld (1389), Altenberg près de Iéna (1393), Leuchtenbourg avec Kahla et Roda, et le district de Königsberg en Fran-

[49] Guillaume, qui assista l'empereur Charles IV, dans une expédition contre les Visconti de Milan (1368), avait agrandi l'influence de sa maison, par son mariage avec Marguerite, fille de Josse de Moravie et nièce de l'empereur.

conie (1396), les châteaux de Schmöllen, Ronnebourg et Werda (1400)[50].

Le 10 février 1407, Guillaume Ier, oncle des trois princes, mourut sans enfants, et Frédéric le Belliqueux exigea le partage égal du pays de Misnie et des accroissements opérés par Guillaume, entre la ligne de Thuringe et celle d'Osterland. Ces accroissements étaient assez considérables, et renfermaient non-seulement tous les biens des burgraves de Dohna, qu'il avait conquis, et qui comprenaient environ 33 villages, villes et châteaux, mais encore la seigneurie de Colditz renfermant, outre la ville et le château, 52 villages, qu'il avait achetée pour la somme de 1500 marcs.

Peu de temps avant la mort de Guillaume, le second frère de Frédéric le Sévère, Balthasar de Thuringe,

[50] En 1388, Frédéric prit part à la guerre qu'avaient élevée les villes de Souabe, de Bavière et de Franconie contre les princes et seigneurs, et contribua, avec le burgrave de Nuremberg, à soumettre les villes de Windsheim, Rotenbourg et Nuremberg. En 1371, il combattit pour la cause de l'ordre Teutonique contre Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui voulait réunir les deux couronnes de Lithuanie et de Pologne. C'est à cette expédition, qualifiée de croisade, vu le paganisme de la plupart des Lithuaniens, que Frédéric fut armé chevalier.

En 1373 déjà, il avait été convenu entre Frédéric le Sévère et l'empereur Charles IV, que Frédéric le Belliqueux épouserait Anne, fille de cet empereur. Wenceslas, fils et successeur de ce dernier, refusa l'exécution de cette convention, et donna sa sœur au roi d'Angleterre en mariage. Il en résulta entre les princes d'Osterland et Wenceslas de longues discussions au sujet de la dot dont Frédéric le Belliqueux se vit frustré; et ce ne fut qu'en 1397 que celui-ci fut indemnisé par une somme d'argent et la cession révocable de quelques localités en Bohême. Frédéric épousa en 1402, Catherine, fille de Henri le Doux, duc de Brunswick. — Les questions matrimoniales, dont nous venons de parler, ne furent pas sans influence sur l'adhésion des princes de Wettin (1401) à la ligue qui s'était formée en Allemagne contre l'immoral Wenceslas, roi d'Allemagne, et en faveur de Rupert, électeur palatin.

vint à mourir, le 19 mai 1406, laissant ses États à Frédéric le Simple, son fils unique. Sous l'influence de son épouse Anne, qui était la fille du comte Günther de Schwarzbourg, et de son beau-père lui-même, avant de mourir, Frédéric, prince faible et facile à surprendre, avait plusieurs fois manifesté le désir de vendre son pays ; mais par l'intercession énergique et menaçante de son cousin Frédéric le Belliqueux, il promit de ne rien entreprendre sans le consentement de la ligne d'Osterland, qui témoigna par là de son zèle à soutenir et à étendre la puissance, successivement dévolue à la maison de Wettin.

Ce qui jette le plus vif éclat sur le règne de Frédéric le Belliqueux et de son frère Guillaume II (Georges était mort à 21 ans, en 1401), c'est la fondation de l'université de Leipzig. Depuis près de deux siècles, cette ville avait pris une extension considérable, et depuis 1388 elle avait atteint, par le développement de son commerce et de son industrie, à un haut degré de richesse et de prospérité. Déjà Frédéric le Sérieux s'était efforcé d'assurer à cette ville la prédominance de l'élément germanique sur l'élément esclavon, qui s'y était toujours conservé. La langue slave dut céder à la langue allemande ; les rues reçurent des dénominations germaniques, et le nom de Lipzk [51] se modifia en celui de Leipzig. Le commerce, qui allait croissant dans toute l'Allemagne, par l'activité des bourgeois réunis en corporations, se fit de plus en plus sentir comme un puissant levier de la vie intellectuelle ; et les villes de commerce étant de

[51] Lipzk signifie *tilleul*.

tout temps des foyers de lumière, nous voyons à l'époque dont il s'agit, les villes d'Erfurt, Mersebourg et autres, se distinguer à la fois par leur activité commerciale et leur mouvement intellectuel. La puissance de Leipzig s'était accrue principalement en 1388, époque à laquelle cette ville entra en rapports avec Nuremberg et Augsbourg, et reçut sa part dans le commerce du Levant. Les Sorabes apportaient leur toile renommée et leurs pelleteries sur le marché de cette ville, et les échangeaient contre d'autres marchandises, étrangères à leur pays. Les articles principaux du commerce de Leipzig étaient les draps, les feutres, les voiles, le verre vénitien, le vin de Rhin et de Malvoisie, les harengs, la soie,les épices, et les objets d'orfévrerie. Ce mouvement rapide fit naturellement sentir le besoin d'écoles publiques ; aussi le pape Boniface IX accorda en 1395, la permission d'établir la première école communale, et le conseil était autorisé à installer, sans le concours du prévôt de St.-Thomas, les professeurs de grammaire et des arts libéraux.

Du temps de Frédéric le Belliqueux, les seules universités existantes en Allemagne étaient celles de Prague, Heidelberg, Cologne et Erfurt.

Huss et son ami, Jérôme de Prague, qui s'étaient imbus de la doctrine de l'intrépide Anglais, Jean Wicleff, initièrent la ville de Prague à une existence scientifique jusqu'alors inconnue ; et c'est de là que partirent les premières attaques qui ont ébranlé le système hiérarchique qui pesait sur la chrétienté, et que des vues plus claires et élevées en matière religieuse

se répandirent peu à peu. Les nouvelles idées que la chaire théologique de Prague dissémina parmi la jeunesse allemande, ainsi que les collisions fréquentes qui y surgirent entre les professeurs et les étudiants des trois nations étrangères et ceux de la nation bohème, eurent non-seulement une influence notable sur la disposition des esprits en général, mais ces dissensions réitérées donnèrent aussi la principale impulsion à la création de l'université de Leipzig. Pour comprendre ces dissensions, il faut savoir qu'à l'instar de l'université de Paris, il existait à Prague une division des professeurs et des étudiants d'après les quatre soi-disant nations; savoir celles de Bohême, de Misnie (ou de Saxe), de Pologne et de Bavière. Or, dans l'élection du recteur, comme dans d'autres affaires d'administration académique, ces quatre nations avaient un suffrage égal; et cette concession faite aux trois nations étrangères, mécontenta justement les Bohêmes, qui se virent, dans les votes, presque toujours dominés par la volonté des étrangers. Jean Huss fit décider, en 1408, que dans toutes les délibérations académiques, les Bohêmes auraient trois voix, et les étrangers collectivement une. Le désappointement fut maintenant du côté de ceux-ci. Considérant cette mesure comme un outrage tant à la Saxe qu'aux autres pays représentés à Prague; s'emparant du moins de cette interprétation, le prince d'Osterland conçut le projet de la fondation d'une université dans ses propres États. Ce qui le confirma dans ces projets, fut l'émigration croissante des étudiants de Prague, et le déplaisir qu'il dut

éprouver en voyant que la vogue des universités étrangères emportait des sommes considérables hors de ses États.

Le 11 mai de l'an 1409, près de 2,000 docteurs, maîtres et étudiants avaient quitté Prague, sous la conduite de Jean Hofmann, de Jean Otto, du Silésien Othon de Munsterberg (petite ville de la Silésie), et de Henning Boldenhagen, et vinrent solliciter du margrave Frédéric la permission de s'établir en sa ville de Leipzig. Vincent Gruner, bachelier en théologie et maître-ès-arts, qui avait quitté la position de professeur à l'université de Prague, pour accepter une chaire dans la fameuse abbaye d'Altencelle, intercéda avec succès en faveur des savants émigrés. Déjà le 4 décembre, on procéda en présence de Frédéric le Belliqueux, de son frère Guillaume, et d'une quantité d'évêques et de prélats, à l'inauguration solennelle du nouvel établissement, qui deux mois auparavant avait reçu l'approbation du pape Alexandre V. C'est ainsi que les études sérieuses trouvèrent, grâce à la protection des princes de la maison de Wettin, un nouveau refuge à Leipzig, « cet endroit vaste et populeux (c'est ainsi que s'exprime le bref du pape), situé sous un ciel bienveillant ; pourvu, comme un champ particulièrement béni, de tout ce qui est nécessaire à la vie ; peuplé de gens renommés par leurs bonnes mœurs et leur esprit de conduite. » Cette institution honore d'autant plus ses fondateurs que le siècle où ils vivaient se ressentait encore de la funeste influence de l'esprit belliqueux qui caractérise le moyen âge, et de ce droit du plus fort qui, sans

relâche, couvrait le pays de querelles et de sanglantes discussions; et leur gloire brille avec d'autant plus d'éclat dans l'histoire, que la création des margraves, dès l'origine jusqu'à nos jours, n'a jamais cessé, malgré les troubles religieux et politiques qui suivirent, de poursuivre sa haute mission et de vouer à la science progressive un culte fidèle et persévérant. — Le premier rectorat fut dévolu à Jean Otto, de Munsterberg, qui fut élu parmi la nation des Polonais (Silésiens) [52].

Deux ans après la fondation de leur université (1411), et le partage de la succession de leur oncle, Guillaume de Misnie, ayant été définitivement arrêté l'année précédente entre eux et leur cousin de Thuringe, les deux frères, Frédéric et Guillaume, opérèrent entre eux une division révocable de leurs États pour un terme de quatre ans. Après ce terme, il fut convenu que le frère aîné aurait le droit de conserver sa part, ou de l'échanger contre celle de son frère. Frédéric obtint la plus grande partie de la Misnie, avec Leipzig, se soumettant ainsi à la charge de salarier les maîtres et docteurs de la nouvelle université; Guillaume reçut la majeure partie de l'Osterland proprement dit. En 1415, il y eut effectivement un nouveau contrat, par lequel Frédéric fit la cession de Leipzig contre Iéna [53].

Tandis que dans les États des princes de Wettin on s'efforçait de cultiver la paix, et qu'on travaillait avec

[52] L'évêque de Merscbourg fut créé par le pape chancelier de l'université. Voy. *Hübner,* Fridericus Bellicosus, academiæ Lipsiensis fundator, historice descriptus. Hal. 1709, 4.

[53] La cession de Leipzig, quoique stipulée par les nouveaux arrangements de 1415, n'eut réellement lieu que huit ans après, en 1423.

ardeur au développement social et à l'affermissement des institutions politiques, il se préparait au sein de l'empire allemand et même dans toute l'étendue de la chrétienté, des troubles inquiétants, qui ne tardèrent point d'éclater. Dans le règne politique, trois rois se disputaient à la fois le sceptre de la chrétienté et la couronne impériale : Wenceslas de Bohême, Josse de Moravie, et Sigismond de Hongrie[54]; dans l'Église, trois papes se suscitèrent des obstacles, pour s'emparer du siége pontifical de St.-Pierre, offrant aux fidèles le scandaleux spectacle d'anathèmes réciproques. Le Concile de Constance, convoqué en 1414 par l'empereur Sigismond, devait mettre un terme à la querelle hiérarchique, et imposer au pape l'autorité suprême de ses décisions.

Le margrave de Misnie, Frédéric, ne manqua point de se rendre à l'invitation de l'empereur, et assista aux premières délibérations du Concile, entouré d'une cour nombreuse et brillante; mais s'étant éloigné de Constance, il n'y reparut que le 13 août 1417, plutôt pour recevoir de l'empereur Sigismond, l'investiture de ses États, que pour prendre part aux discussions du Concile. La magnificence qui fut déployée à son entrée, dépassa, selon le chroniqueur Tylich[55], celle de

[54] Tous trois de la maison de Luxembourg. A la mort de Josse (8 janvier 1411), Sigismond, fils de Charles IV, margrave de Brandebourg, beau-fils de Louis le Grand de Hongrie, fut nommé à l'unanimité roi d'Allemagne. Son frère Wenceslas mourut en 1418.

[55] Jean Tylich, prévôt de St.-Maurice près de Naumbourg, mais résidant à Leipzig, continua les annales de l'abbaye d'Altencelle, depuis l'an 1375 jusqu'à 1422. Voy. *Mencken, Scriptt. rer. Germ.* t. II, p. 2180 sq.

tous les autres princes du Concile. « Les chasseurs, portant des faucons et des éperviers, précédaient le cortége ; venaient ensuite les écus et les insignes princiers du margrave, portés par un palefroi richement caparaçonné ; suivaient les écuyers, et au milieu d'eux le prince isolé, après lequel se rangeaient, deux à deux et dans la plus splendide armure, 18 comtes, 400 vassaux, barons et nobles. » Cette cérémonie devait mettre dans tout son jour l'opulence du prince misnien, comme, d'un autre côté, l'accueil honorifique que lui firent à Constance l'empereur et les princes, témoignait de l'estime dont ce vassal jouissait généralement en Allemagne.

Il est heureux pour sa mémoire, que Frédéric, par suite de son premier départ de Constance, n'ait point eu part aux injustes mesures prises par l'empereur et le Concile contre Jean Huss et sa doctrine : le manque de foi, dont l'empereur d'Allemagne s'est rendu coupable, et le bûcher sur lequel on fit subir au théologien de Bohême, une mort si terrible, terniront à jamais le souvenir de cette « sainte » assemblée. Aussi la punition et la vengeance ne tardèrent point, et les ravages de la guerre des Hussites furent le fruit immédiat du sang innocemment répandu de Jean Huss et de Jérôme. Frédéric le Belliqueux, bien qu'il ne partageât point la culpabilité d'une si atroce injustice, manifesta, dès le commencement de la guerre, son ancien dévouement à l'empereur, et redoutant avec raison les dangers soulevés par la sédition bohême, il se rangea, de même que son frère et son cousin, Frédéric

de Thuringe, du côté du roi de Bohême et de son chef, l'empereur Sigismond. Il fournit, de concert avec son frère, un contingent d'environ 20,000 hommes aux armées impériales, et justifiant le surnom qu'il porte dans l'histoire, il sut acquérir par une bravoure remarquable, de nouveaux titres à sa gloire et à la reconnaissance de l'empereur. L'intrépide Ziska avait pris une position sur le Calvaire près de Prague, et c'est à Frédéric que la tâche fut imposée de l'en chasser avec ses braves soldats. Le sommet de la montagne, où les ennemis s'étaient retranchés, fut emporté d'assaut, et Ziska allait tomber entre les mains des Misniens, lorsqu'une sortie de la Neustadt contraignit ces derniers à la retraite, 13 juillet 1420. Le 19, les princes de Misnie furent publiquement investis par l'empereur de tous leurs États et possessions.

L'année suivante, Frédéric remporta une éclatante victoire sur les Hussites qui assiégeaient Brix en Bohême ; mais ses efforts avaient épuisé ses ressources, et les préparatifs de la nouvelle expédition annoncée pour l'année suivante, portèrent la somme de ses dépenses à 90,000 florins. A titre de garantie, l'empereur lui engagea les châteaux, villes ou abbayes de Stolberg, Schöneck, Myla, Battendorf, Sparenberg, Mühlberg, Osseck et Lentschütz.

Une possession d'une valeur infiniment supérieure allait récompenser les services éminents qu'il venait de rendre à l'empire.

L'année 1422, au mois de novembre, le dernier électeur de Saxe-Wittenberg de la tige mâle d'Ascanie,

Albert III, vint à mourir, et l'empereur, mû par un juste sentiment de reconnaissance, investit, par un acte provisoire daté du 6 janvier 1423, Frédéric le Belliqueux du duché et de la dignité électorale de Saxe. Quelque temps auparavant, Sigismond, pressé par le défaut de ressources pécuniaires, avait affecté, et plus tard vendu définitivement, l'électorat de Brandebourg au burgrave de Nuremberg, Frédéric de Zollern. Celui-ci, se fondant sur ce que son fils Jean avait épousé Barbe, fille de l'avant-dernier électeur de la ligne ascanienne, éleva aussitôt des prétentions sur la Saxe, et se mit en possession de ce pays. Il y renonça cependant, sur la promesse que lui fit l'empereur de lui payer une somme consistant en 10,000 schock de gros de Bohême, et sur la déclaration formelle de Sigismond qu'il défendrait Frédéric contre toute contestation étrangère.

La maison de Saxe-Lauenbourg, issue de la même souche que celle de Saxe-Wittenberg qui venait de s'éteindre, représentée alors par le duc Eric V, ne fut pas plus heureuse que l'électeur de Brandebourg à faire valoir les prétentions qu'elle élevait sur la Saxe électorale, et dut délaisser cette importante possession à Frédéric de Misnie, qui en fut solennellement investi le 1er août 1425, après avoir été présenté, à la diète de Bingen, au collége réuni des électeurs.

CHAPITRE II.

Depuis l'acquisition de la Saxe et de l'électorat, sous Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie, jusqu'à la division de la maison de Wettin en deux branches, Ernestine et Albertine.

(1423-1485.)

II.

Le territoire occupé du temps de Charlemagne par la redoutable nation des Saxons, a perdu de bonne heure avec son unité la dénomination de Saxe, du moins quant à la principale partie de son étendue ; et ce que nous désignons aujourd'hui par ce nom, ne correspond ethnographiquement, que pour une part insignifiante à la valeur primitive de ce mot.

Le berceau des Saxons se trouve, comme on sait, dans le royaume actuel de Hanovre, ou, pour rappeler l'ancienne division territoriale de l'empire, dans le cercle de la Basse-Saxe, depuis l'Eyder ou l'Elbe jusqu'aux contrées arrosées par le Rhin. Ils étaient bornés au nord par les Frisons, les Jutes et les Danois, à l'est par les Slaves, et touchaient au sud et à l'ouest au royaume des Francs et des Thuringiens. Divisés en

trois grandes tribus, les Westphaliens, sur le Wéser, les Angriens, entre le Wéser et l'Elbe, et les Ostphaliens, sur les deux rives de l'Elbe, les Saxons jouissaient sans entraves de la primitive liberté des Germains, sans chef suprême, soumis en temps de paix à des juges ou des comtes (*grafen* [1]), et pendant la guerre à des ducs (*herzoge* [2]). « Au commencement de la guerre, ils nommaient le chef de l'expédition, et lorsqu'elle était terminée, chacun vivait de nouveau en égale jouissance et de droits et de pouvoir. » Ennemis des Thuringiens, ils se liguèrent avec les Francs, renversèrent, en 531, l'ancien royaume de Thuringe, et s'emparèrent, pour leur part, des contrées thuringiennes qui touchent au Harz, et qui formèrent dès lors la Thuringe septentrionale. Plus tard, l'alliance des Francs et des Saxons fut dissoute, et les deux peuples se disputèrent avec acharnement leurs nouvelles conquêtes, jusqu'à l'époque où Charlemagne, après une guerre de trente et un ans (772-803), parvint à briser la vigoureuse résistance des Saxons, et à les placer, par la paix de Seltz, sous le joug de sa puissante domination. Dans cette longue guerre des Francs et des Saxons, on rencontre principalement des ducs à la tête des différentes provinces saxonnes, tels que Hessi, Alboin et le fameux Wittikind. Après la paix de Seltz, Charlemagne établit dans le

[1] La dérivation du mot *graf* de *grau* (*gris*) a été justement réprouvée par M. Grimm. Ce savant, qui le met en rapport avec un ancien mot tudesque *râvo* signifiant *tectum*, *domus*, lui suppose l'idée de *socius, comes*.

[2] Ce mot vient du tudesque *hêr*, armée, et *zog*, radical auquel se rattache *ziehen*, p. *ziegen*, marcher. Le mot correspond donc au latin *dux* et au grec *ἡγεμών*.

pays conquis les évêchés d'Osnabrück, de Minden, de Werden, de Brême, de Paderborn, de Münster et de Hildesheim [3], pour développer parmi les Saxons le christianisme forcément adopté, et pour implanter, par là même, le germe d'une culture intellectuelle et morale plus élevée. L'administration des districts fut confiée, comme ailleurs, à des comtes, surveillés eux-mêmes par un commissaire royal (*missus regius*), revêtu en même temps de l'autorité militaire supérieure pour toute la province. Lorsque le vaste empire de Charlemagne, grâce à la faiblesse de ses successeurs, à la désunion et à l'anarchie qu'elle produisit, menaça ruine; lorsque les attaques incessantes des races esclavonnes au nord de la Saxe, rendirent une résistance énergique de plus en plus urgente pour conserver l'indépendance que l'Allemagne venait d'obtenir sous Louis le Germanique par le traité de Verdun (843), il fallut agrandir les pouvoirs des comtes de district. Il fallut laisser à ceux d'entre eux qui se signalaient par leur influence, et surtout à ceux qui dirigeaient les provinces menacées du dehors, le droit de convoquer de leur propre chef le ban et l'arrière-ban, et leur conférer ainsi le caractère et le pouvoir de ducs. D'abord ces fonctions ducales ne furent aucunement des dignités héréditaires; ces ducs n'étaient autre chose que des gouverneurs provinciaux, munis d'un pouvoir essentiellement militaire; mais, puissants déjà par l'étendue de leurs biens et le nombre de leurs serfs, et augmentant encore leur influence par la durée de leurs pouvoirs extraordinaires,

[3] L'archevêché de Hambourg ne fut créé qu'en 831.

ils transmirent peu à peu leur dignité à leurs fils qu'ils croyaient le plus capables de suivre leurs traces, et devinrent ainsi des ducs, dans le sens que l'on attribua généralement dans la suite à ce titre. C'est ainsi que dès 843 nous rencontrons dans l'histoire, muni d'un pouvoir ducal étendu, Ludolphe, possesseur de vastes biens héréditaires en Ostphalie, issu de la famille de Wittikind et marié à une fille de la maison de Billung. Son fils aîné, Brunon (le fondateur de Brunswick, 861), lui succéda, et lorsque ce dernier fut tué en combattant contre les Normands en 880, le duché de Saxe échut à son frère, second fils de Ludolphe, Othon dit l'Illustre.

En Thuringe nous rencontrons également depuis 849 des ducs, parmi lesquels on cite particulièrement Thachulf († 873)[1], Rodolphe († 889) et Popon. Ce dernier, issu de la puissante famille franconienne des Babenberg, fut destitué de sa dignité ducale en 892, et par suite de l'abdication volontaire de Conrad et de la mort de Burkhard, qui tous deux avaient hérité pour très-peu de temps de la Thuringe, Othon l'Illustre parvint à réunir la plus grande partie de ce pays à son duché de Saxe. Après l'extinction de la famille carlovingienne dans la personne de Louis l'Enfant, en 911, les Saxons et les Francs offrirent la couronne d'Allemagne au duc Othon, mais celui-ci la refusa en considération de son âge, et dirigea le choix sur Conrad, un comte de la Franconie, dont le père avait été margrave de Thuringe. Othon mourut l'année suivante (912).

[1] Il a déjà été mentionné plus haut, Introduct. p. xi.

Le nouveau roi Conrad Ier jugea dangereux d'investir Henri, fils d'Othon, de tous les biens que son père avait laissés, et réclama le retour de ses fiefs dans les mains du roi. Mais Henri s'y refusa avec énergie et maintint ses possessions. Toutefois cette résistance obstinée du duc de Saxe n'empêcha point le roi Conrad, qui avait reconnu sa valeur et son mérite, de proposer Henri pour lui succéder sur le trône d'Allemagne. Quoique la couronne qu'il portait lui imposât des occupations multipliées, Henri, surnommé l'Oiseleur, ne renonça pas à l'administration du duché de Saxe; mais son fils, Othon le Grand, qui songeait au rétablissement de l'empire franc, tel que Charlemagne l'avait constitué, et qui possédait aussi les qualités nécessaires pour concevoir et poursuivre un plan d'une aussi vaste portée, préposa, avant son départ pour l'Italie, à la gestion des affaires militaires dans son duché, un vaillant et fidèle Saxon, Hermann Billung [5], et lui conféra plus tard de fait la dignité ducale de la Saxe, dont il lui fit formellement la cession.

Cette famille de Billung possédait le duché de Saxe encore en 1106, où elle s'éteignit dans sa tige mâle. Le dernier de ce nom, Magnus, laissa deux filles, dont l'une, Elice, avait été mariée au comte Othon d'Ascanie, fils d'Albert de Ballenstädt et d'Anhalt, et l'autre, Wulfilde, à Henri le Noir, duc de Bavière. La première

[5] Le duché de Saxe, qui fut transmis par Othon le Grand à Billung, ne doit point être considéré comme comprenant tout le territoire situé entre l'Elbe et le Rhin. Il est probable que le pouvoir de Billung ne s'étendait que sur les contrées du Bas-Elbe.

devint ainsi la mère d'Albert l'Ours de Ballenstädt, et la seconde celle de Henri le Superbe, père de Henri le Lion.

A l'extinction de la maison de Billung, l'empereur Henri V investit du duché de Saxe le comte Lothaire de Supplinbourg et de Querfurt [6], et lorsque celui-ci, à la mort de Henri V (1125), fut monté lui-même sur le trône d'Allemagne, il remit la Saxe à son beau-fils, Henri le Superbe, duc de Bavière, dont la mère, avons-nous vu, était fille du dernier des Billung, et qui réunit ainsi sous son sceptre les deux duchés de Bavière et de Saxe. Lothaire mourut en 1137, et le puissant Henri, duc de Bavière et de Saxe, se crut assez digne pour aspirer à la couronne impériale. Mais non-seulement il dut laisser la victoire à son compétiteur, Conrad III, de la maison de Hohenstaufen; son refus obstiné de reconnaître le choix qui venait d'être fait, entraîna aussi sa mise au ban de l'empire et la confiscation de ses fiefs. Le duché de Saxe revint à Albert l'Ours de Ballenstädt, cousin de Henri; celui de Bavière à Léopold, margrave d'Autriche (1138). Lorsque l'année suivante, Henri le Superbe étant mort, les Saxons eurent repris courageusement les armes pour défendre le jeune fils de ce prince, Henri le Lion, Albert fut forcé non-seulement d'abandonner son duché de Saxe, mais il perdit encore le margraviat de la Saxe

[6] Celui-ci était déjà puissant par ses biens patrimoniaux et par la dot que lui apporta Richence, fille du comte Henri le Gros de Nordheim. L'empereur Henri V négligea donc alors la maison des Guelfes, dont un membre, Henri le Noir, avait épousé la fille aînée du dernier des Billung.

septentrionale [7] et ses États patrimoniaux d'Anhalt. Par suite de la réconciliation de Conrad III et de Henri le Lion (1142), celui-ci reçut l'investiture formelle de la Saxe, et le comte d'Ascanie rentra dans la possession de son margraviat et de ses biens de famille, qu'il agrandit encore des terres enlevées au prince esclavon, Pribislas de Brandebourg. Le titre ducal, qu'il avait le droit de porter à cause de la Saxe, ainsi que la charge de grand-maréchal de l'empire qui donnait droit à l'élection des rois d'Allemagne, furent transmis par Albert à ses nouvelles acquisitions, qui, jointes à la Marche du Nord, constituèrent plus tard ce que l'on a compris sous le nom de margraviat de Brandebourg. Les possessions patrimoniales de la dynastie ascanienne, la Marche actuelle de Brandebourg, et les conquêtes faites par Albert sur le moyen Elbe, sur le territoire des Slaves, — auxquels il fit adopter la doctrine du Christ, et dont il favorisa les travaux agricoles par l'introduction de colons, appelés des pays rhénans ou flamands [8],— tous ces territoires, disons-nous, formèrent bientôt dans le nord de l'Allemagne un État d'une influence politique assez considérable. Pour élever un rempart contre les irruptions esclavonnes, Albert l'Ours [9] fit construire plusieurs *burgwarts,* en-

[7] Ce margraviat, fondé en 931 par Henri I, fut donné par Lothaire en 1133 au comte d'Anhalt, Albert l'Ours, après l'extinction de la famille de Plötzke, qui en avait été investie jusqu'alors. La capitale de ce mragraviat était Salzwedel.

[8] Les noms propres de Kemberg (*Cameracum*), Brück (Brügge), Niemeck (*Neomagum*), rappellent la Flandre, ainsi que le nom de *Flaming*, que portait un district considérable de ce qui fut plus tard le *cercle électoral* (Kurkreis).

[9] Plutôt son successeur.

tr'autres ceux de Wieteburg, ou le *bourg blanc* (devenu plus tard Wittenberg), Zahna, Elstermünde, Kossewitz, Dobien, Wiesenbourg, etc.

La mort d'Albert, arrivée en 1170, amena entre ses fils le démembrement des territoires ascaniens. Othon reçut l'Altmark (l'ancienne marche de la Saxe septentrionale) et Brandebourg, qui restèrent à sa maison jusqu'à l'époque de son extinction en 1320. Hermann obtint la partie ascanienne et la Thuringe, avec les villes d'Orlamünde, Arnstadt, Weimar, Plassenbourg, Culmbach et autres; Thierri hérita de Werben et d'autres terres allodiales, provenant de la succession d'Elice, fille du duc Magnus de Billung. Albert, dont la fille était mariée à Othon le Riche, margrave de Misnie, eut pour sa part le comté de Ballenstädt; Bernard enfin, le plus jeune des fils d'Albert l'Ours, Anhalt et les acquisitions esclavonnes.

Lorsque Henri le Lion, par suite de son démêlé avec l'empereur Frédéric Ier de Hohenstaufen, eut été mis au ban de l'empire (1180) et déclaré déchu de ses fiefs impériaux, Bernard d'Ascanie augmenta son patrimoine du duché de Saxe. Du reste, cette investiture ne lui rapporta guère autre chose que le titre de duc, les droits de suzeraineté et la dignité de grand-maréchal de l'empire; car il fut incapable de s'opposer au démembrement que l'on fit alors subir à l'ancien duché de Saxe. L'archevêque de Cologne, Philippe, se rendit maître de la Westphalie et de l'Angrie; les princes de Meklembourg et de Poméranie devinrent vassaux immédiats de l'empire, et les divers évêques de Saxe

affranchirent également leurs fiefs respectifs de la suzeraineté du duc de Saxe. Quant à Henri le Lion, de toutes ses grandes possessions il ne conserva que ses biens allodiaux en Westphalie, dont le centre était Brunswick [10]. Ce qui arriva plus tard en Souabe, après la mort de Conradin, où princes, évêques, abbés, et villes libres, se partagèrent les lambeaux du manteau ducal de ce pays, devint déjà maintenant, sous Bernard, le sort de la Saxe : ce vaste et ancien duché ne désigna plus qu'une dignité sans valeur. A partir de ce temps, le nom de Saxe ne s'applique plus au pays originaire des Saxons; il fut transmis par Bernard d'Ascanie aux terres que son père, Albert l'Ours, avait conquises sur les bords du moyen-Elbe dans les pays esclavons.

Naturellement ce nouveau duché de Saxe, dont la ville de Wittenberg devint la capitale, était, tant sous le rapport de l'étendue et de la population, que sous celui de l'influence politique, sans aucune importance, et s'affaiblit encore davantage par les démembrements subséquents. Bernard étant mort vers l'année 1211, le duché de Saxe, ainsi réduit, échut au plus jeune de ses deux fils, Albert Ier, tandis que les possessions patrimoniales ascaniennes ou d'Anhalt, qui dès lors restèrent séparées, devinrent l'héritage de Henri, surnommé le Gras [11]. Le petit duché de Saxe fut divisé de nouveau à

[10] Ces possessions constituèrent ce qui fut nommé plus tard le duché de Brunswick, dont les gouvernants actuels sont les descendants de Henri le Superbe, fils de Guelfe, margrave d'Este et de Bavière.

[11] Il est la souche de la maison actuelle d'Ascanie, qui existe encore aujourd'hui dans les trois branches d'Anhalt-Dessau, d'Anhalt-Bernbourg, et d'Anhalt-Co-

la mort d'Albert Ier (1260). Jean, son fils aîné, eut Lauenbourg en partage ; Wittenberg échut à Albert II. Le premier devint le fondateur de la branche saxonne de Lauenbourg [12], et le second celui de la branche de Wittenberg. Toutefois les deux princes n'en gardèrent pas moins le titre et les priviléges de la dignité ducale. Albert II reçut plus tard du roi Rodolphe [13] le palatinat saxon d'Altstadt en Thuringe, et les comtés de Brène, avec Bitterfeld, Herzberg, Schlieben et Prottin [14]. Les deux frères acquirent encore en commun, pour la somme de 12,000 marcs d'argent, le burgraviat de Magdebourg.

La ligne saxonne de Lauenbourg dura jusqu'en 1689. Celle de Wittenberg s'éteignit en 1422, comme il a été mentionné, dans la personne d'Albert III. Ce prince se trouvant un jour à la chasse, y fut surpris par un accident qui le força de s'abriter dans une maison de paysan. Pendant la nuit, cette maison prit feu si subitement, que le prince eut peine à échapper aux flammes avec son épouse. La frayeur qu'il en ressentit occasionna sa mort, et amena l'extinction de la maison ascano-wittenbergeoise. Malgré les contestations auxquelles donna lieu la parenté des maisons de Lauen-

then, dont les États réunis couvrent une surface d'environ 48 milles carrés géographiques.

12 Proprement *Polabenbourg ;* ce mot désigne le bourg, construit par Bernard, pour se garantir contre les Slaves, dans le pays que son père avait enlevé aux Polabes, peuplade esclavonne, nommée ainsi d'après l'Elbe, dite *Labe* ou *Labia* chez les Sorabes.

13 Il avait épousé sa fille, Agnès.

14 Ceci eut lieu après l'extinction de la branche de Brène de la maison de Wettin, en 1290. Voy. plus haut, p. 39 et 40.

bourg et de Brandebourg, l'empereur Sigismond considérant le duché de Saxe [15] comme fief réversible, et guidé par un juste sentiment de reconnaissance, en inféoda, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie [16].

Nous reprenons le fil de l'histoire de ce prince.

La mort du frère unique de Frédéric, Guillaume II, arrivée deux ans après l'acquisition de la Saxe, réunit de nouveau la Thuringe, la Misnie et le duché de Saxe sous un seul gouvernant, Frédéric de Misnie. La dynastie

[15] Depuis 1356 la dignité électorale était attachée au duché de Saxe, mais ce ne fut que Rodolphe II, qui prit le titre d'électeur.

[16] Voici la généalogie de la maison saxonne, depuis Albert l'Ours jusqu'au dernier duc de Saxe de la maison ascanienne :

ALBERT L'OURS, † 1170.

OTHON, Reçoit la marche de Brandebourg; il est la souche de la ligne de Brandebourg, éteinte en 1320.

BERNARD, Reçoit les biens patrimoniaux; devient 1180 *duc de Saxe*, † 1211.

ALBERT I, duc de Saxe, † 1260.

HENRI, Souche des maisons d'Anhalt actuelles.

JEAN, Fondateur de la ligne de *Saxe-Lauenbourg*, éteinte en 1689.

ALBERT II, Souche de la ligne de *Saxe-Wittenberg*, † 1298.

RODOLPHE I, † 1356.

RODOLPHE II, † 1370.

Othon, † 1350.

Albert, † 1385. compétiteur de son oncle Wenceslas à la succession de Rodolphe II.

WENCESLAS, Électeur depuis 1370, † 1388.

RODOLPHE III, † 1419 : ses fils sont tués par la chute d'une tour en 1406.

ALBERT III, Meurt sans héritiers 1422. Extinction de la maison de Saxe-Wittenberg. La Saxe passe à la maison de Wettin, sous Frédéric le Belliqueux.

de Wettin était ainsi parvenue à obtenir une influence remarquable dans les affaires politiques de l'Allemagne, et le duché de Saxe, insignifiant dans le cours des deux derniers siècles sous les Ascaniens, occupa la place la plus élevée parmi les États de l'empire, du moment qu'il fut réuni aux États de Wettin. Dans les guerres des Hussites, à l'époque de la réformation religieuse et jusqu'au règne du grand électeur de Brandebourg, l'électorat de Saxe n'a cessé de tenir le premier rang, après la maison d'Autriche, parmi les pouvoirs politiques de l'Allemagne et même de l'Europe.

C'est à l'époque où Frédéric le Belliqueux fut élevé à la dignité ducale et électorale de Saxe, que recommence la funeste guerre des Hussites [17], et le fardeau le plus lourd en retombe sur Frédéric, le vassal éprouvé de Sigismond, et sur ses sujets; car, malgré les appels les plus instants, les princes de l'empire ne mirent aucun empressement à fournir leur contingent. Ainsi en 1425, les Misniens perdirent 4,000 hommes devant Brix, que l'on voulait délivrer, et les Hussites emportèrent les unes après les autres, les places fortes que les troupes misniennes avaient successivement occupées. L'électeur Frédéric se trouvait à Nuremberg, pour tâcher d'obtenir une coopération plus énergique de la part des princes germaniques, lorsque les hordes ennemies menaçaient Aussig, situé sur l'Elbe en Bohême. La nécessité d'un secours était devenue ur-

[17] Voy. Jacques l'*Enfant*, Histoire de la guerre des Hussites et du Concile de Bâle; 2 tom. Amsterdam, 1731. 4. — Supplément à cet ouvrage, par M de *Beausobre*, Amsterdam, 1746. 4

gente. C'est alors que Catherine, la digne épouse du belliqueux Frédéric, apparut au milieu des braves Misniens et rassembla par ses propres efforts, près de Freiberg, une armée de 20,000 hommes, qu'elle dirigea aussitôt en Bohême[18]. Mais le 15 juin de l'an 1426, fut pour cette armée le jour d'une sanglante défaite. Malgré la bravoure la plus ardente, dont les troupes et les chefs y donnèrent des preuves, l'on ne parvint pas à pénétrer dans Aussig, et les Hussites ayant attaqué les Saxons épuisés de fatigue, en firent un terrible carnage. Douze mille Allemands, et parmi eux neuf mille Saxons, Misniens et Thuringiens, restèrent sur le champ de bataille, tandis que les Hussites, de leur côté, n'avaient perdu que 3,000 de leurs soldats. Aussig se rendit le lendemain ; la garnison et les habitants furent massacrés, et la ville devint la proie de l'incendie. L'année suivante, Frédéric le Belliqueux conduisit lui-même son armée en Bohême, mais il en revint sans avoir mieux réussi. La seule récompense qu'il en retira fut le burgraviat de Hartenstein[19], situé dans le pays de

[18] Elle les passa en revue sur les champs de Bobritz près de Freiberg, et les enflamma par une allocution chaleureuse, et en même temps pleine de sages conseils sur la tactique des ennemis.

[19] L'auteur s'abuse sur le burgraviat de Hartenstein. Il s'agit du burgraviat de Meissen, qui, par les efforts de la famille de Hartenstein, s'était émancipé de la suzeraineté des margraves de Misnie. A la mort de Henri II, de la maison de Hartenstein, Frédéric le Belliqueux revendiqua les anciens priviléges de ses ancêtres; il se mit en opposition avec l'empereur Sigismond, qui avait conféré le burgraviat ainsi que d'autres possessions provenant des Hartenstein, à Henri de Plauen. La cession du fief n'eut pas lieu, comme le dit le texte, par la convention d'Arnshaugk, — au contraire ce document renferma la renonciation de Frédéric le Doux, successeur du Belliqueux, — mais en 1439 seulement, sous l'empereur Albert II.

Misnie, qui lui fut cédé par suite de la mort du burgrave Henri II, que le combat d'Aussig avait emporté, et en vertu d'une convention faite à Arnshaugk, le 7 septembre 1428.

La vie agitée de Frédéric le Belliqueux se termina le 11 janvier 1428, au château d'Altenbourg [20]. Sentant l'approche de sa mort et dans sa sincère sollicitude sur l'avenir de ses États, il fit appeler ses fils et les exhorta « à l'affection mutuelle, à la concorde, à la paix et à la douceur envers leurs sujets, à la modération dans la colère, à l'affabilité, mais aussi à des mesures sévères contre les empiétements de la noblesse. » Il leur recommandait de suivre l'exemple de Frédéric le Mordu, et d'abhorrer celui d'Albert le Dégénéré. C'était un beau testament qu'il léguait à ses fils ; la prospérité, la grandeur et la puissance de la dynastie et du pays de Saxe en auraient retiré un beau résultat, si les dernières exhortations du père avaient mieux été suivies par ses enfants.

De ses quatre fils, Frédéric II, surnommé le Doux, succéda dans le duché de Saxe et dans l'électorat ; quant aux biens patrimoniaux, il les administra conjointement avec ses trois frères Sigismond, Henri et Guillaume. Après la mort de Henri, 1435, les pays de Misnie et de l'Osterland furent partagés en trois, en vertu d'un pacte conclu pour neuf ans, de manière que chacun des frères devait administrer une part pendant trois ans, et alterner ensuite avec ses frères. Cependant la retraite

[20] Le meilleur ouvrage à consulter sur ce prince, est le suivant :
Horn, Lebens-und Heldengeschichte Herrn Friedrichs des Streitbaren, Churfürsten zu Sachsen. Leipz. 1733, 4.

de Sigismond, qui embrassa l'état ecclésiastique, modifia cette convention en ce sens, que Frédéric II conserva sa part, et que les États de Sigismond et de Guillaume furent administrés par deux intendants (1437)[21]. Sur ces entrefaites, les Hussites avaient renouvelé leurs excursions dévastatrices et les avaient poussées en 1428 jusque dans la Lusace, la Silésie, et même dans l'Autriche. En 1429, Procope Rasus ayant fait irruption dans le pays de Misnie, désola de vastes contrées, occupa Dresde, détruisit les mines de Scharfenberg, et mit à feu les villes de Strehla et de Belgern. Les ravages de 1430 surpassèrent encore les précédents; plus de 100 villes et châteaux, ainsi que 1,300 villages furent détruits, et le butin qu'ils emmenèrent en Bohême, fit la charge de 3,000 chariots. L'année suivante, une armée d'au moins 80,000 hommes, dont Frédéric de Saxe et le landgrave Frédéric le Simple de Thuringe, faisaient partie, s'avança contre les Hussites, sous le commandement supérieur de l'électeur de Brandebourg. Mais le nom seul de ces hordes effrénées suffit

[21] Guillaume, né en 1425, était encore mineur à l'époque de ce partage. Quant à Sigismond, sa prise d'habit n'était nullement la conséquence de ses sentiments religieux. C'est la passion qu'il nourrissait envers une nonne de haute naissance et d'une rare beauté, recluse dans un cloître près du château de Weyda, qui l'avait déterminé à cette mesure. Ces relations illicites engagèrent Frédéric son frère, à le confiner à Freibourg sur l'Unstrut. Bientôt après, il obtint un canonicat à Wurzbourg, et en 1440 le siége épiscopal même. Sa vie désordonnée fit que le chapitre le déposséda de sa dignité. Comme il en était résulté une querelle entre les margraves de Brandebourg et les ducs de Saxe, l'empereur Frédéric prononça formellement en 1441, la destitution de l'évêque Sigismond, et celui-ci, ayant quitté l'évêché, ourdit avec le burgrave de Meissen, le sire de Plauen et quelques nobles de la Bohême, une conspiration, dont la découverte lui valut son confinement à Rochlitz, où il mourut en 1463.

pour jeter la terreur parmi les soldats impériaux, et Procope le Grand, les chassant sans peine devant lui, et dans le plus grand désordre, tua douze mille des fuyards. Les discussions du Concile de Bâle, entamées depuis 1431, menèrent à un accommodement les affaires des Hussites, et le traité d'Iglau (1436) établit enfin la paix. Celle-ci ne fut troublée depuis qu'en 1438; mais l'électeur Frédéric II, à la tête de ses 5,000 soldats, remporta pour le roi Albert II, successeur de Sigismond, entre Brix et Bilin, une glorieuse victoire sur les Hussites.

La mort de Frédéric le Simple, landgrave de Thuringe (1440) [22], eut pour suite un nouvel accroissement de territoire pour la Saxe et la Misnie, si fortement épuisées par les derniers événements. L'extinction de cette branche collatérale fondée par Balthasar de Thuringe, fils de Frédéric le Sévère, dans la personne de son fils, fit échoir la Thuringe à Frédéric le Doux et à son frère Guillaume. Le partage qui en résulta et qui eut lieu à Altenbourg, le 10 septembre 1445, entraîna de funestes démêlés entre les deux frères. Le frère cadet proposa les lots, laissant à l'aîné le droit de choisir, contrairement à l'usage traditionnel, qui statuait que l'aîné proposât et que le cadet choisît. La Misnie et la Thuringe formaient les bases du partage; l'Osterland devait être divisé en égales moitiés, et les possessions franconiennes furent comprises dans le lot de la Thuringe. Freiberg et les mines, le monnayage et les dîmes restèrent bien com-

[22] *Voy.* p. 74.

mun ; les dettes, qui s'élevaient à une somme de 283,053 florins, furent partagées. L'électeur Frédéric choisit pour sa part la Misnie, ce qui fit échoir à Guillaume la Thuringe et les terres franconiennes. A l'instigation de son conseiller, Apel de Vitzthum, Guillaume réclama encore le partage de la Saxe [23], et en général mécontent de son lot, il conçut le projet de faire passer la Thuringe, après sa mort, au roi Ladislas de Bohême. Frédéric exigea de lui qu'il destituât les conseillers qui lui étaient opposés, et qu'il rompît toutes les négociations entamées avec la cour de Bohême ; mais ses réclamations ne furent point entendues. L'électeur, se faisant justice à lui-même, marcha sur Rossla, domaine et résidence de Vitzthum [24]. Guillaume, courroucé de cette mesure violente, dont son conseiller fut la victime, fit (octobre 1446) à ce dernier la cession des possessions franconiennes de Cobourg, Hildbourghausen, Heldbourg, Rodach, etc., en échange des biens de Vitzthum en Thuringe, et pour une somme accessoire de 42,000 florins ; puis il assaillit la ville de Géra, pour se venger de Henri Reuss, seigneur de Géra, qui avait défendu la cause de Frédéric, et fit mettre à mort, dans l'intérieur d'une église, 5,000 habitants de cette ville. Ce n'était là que le commencement d'une lutte terrible entre les deux frères, lutte qui se prolongea jusqu'à l'an 1451, où l'empereur Frédéric III

[23] Le duché et électorat de Saxe revenait de droit à l'aîné de la famille, aux termes de la bulle d'or (1356).

[24] Le margrave de Brandebourg ayant intercédé en faveur de Vitzthum, ce château ne fut point assiégé.

et l'électeur de Brandebourg opérèrent enfin une réconciliation, et l'accommodement des intérêts en litige [25]. Plusieurs des vassaux thuringiens avaient déjà auparavant abandonné la cause du turbulent Guillaume, pour se joindre à Frédéric.

Cette guerre, que signalaient déjà tant d'horreurs présente encore dans ses conséquences un événement, unique dans l'histoire, triste exemple de cette grossièreté et de ce caractère farouche que nous montre si souvent le moyen-âge : c'est le fameux *enlèvement des jeunes princes saxons*.

Il y avait à la cour de l'électeur Frédéric un vaillant chevalier, nommé Kunz (Conrad) de Kauffungen, revêtu de la dignité de maréchal, qu'il s'était acquise par des services militaires dans la guerre contre les Hussites et dans celle que s'étaient faite les deux frères. Dans cette dernière, Kunz de Kauffungen avait vu donner à Apel de Vitzthum, les biens qu'il possédait en Thuringe; mais Frédéric lui avait donné en compensation les biens de ce même Vitzthum situés en Misnie. Lors de la réconciliation des deux frères, il fut obligé de reprendre ses propres domaines en Thuringe et de restituer ceux qui lui avaient été provisoirement concédés en Misnie ; ce à quoi il refusa de se soumettre.

[25] Quoique le traité de Pforte (27 janvier 1451) n'eût point déclaré nul l'abandon des possessions franconiennes, fait à Vitzthum, et qu'il fût même sanctionné le 11 mars par l'électeur Frédéric, le duc Guillaume, désabusé sur les intentions de son ancien conseiller, le somma d'annuler le contrat qui avait été passé entre eux, le 8 octobre 1448. Vitzthum s'y étant refusé, le duc lui opposa la force armée et le dépouilla à la fois de ses biens thuringiens et franconiens. Cobourg passa donc ainsi de nouveau sous la domination des ducs de Saxe.

Apel fut réintégré par la force dans ses possessions primitives, et l'électeur promit à Kauffungen une réparation toute légale. Le noble chevalier n'attendit point, cependant, les résolutions de son maître, et conçut contre la famille de Frédéric des projets de vengeance qui le forcèrent à quitter la Misnie et à fuir en Bohême[26]. S'étant fait instruire par un garçon de cuisine, nommé Schwalbe, de tout ce qui se passait à la cour d'Altenbourg, et familiarisé avec toutes les localités de cette place, il choisit, pour y revenir, le moment où l'électeur devait se trouver à Leipzig. Profitant de cette absence, il escalada les murailles du château, dans la nuit du 7 juillet 1455, pendant que les officiers de l'électeur se trouvaient en ville, réunis à un banquet chez le chancelier. Il était assisté dans son entreprise par deux de ses amis, les chevaliers Guillaume de Mosen, et Guillaume de Schönfels. L'électrice Marguerite[27] était demeurée dans le château avec ses deux fils, Ernest, âgé de 14 ans, et Albert, âgé de 12 ans. La sentinelle, à laquelle seule la défense du château était confiée, fut garrottée, et rien ne s'opposa plus à leur introduction dans l'intérieur du palais. Les jeunes princes furent enlevés en dépit des cris d'une mère désolée. Kauffungen prit la direction de son château d'Isenberg en Bohême,

[26] En fuyant il prononça la menace : qu'il se vengerait sur le propre sang de l'électeur, à quoi celui-ci aurait répliqué : « Mon Conrad, prends garde que tu ne me brûles point les poissons de mes étangs ! »

[27] Elle était fille de l'archiduc Ernest le Ferré d'Autriche, distinguée autant par ses talents administratifs auxquels son époux laissa souvent l'occasion de se déployer, que par sa tendresse maternelle. Cependant elle est citée, comme ayant provoqué en 1452 une persécution contre les juifs.

avec le prince Albert ; Mosen et Schönfels, chargés du prince Ernest, suivirent au galop la route de Zwickau. Le ravisseur voulait, par cet acte d'une brutale violence, attendrir l'électeur, et espérait, qu'arrivé à son château, il le ferait plier à ses injustes exigences.

Kunz était parvenu, avec sa victime, jusqu'au Fürstenberg , près du village de Ruschau, sur les frontières de Bohême, lorsque le prince manifesta le désir de se reposer. Kunz le fit descendre de cheval et lui permit de cueillir quelques fraises ; mais le prince ayant rencontré un charbonnier, nommé Georges Schmidt, il s'empressa de se découvrir à cet homme. Celui-ci et sa famille donnent l'alarme dans tous les environs. On saisit Kunz de Kauffungen, qui avait eu le malheur de s'empêtrer le pied dans son étrier, ainsi que son valet, qui se défendit vainement. Ils furent menés près de l'abbé Liborius de Grünhayn, qui, sans retard, fit conduire les prisonniers à Zwickau, et ramena le prince à ses parents, à Altenbourg.

Ce fut un beau spectacle, dit l'histoire, de voir, à cette occasion, le cortége splendide, que conduisait un noir charbonnier, armé de son immense fourgon.

Quant à Mosen et Schönfels, qui étaient chargés du prince Ernest, ils se cachèrent quelques jours dans la *Grotte du Diable*, nommée plus tard la *Grotte des Princes*, aux environs de Stein ; car le tocsin qui retentissait partout, avait mis toute la contrée en éveil, et empêchait les chevaliers ravisseurs de poursuivre leur chemin. Des bûcherons les ayant informés de ce qui était arrivé à Kunz , ils prirent la résolution de

renvoyer le prince, sous la garantie d'une pleine amnistie, ou de le livrer à la mort. Le capitaine du district, Frédéric de Schönbourg, leur garantit la vie et la liberté, et le prince fut rendu sain et sauf à son père. Les chevaliers prirent la fuite, pour se soustraire à l'indignation générale. Kunz fut condamné à mort, et décapité sur la grande place de Freiberg, le 14 juillet 1455. Schweinitz, son valet, et Schwalbe, le garçon cuisinier, furent écartelés. Le charbonnier Schmidt, auquel l'électeur avait permis de demander le prix qu'il voulait, et qui n'avait sollicité que l'exemption des impôts dans l'exercice de son métier, non-seulement obtint cette faveur, mais encore un domaine dans le village d'Eckartsbach près de Zwickau, et annuellement quatre boisseaux de froment. A partir de cet événement, lui et ses descendants portèrent le nom de *Triller*, « parce que, disait-il, il avait bravement *saboulé* (allemand : *trillen*) le chevalier Kunz de Kauffungen [28]. »

Le bonheur domestique de Frédéric le Doux ayant été ainsi rétabli par le courageux dévouement de chétifs vassaux ; l'avenir du pays et de la dynastie étant rassuré, un autre danger vint subitement menacer cette sécurité. Le frère de l'électeur, Guil-

[28] L'enlèvement des princes saxons, à la mémoire duquel un monument fut érigé en 1822 sur le Fürstenberg, a fait le sujet d'une foule de monographies. Nous citons, parmi les plus renommées les deux suivantes : Dan. Cramer, *Plagium, Comœdia de Alberto et Ernesto subreptis.* Vitemb. 1505, 8°. (Cet ouvrage a eu plusieurs éditions latines et allemandes.) — Triller (Dan. Guill.), *sächsischer Prinzenraub.* Francfort, 1743. 8°. La poésie dramatique et le roman s'en sont également emparés.

laume III de Thuringe, turbulent et impétueux de son naturel [29], querelleur infatigable, ne se plaisait qu'à former des projets tendant à l'agrandissement de son pouvoir, et à la satisfaction de son goût pour les armes. La mort de Ladislas de Bohême, son beau-frère, lui en fournit l'occasion. Elle lui ouvrit la perspective de porter la couronne de ce pays [30]. Cependant, les Bohêmes, sur les recommandations du puissant ecclésiastique, Jean Rokyczana, élurent, en 1458, Georges Podiebrad, le Hussite, et celui-ci renouvela bientôt les prétentions qu'avait déjà soulevées l'empereur Sigismond, au sujet de la suzeraineté sur 63 villes et châteaux de Misnie.

Pour terminer ces différends, on convint d'un double mariage entre le duc Albert, second fils de Frédéric, et la fille de Podiebrad, Zédéné (Sidonie), d'un côté, et entre le fils du roi Hinko (Henri) [31], et la fille de Guillaume, Catherine, de l'autre. Ces unions amenèrent la confraternité de succession entre la Bohême et la Misnie, et quant aux prétentions élevées par le roi de Bohême, elles furent respectées, grâce à l'intercession de l'électeur de Brandebourg, en ce sens, que les princes saxons rendraient à la Bohême leurs domaines conquis précédemment dans ce pays, savoir : Riesenbourg, Brix et Dux, ainsi que la montagne de la Landskrone près

[29] On disait de lui : « Quand le duc Guillaume attache ses éperons, et traverse la cour du château de Weimar, il fait trembler toute la Thuringe. »

[30] Le duc Guillaume avait épousé en 1446, pendant que son frère attaquait Vitzthum à Rossla, la princesse Anne, sœur cadette du roi Ladislas et fille d'Albert II, roi des Romains, dont il eut deux filles, Marguerite et Catherine.

[31] Il devint plus tard duc de Münsterberg.

de Görlitz, et qu'ils reconnaîtraient la suzeraineté du roi de Bohême sur les 63 villes et châteaux de Misnie en question, parmi lesquels on cite Pirna, Dohna, Königstein, Sachsenbourg, Eilenbourg, Hohnstein, Tharant, Auerbach, etc. Seulement, fut-il stipulé, cette suzeraineté féodale n'entraînerait pas de services féodaux.

Peu de temps après cet accommodement, Frédéric le Doux décéda à Leipzig, le 7 septembre 1464, âgé de 52 ans. Il fut regretté par ses sujets comme un prince excellent, actif et d'une rare bienveillance, et par les siens comme un père de famille doux et d'une sincère piété [32]. Ses deux fils, Ernest et Albert, lui succédèrent, gouvernant en commun tous les États de la maison de Wettin. Cependant Ernest, l'aîné, hérita seul du duché de Saxe et de la dignité d'électeur, et se mit également en Misnie à la tête de l'administration générale. Leur oncle, Guillaume III, s'étant résolu, vers la fin de sa vie, à une vie retirée et pacifique, se maintint dans le gouvernement de la Thuringe. Tout ce qui fit encore parler de lui au dehors, fut le malheureux sort, qu'injustement il fit subir à son épouse, Anne, fille de l'empereur Albert, et ses relations avec une veuve, nommée Catherine de Brandenstein, dont il fit son épouse après la mort de sa femme [33]. Il survécut 18 ans à son frère, et

[32] Frédéric le Doux fut le fondateur de l'ordre saxon de St-Jérôme (1450). Voy. Horn, *Hist. Handbibliothek*, p. 873 et s.

[33] La duchesse Anne, princesse estimable sous tous les rapports, fut confinée dans le château d'Eckartsberga, en 1456, où elle fut en butte aux traitements les plus durs de la part de son époux. Elle mourut de chagrin, après un emprisonnement de 8 ans, le 13 novembre 1462. Le mariage avec Catherine de Branden-

mourut le 17 septembre 1482, sans laisser de postérité, et après avoir remis ses États entre les mains de ses deux neveux, Ernest et Albert.

Ces deux frères administraient leurs États avec un accord remarquable, et plusieurs fois ils profitèrent de l'occasion de les agrandir. En 1466, ils conquirent les possessions de Henri II, burgrave de Misnie, seigneur de Plauen, qu'ils conservèrent dès lors comme fiefs de Bohême. Plus tard, ils se procurèrent, par achat, la seigneurie de Sagan en Silésie [54], pour la somme de 50,000 florins, qu'ils retirèrent des filons d'argent nouvellement découverts près de Schneeberg, et firent également l'acquisition des seigneuries de Sorau, de Beeskow et de Storkow, pour 62,000 florins rhénans.

L'indivision qu'ils avaient observée jusqu'ici dans le gouvernement de leurs États, vint à cesser par la mort

stein, célébré avec pompe à Weimar et béni même par un archevêque de Magdebourg, fut toléré par l'électeur, frère de Guillaume, parce qu'il n'y avait plus aucune espérance qu'il en résultât des enfants. L'infidélité de Guillaume fut punie par celle de Catherine, dont la vie déréglée était notoire à la cour, sans toutefois que son époux eût assez de force pour lui retirer son affection.

En 1461, le duc Guillaume III entreprit avec une suite de 91 personnes un pèlerinage à Jérusalem, sur lequel la bibliothèque de Gotha renferme de curieuses relations manuscrites.

Sur les démêlés que le duc Guillaume III de Saxe eut avec Élisabeth de Gorlitz, épouse d'abord du duc Antoine de Brabant, et en secondes noces de Jean de Bavière, évêque de Liége, au sujet du duché de Luxembourg, du comté de Chiny et de l'advocatie d'Alsace, qui lui revenaient à titre de dot de sa femme Anne, petite-fille de Sigismond; — voy. Dewez, *Histoire générale de la Belgique,* Bruxelles, 1827, septième époque, chap. VI, vol. IV, p. 249 et suiv.

[54] Cette seigneurie de Sagan forme aujourd'hui un duché relevant du roi de Prusse, et renferme sur une étendue de 31 mètres carrés, 5 villes, 147 villages.

de leur oncle Guillaume, qui leur fit échoir la Thuringe. Albert, qui n'avait joui jusqu'ici que d'un revenu annuel de 14,000 florins, assigné sur certaines villes et châtellenies, se montra encore disposé à faire continuer pendant 10 ans, le *statu quo,* en échange d'une augmentation de 3,000 florins, et sous condition que le pays n'en subît aucune nouvelle charge. Mais quelques différends survenus déjà auparavant entre les deux princes, le désir naturel de doter leurs enfants respectifs, et, comme il y a lieu de le supposer, les instigations de quelques avides conseillers, aboutirent à un partage formel, ratifié à Leipzig le 26 août 1485. Ce partage est une date remarquable dans l'histoire de la Saxe ; car, à partir de cette division, l'unité et la force de la maison et des États de Wettin n'ont plus jamais été restituées.

Selon l'ancien droit des Saxons, d'après lequel l'aîné partage et le cadet choisit, Ernest jeta les bases du partage et Albert obtint le choix pour la somme de 25,000 florins. La Misnie et la Thuringe constituèrent la base du partage ; mais on avait annexé à la dernière les possessions dans la Franconie et le Voigtland (Plauen, etc.). Le Pleissnerland et l'Osterland furent partagés en deux moitiés. Le duché de Saxe et l'électorat n'entrèrent point dans le partage, étant considérés comme la part naturelle de l'aîné. A l'effet de maintenir des rapports amicaux entre les deux branches, et de

67,000 habitants. Il appartient actuellement au prince régnant de Hohenzollern-Hechingen, qui en a hérité de sa mère la princesse de Courlande, petite-fille du célèbre Biron, ministre de Russie sous le règne d'Anne, devenu duc de Courlande. Pierre, fils de Biron, acheta en 1785 le duché de Sagan.

diminuer les chances d'une guerre intestine, chacun des deux intéressés obtint, sur le territoire de l'autre, un certain nombre de domaines. L'évêché de Naumbourg-Zeitz fut assigné à la Thuringe, et celui de Merseboug à la Misnie. Restèrent communs : l'évêché de Misnie; la principauté de Sagan, et les seigneuries de Biberstein; les mines, le patronage des villes d'Erfurt, Görlitz, Mühlhausen et Nordhausen; enfin les dettes, les expectatives et les collations de fiefs. De plus ils stipulèrent la succession mutuelle, et une somme de cent mille florins pour celui qui obtiendrait la Thuringe, province moins productive que la Misnie. Cependant Albert, en choisissant la Misnie, ne paya que 50,000 florins, mais dut céder le bailliage de Iéna. Quant au palatinat de Saxe et au burgraviat de Magdebourg, rien ne pouvait être décidé alors, vu qu'Albert insistait pour qu'ils fussent compris dans le partage, et qu'Ernest les considérait comme inhérents au duché de Saxe. Or, la bulle d'or avait déclaré ce duché indivisible; et cette question donna sujet, dans la suite, à de longues discussions.

Cette division reçut la sanction de l'empereur Frédéric III, le 24 février 1486, et les deux princes furent solennellement investis de leurs États. Toutefois Ernest, en projetant cette division, avait espéré que son frère se déciderait pour la Thuringe, et conserva toujours quelque dépit secret du choix que son frère avait fait.

C'est à dater du traité de 1485 que la maison de Wettin se divise en deux principales branches, la

branche *ernestine* ou aînée, et la branche *albertine* ou cadette. Les principales possessions de la première sont : Arnshaugk, Altenstein, Adorf, Altenbourg, Buttstädt, Borna, Creuzbourg, Cobourg, Coldiz, Düben, Gotha, Gerstungen, Grimma, Heldbourg, Hildburghausen, Eisenberg, Eilenbourg, Eisenach, Kahla, Königsberg, Krimmitschau, Lücka, Leissnig, Neustadt, Orlamünde, Oelsnitz, Plauen, Pausa, Rossla, Ronnebourg, Saalfeld, Salzungen, Schmölle, Schilda, Tenneberg, Triptis, Auma, Weimar, Weida, Waltershausen, Wartbourg, Werda, Ziegenrück et Zwickau.

La part d'Albert renfermait : Cambourg, Chemnitz, Dresde, Dippoldswalde, Delitsch, Dornbourg, Eckartsberge, Frauenstein, Freibourg, Freiberg, Gebensee, Hohnstein, Hayn, Iéna (qui fut cédé à Ernest), Kindelbrück, Langensalza, Leipzig, Lommatsch, Luckau, Meissen, Mitweyda, Oschatz, Oederan, Pirna, Pegau, Rochlitz, Radeberg, Senftenberg, Sachsenbourg, Schellenberg, Sangerhausen, Tharant, Rennstädt, Thomasbrück, Wolkenstein, Weissensee, Weissenfels, Zschoppau.

Cette longue série de localités donne en même temps la preuve d'une nombreuse population, concentrée dans des villes où le commerce et l'industrie avaient produit un état de prospérité, que n'avaient pu ébranler les horreurs qui accompagnèrent la guerre des Hussites. D'un autre côté, une multitude de lois somptuaires, qui datent de cette époque, et dirigées contre le luxe, ainsi que des lois établies contre la dépravation des mœurs, prouvent que les longues guerres, tant à l'inté-

rieur qu'au dehors, avaient exercé une funeste influence sur la vie du peuple et surtout sur les habitants des cités.

La principale ressource du pays étaient les mines et le commerce, qui gagnait de plus en plus en extension. Æneas Sylvius, qui devint plus tard, comme on sait, pape sous le nom de Pie II, s'est exprimé de la manière suivante sur la situation intérieure de l'Allemagne au xv[e] siècle : « S'il est vrai que là où sont les marchands, il y a la richesse, l'Allemagne n'est certes pas pauvre. » Cette remarque s'applique particulièrement aux pays saxons, qui se sont distingués de tout temps par leur travail et leur activité. Les sciences ne furent point retardées par les progrès de l'industrie ; elles ont toujours trouvé en Saxe la culture la plus empressée et la plus éclairée. Deux universités, Erfurt et Leipzig, illustrées par des hommes distingués, eurent une large part dans la formation et la propagation d'un esprit plus éclairé, moins farouche, qui se manifesta bientôt, tant dans l'administration que dans la législation, et qui conjointement avec le ressort le plus puissant de la civilisation moderne, l'imprimerie, allait saper les deux despotes du moyen-âge, la papauté et la philosophie scolastique.

CHAPITRE III.

Depuis la division de la maison saxonne en branches Albertine et Ernestine, jusqu'à la capitulation de Wittenberg.

(1485-1547.)

III.

Jusqu'ici nous avons traité l'histoire de la maison de Wettin, que nous avons vue parvenir successivement au margraviat de Misnie, au landgraviat de Thuringe, au palatinat saxon, au duché de Saxe et à la dignité électorale, — dans toute sa largeur, c'est-à-dire en portant notre attention sur toutes les principales lignes collatérales qui se sont formées depuis Conrad le Grand, premier margrave héréditaire de Misnie. Le partage dont il a été question en dernier lieu, ayant divisé la maison de Saxe en deux tiges, qui depuis n'ont plus été réunies, le cadre de notre sujet se resserre, et nous n'avons à nous occuper dès maintenant que de la Saxe Ernestine et de ses gouvernants. Nous ne toucherons l'histoire de la ligne colla-

térale, que pour autant qu'il s'agira de faire connaître les rapports qui existèrent dans la suite entre les descendants d'Ernest et ceux de son frère cadet, le duc Albert.

La souche de la maison saxonne-ernestine, l'électeur Ernest, duc de Saxe, landgrave de Thuringe et possesseur des diverses terres en Franconie (Cobourg, etc.), qui étaient échues depuis 1353 à la famille des Wettin, ne survécut pas longtemps au pacte de 1485. L'an suivant déjà, le 26 août, une chute de cheval lui coûta la vie, à l'âge de 46 ans. Quelques mois auparavant, il avait assisté à Francfort à l'élection du roi Maximilien, et avait même exercé sur elle une assez forte influence. Il laissa quatre fils. Deux, savoir le second, Albert, et le troisième, Ernest, se vouèrent à l'Église [1]. Frédéric, l'aîné, né en 1463, succéda par droit de primogéniture à l'électorat, et gouverna, en commun avec le plus jeune de ses frères, Jean le Constant, né en 1467, les États patrimoniaux dont ils avaient hérité.

Frédéric, qui figure dans l'histoire avec le glorieux surnom de *le Sage,* est un de ces princes extraordinaires dont l'activité tomba dans une de ces périodes décisives qui signalent le progrès de la civilisation ; une de ces natures d'élite, dont l'existence se complique avec les grands faits d'une portée humanitaire, et douées en même temps des forces nécessaires pour remplir dignement la tâche difficile dont la Providence les a chargées. Ce qui ajoute à sa gloire, c'est que sa vie fut

[1] *Ernest* fut nommé (1476) archevêque de Magdebourg ; *Albert* mourut en 1484, administrateur de l'archevêché de Mayence.

pure et sans tache. Il joignait à l'agilité et à la dextérité dans les exercices du corps, un goût éclairé dans les sciences et les arts. Formé à l'école cathédrale de Grimma, il avait atteint, sous le rapport des connaissances humaines, toute la hauteur de son siècle, et la littérature classique des Romains lui était devenue un champ assez familier pour en tirer, au moment opportun, des pensées lumineuses qui pussent l'éclairer et le guider dans l'accomplissement de ses devoirs politiques. D'une bienveillance extrême envers ses sujets, il s'est toujours montré prince loyal et zélé dans la défense des intérêts de l'empire et de l'empereur. Tous le reconnurent comme un homme judicieux, réfléchi, modéré, équitable; les grands comme les petits s'abandonnèrent avec confiance à ses sages avis. Le surnom de *le Sage,* dont la postérité l'a honoré, n'est donc pas le résultat d'une vaine adulation, mais la juste récompense d'un mérite incontestable [2].

[2] Voici textuellement le brillant éloge que lui fit un panégyriste allemand, *Christ. Scheurlius,* professeur de droit à l'université de Wittenberg et conseiller de l'électeur: In Friederico multa sunt quæ laudare possis : corpus egregium et species principe digna, animus sedatus et tranquillus, ingenium perspicax, memoria tenacior, religionis ardens zelus, ingens cupiditas paciset otii. Homo certe ita mitis ingenii, vt omnes diligat, neminem odio habeat, tardus ad iram, ad miserandum promptus, insignis pietate, clementia monstrabilis, liberalitate conspicuus, fortissimus rerum ecclesiasticarum honorisque divini procurator et defensor acerrimus. His adjicias illa præclara, sine quibus omnis præstantia in principe deformatur, frugalitatem, honestatem, mansuetudinem, tranbuillitatem, religionem, sanctimoniam, et hæc omnia egregia. Igitur Friedericus cum sit omnium virtutum vivax imago inprimis rectos et vividos animos fovet et attollit et bonis omnibus prodest, his honores, his sacerdotia, his magistratus offert. Peregrinos autem humaniter excipit, attentus audit, liberaliter tractat, et adeuntibus ita facilem se præbet atque benignum, vt ejus lateri haereat quisquis accessit, finemque sermonis suus cuique pudor, non principis superbia faciat.

Aussi ses États se ressentirent-ils bientôt de la salutaire influence de son administration, et surtout de l'accord parfait qu'il sut maintenir sans interruption entre lui et son frère co-régent.

En 1493, l'électeur Frédéric, en société de plusieurs princes et vassaux, du célèbre peintre Lucas Kranach, et de son médecin Pollich de Melrichstadt, fit le pèlerinage de Palestine [3]. Deux ans après, nous le trouvons à la diète de Worms, où l'empereur lui conféra l'investiture de ses États. Ce fut à cette diète de 1495 encore, que l'empire germanique fut doté de la seconde de ses lois constitutionnelles, savoir la soi-disant paix publique perpétuelle (*ewiger Landfriede*), et que fut constitué le tribunal de la haute chambre impériale (*Reichskammergericht*).

L'empereur Frédéric III était mort depuis deux ans. Son fils et successeur, Maximilien, vouait une confiance sans bornes à l'électeur de Saxe, Frédéric. C'est à ce titre, que lors du voyage en Italie de cet empereur, en 1496, il fut chargé du vicariat général de l'empire [4].

[3] Ce fut à Jérusalem qu'il fut armé chevalier par Henri de Schaumbourg. Le voyage en Palestine ne dura que neuf mois.

[4] L'électeur palatin contesta la légalité de cette mesure, et prétendit, en se fondant sur un privilége impérial obtenu en 1375, à la régence dans toute l'étendue de l'empire. « D'après la bulle d'or, en cas d'interrègne, le gouvernement impérial passait entre les mains de deux *vicaires,* les électeurs palatin et de Saxe, qui pourtant ne l'exerçaient pas par indivis, mais l'un dans les provinces du Rhin, de Souabe et du droit franconien ; l'autre dans celles du droit saxon. L'Autriche et la Bavière, pendant qu'elle n'était pas possédée par l'électeur palatin, ne reconnaissaient pas l'autorité des vicaires et se trouvaient par conséquent, pendant l'interrègne, placées pour ainsi dire hors de l'Allemagne. » Schoell, *Hist. abr. des traités de paix*. Paris, 1817, t. VI, p. 244.

En 1507 encore, à l'occasion d'un voyage en Italie de Maximilien, celui-ci

L'estime dont il était généralement entouré, lui valut également la présidence du conseil de régence, qui siégeait à Nuremberg, et connu sous le nom de *Reichsregiment*. Cette charge lui fut dévolue à la diète qui fut tenue à Augsbourg l'an 1500, et devait lui rapporter un revenu annuel de 6,000 florins. Malheureusement le but de ce conseil ne fut jamais réalisé, et il fut dissout déjà deux ans après son installation. Frédéric retourna dans ses États où l'appelait un projet dont l'exécution eut les conséquences les plus grandes tant pour les temps qui suivirent immédiatement, que pour l'avenir en général.

Le partage de 1485 avait assigné l'université de Leipzig à la branche Albertine, et Frédéric, si vivement intéressé aux progrès des lumières, dut nécessairement concevoir le plan d'une institution analogue au sein de ses propres États. Le 24 août 1501, l'électeur et son frère annoncèrent, par une proclamation datée de Weimar, l'érection d'une université à Wittenberg, et le 18 octobre 1502, celle-ci fut solennellement inaugurée. La proclamation accordait, pour un terme de trois ans, l'obtention gratuite des grades académiques, à tous les étudiants de la nouvelle école. Le médecin privé de l'électeur, le docteur Pollich, en avait projeté la première organisation, en se conformant au modèle des universités de Tubingue et de Bologne. Il s'écarta

nomma de nouveau Fréderic le Sage lieutenant-général de l'empire (*imperii locum tenens generalis*), charge dont il s'acquitta pendant un an. En 1509, il la refusa, ainsi que celle de feld-maréchal-général de l'empire dans la guerre contre les Vénitiens, pour raison de santé.

de la division en quatre nations, adoptée à Prague et à Paris, et, proposant celle en quatre facultés, il remit l'administration académique entre les mains d'un recteur et des quatre doyens des facultés. Les hommes distingués auxquels on avait confié les nouvelles chaires, tels que Philippe Schwarzerd, plus connu sous son nom grécisé *Melanchthon*, et envoyé de Tubingue par le célèbre philologue Reuchlin; Jean de Staupitz, vicaire-général de l'ordre des Augustins, et autres, augmentèrent en peu d'années la réputation du nouvel établissement scientifique à un tel point, qu'il devint difficile de trouver des logements suffisants pour les élèves qui affluaient de toutes parts. Jusqu'en 1507, les frais d'entretien de l'école de Wittenberg avaient été supportés en commun par les deux princes fondateurs; mais à cette époque, ils lui incorporèrent l'église cathédrale de cette ville, qui était richement dotée, ainsi que tous les biens et villages qui en dépendaient.

En 1508, sur l'avis de Jean de Staupitz que nous venons de mentionner, et qui fut le premier doyen de la faculté de théologie, l'électeur offrit à un simple moine de l'ordre des Augustins, nommé Martin Luther, portant l'habit de prêtre depuis l'année précédente, une chaire de philosophie. Ce jeune docteur, à peine âgé de 25 ans (il était né à Eisleben, le 10 novembre 1483), mais doué d'une intelligence précoce et d'un esprit ardent et courageux, joignit plus tard à ses leçons de philosophie des cours d'exégèse biblique, et prépara l'événement mémorable, qui ébranla l'Allemagne et l'Europe et qui signale un des points lumineux de l'his-

toire de l'humanité. Nous dépasserions le cadre de notre tâche, si nous voulions parcourir toutes les phases de la réforme religieuse opérée par le moine de Wittenberg; cependant, nous ne pouvons nous dispenser de retracer ici sommairement la marche générale de ce grave événement, puisque ce furent en première ligne les princes de la maison de Saxe et surtout de la branche aînée qui favorisèrent la réforme, et que cette réforme elle-même réagit si fortement sur la situation politique de leurs États.

Le règne de l'empereur Frédéric III (1440-1493), couvait déjà d'importants changements. Quoiqu'on ne puisse nier les intentions sincères de ce prince, dont le gouvernement avait duré au delà d'un demi-siècle, il n'en est pas moins vrai qu'il fut dépourvu de la fermeté et de la force nécessaires pour conjurer les troubles et les agitations de son temps. L'Allemagne paraissait manquer de chef suprême; princes, villes et chevaliers libres, se livrant à l'arbitraire le plus désordonné, n'étaient préoccupés que de l'extension de leur propre pouvoir et de l'affermissement de leur existence personnelle. Ainsi que d'une part, les esprits se préparaient à des transformations sociales et *politiques* d'une vaste portée, des faits d'un ordre non moins élevé signalent, d'une autre, le mouvement *intellectuel*. Rappelons les grandes œuvres qui caractérisent cette époque climatérique du quinzième siècle : la renaissance des études littéraires; l'invention de la typographie; les expériences dans l'art nautique, qui firent connaître le chemin des Indes orientales; la découverte de l'Amérique; les change-

ments dans le système militaire et dans les transactions commerciales. Enfin, des vues plus claires sur l'organisation de l'Église et sur le pape, propagées par les Wiclef, les Huss, les Jérôme de Prague et autres précurseurs de Luther, proclamées sans réserve dans les conciles et les assemblées ecclésiastiques, durent nécessairement mûrir l'idée d'un affranchissement *religieux*. L'esprit de l'homme, fortifié par la science et la connaissance du passé, s'émancipait de plus en plus d'une aveugle soumission à la domination de Rome, et mûrissait la pensée, que l'antique constitution de l'Église devait s'écrouler, étant contradictoire tant avec la doctrine du Christ même, qu'avec la saine raison de l'homme. Il ne fallait, dans de telles conjonctures, qu'une impulsion du dehors, qu'un léger incident pour que la réformation s'opérât.

Cette impulsion, cette cause immédiate, se présenta dans le conflit qui divisait alors les humanistes, qui prédominaient dans les universités, et les théologiens, qui marchaient dans la vieille ornière de la scolastique; elle s'offrit surtout dans l'impudence avec laquelle les agents de Rome faisaient en Allemagne le débit public des indulgences pontificales. C'est contre ce honteux « trafic d'âmes, » que Luther, se conformant à l'usage académique, afficha les fameuses 95 thèses à Wittenberg, le 31 octobre 1517. Disséminées par d'innombrables copies, ces thèses se répandirent avec une rapidité extrême dans les États de l'empire germanique et à travers l'Europe entière, et sapèrent les fondements de l'ancien édifice d'Hildebrand. L'auda-

cieuse démarche du professeur saxon fut accueillie par les applaudissements les plus bruyants de l'Allemagne éclairée : son courage, et la force de ses raisonnements excitèrent l'admiration générale. Non-seulement les étudiants qui assistaient à ses cours, se rallièrent à sa cause, mais il sut ranger sous sa bannière des hommes, tels que le chevaleresque Ulrich de Hutten, le brave Sickingen, le fougueux Carlstadt, le pacifique Melanchthon et le prudent Spalatin. Il était dans la nature des choses, que les théologiens scolastiques, ces adversaires-nés des humanistes, se missent en émoi et entamassent une polémique aussi véhémente que dangereuse, lançant contre Luther non-seulement l'accusation de novateur ecclésiastique, qui aurait attaqué moins le dogme catholique que l'autorité même du pontife, mais aussi celle d'un révolutionnaire politique.

Le pape Léon X ne vit d'abord dans cette affaire qu'une simple dispute de savants, qu'une querelle de moines, et lui laissa libre cours, d'autant plus qu'alors l'attention du souverain pontife, comme celle de tous les pouvoirs séculiers, s'était portée sur les choses politiques , et surtout sur l'élection prochaine du successeur de Maximilien. L'électeur Frédéric le Sage lui-même, dès le principe le protecteur généreux de Luther, ne considéra la polémique engagée par celui-ci que comme une attaque dirigée contre les abus de la hiérarchie, et n'intercéda point avant que le célèbre Érasme de Rotterdam, qu'il avait consulté sur les tendances de Luther, eût émis son jugement en faveur du mouvement.

Sur les représentations réitérées des ennemis de Luther, et pressé surtout par les dominicains, le pape dut enfin changer de conduite, et prit en 1518, la résolution d'engager l'électeur à faire exclure Martin Luther de l'ordre de St.-Augustin, à s'emparer de sa personne et à l'expédier à Rome endéans soixante jours. Frédéric, quoique élevé dans les anciens préjugés, modifia peu à peu ses vues sur les pouvoirs de la papauté, depuis que la décadence de cette institution fut mise au grand jour par le jeune docteur de Wittenberg. D'un autre côté, appréciant la salutaire influence, que Luther exerçait sur la prospérité croissante de l'université, il ne pouvait se montrer très-disposé à obtempérer bénévolement aux injonctions du St.-Père. Tout ce qu'il crut pouvoir accorder, sur l'avis des membres de l'université, fut de laisser partir Luther à Augsbourg, pour s'y présenter devant le légat de Léon X, le cardinal Cajetan. On sait qu'il ne se rétracta point, dans trois entrevues qu'il eut avec ce prélat (octobre 1518), des principes qu'il avait posés et défendus, en interjetant appel « du pape mal informé au pape mieux instruit », (*a pontifice non bene informato ad melius informandum*).

Peu de mois s'étaient écoulés depuis le voyage de Luther à Augsbourg, que Maximilien, le dernier empereur germanique au caractère chevaleresque, venant à mourir le 12 janvier 1519, Frédéric de Saxe fut chargé, d'après les dispositions de la bulle d'or, du vicariat de l'empire dans tout le territoire où régnait le droit saxon. Cet événement avança sous deux rapports

le succès de la réformation. D'abord, sa position nouvelle permettait à l'électeur d'entourer le professeur persécuté, qui faisait la gloire de son université, d'une sûreté personnelle mieux garantie; d'autre part elle dut commander à la cour de Rome plus de circonspection dans ses mesures, et de ménagements envers Luther, que protégeait un prince qui figurait lui-même sur la liste des candidats à l'empire, et dont le vote devait, en tout cas, puissamment influencer l'élection prochaine de l'empereur d'Allemagne.

Au reste, la doctrine de Martin Luther avait déjà jeté de profondes racines dans les esprits. Charles de Miltitz [5], chanoine de Mayence, chargé par le pape de mettre un terme à la querelle religieuse, c'est-à-dire d'engager Luther à la rétractation, écrivit à Léon X qu'il ne s'aviserait pas de conduire Luther en Italie, sans être escorté d'une armée de 25,000 hommes. Le réformateur, de son côté, ne discontinua point de faire marcher son œuvre par ses écrits et sa prédication.

Après avoir géré le vicariat pendant cinq mois, l'élec-

[5] Charles de Miltitz, gentilhomme de Misnie, résidant à Rome, que nous voyons ici jouer le rôle de nonce du pape, avait en même temps reçu la mission de remettre à l'électeur la *rose d'or bénite*, dont les papes ont coutume d'honorer annuellement un des princes de l'Europe, et que Frédéric avait demandée à une occasion précédente. Cette mesure de courtoisie pontificale avait pour but de captiver la bienveillance de l'électeur.

C'est ce qui résulte des paroles suivantes d'une lettre de Léon X, écrite à Frédéric au sujet des propositions qu'il lui ferait faire par Miltitz : *quæ Miltitius propositurus sit, consideret, et pretioso munere ornatus Rosæ suavitatis odore laetus, tanto lubentius et promtius exequatur.* La rose d'or ne parvint que le 25 septembre 1519 dans les mains de l'électeur, qui, ne voulant point assister lui-même à sa réception solennelle à Altenbourg, y délégua trois de ses conseillers.

teur de Saxe se rendit à Francfort, où, comme d'habitude, l'élection de l'empereur devait avoir lieu. Soutenu par Frédéric, qui avait refusé la couronne pour lui-même, le petit-fils de Maximilien, Charles Ier, roi d'Espagne, fut élu roi des Romains, le 28 juin 1519, et prit comme tel le nom politique de Charles-Quint [6].

[6] C'est à Frédéric le Sage surtout, qu'est dû l'établissement d'une nouvelle loi fondamentale de l'empire, la *capitulation impériale*. Elle était provoquée par les justes appréhensions qu'inspirait aux États germaniques la puissance d'un prince qui, aux possessions héréditaires de la maison d'Autriche, réunissait la monarchie espagnole. Depuis Charles-Quint, tous les empereurs ont signé de pareilles réversales, posant des barrières à l'autorité impériale.

Quant à la noble conduite, tenue par l'électeur de Saxe dans cette question d'élection, j'ai jugé à propos de reproduire une lettre entière d'Érasme, adressée de Louvain, au chapelain de Frédéric, Spalatin, parce qu'elle touche également la question religieuse. La traduction en est due au célèbre Français, Pierre François le Courayer, qui, après avoir dû s'expatrier pour un écrit *sur la validité des ordinations de l'Église Anglicane* (1723), vint en Angleterre, où il reçut de la reine Caroline (femme de Georges II) et des princesses royales un accueil bienveillant. C'est à leur usage qu'il fit la traduction des lettres d'Érasme, dont le manuscrit étant devenu la propriété de S. A. R. la princesse Charlotte, morte en 1817, se trouve actuellement dans la bibliothèque particulière de S. M. le Roi des Belges.

Lettre d'Érasme a Georges Spalatin.

Alexandre, jeune homme plein de candeur, m'a remis vos lettres si souhaitées avec deux médailles qui me représentent au naturel l'image de votre excellent prince. Ce présent m'a fait plus de plaisir que s'il m'avait envoyé un talent d'or attique. Il s'est envoyé lui-même à moi en argent, et moi je m'envoie à lui en cuivre. La matière répond au mérite de l'un et de l'autre. Car qu'y a-t-il en ce prince qui ne soit tout or, lui qui *par une grandeur d'âme plus qu'héroïque a méprisé l'empire qu'on lui offrait unanimement*, lui dont aucun avantage n'a pu tenter l'intégrité et la vertu, ni le porter à accepter une dignité, quoique tout le monde le jugeât seul capable de la soutenir avec gloire, lui qui a refusé constamment de si grandes sommes que les nôtres lui offraient, lui qui par une prudence et une dextérité singulière embellit et enrichit ses États, sans faire injustice à ses voisins, mais pour l'avantage commun de tout le monde, lui enfin qui a enrichi la chrétienté d'une nouvelle académie, qu'en peu d'années il a rendue très-florissante par l'étude des langues et des belles-lettres, de froide et de peu

Coïncidemment avec cette élection se faisait à Leipzig la fameuse dispute théologique entre le docteur Eck d'Ingolstadt, et Luther [7]. C'est en conséquence de ce duel scientifique que le premier se rendit à Rome

fréquentée qu'elle était, favorisant les bonnes études avec tant de modération, que les fauteurs de l'ancienne doctrine ne trouvent même aucune raison de s'en plaindre. Les lettres seraient très-ingrates, si elles ne consacraient par quelque monument immortel les mérites de ce héros. Je lui dois moi-même beaucoup en mon particulier, mais beaucoup plus au nom public des études. Et plaise à Dieu que je puisse être assez heureux pour visiter un jour cet illustre prince et sa florissante académie. Comme je dois aller cet automne faire un tour en Allemagne, si je ne me trompe, je tâcherai de vous aller voir, si je le puis faire en sûreté. Je conserverai cependant l'image de ce bon prince parmi tout ce que j'ai de plus cher, et je la porterai toujours pour en faire mes délices.

J'ai écrit depuis peu à Philippe Melanchton, de manière que je crois avoir écrit à Luther par le même moyen. Je prie J. C. de conduire tellement l'esprit et la plume de Luther, qu'il avance les intérêts de la piété évangélique, et qu'il inspire de meilleures dispositions à ceux qui recherchent leur propre gloire aux dépens de celle de J. C. et leur profit aux dépens du sien. Parmi ceux qui attaquent Luther, j'en vois beaucoup qui respirent beaucoup plus le monde que J. C., et cependant on est en faute des deux côtés. Plût à Dieu qu'Hutten dont j'aime extrêmement l'esprit, eût écrit d'un style plus modéré. Je souhaiterais aussi que Luther s'abstînt un peu de toutes ces disputes. En traitant les affaires de l'Évangile avec simplicité, sans y mêler ses ressentiments et ses passions, les choses peut-être auraient eu un meilleur succès. Au lieu qu'en agissant comme il fait, il attire sur les bonnes études une haine qui nous est pernicieuse et qui ne lui fait aucun bien à lui-même. Il y a même un grand danger que la corruption ouverte des mœurs que tout le monde avoue demander un remède public, ne se fortifie de plus en plus, comme une peste qu'on remue. Il n'est pas toujours nécessaire de produire la vérité, et il importe beaucoup de quelle manière elle est produite.

Portez-vous bien, mon cher Spalatin, et faites-moi la grâce de me recommander à votre prince.

De Louvain, ce 6 juillet 1520.

[7] « Deux fils de paysans représentèrent deux tendances d'opinions, qui, ainsi qu'alors, partagent encore aujourd'hui le monde. De l'issue de leur combat, des résultats de l'un dans son attaque, de l'autre dans sa résistance, dépendait pour une large part l'état futur de l'Église et de l'État. » Ranke, Histoire de l'Allemagne à l'époque de la réformation, t. I, p. 404.

(janvier 1520) pour y faire décréter la bulle d'excommunication contre son vigoureux antagoniste. Celui-ci répondit à ces mesures par des pamphlets, tels que ses traités *des Bulles de l'antechrist, de la Captivité de Babylone*, et son appel *à la noblesse chrétienne de l'Allemagne,* etc., mettant à nu tous les vices de la hiérarchie romaine et de l'autorité pontificale, et invoquant le secours du bras séculier contre les injustices de la hiérarchie. Heureusement pour l'auteur de ces écrits, le vicariat de l'électeur Frédéric se prolongea durant les seize mois qui s'écoulèrent entre l'élection de Charles-Quint et son couronnement. Sommé par le pape de prendre des mesures énergiques contre l'impétueux réformateur, le prince répondit en ces termes : « L'Allemagne n'est » plus ce qu'elle fut ; les arts et les sciences y fleuris- » sent, le peuple brûle de connaître les Saintes Écri- » tures ; et si l'Église use de force, rejette les proposi- » tions de Luther, repousse l'examen de sa doctrine, dé- » daigne de réfuter ses principes par des raisons valables » et sur la base de la Bible, il n'en résultera qu'une agi- » tation croissante parmi le peuple, mais aucun avan- » tage pour le pape. » Voici, d'un autre côté, le langage qu'il tint à son protégé lui-même pour l'exhorter à la modération dans ses démarches : « Je n'ai pas encore » lu vos ouvrages et j'en laisse la critique à l'autorité » suprême. Toutefois je désire que certains points soient » examinés avec humilité, sans envie, sans âpreté in- » jurieuse et sans esprit de rébellion. Nous apprenons » tous les jours avec peine et à notre grande affliction, » que quelques-uns de ceux qui se disent publiquement

» les docteurs de la religion du Christ et qui exercent » une haute autorité, élèvent une violente controverse » sur des questions dont un vrai chrétien ne se préoc- » cupe guère, telles que la question de l'autorité du » pape, s'il est le chef de l'Église chrétienne de par les » hommes ou de par la parole de Dieu, ensuite celle du » libre arbitre et autres. Ils se disputent là-dessus » comme s'il en valait la peine. Chacun défend avec » acharnement et arrogance ses opinions erronées, et » poursuit encore ses adversaires de calomnies et d'in- » jures. C'est ainsi qu'une multitude d'opinions dénuées » d'intérêt et de raison se communiquent à la masse, » qui déjà commence à chanceler, à être entraînée à la » désobéissance, et à s'exposer ainsi à des périls innom- » brables. »

Résolu de garantir Luther contre toute condamnation arbitraire et précipitée, il ne donna pas suite à la bulle de Léon X, se fondant peut-être sur le jugement d'Érasme, qui avait déclaré que l'opposition contre Luther émanait d'une source méprisable, savoir la haine pour toute science véritable. « Plus on est honnête homme, » avait-il dit, « et dévoué à l'Évangile, moins on peut être l'ennemi de Luther [8]. »

[8] La bulle du pape avait été remise à Frédéric de Saxe à Cologne, où il se trouvait après le couronnement de Charles-Quint, par les légats Aléandre et Caraccioli. L'électeur fut indigné de la précipitation avec laquelle la cour de Rome avait agi, convaincu surtout qu'il était, que Luther était innocent. Aussi résolut-il de ne point céder au pontife, et il réitéra sa demande, que Luther fût interrogé par des juges *égaux, savants* et *pieux* et dans un endroit sûr. Il ne voulut rien entendre de la bulle. C'était là aussi l'opinion de sa cour, de son frère et de son neveu, qui devaient un jour lui succéder, de tout le pays.

Érasme, qu'il avait vu à Cologne, lui avait déclaré que tout le crime de Luther

Les difficultés qui s'élevaient de toutes parts contre le champion de l'indépendance religieuse n'arrêtèrent point celui-ci dans la poursuite courageuse de ses projets de réforme. Il fit un pas décisif, le 10 décembre 1520, lorsque, entouré des étudiants, des professeurs et d'une foule d'autres spectateurs, il brûla solennellement la bulle qui le frappait d'anathème, les livres du droit canon et quelques œuvres de ses adversaires, secouant ainsi ouvertement toute dépendance qui l'attachait encore à l'autorité du Saint-Père, dont il avait définitivement reconnu les faux fondements.

Enfin, Charles-Quint était arrivé en Allemagne, et avait reçu la couronne impériale à Aix-la-Chapelle, le 23 octobre 1520. Les affaires concernant Luther et sa réforme allaient être discutées à la diète de Worms, où le moine fut cité sous la garantie d'un sauf-conduit. Cette citation était principalement l'œuvre de Frédéric, qui insistait pour que les questions religieuses fussent examinées par des juges équitables, pieux et savants, et que la doctrine de Luther fût réfutée par des arguments tirés des Livres Saints, avant de lui infliger aucune punition. « C'est le propre de la liberté germanique, » disait l'électeur, « dans des questions douteuses, de préférer les doux procédés à tout acte de violence. » L'admirable intrépidité que Luther manifesta à la diète de Worms, le ton de conviction sincère et profonde, avec lequel, à cette occasion solennelle, il défen-

consistait en ce qu'il avait attaqué la couronne du pape et le ventre des moines. Voy. *Axiomata Erasmi Roterodami pro causa Lutheri Spalatino tradita*, 5 *nov*. 1520, *in Lutheri Opp. Lat.* II, p. 314.

dit sa conduite, renforça, d'un côté, l'affection et l'estime de ses amis, mais redoubla, d'un autre, la haine de ses adversaires, et fit aggraver même son excommunication par sa mise au ban de l'empire. On pensait par cet acte, qui figure dans l'histoire sous le nom d'*Édit de Worms,* avoir terminé les querelles et conjuré l'agitation. Mais celui qui écrivit à la fin d'une de ses lettres les paroles suivantes, l'Espagnol Alphonse Valdez, présageait mieux l'avenir : « C'est pour eux la fin de la tragédie ; pour moi je n'y vois que le début. »

En dépit de l'engagement pris par l'empereur et les princes, d'observer le sauf-conduit qui avait été accordé à Luther, l'électeur de Saxe n'en conçut pas moins des appréhensions sur la sincérité de ces promesses, et fit enlever le prisonnier par des chevaliers masqués au milieu d'une forêt. Il fut conduit, sous le nom de *Sire Georges,* au château de Wartbourg, près d'Eisenach. L'exécution de l'édit de Worms rencontra cependant de nombreux obstacles. Charles-Quint dut s'éloigner par suite de troubles éclatés en Espagne et de ses démêlés avec le roi de France, et quant aux princes de l'empire, bien peu d'entre eux se trouvaient disposés ou se sentaient capables d'arrêter un mouvement, qui comptait d'innombrables partisans dans toutes les contrées de l'Allemagne. La diète de Nuremberg, convoquée l'année suivante par le conseil de régence, n'effectua pas non plus la réalisation des décisions prises à la diète précédente. L'électeur repoussa avec indignation la sommation du pape d'abandonner la cause de Luther, et la diète ne recula point devant la déclaration

formelle, que la non-exécution de l'édit de Worms provenait de ce que les plaintes élevées depuis longtemps contre la cour de Rome étaient trop fréquentes et sérieuses; que les écrits de Luther les avaient encore mieux fait apprécier; que l'exécution de l'édit ferait croire au peuple, qu'on protégeait les abus et les impiétés signalées, ce qui pourrait facilement amener la sédition populaire. En outre, on demanda, que pour empêcher la confusion et les désordres, le pape convoquât, avec l'autorisation de l'empereur et en déans un an, un concile général dans une ville quelconque de l'empire germanique.

Si désirable que fût un développement pacifique de la réorganisation de l'Église, on ne pouvait l'espérer dans l'excitation générale des esprits. Des gens exaltés ou fanatisés, des hommes faisant parade d'un faux savoir, aussi bien que des savants d'un mérite réel s'étaient emparés de la réformation. Les iconoclastes sous la bannière de Carlstadt, et les anabaptistes sous celle de Thomas Münzer, avaient provoqué des désordres, fomentés et augmentés par une partie de la noblesse indépendante, dans laquelle nous remarquons en première ligne le fameux Franz de Sickingen. Vinrent les mouvements de ces paysans révoltés, qui dans le sentiment légitime de leur état d'oppression et de misère, voulaient appliquer les principes de liberté chrétienne, dont ils entendaient tant parler autour d'eux, à leur condition politique. Qu'on ne s'étonne donc point de ne voir à cette époque qu'une société déchirée, se laissant entraîner par le courant des idées dans les direc-

tions les plus opposées, semblable à la mer qu'agite la tourmente, et incapable de rentrer dans son courant ordinaire. C'est au milieu de cet ébranlement de l'édifice social, que l'électeur Frédéric le Sage fut enlevé à la terre, le 5 mai 1525, âgé de 63 ans, après avoir pris la Cène sous les *deux* espèces. « Que ferais-je encore plus longtemps ici-bas, » dit-il quelques jours avant sa mort ; « je n'y verrais jamais l'amour, la vérité et la bonne foi. »

Frédéric avait été un appui solide et puissant de la réforme religieuse, sans qu'il eût cependant jamais déclaré, publiquement et positivement, son entier dévouement à la cause du luthéranisme. Malgré cette réserve, du vivant de ce prince, Charles-Quint même n'osa point comprimer le mouvement luthérien par l'emploi de mesures énergiques. La Saxe acquit sous le règne de Frédéric une influence qui se fit ressentir dans le gouvernement des affaires générales, et cette valeur aurait immensément gagné, sans le partage qui précéda son avénement au pouvoir.

Frédéric ne s'était jamais marié, par affection, dit-on, pour son frère, auquel il ne voulait pas ôter l'expectative de lui succéder un jour dans le gouvernement de ses États.

Dès son avénement au trône de Saxe, Jean le Constant fit connaître sa pleine et entière adhésion aux innovations luthériennes, et procéda aussitôt à une organisation des églises et des écoles, conforme à l'esprit et au caractère de la réformation. Une des premières manifestations de ses dispositions anti-catholiques fut

le pacte d'alliance, qu'il fit signer à Torgau, par les ducs de Brunswick, le landgrave Philippe de Hesse et quelques autres princes ou villes impériales, ayant pour but « de maintenir la Sainte Parole, d'abolir les abus du culte, et de se prémunir contre toute violence qui pourrait frapper leur corps et leurs propriétés, leur pays ou leurs gens[9]. » Quelque temps auparavant, plusieurs des princes partisans de Rome[10] s'étaient également coalisés à Leipzig pour l'exécution de la sentence prononcée contre la doctrine luthérienne à la diète de Worms.

Les changements introduits par Jean dans l'administration de ses États, concernaient d'abord la visite des églises. Melanchthon en avait élaboré le projet. Sa réalisation mit dans son plein jour la décadence de la papauté, l'ignorance et l'abrutissement du peuple, et la dégradation morale et intellectuelle de la plupart des prêtres. Ce nouveau réglement des églises et des écoles s'étendait principalement sur les sujets à traiter par les prédicateurs dans leurs sermons, sur l'érection des écoles, sur le maintien des mœurs, sur l'emploi des donations faites aux églises ou aux établissements de bienfaisance, sur l'entretien des pauvres, etc. Des fonctionnaires spéciaux, nommés superintendants, furent préposés dans chaque district aux minis-

[9] La ligue de Torgau date du 4 mai 1526. Deux jours après, le ci devant grand-maître de l'ordre Teutonique, Albert, duc de Prusse (de la maison franconienne de Brandebourg), conclut une alliance spéciale dans le même sens avec l'électeur de Saxe.

[10] L'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg, le duc Georges de Saxe (de la ligne Albertine), le duc Henri de Brunswick, et l'évêque de Strasbourg.

tres du culte et aux instituteurs. Cette organisation ecclésiastique se prolongea de 1527 à 1529.

Sur ces entrefaites Charles-Quint, qui se trouvait en Espagne, avait convoqué une diète impériale, qui s'assembla à Spire le 15 mars 1529; les mesures à prendre contre les Turcs et relativement au mouvement religieux, firent le principal sujet des délibérations. Un recez très-défavorable à la cause des partisans de la réforme, excita l'opposition formelle de ceux-ci, et c'est cette protestation qui donna l'origine à la dénomination de *protestants*. Il est par conséquent erroné de voir dans ce nom même le caractère distinctif du parti qu'il désigne, savoir celui de la protestation, de la négation en général. L'admission de l'Évangile, tel qu'il se trouve déposé dans les Saintes Écritures, comme seule autorité en matière de foi, n'est certes pas dénuée d'un caractère affirmatif et positif.

La protestation publique, interjetée par les luthériens contre les arrêts de la diète de Spire, amena la convocation de la diète d'Augsbourg en 1530. Les protestants y furent autorisés à présenter les principaux dogmes de leur doctrine, tels que Melanchthon les avait formulés, ainsi que la liste des abus dont ils requéraient l'abolition [11]. Tous les princes protestants avaient comparu en personne, et particulièrement l'électeur Jean, le chaleureux protecteur de Luther [12]. Les divi-

[11] Cette profession de foi est ce que l'on connaît généralement sous le nom de *confession d'Augsbourg* (confessio fidei Augustana.)

[12] Jean le Constant s'était fait accompagner de son fils, des théologiens Juste Jonas, Melanchthon et Spalatin. Quant à Luther, il jugea à propos de le laisser au château de Cobourg. C'est là que le réformateur séjourna, pendant que sa doc-

sions que la question de l'Eucharistie avait provoquées parmi les protestants eux-mêmes, disparurent en face de l'assemblée impériale, lorsqu'il s'agissait de défendre le principe de l'indépendance religieuse. Les résolutions de la diète ayant tourné encore une fois au désavantage de la réforme, les princes réformés se réunirent le 22 décembre 1530, et de nouveau le 27 février 1531, dans la petite ville de Schmalkalden, et formèrent une ligue, dont Jean de Saxe[13] et Philippe de Hesse furent nommés les chefs. Bien que la ligue de Schmalkalden ne fût faite que dans l'intention de s'assister mutuellement contre toute contrainte en matière religieuse, et celle d'une coopération commune dans la rédaction des

trine était discutée à Augsbourg. La chambre qu'il habitait alors, excite encore aujourd'hui la curiosité des étrangers, qui ne manquent pas d'emporter comme une précieuse relique, un morceau de ce qu'on leur signale comme le véritable lit du réformateur. C'est dans cette retraite de Cobourg également, qu'il consacra la plus grande partie de son temps à sa grande œuvre nationale, la traduction de la Bible; c'est de Cobourg encore qu'il fit retentir pour la première fois les vigoureux accents du cantique : « Un fort rempart est notre Dieu » (*Ein' feste Burg ist unser Gott*), dont le compositeur des Huguenots a si bien fait sentir la puissance et la richesse.

[13] La courageuse conduite que Jean de Saxe avait montrée dans la défense de ses convictions religieuses à la diète d'Augsbourg, et qui lui valut son surnom *le Constant*, avait fortement irrité l'empereur à son égard. Il lui refusa l'investiture définitive de ses États, quoique Jean l'eût déjà reçue éventuellement et conjointement avec son frère, Frédéric le Sage. De plus, il ne voulut point ratifier le contrat de mariage, passé déjà en 1526, entre Sibylle, princesse de Juliers et de Clèves, et son fils, Jean-Frédéric, et en vertu duquel ce dernier et ses descendants devaient obtenir les duchés de Clèves et de Juliers, pour le cas que les parents de Sibylle mourussent sans postérité mâle. La ratification de ce contrat ne fut accordée qu'en 1544.

Jean-Frédéric avait été fiancé, déjà en 1519, à la sœur de Charles-Quint, Catherine; mais cette union ne fut point réalisée par suite des troubles religieux et de l'adhésion du prince à la doctrine de Luther. V. Ranke, I, p. 372.

conditions de paix avec les adversaires, elle eut à la fois une haute signification politique [14], qui n'échappa point au chef de l'empire, et dut rassurer les protestants par le seul fait de son existence. Les effets de cette coalition ne tardèrent pas à se montrer. Effrayé par l'attitude menaçante des coalisés, l'empereur consentit à des négociations de paix, qui aboutirent au traité de Nuremberg (23 juillet 1532). Celui-ci garantit le *statu quo* jusqu'aux décisions du Concile universel projeté, ou de quelqu'autre décret impérial ; il interdit en outre toute mesure d'hostilité contre les protestants, soit par voie de justice [15], soit par force armée.

Quelques semaines après la conclusion de ce traité, la mort vint surprendre l'électeur Jean le Constant, le 16 août 1532. Voici le témoignage que Luther nous en a laissé : « La piété s'est éteinte avec lui, la sagesse avec son frère ; la réunion de ces deux caractères aurait été une merveille de la société humaine [16]. »

Le successeur de Jean le Constant dans l'électorat de Saxe, fut son fils aîné, JEAN-FRÉDÉRIC Ier, surnommé le Magnanime. Jean-Ernest, son fils cadet, âgé de 11 ans

[14] Cette signification se trahit surtout par la protestation que les alliés interjetèrent contre l'élévation de Ferdinand, frère de Charles-Quint, à la dignité de roi d'Allemagne, et que le prince héréditaire de Saxe, Jean-Frédéric, fut chargé de remettre à l'assemblée de Cologne (29 décembre 1530).

[15] Les procès instruits devant la chambre impériale contre les protestants devaient rester suspendus. L'inexécution de cette clause donna lieu à de fréquentes discussions entre les deux partis.

[16] Jean avait été marié deux fois ; d'abord avec Sophie, princesse de Mecklembourg, et après sa mort (1503) avec Marguerite, princesse d'Anhalt († 1521). Deux fils et deux filles lui survécurent : *Jean-Frédéric* son successeur ; *Jean-Ernest* ; *Marie*, épouse de Philippe, duc de Poméranie. et *Marguerite*, née 1518, † 1535.

à la mort de son père, reçut en 1542 le pays de Cobourg, et un apanage de 14,000 florins, dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva en 1553.

Jean-Frédéric joignit à d'excellentes qualités intellectuelles, développées dès son enfance par des hommes tels que Spalatin et Crosner, une fermeté de caractère qui dégénéra même quelquefois en obstination. Son zèle ardent pour la cause de la réforme l'emporta trop souvent sur le raisonnement, et le fit manquer de prudence dans ses actes politiques. Il était pieux, actif, courageux et magnanime, mais, d'un autre côté, on lui fait le reproche d'avoir été susceptible, soupçonneux et opiniâtre.

Le testament que son père avait laissé, renfermait un paragraphe dans lequel il recommanda tout particulièrement l'université de Wittenberg. Un des soins les plus empressés du fils fut donc d'augmenter les ressources de cet illustre établissement et le salaire des professeurs, moyennant le revenu de quelques couvents sécularisés. Ensuite, il procéda à une nouvelle visite des églises, et fit disparaître toutes les entraves qui retardaient encore l'exécution du réglement adopté par son père. Mais ce qui occupa le plus son activité, fut l'avancement même de la réformation.

La mésintelligence entre les deux partis allait croissant, malgré la pacification de Nuremberg; et ce ne fut qu'avec un esprit d'accommodement simulé, que le pape Clément VII poursuivit la convocation d'un Concile général. Le but vers lequel il marchait, se trahit par l'injonction qu'il fit d'avance aux protestants, de se

soumettre sans réserve aux décisions du Concile qu'il allait réunir. Cette prétention mécontenta justement les États protestants ; et l'électeur Jean-Frédéric les convoqua (juin 1533), à Schmalkalden pour délibérer sur les propositions du pontife, qui furent rejetées [17]. En 1535, l'union de Schmalkalden fut renouvelée pour un terme de 10 ans, et les États, qui depuis le traité de Nuremberg, s'étaient rangés sous l'étendard de la réforme, y furent solennellement reçus. On comptait parmi ceux-ci le duc Ulric de Wurtemberg, Barnim et Philippe de Poméranie, trois princes d'Anhalt et onze villes [18]. L'union décida, qu'en vue des dangers imminents elle armerait 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 cavaliers, qui serait placés alternativement sous le comman-

[17] Le congrès des confédérés de Schmalkalden eut encore pour but de protester contre la chambre impériale qui s'était refusée d'exécuter les décisions prises à Nuremberg l'année précédente . L'année suivante, 1534, fut conclue la paix de Kadan, qui termina les différends existant entre Ferdinand d'Autriche, et Jean Frédéric de Saxe, au sujet de la nomination de Ferdinand, comme roi des Romains, (Jean-Frédéric ne l'avait point encore reconnu comme tel), et de la restitution du duché de Wurtemberg à Ulric, qui en avait été dépossédé au profit de Ferdinand. Celui-ci n'ayant point rempli les conditions de la *paix de Kadan,* Jean Frédéric continua de contester la légitimité du titre royal de Ferdinand, jusqu'en 1544, où le différend fut levé à la diète de Spire.

En conséquence de la paix de Kadan, l'électeur de Saxe fut solennellement investi par le roi Ferdinand, qui en avait été chargé par son frère, l'empereur, à Vienne, le 20 nov. 1535.

[18] Le parti catholique se coalisa également de nouveau, le 10 juin 1538, et forma la soi-disante *sainte-alliance.* Il fut représenté par le cardinal-archevêque de Mayence, l'archevêque de Salzbourg, les deux ducs de Bavière, Georges de Saxe (celui-ci mourut un an après), les ducs Henri le Jeune, et Eric de Brunswick. Le 20 mars 1539, l'empereur signa lui-même à Tolède, les statuts de la coalition. — Les monarques d'Angleterre et de France, guidés par une politique d'égoïsme, s'étaient fait représenter à l'assemblée des États protestants à Schmalkalden, mais quittèrent bientôt ce parti.

dement supérieur du landgrave de Hesse et de l'électeur de Saxe, conjointement avec 13 conseillers de guerre.

Des deux côtés on se préparait à des démonstrations militaires; mais aucun parti ne voulut le premier tirer l'épée. L'empereur surtout se trouvait dans la gêne, tant à cause des Français, qu'à cause des Ottomans, et ménageait ainsi, autant qu'il pouvait, les princes protestants. Des tentatives réitérées d'accommodement pacifique, des colloques religieux et des assemblées impériales [19], n'amenèrent point la paix. Des incidents nouveaux vinrent toujours aggraver la situation des partis. Ainsi les protestants rétablirent sur son trône, le duc Ulric de Wurtemberg, que la confédération des villes souabes avait destitué, et dont celle-ci avait vendu le duché à l'Autriche au profit de Ferdinand. D'un autre côté, ils attaquèrent eux-mêmes, à l'instigation du landgrave de Hesse et de l'électeur de Saxe, le duc Henri le Jeune de Brunswick, et le chassèrent de son pays. Un des principaux sujets de discussion, fut en 1541, la sécularisation du chapitre de Naumbourg, ordonnée par Jean-Frédéric, en opposition avec la décision de l'empereur, qui contradictoirement à la constitution impériale avait reconnu les trois évêques de la Misnie, comme princes immédiats de l'empire.

Ce qui occasionna le commencement des hostilités, fut le Concile général, que le pape Paul III avait enfin

[19] Surtout celle de Ratisbonne (1541), à laquelle, malgré les instances de l'empereur et les prières de son allié, le landgrave de Hesse, l'électeur de Saxe se refusa de paraître.

assemblé à Trente, le 13 décembre 1545. Charles-Quint, que la paix de Crespy (18 septembre 1544) avait délivré d'un de ses principaux soucis, s'était enfin rapproché du Saint-Siége, et avait pressé la convocation du Concile. Il nourrissait plus que jamais le projet de revendiquer par la force ses droits impériaux, qu'il voyait si gravement compromis par les mesures de plus en plus hardies, par l'insubordination croissante de la ligue de Schmalkalden.

On sait que les membres de cette ligue refusèrent de reconnaître le Concile, tel que Paul III l'avait organisé, et réclamaient un Concile indépendant de l'autorité et de l'influence de la cour de Rome. Le pape se félicita de ce refus; car ce qu'il voulait, n'était point la pacification de l'Église, mais le rétablissement de l'ancien état des choses [20]. Toutefois, on ne peut le nier, les protestants dans cette circonstance ont méconnu leurs intérêts, et Jean-Frédéric de Saxe a donné plutôt preuve d'une confiance inébranlable en l'assistance divine, que de prudence et de circonspection. Il se plaignait de la

[20] J'ai trouvé la preuve du peu d'intérêt que le pape Paul III vouait aux affaires de la chrétienté, dans les paroles de Charles-Quint même. Dans les *Instructions de Charles-Quint* à l'Infant don Philippe, son fils, datées d'Augsbourg, 18 janvier 1548, et faisant partie des *papiers d'État du cardinal de Granvelle,* d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, T. III, p. 267 et s., on lit ce qui suit, à la page 279 : « Quant au pape actuel Paul III, vous connaissez déjà ses procédés à mon égard et principalement sa négligence à remplir les conventions arrêtées entre nous à l'occasion de cette dernière guerre, dont il m'a laissé tout le fardeau. Vous n'ignorez pas non plus le peu de zèle qu'il apporte aux intérêts publics de la chrétienté, spécialement en ce qui concerne la célébration du Concile, bien que dans l'espoir d'exciter son zèle en ces diverses affaires, j'eusse consenti au mariage de ma fille Marguerite avec le duc Octave, son petit-fils. »

tiédeur et de l'inconstance de ses alliés, repoussait toute proposition d'intervention de la part des Suisses ou des « perfides » Français, ou du « tyrannique » roi d'Angleterre, et s'opposait surtout à l'admission dans la ligue du duc Maurice de Saxe, de la ligne Albertine, malgré les conditions favorables auxquelles celui-ci était disposé à souscrire [21]. Mais d'un autre côté, il fit exhorter le peuple, du haut des chaires, à la repentance et à l'amendement de sa manière de vivre, afin de détourner les désastres dont il était menacé. Cette inaction de l'électeur est d'autant plus surprenante, qu'il ne pouvait ignorer que l'empereur se préparait à la guerre, malgré les sentiments pacifiques et les intentions paternelles dont il protesta si longtemps. La convocation de la diète de Ratisbonne ne pouvait aucunement disposer à la sécurité celui qui avait l'œil attentif sur ce qui se tramait dans le camp opposé. « Il est inutile, disait l'électeur, de se mettre dans une attitude militaire; l'assemblée qui va s'ouvrir passera sans suites graves, comme les précédentes, et nous en sortirons sains et saufs comme nous sommes revenus de celle d'Augsbourg. »

C'est à cette époque aussi, que Luther, l'auteur involontaire des troubles qui agitaient l'empire germanique,

[21] Les sources à ma disposition ne m'ont rien fait découvrir touchant les offres du duc Maurice, dont parle le texte. Il s'agit plutôt d'une tentative du landgrave de Hesse, de réconcilier son beau-fils avec l'électeur de Saxe ; tentative qui eut lieu au mois de mars 1545, mais qui n'eut point le résultat espéré. Au contraire, dès le 21 janvier 1542, Maurice avait déclaré son refus d'accéder à la ligue. Le refroidissement qui était survenu à cette époque entre le landgrave et l'électeur paraît avoir été de quelque influence dans l'éloignement que Maurice manifestait pour son cousin.

descendit dans la tombe. Il mourut le 18 février 1546, âgé de 63 ans. Les derniers événements avaient profondément affligé le vaillant réformateur, et hâté la fin de sa carrière. Mais il lui fut épargné d'être témoin des sanglants combats que les princes de l'Allemagne allaient se livrer au sujet de sa doctrine religieuse.

Charles-Quint avait quitté les Pays-Bas, et ouvrit la diète de Ratisbonne, le 5 juin 1546. Jean-Frédéric n'y comparut point en personne, quoique l'empereur l'eût particulièrement désiré. Ce fut un mauvais présage pour le succès de la réforme, que dès le commencement les États se placèrent, ce qui n'avait point encore eu lieu, suivant leur confession religieuse. Les catholiques demandaient que la controverse théologique fût abandonnée à la décision du Concile, et que l'empereur obligeât les protestants à se soumettre aux décrets de l'assemblée ecclésiastique, qui venait de se réunir dans la ville de Trente. Les protestants, de leur côté, ne repoussaient pas les transactions pacifiques, mais ils voulaient une paix établie sur des bases plus solides; de plus, ils réclamaient un Concile national et une conduite plus franche et plus équitable à leur égard. Leurs propositions ne furent point acceptées par Charles-Quint; il exigea d'eux une soumission absolue au Concile, s'ils ne voulaient être considérés comme rebelles. Dans ces dispositions, il s'allia avec le Saint-Père, qui s'engagea à lui fournir, pour six mois, un contingent de 12,000 soldats italiens, et de 500 hommes de cavalerie légère, et à lui payer un subside de 200,000 couronnes. Charles, de son côté, leva des troupes dans

diverses parties de l'empire, et même dans les Pays-Bas. Il eut assez d'adresse pour déclarer qu'il faisait abstraction complète de la question religieuse, et qu'il ne s'agissait pour lui que de maintenir la paix et l'ordre dans l'empire ; qu'il n'emploierait la force que contre la faction politique, qui sous le nom de l'union de Schmalkalden, avait porté atteinte à son autorité d'empereur. Il voulait se prémunir ainsi contre le reproche d'avoir allumé la guerre en obéissant à ses passions personnelles.

Un conflit décisif était devenu inévitable. Les protestants, trompés par le chef de l'empire, avaient de justes motifs d'hostilités ouvertes. Toutefois ils ne firent aucune démonstration sérieuse et agressive. N'eussent-ils même pas voulu temporiser, ils manquaient malheureusement de concert et d'un plan bien conçu. Charles, voyant la faiblesse de ses adversaires, ne recula plus devant les mesures extrêmes. Il prononça, le 20 juillet 1546, la sentence du ban contre le landgrave Philippe de Hesse et l'électeur Jean-Frédéric de Saxe, « étant des hommes désobéissants, infidèles, parjures, récalcitrants, révolutionnaires, outrageant la majesté impériale et violant les réglements de la *paix universelle.* » Leurs sujets furent déliés de leur devoir d'hommage et d'obéissance ; ceux qui se rendraient complices de leurs actes ou projets, furent menacés de la même punition.

Un langage aussi blessant fit sortir les princes évangéliques de la réserve qu'ils avaient observée jusqu'alors ; mais, tout en se levant avec vigueur contre l'arrêt de

l'empereur [22], ils négligèrent ce qui seul pouvait assurer la victoire, savoir cette tactique intrigante, ces artifices de conduite, qui firent le grand avantage de leurs ennemis. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre dite de Schmalkalden, dont l'histoire, ne concernant pas la Saxe seulement, mais l'Allemagne et l'Europe, a déjà été décrite par une multitude d'écrivains. Elle fut malheureuse pour la cause des protestants, funeste surtout à la Saxe électorale, malgré le dévouement, le courage et les talents militaires de Schärtlin de Burtenbach, général du contingent des troupes liguées de la Souabe.

Avant de parler de l'issue de cette campagne, reportons notre attention sur la Saxe, et sur les faits importants qui, pendant la guerre de Schmalkalden, venaient de s'y accomplir. Il sera nécessaire de retracer en traits généraux l'historique de la ligne Albertine, dont les derniers événements vinrent si rapidement agrandir l'influence.

Lors du partage des États de la maison de Wettin, en 1485, la Misnie était échue, avons-nous vu, à *Albert le Courageux,* qui fonda la ligne Albertine et dont le roi de Saxe actuel est en ligne directe le descendant. Ce prince avait pris une part active et glorieuse aux luttes de son temps. La vigoureuse assistance qu'il avait prêtée à l'archiduc Maximilien, roi des Romains, plus tard em-

[22] Le 11 août, ils adressèrent à Charles-Quint, *qui se nomme empereur romain,* une déclaration de guerre, ainsi que l'exposé des motifs qui les auraient poussés à cette démarche. Mais l'empereur renvoya cette pièce aussitôt, avec la copie des sentences prononcées contre les chefs de la ligue.

pereur d'Allemagne, dans les démêlés de ce prince avec les villes de Flandre [23]; les importants sacrifices qu'il fit dans la défense des intérêts de l'Autriche, lui valurent, comme on sait, le stathoudérat de la Frise. En 1499, Albert fit une convention avec ses fils, *Georges le Barbu* et *Henri le Pieux*, d'après laquelle le premier, après sa mort, aurait à lui seul le gouvernement de la Misnie, le second, pour lui et ses descendants, celui de la Frise. Pour le cas que ce dernier pays ne pourrait être maintenu par Henri, il lui fut assuré les bailliages de Freiberg et de Wolkenstein, avec les droits de suzeraineté, et la quatrième partie des revenus du pays en général. Une clause spéciale stipulait que, si l'un des frères venait à mourir sans enfants mâles, l'autre hériterait de ses États, et que le gouvernement passerait chaque fois au fils aîné, sans partage ou division du pays, à moins que l'incapacité de l'aîné n'eût été reconnue et constatée par l'assemblée des vassaux.

Des deux fils d'Albert, Henri fut celui qui réunissait le moins les qualités nécessaires pour maintenir une dignité aussi entourée de difficultés que le stathoudérat de la Frise. Il la céda à son frère Georges [24], et fit réaliser par conséquent les garanties

[23] Il fut nommé gouverneur-général de la Belgique, en 1489. Son rôle, quelque brillant qu'il fût, n'a point laissé les plus beaux souvenirs en Belgique. D'odieuses dévastations ont signalé son passage. Des milliers d'habitants des villages du Brabant furent brûlés vifs dans les églises, « desquels, dit Molinet, » fut oys les plus piteux cris et lamentations qui jamais furent faits, car ceulx » qui les ouïrent n'en sceuraient parler sans amertume de cœur, sans soupirer et » répandre des larmes. »

[24] Celui-ci, à son tour, l'abandonna pour 200,000 florins, à l'archiduc Charles d'Autriche.

accordées, pour ce cas, par la convention de 1499.

Henri s'était mis en bon accord avec la branche électorale de sa maison. Il introduisit la réforme dans le petit territoire qui lui était soumis, tandis que son frère se montra l'adversaire décidé de Luther et de ses principes. Ce n'est pas que Georges méconnût les vices de l'Église, mais il était de l'avis qu'ils ne pouvaient être corrigés que par l'observance la plus stricte des statuts hiérarchiques de la part du pouvoir pontifical, et par un Concile convoqué par le chef de l'Église. Ces opinions si opposées à celles de ses cousins de la Saxe électorale, et d'autres collisions encore entre les deux familles, avaient donné lieu à une froideur dans leurs rapports mutuels, qui ne cessa qu'à la mort de Georges, arrivée en 1539. Son fils étant incapable de gouverner, vu la faiblesse de ses facultés intellectuelles, le gouvernement passa entre les mains de son frère, Henri le Pieux. Celui-ci, s'étant déjà auparavant fait recevoir dans la ligue de Schmalkalden, appuya de toute son autorité la propagation de la doctrine de Luther dans les États de Misnie, d'autant plus qu'à l'exception d'une partie du clergé et de l'université de Leipzig, la majorité du peuple était portée vers la réforme. Le 7 août 1541, le duc Henri remit le gouvernement entre les mains de son fils aîné, *Maurice*, et mourut quelques jours après, le 20 août.

Ce jeune prince, qui à cette époque avait à peine atteint sa vingt-et-unième année, avait reçu une éducation distinguée. Il avait été formé à différentes cours

de l'Allemagne [25], et possédait, outre une pénétration d'esprit remarquable, une énergie peu commune, et une ambition qui portait ses projets bien au delà des limites resserrées de son duché. Dévoué aux principes réformés dès son séjour à la cour de son cousin Jean-Frédéric (1538), et marié plus tard (1541) à la fille du zélé défenseur de la doctrine luthérienne, le landgrave Philippe de Hesse, il ne mit aucune entrave à l'introduction du luthéranisme dans l'intérieur de ses États. Néanmoins il ne jugea point à propos de s'allier à la ligue de Schmalkalden, bien qu'avant son avénement, il en eût signé les statuts avec son père. Ce désir de séparer sa politique de celle des princes confédérés, était le résultat de ses tendances ambitieuses, dont la poursuite lui paraissait impossible par une confédération dénuée d'énergie et d'ensemble, et qui, du reste, ne lui accordait qu'un rôle secondaire à jouer. Il s'attacha donc, au contraire, aux intérêts de l'empereur, et celui-ci ne refusait pas son affection particulière au jeune duc à l'esprit entreprenant, à l'âme ardente, dont il sut estimer les précieuses qualités, si brillamment démontrées dans les guerres contre les Turcs et contre la France, qualités qu'il comptait exploiter au milieu des différends soulevés par la réforme. Les intentions de l'un n'étaient pas plus pures et plus sincères que celles de l'autre. Des deux parts c'était une alliance inspirée par l'égoïsme, et, de la part du prince saxon, par une am-

[25] Surtout à celles de l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg (et les mœurs n'y étaient pas des plus pures), de son oncle Georges de Misnie, de son cousin, l'électeur Jean-Frédéric, et de Philippe de Hesse.

bition effrénée. Elle fut conclue secrètement à Ratisbonne, le 19 juin 1546. Maurice, pour s'assurer la protection de Charles-Quint, promit fidélité à l'empire et à la maison d'Autriche, et son concours militaire dans la défense des intérêts de l'empereur et de sa famille; de plus, il s'engagea à se soumettre aux décisions du Concile de Trente, si d'autres princes allemands s'y soumettaient également, et à ne prendre dans ses États aucune mesure nouvelle en matière ecclésiastique. Cette secrète transaction, par laquelle Charles espérait semer la discorde dans le camp des princes protestants, constituait une trahison de la part du duc Maurice, sinon envers ses convictions religieuses, du moins envers ses coreligionnaires. Ceux-ci en ressentirent bientôt les plus douloureux effets.

Le défaut de promptitude dans l'exécution des manœuvres, l'irrésolution des chefs, divisés trop souvent entre eux-mêmes, d'autres circonstances fâcheuses firent échouer tous les beaux projets que Schärtlin de Burtenbach avait formés pour détruire la puissance de l'empereur, infiniment inférieure, sous le rapport des forces militaires, à celle de la ligue. Toute l'Allemagne méridionale fut abandonnée aux troupes impériales, les protestants s'étant désistés du siége d'Ingolstadt, où l'empereur avait pris position dans un camp retranché. C'était en septembre. Les troupes des confédérés allaient se disperser pour reprendre les armes au retour du printemps. Subitement la nouvelle se répandit dans le camp de Giengen, que le duc Maurice avait envahi le territoire de l'électeur, et elle ne tarda point à se constater.

La trahison était indigne. Jean-Frédéric, avant de partir pour la Haute-Allemagne, avait chargé son cousin, Maurice, de protéger ses États en cas d'invasion, et Maurice y avait consenti. Ce n'est que, rassuré de ce côté, que l'électeur de Saxe avait entrepris l'expédition contre l'empereur, et put se livrer aux préoccupations politiques et militaires du moment. Il ne se doutait pas que, dès le 1er août, son cousin était porteur d'un décret impérial, qui lui ordonnait de procéder à la prompte exécution de la sentence, prononcée le 20 juillet sur Jean-Frédéric. C'était un arrangement pris, sans doute, à la mystérieuse entrevue de Ratisbonne. Comme vers la même époque, le frère de Charles-Quint, Ferdinand, roi des Romains, était entré dans le Voigtland avec des troupes bohèmes, Maurice feignit d'abord d'occuper les États de l'électeur, dans le but de les garantir contre l'invasion étrangère. Mais Jean-Frédéric eut bientôt pénétré les véritables intentions de Maurice, telles qu'elles furent dévoilées publiquement dans la suite, et l'opinion publique ne tarda pas à se traduire dans de nombreux pamphlets et de poignantes épigrammes à l'adresse du duc de Saxe. Avant la fin de l'année, celui-ci s'était emparé de toute la Saxe électorale, à l'exception des villes d'Eisenach, Gotha et Wittenberg. Bien que l'électeur de Saxe, à la première nouvelle de l'irruption déloyale de Maurice, eût dirigé ses troupes dans la plus grande hâte sur la Thuringe, il ne gagna la frontière de ses États que vers la fin de décembre. Toutefois il parvint à reconquérir en peu de semaines — Maurice avait déjà fait prendre à ses

troupes leurs quartiers d'hiver — tout son territoire, et à s'emparer même du duché de Maurice, les villes de Dresde et de Leipzig exceptées.

Au printemps suivant (1547), les hostilités recommencèrent. Jean-Frédéric remporta près de Rochlitz une victoire sur l'allié de Maurice, le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, qu'il fit prisonnier (2 mars). Maurice avait pris la fuite, et négocia un armistice de quatre semaines, que Jean-Frédéric fut assez imprudent d'accorder, pour aller observer les Bohèmes, qui avaient hautement manifesté leur dévouement à la cause de l'électeur, et qui avaient nettement refusé de prendre les armes contre lui.

Sur ces entrefaites, l'empereur s'était rendu maître de la Haute-Allemagne, où nul de ses ennemis n'osa plus lui opposer aucune résistance. Il s'avança vers la Bohême, et y ayant réuni, le 5 avril, son corps d'armée à ceux de son frère et de Maurice, il se dirigea sur la Saxe [26]. L'électeur, qui se trouvait à Meissen depuis la victoire de Rochlitz, et ne s'était point attendu à une aussi prompte apparition de l'empereur, avait dispersé ses troupes, et ne se trouvait en ce moment soutenu que par un corps d'environ 18,000 hommes. Dès qu'il fut informé de l'approche des ennemis, il partit de Meissen, brûla le pont de l'Elbe derrière lui (21 août) et marcha sur Mühlberg, où il dressa son camp. Tandis qu'il

[26] Dès le 22 mars, Charles-Quint avait émis un décret à l'adresse des vassaux de Maurice, par lequel il les prévenait de sa prochaine arrivée en Saxe, et dans lequel il qualifiait déjà le duc de Saxe *électeur et grand-maréchal de l'empire.*

assistait au sermon dans l'église de l'endroit, les troupes impériales se présentèrent en masse sur la rive opposée, et, par les indications d'un meunier, qui respirait la vengeance pour une injure qu'il avait essuyée des électoraux, la cavalerie passa l'Elbe à gué, et se mit aussitôt à la poursuite de l'électeur, qui battait en retraite dans la direction de sa capitale Wittenberg. Il fut atteint sur la plaine de Lochau, où une affreuse mêlée s'engagea. L'électeur fit preuve d'un courage héroïque (ils étaient 9,000 électoraux contre 36,000 impériaux); sous le mot d'ordre « la parole de Dieu ne périt point, » les Saxons tinrent pied jusqu'avant dans la nuit. Mais la surprise et l'irrésolution plutôt que la supériorité numérique de l'ennemi avaient produit le découragement et la confusion. Les cavaliers saxons prirent la fuite, et entraînèrent après eux toute l'infanterie. La bravoure personnelle ne pouvait plus réparer l'absence d'une tactique prudemment combinée. Blessé à la joue, Jean-Frédéric se rendit à un gentilhomme de Misnie, Thilo de Trotta. « Si tous avaient combattu comme l'électeur, » disait plus tard le roi Ferdinand, « il n'aurait point été vaincu, ni fait prisonnier. » Son fils, également blessé, parvint à échapper avec 400 cavaliers. Ce fut l'affaire la plus chaude et à la fois la plus funeste dans la vie du chevaleresque et magnanime Jean-Frédéric[27].

[27] On connaît le mot de l'empereur sur cette victoire : *Veni, vidi, Deus vicit*. Une relation de la bataille de Mühlberg, datée du *camp sur l'Elbe à deux lieues de Meissen* le jour même, se trouve dans les papiers d'État du cardinal de Granvelle (voy. note 20, p. 141) T. III, p. 262 et ss.

Conduit devant Charles-Quint, il l'aborda en ces termes : « Empereur très-clément, le sort m'a rendu » votre prisonnier ; ce que je vous demande, c'est une » prison digne de mon nom et de mon rang. — Ah ! » répliqua Charles avec emportement, maintenant vous » me nommez empereur ; jusqu'ici vous me nommiez » de toute autre sorte ; je n'étais pour vous que » Charles de Gand. Vos péchés vous ont réduit dans » l'état où vous êtes ; vous serez traité comme vous » le méritez. » L'électeur baissa la tête et se tut. Un tribunal de guerre, formé aussitôt sous la présidence du duc d'Albe, le condamna à la peine de mort. Le prisonnier jouait aux échecs avec le duc Eric de Brunswick, quand on vint lui signifier cet arrêt. Sans aucune émotion, et avec une résignation remarquable, il prononça ces paroles : « L'on me condamne à la mort, parce que je ne veux point livrer Wittenberg ; cela profitera peu à l'empereur, et chacun de mes fils pourra me remplacer [28]. »

Cette constance imperturbable devait inspirer le respect même à ses ennemis les plus acharnés ; Charles-

[28] Pour comprendre ces paroles, il faut savoir qu'après la défaite de Jean-Frédéric, et après avoir pris Torgau, les troupes impériales, dénuées de munitions, assiégèrent Wittenberg, forteresse très-bien défendue, et résidence de l'électrice Sibylle et de sa famille. On prétend, qu'incapable de se rendre maître de cette place, l'empereur eut recours à l'acte inconstitutionnel d'une condamnation à mort. A la vérité il n'avait point l'intention, malgré les instigations du duc d'Albe (et celles du roi Ferdinand, dit-on), de la mettre à exécution ; toujours est-il que Charles-Quint, à cette occasion, outrepassa les limites de son pouvoir. Au reste, le procédé qu'il observa dans la mise au ban de Jean-Frédéric était non moins en contradiction avec le droit public de l'Allemagne, vu qu'il n'avait point consulté, conformément aux termes de la bulle d'or, le collége des princes électeurs.

Quint, dont la sévérité envers lui n'avait sans doute qu'un caractère simulé, reconnut qu'il s'était trompé sur la valeur de ce prince. Il prêta volontiers l'oreille aux intercessions de l'électeur de Brandebourg, du duc Maurice et d'autres princes, et conclut le 19 mai 1547, avec l'électeur Jean-Frédéric, la capitulation dite de Wittenberg, qui anéantit d'un seul coup tous les avantages que Frédéric le Belliqueux avait conquis et que son fils avait légués à la branche Ernestine.

Aux termes de cette capitulation, Jean-Frédéric [29] renonce pour lui et ses descendants à tous droits sur l'électorat de Saxe, sur Magdebourg, Halberstadt et Halle; remet les forteresses de Wittenberg et de Gotha à l'empereur; rend la liberté, sans rançon, au margrave Albert de Brandebourg; se constitue prisonnier de l'empereur pour vivre soit à sa cour, soit à celle de Philippe d'Espagne, aussi longtemps qu'il plairait à Sa Majesté; et s'engage à se soumettre aux jugements de la chambre impériale, et à ne prêter aucune assistance aux ennemis de l'empereur.

Tous les biens confisqués et titres de l'électeur furent conférés au roi Ferdinand et au duc Maurice. Celui-ci cependant contracta l'obligation de fournir aux enfants de Jean-Frédéric un revenu annuel de 50,000 florins, à prélever sur les bailliages, villes et châtellenies de Gerstungen, Breitenbach, Eisenach et la Wartbourg, Creuzbourg, Tenneberg, Waltershausen, Kahla et Leuchtenberg, Roda, Orlamünde, Gotha (dont les fortifications furent démolies), Iéna, Capellendorf, Rossla,

[29] Le texte de la capitulation le qualifie tout simplement *Jean-Frédéric, aîné.*

Weimar, Wachsenbourg, Dornbourg, Cambourg, Buttstädt, Buttelstädt, Arnshaugk, Weida et Ziegenrück, la seigneurie de Saalfeld, et un certain nombre de couvents [30].

Jean-Ernest, frère de l'ex-électeur, conserva Cobourg, mais dut céder le bailliage de Königsberg à Albert de Brandebourg-Culmbach; son apanage de 14,000 florins fut réduit de moitié.

Cette convention a considérablement resserré l'étendue de l'ancien électorat de Saxe, puisque le duché de Sagan, les acquisitions faites dans les évêchés de Magdebourg et de Halberstadt, ainsi que les nombreux fiefs de Bohême, en furent séparés. D'un autre côté, la capitulation de Wittenberg a complètement bouleversé les dispositions territoriales du partage de 1485. La ligne Albertine, sous Maurice, fut investie de la dignité électorale et de la majeure partie des États qui se trouvaient précédemment sous la domination de Jean-Frédéric. Elle absorba ainsi tout le pouvoir de la ligne Ernestine; et les quelques bailliages, villes, châtellenies, seigneuries, mentionnés ci-dessus, qui restèrent aux enfants de Jean-Frédéric et qu'ils tenaient comme des fiefs nouvellement accordés par la grâce de l'empereur, formèrent une nouvelle principauté des ducs de Saxe de la branche Ernestine.

Maurice avait atteint son but. Quoi qu'il ait fait de grand dans la suite, qui pût faire oublier son indigne conduite envers son cousin, il n'effacera jamais le

[30] Parmi les abbayes nous citerons : Reinhardsbrunn, Georgenthal, Ichtershausen, Bürgel, etc.

reproche d'avoir trahi la liberté, sa patrie, sa famille, ses amis et la religion. La bassesse de ses sentiments et les vils mobiles qui le firent agir, ressortent encore davantage, si l'on considère que dès le 12 décembre 1546, six mois avant la capitulation, il avait exigé des vassaux de l'électeur, l'hommage de leur obéissance féodale, sous peine d'une dure punition. Quel contraste avec la conduite noble et généreuse de l'infortuné Jean-Frédéric ! Il avait tout perdu ; sa vie ne dépendait que de la grâce de l'empereur. Néanmoins, quand celui-ci lui demanda [31] encore sa soumission au Concile de Trente, il répondit avec fermeté, qu'il souscrirait aux conditions extrêmes, avant de sacrifier sa liberté de conscience. Charles-Quint se désista de sa demande, et les Espagnols eux-mêmes ne refusèrent pas leur admiration aux sentiments élevés et au caractère inflexible du Saxon.

Le 23 mai, l'empereur fit son entrée à Wittenberg. L'évêque d'Arras, Granvelle, lui ayant fait l'odieuse proposition, d'exhumer les ossements de Luther et de les livrer aux flammes,il répondit : « Laissez-le dans sa tombe ; il a déjà son juge ; je ne fais pas la guerre aux cadavres » [32]. Même des changements dans le culte évangélique, introduits par l'arrivée des soldats impériaux, ne furent point approuvés par l'empereur. On prétend qu'il aurait confessé avoir trouvé les choses dans ce pays sur un pied tout différent de ce qu'on lui en avait assuré.

[31] C'est Granvelle qui servit d'interprète à l'injonction de l'empereur.

[32] Ce fait n'est point avéré.

Après avoir, le 4 juin, remis l'électorat et la dignité de grand maréchal de l'empire entre les mains de Maurice [32], Charles-Quint partit de Wittenberg.

[32] L'investiture solennelle de Maurice ne se fit que l'année suivante à la diète, d'Augsbourg, le 24 février, en présence de l'ex-électeur prisonnier. Aussitôt après la conclusion du traité de Wittenberg, Jean-Frédéric avait rendu cette ville, et délié ses habitants de leurs devoirs envers lui. Lorsque la ville fut occupée par des troupes étrangères, l'électrice Sibylle fut introduite en costume de deuil et assistée des archiducs d'Autriche et de l'électeur de Brandebourg, auprès de Charles-Quint. Elle se prosterna devant lui, et demanda que son époux ne fût point conduit hors du pays. L'empereur lui présenta la main pour la relever, et ne voulant pas lui agréer sa demande, il lui accorda la liberté de suivre son époux et la permission de le consoler en personne, autant qu'elle le pourrait. Jean-Frédéric eut encore une fois la faveur de revoir la ville de ses pères, et se sépara des siens le 5 juin 1547.

Voici ce qui est raconté par MM. Henne et Wouters, dans leur *Histoire de Bruxelles* (Bruxelles, 1845), tom. I, p. 366, sur la foi de la *Nieuwe Chronyke van Brabandt :* Les prisonniers de Charles, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, furent dirigés sur Bruxelles, où ils arrivèrent le 17 septembre 1548 vers une heure de l'après-midi ; le premier était dans un chariot découvert, le second montait un petit cheval, et tous deux étaient escortés par de nombreux cavaliers et fantassins espagnols. L'électeur fut logé à la maison dite les *Trois Fontaines,* en face de la Chapelle, et le second *au Bois* (*in 't Wout*) au marché au bétail. Leur impitoyable vainqueur, qui les faisait traîner ainsi de ville en ville, fit partir le 20, le prince saxon pour le château de Pamele, et le même jour il entra triomphalement à Bruxelles par la porte de Caudenberg.

CHAPITRE IV.

Depuis la capitulation de Wittenberg, jusqu'à la formation des deux branches Ernestines de Weimar et de Gotha.

(1547-1640.)

IV.

La captivité de Jean-Frédéric Ier, — qui, depuis la capitulation de Wittenberg, avait pris le titre d'électeur-né de Saxe — eut une durée de cinq années entières. Pendant ce temps, son fils aîné, Jean-Frédéric le Moyen, avait administré la principauté, qui revenait à la maison Ernestine en vertu de la capitulation, tant au nom de son père, qu'en son propre nom et en celui de ses deux frères mineurs, Jean-Guillaume et Jean-Frédéric le Jeune.

La première année de cette régence est signalée par un acte d'une haute importance morale, et tout à fait conforme à ce vif intérêt pour le développement des sciences et des lettres qui a toujours distingué les prin-

ces de Wettin. La catastrophe de Mühlberg venait d'enlever l'université de Wittenberg, que Frédéric le Sage appelait si tendrement sa *chère fille,* à la branche Ernestine. Tant pour réparer cette perte, que pour neutraliser l'effet du crypto-calvinisme qui depuis la mort de Luther s'était de plus en plus introduit au siége même où le réformateur avait enseigné sa doctrine, il fut fondé à Iéna, sur la demande de l'électeur prisonnier lui-même, le 19 mars 1548, une nouvelle école académique, qui reçut la sanction neuf ans plus tard, le 15 août 1557, de l'empereur Ferdinand.

La bibliothèque de Wittenberg, qui, fondée par Frédéric le Sage et Jean le Constant, avait été considérablement agrandie par les achats faits par Spalatin à Venise [1], et qui était restée la propriété de l'ex-électeur, fut cédée par ce dernier à la nouvelle université. Celle-ci acquit bientôt une haute réputation, fondée sur le mérite de ses professeurs et sur la polémique violente que ses théologiens eurent à soutenir contre ceux de Wittenberg et de Leipzig [2].

Les traitements que l'on faisait subir à la cour de l'empereur, au captif Jean-Frédéric Ier, n'étaient pas toujours les plus délicats. Ainsi, par exemple, on le mit dans la nécessité d'être le témoin oculaire de la solennelle investiture de l'électeur Maurice, son successeur, qui eut lieu sur une place publique de la ville d'Augs-

[1] Elle comptait lors de sa translation à Iéna 2,132 volumes.

[2] L'animosité qu'ils y mirent n'était que le reflet des sentiments dont les membres de la famille Ernestine étaient alors animés contre la branche électorale ou Albertine ; animosité qui, dans la suite, s'est manifestée à diverses occasions dans les relations politiques des deux cours.

bourg, pendant la diète qui se tenait alors (1548) en cette ville. Lorsque, à cette diète encore, l'empereur eut fait rédiger, pour terminer les différends religieux, le soi-disant *Intérim* (déclaration qui traçait la conduite à suivre, par rapport aux points controversés, en attendant la fin du Concile général), et qu'il en exigea l'acceptation par tous les États allemands catholiques ou protestants, Jean-Frédéric ne l'accepta point, et ne se laissant ni effrayer par les menaces de l'empereur, ni amollir par l'aggravation de sa captivité, il persista dans son refus.

Dès les événements qui suivirent la capitulation de Wittenberg et surtout dès l'arrestation de son beau-père, le landgrave de Hesse, Maurice avait poursuivi avec non moins d'adresse que de courageuse résolution, le plan de se mettre à la tête du parti protestant en Allemagne, que les mesures prises à Augsbourg avaient de nouveau éclairé sur les tendances outrées de Charles-Quint. A la diète d'Augsbourg déjà, il s'était montré moins soumis dans la question de l'*Intérim,* à la volonté de l'empereur, que celui-ci ne s'y était attendu. Cependant, la confiance presqu'illimitée que Charles-Quint lui vouait encore, lui permit facilement de se faire charger de l'exécution de la mise au ban de l'empire, qui, dès 1547, avait été prononcée contre la ville de Magdebourg, le seul des membres de la ligue de Schmalkalden qui opposât encore une vive résistance à l'empereur. Cette mission lui fournit non-seulement l'occasion de renforcer son armée, sans éveiller de soupçons, mais aussi les moyens matériels et diploma-

tiques de préparer un coup décisif [3]. Charles-Quint, voyant les protestants humiliés et soumis, avait licencié ses troupes. Maurice, traître une seconde fois, noua des relations secrètes avec les protestants et le roi de France [4], auquel il permit d'occuper les villes de Cambray, Toul, Metz et Verdun, et de les conserver, comme vicaire de l'empire, sous la souveraineté de l'empire d'Allemagne. Les opérations dont il avait été chargé devant Magdebourg, furent à dessein tirées en longueur, et, suffisamment préparé, il se dirigea à marches accélérées dans l'Allemagne méridionale, et surprit l'empereur, que la goutte retenait dans le Tyrol (1552). Toutefois Charles-Quint parvint à se sauver à Villach en Carinthie. Ce revirement de fortune lui fit signer, le 31 juillet 1552, le *traité de Passau*, en vertu duquel il fit droit aux principaux griefs des protestants, jusqu'à ce qu'une diète qu'il prit l'engagement de convoquer endéans les six mois, et un concile national

[3] Il recevait, pour le siége de Magdebourg, 60,000 florins par mois, et 100,000 florins pour les frais qu'il avait faits précédemment.

[4] L'alliance entre Maurice et Henri II fut conclue à Friedewalde dans la Hesse, le 5 octobre. Les principaux négociateurs étaient d'un côté, le sire de Heydeck, et de l'autre, l'évêque de Bayonne, Jean de Fresne. Ce n'étaient pas les intérêts religieux que le roi de France, qui persécutait les protestants dans son propre royaume, pouvait alléguer en signant cette alliance ; c'était pour défendre la liberté germanique contre les empiétements du pouvoir impérial, qu'il promit son concours. Dans une lettre adressée aux États de l'Allemagne, datée de 1552, il se nomma : *vindex libertatis germanicæ et principum captivorum.*

Aux termes du traité de Friedewalde, le roi de France promit un subside de 240,000 écus, et le payement de 60,000 écus par mois pour le commencement de la guerre. Les États protestants s'engagèrent aussi à donner leurs suffrages au monarque étranger ou à la personne qu'il désignerait, pour le cas d'une élection impériale. Le traité de Friedewalde fut signé par le roi Henri II, à Chambord, le 15 janvier 1552.

eussent définitivement terminé les différends religieux.

Ces événements eurent une influence marquée sur le sort du malheureux Jean-Frédéric.

Déjà le 19 mai, à la première nouvelle de l'approche de l'électeur Maurice et de ses alliés, l'empereur lui annonça son élargissement prochain. Le même jour, le roi Ferdinand se présenta chez lui, à l'effet de s'assurer s'il n'avait pas reçu, de Maurice ou de ses associés, des propositions quelconques, et s'il était disposé à se faire employer *contre* les projets de Maurice. Le roi trouva Jean-Frédéric dans les meilleures dispositions à son égard, animé d'une profonde indignation contre Maurice, et plein d'une humble et pieuse résignation à la volonté de son maître. En effet, les coalisés avaient tenté de le gagner, lui et ses fils ; mais tant par l'éloignement qu'il ressentait pour son cousin, que dans la persuasion qu'une résistance contre l'empereur le rendrait coupable d'un grave péché, il avait décliné toutes les offres, et signifié à ses fils de se tenir également à l'écart des menées politiques.

Le même jour que Jean-Frédéric fut rendu à la liberté, le soir à neuf heures, l'empereur et sa cour quittèrent en grande hâte la ville d'Insbruck. Jean-Frédéric le suivit le surlendemain, et l'ayant rejoint le 24, il lui présenta ses remercîments pour son affranchissement, et offrit en même temps ses services et l'hommage de sa fidélité.

Charles lui répondit « qu'il n'exigeait nullement ses remercîments, vu qu'il avait agi suivant l'impulsion de

son cœur, et qu'il protégerait désormais de sa haute bienveillance lui et toute sa famille. »

Le traité de Passau ne fit aucune mention de l'ex-électeur de Saxe, mais celui-ci obtint sa réintégration définitive à Augsbourg, le 27 août 1552, par décret impérial.

Ce document, qui lui fut dûment remis et avec les formalités reçues, porte : « Que, en considération de la noble conduite observée par le duc de Saxe, Jean-Frédéric I, pendant sa captivité, et de la fidèle exécution de ses serments, manifestée par le rejet des propositions faites par les ennemis de l'empereur, qui comptaient sur ses services, Sa Majesté a rompu les chaînes dudit prince ; lui rend sa grâce pleine et entière ; lui fait pardon de tout fait de guerre entrepris par lui précédemment contre les intérêts de Sa Majesté ; le restitue dans son ancien rang et honneur, dans ses titres et armoiries, comme prince de l'empire, duc de Saxe, landgrave de Thuringe, et margrave de Misnie ; le décharge du ban de l'empire et de toutes ses conséquences ; lui rend tous biens et gens, en tel nombre qu'il a été convenu dans la capitulation de Wittenberg, ainsi que l'autorité paternelle sur ses fils et enfants. »

Avant de quitter Augsbourg, le duc signa un acte par lequel il s'engagea pour lui et ses fils à ne point se venger de Maurice, à ne pas chercher à récupérer la dignité électorale ni le territoire y attaché. Quant à la question religieuse, Jean-Frédéric déclara que dans les choses qui regardaient la conscience et le salut éternel, il ne consentirait nullement à un accommodement par Con-

cile, et qu'il était déterminé de persister jusqu'à la mort dans la doctrine, telle qu'elle est énoncée par la confession d'Augsbourg.

Le 2 septembre, le duc de Saxe sortit d'Augsbourg. Le 4, il arriva à Nuremberg, et y fut solennellement reçu par les députés du magistrat, et au bruit des acclamations du peuple. Devant Cobourg il était attendu par son frère, le duc Jean-Ernest, qu'il n'avait pas revu depuis le jour fatal de Mühlberg, et par toute sa cour. Toute la jeunesse ornée de crancelins s'était rangée sur la place du marché, et entonna un *Te Deum laudamus* en plein air, au moment que le prince, chéri de tous, fit son entrée. L'épouse du duc, Sibylle, ne put supporter sans faiblir l'émotion du revoir ; elle déposa le costume de deuil, qu'elle n'avait point quitté depuis cinq ans, et reprit ses joyaux. A Saalfeld, Jean-Frédéric se présenta à l'assemblée de ses vassaux, qui lui accordèrent la caution exigée par l'empereur pour l'accomplissement de l'acte d'assurance signé à Augsbourg.

A Iéna il fut salué par les professeurs de l'université et les étudiants, à la tête desquels on remarquait huit élèves issus de familles comtales. Dans sa joie de revoir les étudiants et leurs maîtres en cortège, et avec cette douce familiarité qui lui était propre, il dit au peintre Lucas Kranach [5], le compère de Luther,

[5] Ce peintre allemand, dont le véritable nom est Lucas Sunder de Cranach, né 1470, mort 1553, se recommande à l'estime de la postérité sous un triple rapport : d'abord comme artiste — le musée royal de Paris conserve trois tableaux de Cranach, un Sacrifice d'Abraham et deux portraits de son protecteur, Jean-Frédéric ; — en second lieu, pour son active coopération à l'œuvre de la réforme eccle-

qui n'avait point quitté le duc durant toute sa captivité et qui se trouvait près de lui dans la voiture : *Sieh, das ist Bruder Studium*, paroles empreintes d'un cachet tellement original, que nous renonçons à les transmettre en français. Il reçut, la tête découverte, les félicitations du corps des professeurs, et y répondit de la manière la plus affable.

A Weimar, les marques de bienveillance et d'affection de la part de son peuple l'émurent jusqu'aux larmes, et dans son humilité, empreinte d'une profonde piété, il dit à son chapelain : « Comment, moi, pauvre pécheur, puis-je être l'objet de si grands honneurs ! »

Ainsi, son retour de la captivité ressemblait au triomphe d'un vainqueur. Il fut reçu par son peuple comme le martyr de la foi protestante.

Le 6 février de l'année suivante (1553), Jean-Ernest de Cobourg vint à mourir [6]. Cette circonstance agrandit la principauté saxonne-ernestine, que la capitulation de Wittenberg avait constituée, du soi-disant *lieu saxon de Cobourg*, comprenant les bailliages, villes et châteaux de Cobourg, Sonneberg, Hildbourghausen, Held-

siastique, et enfin, pour son noble dévouement à la cause des princes de la maison Ernestine de Saxe, surtout à celle de l'infortuné Jean-Frédéric. Charles-Quint aurait dit un jour à ses cavaliers, en faisant allusion à cet artiste : *Je ne connais pas de prince plus heureux que le duc de Saxe; il possède au moins un ami véritable*. Déjà en 1508 Cranach avait obtenu la noblesse ; en 1537, il fut nommé bourgmestre de Wittenberg, où il s'était établi.

Nous avons mentionné plus haut (p. 118) le voyage en Palestine qu'il fit à la suite de l'électeur Frédéric le Sage.

[6] Jean-Ernest est celui des gouvernants de Cobourg, qui transféra la résidence princière du château dans la ville, et bâtit à cet effet, en 1547, le palais dit *Ehrenburg*, dont le goût distingué du feu duc régnant de Saxe-Cobourg a fait une des plus brillantes résidences de l'Allemagne.

bourg, Veilsdorf et Schalkau. Cette succession réglée, Jean-Frédéric délibéra avec ses États au sujet du rétablissement des fortifications de Gotha, que l'empereur avait accordé. Ce fut au milieu de ces occupations qu'il apprit la nouvelle de la mort de son cousin l'électeur Maurice, qui, à 32 ans, succomba à la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Sievershausen, livrée au margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, le 11 juillet 1553. Ce grave événement fit naître en lui l'espérance de récupérer son ancienne position, quoique le frère du défunt, Auguste, eût été investi, à la diète d'Augsbourg en 1548 [7], conjointement avec son frère, de l'électorat de Saxe. C'est sur le fait de cette investiture que le duc Auguste fonda ses prétentions à la succession de son frère, tout en se montrant disposé à aplanir tous les différends par la voie des négociations. Après de longs pourparlers, il fut enfin conclu, le 24 février 1554, par l'intervention du roi des Romains et du roi de Danemark [8], la convention de Naumbourg, qui fixa les rapports des deux branches saxonnes sur la base de la capitulation de Wittenberg et du décret impérial de restitution. La branche Ernestine obtint comme surcroît de territoire les château, ville et bailliage d'Altenbourg, les bourgs de Luckau et de Schmölle, les bailliages de Sachsenbourg, Herbisleben (sans Tennstädt) et Eisenberg, de plus le bailliage de Schwarzwald, les villes de Neustadt sur l'Orla, Auma, Pösneck et Triptis. En vertu de cette conven-

[7] Voy. p. 162 et s.

[8] Auguste était le beau-fils de ce monarque.

tion, il fut érigé à Wittenberg des archives communes pour les deux branches [9]. Le titre d'*électeur-né,* que Jean-Frédéric avait toujours porté, au grand mécontentement de Maurice, lui fut laissé de droit pour toute sa vie. Les anciens pactes de succession mutuelle furent renouvelés. Enfin, une somme de 100,000 florins vint compléter les avantages qui résultèrent pour la branche Ernestine de la mort de Maurice. En cas de différends, la convention de Naumbourg portait, que, s'ils ne pouvaient point être levés à l'amiable, il serait nommé des deux parts six conseillers fidèles, dégagés de leurs devoirs d'obéissance, et assermentés spécialement pour leur mission extraordinaire, lesquels jugeraient des questions présentées d'après les principes du droit saxon.

Trois jours avant la conclusion de ce traité, Jean-Frédéric le Magnanime eut la douleur de perdre son épouse, Sibylle. Elle n'avait atteint que sa 42e année, et n'avait joui que dix-huit mois du bonheur que le retour de son époux lui avait rendu. Lorsque le secrétaire du prince demanda les ordres de ce dernier au sujet du tombeau de l'électrice, il reçut cette réponse : « Dites aux maçons qu'ils me réservent une place à côté de ma femme; je ne tarderai pas à la suivre. » Cette prévision se réalisa bientôt : la santé du prince empira de jour en jour, et huit jours après le décès de Sibylle, le 3 mars 1554, le lendemain de la signature du traité de Naumbourg [10], il mourut en disant :

[9] Ces archives ne furent séparées qu'en 1802.

[10] Ce traité fut signé, outre les parties contractantes, par Ferdinand, roi des

« Que Dieu me prenne en sa grâce. » Il était âgé de cinquante ans et huit mois. Avant de mourir, il avait reçu des mains d'Amsdorf, le célèbre collaborateur de Luther, les consolations de la religion, et exhorté ses fils à observer la parole de Dieu, à maintenir la justice envers leurs sujets, la concorde entre eux, et à n'entreprendre la guerre qu'à la dernière extrémité.

On ne s'arrête pas sans émotion à la mort d'un prince qui, par ses qualités, était digne du sort le plus heureux, et que le destin a si cruellement éprouvé [11].

D'après le testament de Jean-Frédéric I, dressé le 12 décembre 1553, ses trois fils, Jean-Frédéric II (né 1529), Jean-Guillaume (né 1530), et Jean-Frédéric III (né 1538), devaient administrer le duché sans partage et « chrétiennement. » Une clause spéciale leur recommandait de ne s'engager dans aucune alliance, « ayant éprouvé qu'il n'y a dans les alliances ni foi ni sincérité. » Mais ces sages conseils furent maintefois négligés.

Jean-Frédéric II, dès 1547 administrateur des territoires laissés par la capitulation de cette année, con-

Romains, Christiern, roi de Danemark, Joachim, électeur de Brandebourg, Guillaume, duc de Juliers, Philippe, landgrave de Hesse, et une foule de vassaux, tels que les comtes de Stolberg et Wernigerode, de Mansfeld, le sire de Schönbourg, les bourgmestres et députés des villes de Wittenberg, Leipzig et Salza, du côté d'Auguste. Parmi les signataires du côté de Jean-Frédéric, on remarque le comte de Gleichen (qui, ainsi que le comte de Schwarzbourg, était devenu vassal de la maison Ernestine en vertu du traité même), Frédéric de Wangenheim, et le bourgmestre de Saalfeld.

[11] « C'était un grand homme, a dit de Thou, qui de l'aveu même de ses ennemis, égalait par la douceur de son caractère, par sa constance, par sa grandeur d'âme, les plus excellents princes. » Thuani *historiarum sui temporis*, tom. I, p. 456. Londini, 1733, in-fol.

tinua de gouverner ces États [12] de son propre chef, et comme tuteur de ses frères mineurs.

Le 1er septembre 1554, le duc de Saxe, en son nom et en celui de ses frères, passa à Kahla un contrat de succession avec la maison comtale de Henneberg, dont l'extinction était prochaine. Par cet acte, il se chargea de 130,470 florins de la dette hennebergeoise, et se garantit la succession éventuelle de tout le territoire des comtes de Henneberg, pour le cas que ceux-ci mourussent sans laisser de postérité. En revanche, la maison de Henneberg s'assura la succession de Cobourg, après l'extinction de la tige mâle des maisons Albertine et Ernestine de Saxe et de celle de Hesse [13].

Vers la même époque, les trois frères achetèrent du comte de Mansfeld, la seigneurie de Römhild.

Jusqu'en 1565 les deux cadets avaient librement abandonné au frère aîné les rênes du gouvernement, par une convention renouvelée de quatre en quatre ans; mais quelques dissensions survenues entre eux, les caprices, la précipitation et même la dureté de Jean-Frédéric II recommandèrent, en dépit des exhortations paternelles, un changement dans le mode d'administration, surtout lorsque le plus jeune des trois frères, Jean-Frédéric III, fut mort sans postérité, le 31 octobre 1565.

Le 21 février 1566, Jean-Frédéric II et Guillaume

[12] Les possessions de la maison Ernestine étaient divisées alors en cinq cercles administratifs : ceux de *Weimar, Gotha, Altenbourg, Pösneck* et de *Franconie.*

[13] Ce traité fut sanctionné par l'empereur, en date de Bruxelles, le 22 janvier 1555.

signèrent un contrat par lequel tout le pays fut partagé, sous le rapport des revenus domaniaux, en deux parties égales, celle de *Weimar* et celle de *Cobourg,* dont la première échut à Jean-Frédéric II, et la seconde à Jean-Guillaume [14]. Cependant ces deux parts, fut-il stipulé, seraient échangées de trois en trois ans ; et quant à l'administration, elle continuerait à être gérée au nom des deux princes.

La part de Weimar comprenait toute la Thuringe, à l'exception de Sachsenbourg ; celle de Cobourg, tous les districts de la Franconie et du ci-devant Osterland, excepté Camburg, Kahla, Orlamünde et Roda. Comme il était coutume chez les membres de la maison de Wettin, déjà au quatorzième siècle, on voulait par ces dispositions éviter une division réelle. Mais le fait de la séparation n'en fut pas moins réalisé.

Avant de passer aux événements remarquables qui signalent le règne de Jean-Frédéric II, nous avons à mentionner un acte d'administration qui fut posé peu de temps avant la susdite convention de partage ; savoir la soi-disant *ancienne constitution* (Landesordnung) *de Weimar,* octroyée en 1566 pour tous les pays de la maison Ernestine, et qui est encore en vigueur de nos jours dans le duché de Cobourg. Rédigée en 92 articles, cette espèce de charte ne s'étend pas seulement sur la police, le sacrilége, l'usure, le commerce, le luxe, sur

[14] Jean-Guillaume fixa sa résidence à Cobourg ; Jean-Frédéric II, à Gotha, qui était la seule ville fortifiée de son pays ; les difficultés dans lesquelles il s'engagea par son alliance avec Grumbach, l'obligeaient à prendre cette circonstance en considération, en choisissant sa résidence.

les emplois dans l'Église ou l'instruction publique, etc., mais elle s'occupe aussi de l'amélioration de la justice, et du rétablissement d'un rapport équitable entre les tribunaux ducaux et patrimoniaux.

Le développement de ces institutions politiques fut bientôt entravé par un événement dont non-seulement Jean-Frédéric II, mais toute sa descendance éprouvèrent les déplorables conséquences.

Peu averti par les infortunes de son père, Jean-Frédéric II n'abandonna point l'idée de récupérer un jour la dignité d'électeur et les territoires que son père avait dû sacrifier. Il la poursuivit avec ardeur, s'emparant de tous les moyens qui se présentaient pour la réaliser. C'est dans cette vue qu'il se lia avec le chevalier Guillaume de Grumbach, qui dans le temps avait porté les armes pour l'empereur Charles-Quint, pour le margrave Albert de Brandebourg, et qui avait la réputation d'être un guerrier plein d'audace et de vaillance. Ayant embrassé la querelle du margrave de Brandebourg contre les évêques de Bamberg et de Wurzbourg, Grumbach subit le même sort que le margrave, et fut mis au ban de l'empire en 1552. De ce chef, Melchior de Zobel, évêque de Wurzbourg et comme tel son suzerain, confisqua ses terres féodales et refusa, en dépit même d'un arrêt rendu par la chambre impériale, de faire payer un legs, qui revenait de droit à l'épouse de Grumbach. Celui-ci, animé d'une haine farouche contre l'évêque contempteur de ses droits, médita le projet de s'emparer de sa personne et de reconquérir ses biens. Le prélat fut effectivement attaqué le 15

avril 1558, et tué par quelqu'un de la bande de Grumbach. Malgré les protestations réitérées de ce dernier, que la mort de l'évêque n'avait été nullement dans ses intentions, la sensation qu'elle produisit fut trop forte pour ne pas susciter à Grumbach les plus graves difficultés. Le successeur de l'évêque tué ne voulut aucunement entendre à satisfaire le chevalier, et celui-ci fit un appel à toute la noblesse libre de l'empire, pour qu'elle lui prêtât assistance. Il parvint à rallier à sa cause le faible Jean-Frédéric II, en lui promettant son concours dans la revendication de la dignité électorale. Fort de cette alliance, il surprit la ville de Wurzbourg, et arracha au chapitre un traité (1563) qui le réintégra dans ses biens. Mais l'empereur Ferdinand, courroucé de cette violation de la paix publique, en défendit l'exécution, mit l'auteur et les complices de la surprise de Wurzbourg au ban de l'empire, et signifia au duc de Saxe de rompre ses relations avec Grumbach. Le duc y opposa le silence; loin d'obtempérer à cet ordre, et instigué par son chancelier, Brük, il s'engagea davantage dans la cause du chevalier proscrit. A la diète d'Augsbourg, le 13 mai 1566, la mise au ban, prononcée contre celui-ci, et dont l'exécution n'avait point eu lieu, fut renouvelée par Maximilien II, successeur de Ferdinand, et Jean-Frédéric, qui avait admis le coupable à son château de Grimmenstein à Gotha, fut sommé de nouveau de le livrer, lui et ses complices, sous peine d'encourir lui-même la proscription de l'empire. Mais Brük et Grumbach avaient si bien circonvenu le duc, qu'il refusa. L'exé-

cution du ban fut alors confiée à l'électeur Auguste de Saxe, en sa qualité de chef militaire du cercle impérial, et celui-ci procéda aussitôt au siége de Gotha et de Grimmenstein.

Le duc Jean-Frédéric II, qui avait eu la vaniteuse arrogance d'assumer le titre d'*électeur-né,* ne résista que peu de temps et se rendit le 13 avril 1567. Le chancelier Brük et Grumbach furent écartelés; les autres complices, pendus ou décapités. Quant à Jean-Frédéric, il fut condamné à l'emprisonnement à vie et conduit à Vienne [15]. Cinq ans après, sa femme Élisabeth, fille de l'électeur palatin, Frédéric III, obtint la faveur de partager la prison de son époux. Par un dévouement qui illustre sa mémoire, elle y passa les vingt-deux dernières années de sa vie. Jean-Frédéric mourut un an après elle à Steier — où il avait été transféré par ordre de l'empereur Rodolphe II, le 9 mai 1595,—après avoir vécu 66 ans, dont 28 dans la prison [16]. Les sollicitations de plusieurs princes [17], les prières instantes de son épouse et de son beau-père, n'avaient pu lui rendre la liberté. Maximilien II aurait pu être fléchi, mais ces instances échouèrent contre la haine implacable que nourrissait l'électeur Auguste contre le duc

[15] Le château de Grimmenstein, élevé par Henri IV, fut ruiné de fond en comble, et ne fut rebâti qu'au siècle suivant, par Ernest le Pieux, sous le nom de Friedenstein, c'est-à-dire *château de la paix,* par opposition à l'ancien nom, qui signifiait *château des fureurs.*

[16] Son corps fut transporté à Cobourg, où il fut enterré à côté de la duchesse Élisabeth, sa femme.

[17] Les électeurs de Mayence, de Trèves et de Brandebourg; toute la maison palatine; les ducs de Wurtemberg et de Clèves; le landgrave Guillaume de Hesse et autres.

Jean-Frédéric II. Telle fut la fin de ce prince, plus malheureux encore que son père [18].

La conséquence immédiate de la capitulation de Gotha pour la maison Ernestine, fut la perte de quatre bailliages, savoir : Arnshaugk, Weida, Ziegenrück et Sachsenbourg, qui furent assignés à l'électeur de Saxe en vertu d'une convention faite avec le duc Jean-Guillaume, frère de Jean-Frédéric II, durant le siége de Gotha, comme indemnité pour les frais de l'exécution du ban, toutefois à titre d'engagère et avec la faveur de rachat. Ces quatre bailliages, qui reçurent alors le nom des *quatre bailliages assurés,* furent cédés définitivement à la Saxe électorale en 1660, la maison Ernestine se voyant dans l'impossibité de réunir les sommes de 286,210 florins (frais de guerre) et de 359,600 florins (pour frais de démolition) [19], pour lesquelles ces bailliages avaient été engagés.

[18] Au début de sa carrière déjà, la faiblesse de ce prince s'était laissée surprendre par les ruses d'une aventurière qui, en 1557, s'était présentée chez lui, sous le nom d'Anne, femme du roi d'Angleterre, née princesse de Juliers, se disant échappée à la mort, à laquelle le farouche Henri VIII l'aurait vouée. Nantie effectivement du sceau et de plusieurs joyaux appartenant à la reine, dont la mort n'était, selon elle, qu'une fausse rumeur, et par des promesses exorbitantes, elle parvint à se créer aux dépens du duc de Saxe, une existence magnifique dans le château de Grimmenstein. Des soupçons ne tardèrent pas à s'éveiller, et des recherches prolongées, dont la diplomatie dut se mêler, des interrogatoires réitérés firent savoir que la prétendue reine n'était qu'une dame d'honneur de la quatrième épouse de Henri VIII, Anne de Clèves. Il fut constaté aussi qu'elle avait été la concubine de Henri VIII, et avait contribué pour beaucoup à la répudiation de la reine Anne. Reconnue, elle fut condamnée à un emprisonnement perpétuel dans le château de Tenneberg. Ces détails, tirés par l'historien Tenzel des archives de Weimar, sont reproduits par Galletti, *Histoire du duché de Gotha,* Gotha, 1779, t. 1, page 179, sur l'autorité duquel je me fonde.

[19] Je m'en réfère pour cette dernière somme à l'ouvrage de Galletti (voy. la note

Dès le 3 janvier 1567, l'électeur Auguste avait dégagé les vassaux de Jean-Frédéric, assemblés en diète à Saalfeld, ainsi que tous ses sujets, des devoirs de fidélité envers leur prince, que le ban de l'empire venait de frapper ; et le frère de ce dernier, JEAN-GUILLAUME, avait pris les rênes du gouvernement de tous les États de la maison Ernestine, et les conserva jusqu'en 1570. A cette époque les trois fils du proscrit, FRÉDÉRIC, JEAN-CASIMIR et JEAN-ERNEST furent, par édit impérial, restitués dans leurs biens, leurs priviléges et leurs titres. Le partage définitif, cependant, n'eut lieu que le 6 novembre 1572. L'aîné des trois frères, Frédéric, étant mort peu de temps auparavant, les deux autres, Jean-Casimir et Jean-Ernest, et leur oncle Jean-Guillaume s'arrangèrent en sorte [20] que celui-ci reçut pour sa part les bailliages et villes de WEIMAR, Iéna, Leuchtenberg, Altenbourg, Eisenberg, Bürgel, Dornbourg, Cambourg, Roda, Saalfeld, Capellendorf, Ringleben, Jessershaussen, Wachsenbourg, Georgenthal, Reinhardsbrunn, Schwarzwald, et la moitié des revenus du patronage d'Erfurt et de Nordhausen. Les deux fils de Jean-Frédéric II eurent les villes et bailliages de COBOURG, Heldbourg, Eisfeld, Römhild, Lichtenberg, Veilsdorf, Sonnenfeld, Sonnenberg, Salzungen, Allendorf, Gerstungen, Breitenbach, Treffurt, Creuzbourg, Tenneberg, Eisenach, GOTHA, et l'autre moitié des re-

précédente). Le texte de M. Weick ne donne pas le premier §; et en le restituant, je ne répète pas une faute typographique, puisque dans l'ouvrage de Galletti, il est dit que quelques-uns portent ce chiffre à 704,675 florins.

[20] Le margrave Frédéric de Brandebourg et le landgrave de Hesse avaient été nommés commissaires impériaux pour surveiller cette liquidation.

venus du patronage des villes d'Erfurt et de Nordhausen. Le duc Jean-Guillaume ayant racheté en 1569, pour la somme de 46,000 florins, le bailliage de Königsberg, qui avait été cédé à titre d'engagère au margrave Albert de Brandebourg [21], il conserva de droit cette possession [22].

Le même sut encore se procurer un avantage éventuel par la soi-disant *lettre de grâce* qu'il obtint de l'empereur Maximilien II à la même époque, en vertu de laquelle lui et ses descendants auraient la préférence sur ses neveux et leurs descendants dans la succession éventuelle de l'électorat et du grand maréchalat de l'empire, ainsi que dans celle des maisons de Hesse et de Henneberg, sous condition de leur fixer des revenus annuels pour l'entretien de leur maison.

Comme, lors du partage de 1572, les fils de Jean-Frédéric étaient encore mineurs, leurs intérêts furent représentés dans cet acte par leur tuteur, l'électeur Auguste de Saxe, qui continua l'administration de leurs États jusqu'à sa mort, en 1586. La susdite *lettre de grâce,* accordée par l'empereur en faveur de Jean-Guillaume, et au préjudice de ses pupilles, souleva de la part d'Auguste d'énergiques remontrances; il n'hésita pas à faire remarquer à l'empereur « que par ce document un des princes de l'empire les plus fidèles avait été vendu et rejeté par le chef de l'empire; qu'on vendait

[21] Voy. plus haut, p. 155. Ce bailliage est enclavé dans l'évêché de Wurzbourg.

[22] La maison de Weimar formée par Jean-Guillaume est souvent qualifiée de ligne *thuringienne,* en opposition des maisons de Cobourg et Eisenach, nommées les deux branches *franconiennes.*

bien des poires, des pommes et des chiens, mais non pas des princes, sans leur propre consentement. » Toutefois, il paraît que l'électeur agissait avec tant de chaleur moins dans l'intérêt de ses pupilles que dans le sien propre, puisque bientôt après, en 1573, il accepta lui-même, de la part de l'empereur qui voulait apaiser sa colère, l'expectative de la moitié des pays hennebergeois [23], qui fut ainsi ôtée à la maison Ernestine, dont cependant il se proclamait si hautement le protecteur. A la mort de l'électeur de Saxe, 1586, Jean-Casimir seul avait atteint sa majorité, et fut chargé du gouvernement jusqu'en 1596, que, sur les instances du frère cadet, Jean-Ernest, il fut opéré un partage, par lequel ce dernier obtint, avec droit de suzeraineté et comme principauté particulière, les bailliages de Eisenach, Kreuzbourg, Krainberg, Gerstungen, Volkerode, Salzungen, Lichtenberg, Allendorf, et quelques autres parcelles. L'aîné conserva les terres Ernestines situées dans l'Osterland, la Thuringe et la Franconie, qui par le partage de 1572 n'étaient point passées à la branche de Weimar [24].

La situation des deux frères n'était, du reste, rien moins que brillante ; les finances surtout se trouvaient dans un état déplorable. Les dettes s'étaient accrues à la somme énorme de 500,968 florins. Nonobstant, les dépenses de la cour dépassèrent les revenus des

[23] Auguste l'obtint à force de réclamations au sujet du siége de Gotha, dont les frais se seraient montés au-delà de la somme qui lui avait réellement été mise en compte.

[24] Jean-Ernest fixa sa résidence à Eisenach ; Jean-Casimir à Cobourg.

princes, jusqu'au chiffre de 121,972 florins, au point que l'intervention de la noblesse libre de Thuringe et de Cobourg devint urgente. Elle ne se chargea pas seulement de 150,000 florins de la dette, mais elle consentit encore à augmenter ses charges d'une nouvelle taille, dite *Hellersteuer*, d'un demi-denier au florin, valeur immobilière, et destinée à un fonds spécial d'amortissement. Avec l'autorisation des deux ducs, cette caisse fut administrée par quelques délégués de la noblesse et des villes mêmes, ce qui amena bientôt non-seulement l'amortissement complet de la dette, mais produisit encore un fonds de réserve assez considérable.

Ce revirement de la position financière permit, surtout à Jean-Casimir, de prendre, après le partage de 1596, quelques mesures d'une utilité reconnue. Nous citons particulièrement la fondation du gymnase (collége) de Cobourg (1605), nommé en son honneur *Casimirianum*, et qui figura pendant longtemps au premier rang des établissements scientifiques de l'Allemagne. L'édifice seul de cette institution, florissante encore de nos jours, a coûté 26,000 florins [25].

Les dernières années du gouvernement des deux princes de Saxe coïncident avec la première moitié de la guerre de trente ans. L'union protestante les avait invités à se joindre à elle, et ils n'auraient assurément pas hésité à se rendre à cet appel et à

[25] L'inauguration du *Gymnasium Casimirianum* de Cobourg fait le sujet d'un tableau faisant partie de la collection du palais du roi à Bruxelles, et dû au pinceau de M. Bataille à Anvers.

prendre les armes pour la défense du protestantisme menacé, si leur âge avancé, et les appréhensions fondées que devait leur inspirer la puissance de l'empereur Ferdinand II, ne leur avaient commandé d'observer la neutralité. Ils surent préserver leur petit pays du passage et du logement des troupes impériales par une lettre-patente de l'électeur George I de Saxe. Jean-Casimir, qui était alors le Nestor des princes de l'Allemagne, obtint même de Ferdinand II, en 1627, une garantie spéciale contre toute réquisition de guerre. Cette garantie toutefois n'eut pas toujours son effet ; des troupes impériales et bavaroises pesèrent lourdement sur le pays de Cobourg. De 1625 à 1630, les charges de guerre et les dommages s'élevèrent, pour le bailliage de Cobourg seulement, à 150,988 florins, et depuis 1632 jusqu'à la paix de Westphalie, les pays de Jean-Casimir et de son frère ne furent pas plus ménagés que le reste de l'Allemagne. Bon nombre de villes et de villages devinrent la proie des flammes, les campagnes furent ravagées, et la calamité fut assez forte pour que tout le dix-septième siècle s'écoulât avant que la prospérité précédente ne fût rétablie.

Jean-Casimir mourut en 1633, à l'âge de 69 ans [26], et son frère Jean-Ernest, qui recueillit sa succession, cinq ans après lui, âgé de 72 ans. Ni l'un ni l'autre ne

[26] Les abandonnant au romancier, nous nous abstenons de raconter les infortunes de la première épouse du duc Jean-Casimir, Anne, fille de l'électeur Auguste de Saxe. Poussée à l'infidélité par les ruses d'un aventurier d'Italie, espèce de prestidigitateur, nommé Jeromino Scotto, elle fut d'abord condamnée à la peine de mort, puis emprisonnée au château de Cobourg, où elle mourut en 1613. Le duc épousa en secondes noces Marguerite, princesse de Brunswick-Lunebourg.

laissèrent des enfants. Leur territoire fut partagé entre les descendants de leur oncle, Jean-Guillaume, de la branche de Weimar, dont nous allons reprendre l'histoire.

Celui-ci, frère du malheureux Jean-Frédéric II, était mort en sa résidence de Weimar, bientôt après le partage d'Erfurt (1572) et l'obtention de la lettre de grâce dont il a été question plus haut, le 2 mars 1573[27]. Il laissa deux fils mineurs, Frédéric-Guillaume et Jean, dont le premier fonda la maison d'Altenbourg, tandis que le second continua la branche de Weimar. Au mépris des dispositions testamentaires de Jean-Guillaume, qui, par une défiance fondée envers la maison électorale de Saxe, avait désigné le comte palatin Louis et le duc Albert de Mecklembourg pour tuteurs de ses fils, l'électeur Auguste, comme l'agnat le plus proche, prit la tutelle, et la conserva même au delà du terme de la majorité de l'aîné, Frédéric-Guillaume (1582). Son intention était évidemment de mieux s'assurer la réalisation de l'expectative que l'empereur lui avait ouverte sur la moitié du comté de Henneberg [28], dont la maison

[27] Avant le partage de la succession de Jean-Frédéric I, entre Jean-Frédéric II et son frère Jean-Guillaume, partage qui eut lieu en 1566 (voy. p.172 et s.), le dernier avait pris service dans l'armée de Henri II, roi de France, et en 1558 il assista ce monarque avec 3,000 cavaliers contre le roi d'Espagne. Après avoir vainement, comme tant d'autres princes, prétendu à la main de la reine Élisabeth d'Angleterre, il épousa la princesse Dorothée-Susanne, fille de l'électeur palatin Frédéric III. — En 1568 le fils de Jean-Frédéric le Magnanime, le petit-fils de Jean le Constant, le petit-neveu de Frédéric le Sage, osa porter les armes contre la foi des protestants sous la bannière de Charles IX ! — C'est au moyen des subsides français qu'il bâtit à Weimar, le soi-disant *Petit-Château-Français*, et qu'il racheta le bailliage de Kœnigsberg (voy. p. 179.)

[28] Voy. p. 180.

régnante était sur le point de s'éteindre. En effet, le 27 décembre 1583, le comte Georges-Ernest, le dernier de la dynastie des Henneberg, vint à mourir, et l'électeur Auguste fit valoir ses prétentions. Mais elles se croisaient, comme il devait s'y attendre, avec celles de ses pupilles, fondées sur le traité de succession dont nous avons parlé plus haut [29]. Frédéric-Guillaume consentit cependant, sur l'avis de quelques princes, à négocier un partage; mais la mort d'Auguste, qui arriva en 1586, empêcha l'exécution de ce projet. D'ailleurs, les commissaires électoraux s'étaient immédiatement emparés de la *moitié* de la succession hennebergeoise, au lieu des *cinq douzièmes*, qui seuls étaient en question, et ne voulaient point entendre parler d'une réparation convenable des 130,470 florins, payés en 1554 par les princes Ernestins aux comtes de Henneberg, lors de la convention susdite. Le résultat de ces contestations fut que le pays de Henneberg fut administré par indivis jusqu'en 1660, qu'un partage définitif eut enfin lieu.

A la mort de l'électeur de Saxe, Frédéric-Guillaume I prit lui-même le gouvernement de Weimar, en son propre nom et en celui de son frère mineur. Celui-ci, ayant atteint sa majorité en 1592, se contenta du revenu des bailliages d'Altenbourg, Ronnebourg et Eisenberg, laissant les soins de l'administration générale à son frère.

Ce dernier, nommé en 1591 administrateur de l'électorat de Saxe pendant la minorité de Chrétien II, fut impliqué dans la violente controverse qui divisait

[29] Voy. p. 172.

encore toujours les protestants de Saxe en crypto-calvinistes et adhérents de la pure confession d'Augsbourg. Elle lui fit commettre un acte de cruauté et d'intolérance, que nous voudrions rayer des annales de la maison de Saxe. Le docteur Crell, conseiller intime d'abord et ensuite chancelier à la cour de Dresde, et qui jouissait d'une haute influence auprès du successeur de l'électeur Chrétien I, favorisait ouvertement le calvinisme. Le duc Frédéric-Guillaume, en sa qualité de tuteur de l'héritier du trône électoral et d'administrateur provisoire de l'électorat (il avait transféré sa résidence, à cet effet, de Weimar à Torgau), et sur la proposition d'une députation de la noblesse, ainsi que sur celle de l'électrice douairière, fit immédiatement arrêter le chancelier Crell, ses deux secrétaires et deux autres théologiens. Peu après il déclara à la première diète qui fut convoquée à Torgau (février 1592), qu'il défendrait la confession d'Augsbourg contre toute tentative opposée, et que pour extirper les erreurs introduites il ferait procéder à une visite minutieuse des églises. La conduite impopulaire de Crell, ses mesures exagérées et illégales même, devinrent l'objet d'un procès, qui se prolongea jusqu'en 1601 [30]. A cette époque le tribunal d'appel de Prague, auquel on avait envoyé le dossier, prononça la culpabilité de l'accusé et jugea qu'il avait encouru la

[30] Les chefs d'accusation sur lesquels se fondait l'instruction de ce procès, étaient, outre les disputes religieuses que l'accusé aurait excitées, sa tendance à brouiller l'électeur avec ses états, ses efforts pour le détourner de la maison d'Autriche, enfin la correspondance secrète qu'il aurait entretenue contre le pays et contre l'empereur, surtout avec la France.

peine capitale. Cette sentence purement arbitrale fut transformée par le duc administrateur en jugement définitif, qui fut signifié à l'accusé, dont la vie s'éteignait lentement depuis dix ans qu'il passait dans les murs du Königstein, le 22 septembre 1601. Le lendemain de la publication de ce jugement, l'administrateur se démit de ses fonctions, et transmit le gouvernement à l'électeur Chrétien II. Quelques jours après, le 9 octobre, la tête de Crell, après un emprisonnement préventif de DIX années, tomba sous la hache du bourreau, victime de son imprudence, de ses méfaits administratifs, il est vrai, mais non moins victime de la haine des théologiens faibles et étroits, de la vengeance des femmes, et des intrigues d'une noblesse envieuse, qui voulait à toute force voir le bourgeois dominateur écrasé, humilié jusqu'à la mort [51].

Frédéric-Guillaume I, de retour à Weimar, mourut bientôt après, le 7 juillet 1602. Il laissa quatre fils en bas âge de sa seconde femme, Anne-Marie, fille du comte palatin du Rhin, Louis, savoir : *Jean-Philippe, Frédéric, Jean-Guillaume* et *Frédéric-Guillaume II*, dont la tutelle fut confiée à leur oncle, le duc Jean d'Altenbourg.

Le 13 novembre 1603, il fut opéré une division des États réunis de Weimar, entre Jean et ses neveux, en conséquence de laquelle les fils de Frédéric-Guillaume

[51] Des détails suffisants sur le procès, la condamnation et la mort du chancelier Crell se trouvent dans l'excellente *Histoire du peuple et du pays de Saxe*, publiée à Leipzig par le docteur Gretschel, dont seulement le premier volume et le commencement du second ont paru jusqu'ici. T. II, p. 129-147.—Le procès de Crell a coûté au pays de Saxe 117,972 florins !

obtinrent la partie d'Altenbourg et le duc Jean celle de Weimar. Dès lors l'ancienne maison de Weimar se sépara en deux branches, celle d'Altenbourg et la maison moderne de Weimar.

La branche d'Altenbourg ne dura que 69 ans, de 1603 jusqu'en 1672; elle possédait les bailliages d'Altenbourg, Ronnebourg, Eisenberg, Dornbourg, Cambourg Heussdorf, Rossla, Bürgel, Roda, Leuchtenbourg, Orlamünde, Saalfeld, Zelle et la moitié d'Altstädt. Le pays de Weimar se composait des bailliages de Weimar, Iéna, Burgau, Capellendorf, Ringleben, Ichtershausen, Wachsenbourg, Reinhardsbrunn, Königsberg (enclave de l'évêché de Wurzbourg), Georgenthal, Schwarzwald et Oldisleben. La part Ernestine du comté de Henneberg, l'université et la bibliothèque de Iéna, le tribunal d'appel, l'octroi d'Erfurt, les mines, le monnayage, etc., restèrent indivis.

Le duc Jean de Weimar ne survécut que deux ans à cette séparation des branches d'Altenbourg et de Weimar, et mourut le 31 octobre 1605. Il laissa de son épouse Dorothée-Marie, princesse d'Anhalt, huit princes, savoir : *Jean-Ernest,* mort 1626, sans héritiers; *Frédéric,* tué au service palatin, 1622 [32]; Guillaume, fondateur de la maison actuelle de Saxe-Weimar; *Albert,* mort 1644, dont les biens furent recueillis par ses frères ; *Jean-Frédéric,* mort prisonnier de guerre de l'empereur, en 1628; Ernest, fondateur de la maison de Gotha; *Frédéric-Guillaume,* mort à 16 ans ; et *Bernard le Grand,* l'illustre héros de la guerre de trente ans.

[32] A la bataille de Fleurus.

Une longue discussion s'éleva après l'extinction de la branche franconienne, qui arriva en 1638 [33] par la mort du duc Jean-Ernest de Saxe-Cobourg-Eisenach, entre les lignes d'Altenbourg, représentée à cette époque par Jean-Philippe et Frédéric-Guillaume II, deux des quatre fils de Frédéric-Guillaume I — et celle de Weimar, représentée par les troisième, quatrième, sixième et huitième des huit fils de Jean, que nous venons d'énumérer, au sujet du partage du pays de Cobourg-Eisenach. Suivant les principes de succession, admis dans la maison de Saxe, l'héritage de Cobourg-Eisenach aurait dû être divisé en deux parties égales entre les deux branches de la ligne thuringienne ; mais en 1634 déjà, celles-ci avaient conclu un contrat de succession éventuelle, en vertu duquel il revenait à la maison de Weimar quatre sixièmes, et deux à celle d'Altenbourg. Cette convention préalable devait maintenant sortir ses effets ; mais des contestations de part et d'autre, et les troubles de la guerre firent ajourner le partage réel jusqu'au 13 février 1640. La maison d'Altenbourg, réduite par la mort de Jean-Philippe, arrivée en 1639, à l'unique Frédéric-Guillaume II, reçut, des trois lots qui servirent de base au partage, savoir : Cobourg, Eisenach, Gotha, celui de *Cobourg*, avec les bailliages de Cobourg, Rodach, Römhild, Schalkau, Gestungshausen, Sonnenberg, Neustadt, Hildburghausen, Monchröden, Sonnenfeld, la moitié d'Altstädt et la ville de Pösneck. *Gotha* fut adjugé à Weimar, plus les bailliages suivants de Cobourg : Heldbourg, Ummerstadt, Eisfeld et Veils-

[33] Voy. p. 182.

dorf. C'est ainsi que l'ancienne principauté de Cobourg, telle qu'elle avait été possédée par Jean-Casimir, fut démembrée. Elle ne parvint plus, dès lors, à la conformation géographique qu'elle avait eue sous les deux fils de Jean-Frédéric II. Toutefois la fraction de Cobourg, échue à Altenbourg, fut administrée comme une principauté spéciale, d'après les lois précédemment en vigueur.

Vingt ans après ce partage, en 1660, la répartition du comté de Henneberg, resté dans l'indivision jusqu'alors, entre les branches Albertine et Ernestine, eut enfin définitivement lieu. Par le pacte du 9 août de cette année, la maison Ernestine, renonçant au droit de rachat des quatre bailliages assurés [54], céda à la branche Albertine, représentée par le duc Maurice de Saxe-Zeitz, cinq douzièmes du territoire. Les sept douzièmes restants furent partagés en parties égales, entre Weimar et Altenbourg [55].

Frédéric-Guillaume II, duc de Saxe-Altenbourg, mourut en 1669, et son fils unique, âgé seulement de 14 ans, trois ans après lui. La branche d'Altenbourg s'éteignit ainsi en 1672, et il ne resta de la maison Ernestine que la branche de Weimar, divisée toutefois à cette époque en deux rameaux, comme nous allons le voir.

Le duc Jean de Weimar, mort en 1605, laissa, nous l'avons dit, huit fils. Jusqu'à la majorité de l'aîné, *Jean-*

[54] Voy. p. 177.

[55] Altenbourg eut entr'autres le bailliage de Meiningen et de Themar. — Dès le partage de 1660, tous les héritiers de Henneberg ajoutèrent à leurs titres celui de *prince-comte* (gefürsteter Graf) de Henneberg.

Ernest, les électeurs de Saxe, Chrétien II et Jean-Georges I, avaient eu la tutelle. Déclaré majeur en 1615, Jean-Ernest prit les rênes du gouvernement, pour lui et ses frères.

L'histoire nous le présente comme un prince doué d'une grande énergie, distingué par sa connaissance de la science et du monde, acquise par une éducation soignée et développée surtout par des voyages [36]. Son avénement coïncide avec le début de la guerre de trente ans. De même que ses frères Guillaume et Frédéric, il embrassa la cause de l'électeur palatin Frédéric V, élu roi de Bohême. A la bataille de Prague (8 novembre 1620), funeste, comme on sait, pour l'électeur palatin, nous remarquons parmi les plus glorieux combattants, les ducs Jean-Ernest et Guillaume de Weimar. Le premier, duc régnant, suivit Frédéric V, mis au ban de l'empire par l'empereur Ferdinand I, et entra successivement au service néerlandais de la Hollande et du Danemark, vouant toute son énergie à l'avan-

[36] A l'âge de 15 ans, il fréquenta l'université de Iéna, dont il fut pendant plusieurs années le recteur (honorifique, bien-entendu). Quant à ses voyages, il nous en reste deux relations, une en vers latins, intitulée : Sagittarii, *Ulysses Saxonicus, sive iter per Germaniam, Galliam, Angliam et Belgium Jo. Ernesti, duc. Saxon.* 1613 *factum, carmen*, Vratisl. 1621, in-4°; l'autre en allemand, publiée à Leipzig en 1620, par *J. G. Neumayr de Ramssla*, in-4°, 304 pages. Cette publication n'étant point sans intérêt pour la Belgique, qui fut visitée par le duc de Saxe sous le règne d'Albert et d'Isabelle, dont il reçut l'accueil le plus flatteur à Bruxelles, a fait le sujet d'un travail de M. Schayes, inséré dans le *Trésor National*, tome 3e, deuxième série (Bruxelles, 1843), pp. 168-254. L'ouvrage de Neumayr est dédié aux deux frères Jean-Casimir et Jean-Ernest, de la tige franconienne. Parmi les personnages de la suite, nous trouvons son gouverneur Gaspar de *Teutleben*, connu dans l'histoire littéraire allemande, comme le fondateur de l'*ordre de la Palme* ou de la *Société fructifère*.

cement de la cause de l'électeur proscrit et de celle du protestantisme en général. Une expédition aventureuse qu'il entreprit avec l'audacieux comte Ernest de Mansfeld en Hongrie, ne fut point couronnée de succès, et il mourut peu après, le 4 décembre 1626, âgé de 32 ans [57].

Pendant son absence déjà, son frère puîné, *Guillaume,* s'était mis à la tête de l'administration du pays de Weimar, après avoir glorieusement combattu contre l'Autriche dans les batailles de Prague (1620), de Wimpfen (1622) et de Stadt-Loen (1623), et après avoir subi une captivité de 17 mois à Vienne-Neustadt (1623 et 1624). Dès lors, il ne prit plus aucune part à la guerre jusqu'en 1631. A cette époque il s'allia avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, vainqueur de Breitenfeld, dont il suivit presque toutes les opérations militaires dans l'Allemagne septentrionale, en Bavière (surtout à la bataille du Lech, 5 avril 1632, contre Tilly), en Souabe et dans la Franconie. A la prise du camp de Wallenstein près de Nuremberg (24 août 1632), nous voyons de nouveau le duc Guillaume de Weimar et son frère Bernard (élu bientôt après généralissime des

[57] On attribue à ce prince des projets de récupérer la dignité électorale, se fondant entr'autres sur le passage suivant de Pufendorf, *de rebus suecicis*, l. I. § 52 Ultraj, 1686, fol. p. 15. « L'électeur Jean-Georges se penchait dès longtemps du côté de l'Autriche, parce que l'oppression de cette puissance aurait mis en danger l'électorat que Charles V avait transmis à sa maison. »

Deux de ses frères étaient morts avant lui, *Frédéric,* tué au service en 1622, et *Frédéric-Guillaume,* mort jeune; deux ans après lui un autre, *Jean-Frédéric,* mourut prisonnier de l'empereur. Tous les Jean-Frédéric de la maison Ernestine paraissent condamnés à la prison des Habsbourg ! Ces trois princes de la maison de Weimar moururent tous sans enfants.

troupes protestantes), au nombre des plus vaillants guerriers. Ce fut sa dernière bataille. Des motifs de santé lui recommandèrent la retraite. Il remit le commandement de ses troupes à son frère Bernard, qui quelques mois plus tard, cueillit de nouveaux lauriers à la fameuse affaire de Lützen (6 novembre 1632).

Le duc Guillaume fut récompensé de ses services militaires de la part du chancelier suédois Oxenstiern, par la cession du district dit *Eichsfeld*, appartenant à l'électorat de Mayence, que Gustave-Adolphe lui avait promis. Quelques mois auparavant, le 10 juin 1633, son frère Bernard avait obtenu sous le nom de duché de Franconie, les évêchés de Wurzbourg et de Bamberg, à l'exception des villes de Wurzbourg et de Königshofen [38].

Bernard augmenta de plus en plus sa gloire militaire. Après la victoire de Lützen, remportée sur Wallenstein, il dirigea le gros de son armée sur la Franconie, prit Wurzbourg et Bamberg, battit le général bavarois Jean de Werth, se rendit maître du Danube, s'empara de Ratisbonne, et menaça l'Autriche. La défaite de Nördlingen (7 septembre 1634) fut réparée par la victoire de Rheinfelden (1638), suivie de la prise de Fribourg et de celle de Brisach, assiégé pendant près d'une année. Au milieu de ses vastes projets, il fut surpris par la mort l'année suivante (1639), âgé de 34 ans, grâce au poison de Richelieu [39]. Il avait légué ses trou-

[38] M. Weick s'est trompé en faisant assigner le duché de Franconie également à Guillaume. J'ai rectifié cette erreur dans la traduction.

[39] J'ai avancé le fait de cet empoisonnement sur la foi de MM. Heinrich et Pœlitz, auteurs d'une *Histoire de Saxe* très-estimée, qui se fondent eux-mêmes sur un bon

pes à son frère Guillaume, mais l'astuce du ministre français parvint à s'en emparer par la force ou la ruse au profit de la France. Du reste, le duc Guillaume, qui par des raisons majeures avait souscrit à la paix de Prague, conclue en 1635 entre l'électeur Jean-Georges Ier de Saxe et l'empereur Ferdinand II, aurait hésité à s'exposer de nouveau aux chances de la guerre, d'autant plus que la maison de Weimar était à cette époque préoccupée d'un intérêt domestique, savoir la succession de Cobourg-Eisenach, dont nous avons parlé précédemment.

La mort de Bernard lui-même occasionna de nouveaux changements dans le gouvernement de Weimar. Le héros n'ayant point eu de postérité, on fit le partage du pays entre les trois frères, Guillaume, Albert et Ernest, les seuls des huit fils du duc Jean, qui vécussent encore. Par la convention du 7 août 1640 (élevée en contrat formel de succession le 21 septembre 1641, sanctionné par Ferdinand III le 19 août 1642), ils répartirent leur patrimoine et la part

nombre d'autorités. On sait que Bernard s'étant mis, après la défaite de Nœrdlingen, au service de la France, et par des conventions conclues à Saint-Germain en Laye en 1635, obtint de la cour de France quatre millions de livres pour l'entretien de ses troupes avec la promesse du landgraviat d'Alsace et de la préfecture d'Haguenau pour être érigés en principauté impériale réversible à sa postérité. Les succès du général saxon étaient assez éclatants et son attitude assez ferme, pour donner de l'ombrage au ministre-cardinal. « Bernard, dit Schiller, apparaît à nos yeux dans les temps modernes comme un beau modèle de ces siècles vigoureux, où le mérite personnel avait encore quelque prix, où la valeur donnait des États, et où la vertu des héros élevait un chevalier allemand sur le trône impérial. »

La vie de Bernard de Saxe-Weimar a été décrite en dernier lieu par le docteur Bernh. Rose (Weimar, 1828, 2 vol.).

de leur branche dans la succession des ducs Jean-Casimir et Jean-Ernest, de Cobourg-Eisenach.

Guillaume eut les villes et bailliages de WEIMAR, Iéna, Burgau, Capellendorf, Ringleben, Berka, Büttstädt, Buttelstädt, Rastenberg, Lobeda, Neumark et Magdala. Il devint la tige de la maison grand-ducale actuelle de Saxe-Weimar.

Le duc *Albert* obtint pour sa part : EISENACH, Volkenrode, Kreuzbourg, Krainberg, Gerstungen, Breitenbach, la moitié de Salzungen, Allendorf, Lichtenberg, Heldbourg, Ummerstadt, Eisfeld et Veilsdorf.

Au duc *Ernest* enfin, échurent les villes et bailliages de GOTHA, Tenneberg, Georgenthal, Schwarzwald, Reinhardsbrunn, Wachsenbourg, Ichtershausen, Königsberg, Tonndorf et la moitié de Salzungen. Il fut la souche des trois maisons ducales de Saxe actuelles, ainsi que de celle de Gotha qui fut éteinte en 1825.

En vertu du contrat, les mines restèrent la propriété commune des trois frères.

Le bailliage d'Oldisleben fut adjugé au chef de la famille, comme indemnité pour la gestion des affaires générales de la maison.

Quatre ans après cette répartition (le 20 décembre 1644), l'un des trois intéressés, le duc Albert de Saxe-Eisenach, vint à mourir sans héritiers directs. Sa part fut recueillie par ses frères, Guillaume de Weimar et Ernest de Gotha. A cette occasion, ce dernier obtint les bailliages de Heldbourg, Ummerstadt,

Veilsdorf, Eisfeld, Salzungen, Allendorf, Krainberg et Volkenrode. Plus tard, lors du partage définitif du comté de Henneberg, en 1660 [40], Sand, Wasungen et Frauenbreitungen échurent encore, par la voie du sort, à la branche de Gotha.

[40] Voy. p. 189.

CHAPITRE V.

Depuis la séparation des branches de Weimar et de Gotha, jusqu'à la subdivision de la dernière en sept rameaux, après la mort d'Ernest le Pieux.

(1640-1681.)

V.

Comme le chapitre précédent l'a fait voir, il ne restait en 1639, après la mort de Bernard, le grand capitaine, de la nombreuse famille du duc Jean de Weimar, que trois fils. C'étaient *Guillaume* (né 1598 † 1662), *Albert* (né 1599 † 1644) et *Ernest* (né 1601 † 1675). Au partage de 1641, nous avons vu le pays de *Weimar* échoir à Guillaume, celui d'*Eisenach,* à Albert, et celui de *Gotha* à Ernest. Le duc d'Eisenach étant décédé peu d'années après l'arrangement mentionné, en 1644, la continuation de la ligne Ernestine de la maison de Saxe ne reposait donc plus, si nous faisons abstraction de la famille d'Altenbourg, — qui issue, comme celle de Weimar, de Jean-Guillaume, frère de Jean-Frédéric II, allait s'éteindre en 1672, — que sur

les têtes des deux fils de Jean, savoir Guillaume de Weimar et Ernest de Gotha.

De ces deux rameaux, continués jusqu'à nos jours, le premier comprenant la série des dynastes du duché, aujourd'hui grand-duché de Weimar [1], nous resserrons

[1] Nous faisons suivre le tableau des descendants de Guillaume de Weimar, en nous bornant toutefois aux principaux personnages de cette maison :

GUILLAUME,
Fils de Jean, né 1598, † 1662.

- **Weimar.** *Jean-Ernest I*, Né 1627, † 1683.
  - *Guillaume-Ernest*, Né 1662, † 1728
  - *Jean-Ernest II*, Né 1664, † 1707.
  - (Administrèrent le pays en commun.)
    - *Ernest-Auguste*, Né 1688, gouverna en commun avec son oncle, depuis 1707 jusqu'en 1728, † 1748. Ce prince établit le droit de primogéniture, confirmé par l'empereur en 1724.
      - *Ernest-Auguste-Constantin*, Né 1737, † 1758 **.
        - *Charles-Auguste*, Né 1757, majeur en 1775, nommé grand-duc le 4 août 1815, † 1828.
          - *Charles-Frédéric*, Grand-duc actuellement régnant de Saxe-Weimar-Eisenach, né 1783, succéda à son père en 1828; marié en 1804 à Marie-Paulowna, fille de l'empereur Paul I, de Russie, née 1786.
            - *Marie*, Née 1808, épouse du prince Charles de Prusse.
            - *Augusta*, Née 1811, ép. du prince de Prusse.
            - *Charles*, Né 1818, grand-duc héréditaire, marié 1842 à *Sophie*, née 1824, fille de Guillaume II, roi de Hollande.
              - *Charles-Auguste*, Né 1844.
          - *Bernard*. Né 1792, lieutenant-général au service des Pays-Bas, marié à *Ida*, sœur du duc régnant de Saxe-Meiningen, et de la reine douairière de la Grande-Bretagne. De cette union sont issus, de 1823 à 1830, cinq enfants, dont trois fils et deux filles.
- **Eisenach.** *Adolphe-Guillaume*, Né 1632, † 1668, sans postérité. (Sa succession est recueillie par son frère Jean-Georges, duc de Marksuhl.)
- **Marksuhl.** *Jean-Georges I*, Né 1634, † 1686 (Il hérite de Eisenach en 1668.)
  - *Jean-Georges II*, Né 1665, † 1717, sans enfants.
  - *Jean-Guillaume*, Né 1666, † 1729.
    - *Guillaume-Henri*, Né 1691, † 1741, sans postérité. (Le duché de Eisenach passe à la tige principale de Weimar.)
- **Iéna.** *Bernard*. Né 1638, † 1678 *. Sa postérité s'éteignit en 1680 dans la personne de son fils mort à quinze ans.

* Bernard épousa à Paris, le 10 juin 1662, Marie, fille du duc Henri de la Trémouille-Thouars, mais cette union ne fut point heureuse.

** Ce prince fut marié le 16 mars 1756, à Anne-Amelie, princesse de Brunswick, qui gouverna le duché pendant la minorité de son fils, depuis 1758 jusqu'en 1775. Il suffit de dire qu'elle fut la protectrice des Herder, des Wieland, des Gœthe, des Schiller, des Bœttiger, pour caractériser le mérite littéraire de cette duchesse de Weimar.

le cadre de notre narration, et laissant de côté l'histoire spéciale de Weimar, nous poursuivons celle du duc de Gotha, dont la maison de Cobourg est directement issue [2].

Ernest, surnommé *le Pieux*, sixième des huit fils du duc Jean de Weimar, est, parmi les ancêtres actuels des ducs de Saxe, un des plus nobles et des plus vénérables. Son nom brille parmi tous les princes du 17e siècle [3]. A de rares qualités de cœur, il joignait un sentiment délicat du vrai et du juste, une observation pénétrante et un jugement droit. Son éducation avait été guidée par le savant historien Hortleder [4]. L'influence de ses soins se fait sentir durant toute la vie de son élève, dont les connaissances théoriques égalaient le savoir-faire et l'habileté politique.

Jeune, le duc Ernest avait suivi ses frères Guillaume et Bernard dans diverses campagnes de la guerre de trente ans; il aida la cause de Gustave-Adolphe aux mémorables journées de Nuremberg et de Lützen. Courageux et prudent comme soldat, il fut actif et circonspect comme administrateur.

[2] Au congrès de Vienne, le duc de Weimar, Charles-Auguste reçut au détriment de la Saxe Albertine, un accroissement de territoire comprenant une population de 77,000 habitants, de sorte que le pays de Weimar-Eisenach, renferme aujourd'hui une surface de 66,82 milles carrés avec 251,980 habitants. C'est également en 1815 que le titre de grand-duc fut accordé aux gouvernants de Weimar.

[3] Un biographe du duc Ernest remarque : Unicum tamen Olivieri Cromwelli, noti regnorum Anglicorum Protectoris, tanquam exteri nihilque adeo affectibus dantis, judicium non possum prætermittere, quo *Ernestum nostrum inter tres sui temporis principes Europæ prudentes numerare solitus est.*

[4] Il est l'historiographe de la guerre de Schmalkalden et de celle de trente ans Les princes de Saxe lui fournirent pour cette œuvre les principaux matériaux, tirés de leurs archives particulières.

Lors du partage mentionné dans le chapitre précédent, du pays de Cobourg et Eisenach entre les familles de Weimar et d'Altenbourg, Ernest avait été chargé d'administrer provisoirement le pays de Cobourg, ainsi que le duché de Franconie, dont le chancelier suédois Oxenstiern avait investi, comme nous l'avons remarqué, la famille de Weimar. Familiarisé avec les affaires, il reporta son activité, son zèle et sa bonne volonté sur le gouvernement de Gotha. Aucune branche de l'administration n'échappait à ses soins scrupuleux. Son but principal était d'alléger les charges qui accablaient le pays en conséquence de la guerre. D'accord avec les états, il régularisa le service de la dette nationale, organisa les différents départements administratifs, réforma, selon les besoins de l'époque, l'instruction publique [5] et l'exercice du culte protestant [6]. D'autres actes que l'on cite encore avec reconnaissance, sont ses ordonnances de police contre le luxe, la débauche, le désordre; ses réglements sur les mines, la chasse, le service des eaux et forêts; sa réforme de la procédure civile, etc. Les qualités personnelles du duc, sa salutaire et infatigable activité, ainsi que ses sages économies d'une part et sa prodigalité réfléchie d'une autre, firent

[5] La sollicitude qu'il vouait à l'instruction primaire et secondaire a donné lieu au *dicton* très-honorable pour le duc et ses sujets : les paysans du pays du duc Ernest sont plus savants que les gentilshommes des autres contrées.

[6] Pour ne pas mentionner d'autres institutions ecclésiastiques, dues à l'administration d'Ernest le Pieux, je dirai que c'est d'après son conseil que Bœcler publia son *Compendium historiæ ecclesiasticæ Gothanum* et de Seckendorf ses *Commentaires sur le Luthéranisme*, et son *Histoire de la Réforme*. Ce qui mérite encore d'être apprécié, c'est la publication d'une *Bible avec des commentaires et des notes*, connue sous le nom de *Bible de Weimar* ou de *Bible Ernestine*.

que son gouvernement devint la source d'immenses bienfaits pour le pays de Gotha, que les désastres d'une guerre de longue durée avaient si cruellement éprouvé. Aussi fut-il couronné des bénédictions de la postérité, et de nos jours encore, les Saxons entourent sa mémoire d'un respect religieux.

Peu d'années avant sa mort, la maison de Saxe-Altenbourg vint à s'éteindre dans la personne de Frédéric-Guillaume III (14 avril 1672), et le duc Ernest eut le plaisir de voir son territoire agrandi par un héritage considérable. Les fils de son frère, Guillaume de Weimar, s'étaient injustement emparés de quelques bailliages, en dépit des droits d'Ernest sur toute la succession, droits fondés sur son mariage avec Élisabeth-Sophie, fille du duc Jean-Philippe d'Altenbourg et cousine germaine du duc défunt. Mais le duc de Gotha, préférant les négociations à l'usage de la force, consentit, le 16 mai 1672, à une convention, en vertu de laquelle, sur la base des revenus, Ernest aurait trois quarts, et Weimar un quart de l'héritage du duc Frédéric-Guillaume III. Il en résulta pour le premier un accroissement de territoire qui comprenait la plus grande partie de la principauté d'Altenbourg, toute celle de Cobourg (Cobourg, Sonnenfeld, Rodach, Sonnenberg, Hildbourghausen, Schalkau et Königsberg), et enfin la part du comté de Henneberg, qui était échue aux ducs d'Altenbourg en 1660, savoir : Meiningen, Themar, Massfeld et Behrungen.

Le 18 octobre 1674, le duc Ernest le Pieux remit les rênes du gouvernement entre les mains de son fils aîné,

et mourut bientôt après, le 26 mars 1675, âgé de 75 ans. Son corps fut enterré dans l'église de Ste-Marguerite à Gotha, « son âme s'en sépara, » dit un de ses biographes, « avec la douce conscience que ses œuvres la suivront et que les fruits de sa juste administration se feront encore sentir dans les âges futurs [7]. »

De son mariage avec la princesse d'Altenbourg, il avait eu dix-huit enfants. Sept fils survécurent à sa mort. Les dispositions testamentaires du père portaient que les fils vécussent tous dans la même résidence et administrassent leurs États en commun, mais en sorte que l'aîné fût chargé de la *direction,* et portât le titre de duc *régnant* [8].

[7] Ernest le Pieux est le fondateur de la bibliothèque publique de Gotha, et de beaucoup d'autres collections scientifiques et artistiques de cette ville. C'est encore lui qui a construit le château de Friedenstein, voy. plus haut, note 15, p. 176. Des détails fort curieux sur ce sujet se trouvent dans un album publié en 1843 par M. Storch, un des littérateurs les plus distingués de l'Allemagne, à l'occasion du deuxième jubilé séculaire de la construction du château de Friedenstein et intitulé : *Friedenstein. — Gedenkbuch. Herausgegeben von Ludwig Storch. Gotha*, 1843.

Plus de 30 biographies de ce prince ont été publiées en différentes langues. Celle que j'ai eue à ma disposition, est intitulée : J. H. Gelbke, *Herzog Ernst der Fromme zu Gotha, als Mensch und Regent,* Gotha, 1810. 3 vol. Nous y avons trouvé, tom. I, p. 239 et ss., des détails fort curieux sur le voyage d'exploration en Abyssinie, qu'il fit faire à ses frais par un savant orientaliste saxon, voyage qui n'eut du reste pour résultat définitif que quelques notices sur l'Égypte, des lettres d'une amabilité toute orientale, écrites par le patriarche d'Alexandrie et le *comos* de cette ville à l'adresse de *leur très-cher frère, le remarquable, le royal, le louable, le victorieux, l'estimable* Sultan *de Saxe, gouverneur de la Thuringe, qui réside dans la ville de Gotha, au château de Friedenstein,* etc.; et enfin la conversion au catholicisme du missionnaire lui-même, opérée en Italie par les instances des Dominicains.

[8] Ernest n'avait permis le partage que sous la condition que chacun des fils fût capable de maintenir la dignité d'un prince de l'empire dans la portion qui lui serait échue.

Respectant ces dispositions, les sept fils observèrent l'indivision pendant quelques années. Mais le père avait négligé de peser dans la balance de ses arguments en faveur du gouvernement commun, les désirs et les passions naturelles de l'homme. Il avait demandé l'impossible, et donné lieu à de nombreuses dissensions et à des contestations sans fin.

Ce furent d'abord les quatre plus jeunes des frères, qui manifestèrent leur mécontentement du mode d'administration suivi jusqu'alors, et à peine eurent-ils obtenu, après de longs pourparlers, la satisfaction demandée, que les deuxième et troisième exigèrent la délivrance de leur part respective. Ces démêlés de famille aboutirent au partage de 1681 [9]. L'aîné, Frédéric I, abandonna à chacun de ses frères certains bailliages, villes et vassaux, avec la juridiction ecclésiastique et civile, certaines régales et priviléges de la suzeraineté patrimoniale, sauf quelques réserves. Il conserva la part la plus considérable, et la direction générale des affaires concernant la maison de Gotha, celle des affaires impériales et féodales, l'imposition des charges publiques accordées par les états, le droit d'établir de nouveaux règlements de police et de procédure civile, de conclure des traités et de nommer les ambassadeurs, enfin la surintendance de l'université de Iéna.

Cette division amena la subdivision en sept rameaux de la maison de Gotha, désignés d'après le nom de la résidence des gouvernants, savoir Gotha, Cobourg,

[9] Il fut ratifié par l'empereur en 1686.

Meiningen, Römhild, Eisenberg, Hildbourghausen, et Saalfeld. La succession d'Ernest le Pieux se trouva donc ainsi répartie :

1. Frédéric I, à *Gotha*. Il devint la tige de la maison ducale de Gotha, éteinte en 1825 [10]. Le pays de Gotha comprit les bailliages et les villes de Gotha, Tenneberg, Wachsenbourg, Ichtershausen, Georgenthal, Schwarzwald, Reinhardsbrunn, Volkenrode, Ober-Kranichfeld, Altenbourg, Leuchtenbourg et Orlamünde [11].

[10] Il fonda l'ordre de la probité germanique, portant la devise *fideliter et constanter* (1689). En 1691, il reçut de l'empereur pour lui et ses descendants le titre de *Durchlaucht.*—En 1686, il avait établi, pour éviter l'affaiblissement de sa maison, le droit de *primogéniture.*

[11] Il faut ajouter à ces localités la seigneurie de Tonna, située dans le comté de Gleichen, dont la dynastie s'éteignit en 1631. Ernest le Pieux l'avait achetée en 1677 du comte de Waldeck. Encore aujourd'hui le duc de Saxe-Cobourg-Gotha s'intitule seigneur de Tonna.

Nous faisons suivre un tableau généalogique de cette branche, jusqu'à son extinction en 1825, n'insistant toutefois que sur la tige principale.

Frédéric I.
(Né 1646, † 1691), ép. 1° *Madeleine-Sibylle*, fille du duc Auguste de Saxe, † 1681; 2° *Christine*, fille du margrave Frédéric VI de Bade-Durlach et veuve du margrave Albert de Brandebourg-Ansbach, † 1705.

Frédéric II,
(Né 1676, † 1732), ép. 1696. *Madeleine-Auguste*, princesse d'Anhalt-Zerbst, † 1740.

Frédéric III,
(Né 1699, † 1772), ép. *Louise-Dorothée*, princesse de Saxe-Meiningen (née 1710, † 1767.)

Ernest-Louis,
(Né 1745, † 1804), ép. 1769, *Marie-Charlotte-Amélie*, princesse de Saxe-Meiningen.

Auguste-Emile,
(Né 1772 † 1822), ép. 1° *Louise*, princesse de Mecklembourg-Schwérin, et 2° 1802, *Caroline-Amélie*, princesse de Hesse.

Frédéric IV,
(Né 1774, † 1825, sans postérité.)

Il n'est pas sans intérêt d'observer que la reine d'Angleterre se trouve être exactement dans le même rapport de descendance avec le duc Ernest le Pieux de

2. Albert, à *Cobourg*, eut les bailliages suivants : Cobourg, Rodach, Neustadt an der Heide, Sonnenberg, Neuhaus, Sonnenfeld, Mönchröden. Cette branche s'éteignit par le décès de son fondateur même, le 6 août 1699[12].

Gotha, que son royal époux le prince Albert, tant du côté de son père que de celui de sa mère. Le tableau suivant constate cette assertion :

Ernest le Pieux.

- Frédéric I, de Gotha.
  - Frédéric II.
    - Princesse Augusta, épouse du prince de Galles, fils de George II.
      - Georges III.
        - Duc de Kent.
          - Reine Victoria.
- Jean-Ernest de Cobourg.
  - François-Josias.
    - Ernest-Frédéric.
      - François.
        - Ernest.
          - Prince Albert,
        - Victoire, duchesse de Kent.
          - Reine Victoria.

J'ai trouvé ce fait, pour la première fois démontré, dans un ouvrage anglais, intéressant, mais un peu légèrement écrit, intitulé : J. Fr. Stanford. *Rambles and Researches in Thuringian Saxony*. London, 1842, p. 48 et s. C'est à la même source que nous avons emprunté la collection de lettres (que nous avons lieu de croire inédites), adressées par le grand Frédéric, roi de Prusse, et par Voltaire à la duchesse de Gotha, femme de Frédéric III. Cette princesse, dont les relations suivies avec les encyclopédistes français, tels que Helvétius, d'Alembert, Grimm (ministre de Gotha à Paris), sont connues, se distingue autant par l'étendue de son savoir, la délicatesse de ses sentiments, que par la salutaire direction qu'elle a su imprimer à l'éducation de ses fils, qui ont laissé la réputation d'hommes remarquables par la culture de l'esprit autant que par leur caractère noble et élevé, réputation qui s'est justement reportée sur les deux derniers gouvernants de la branche de Saxe-Cobourg-Gotha. — Voltaire recevant un jour une lettre du prince Auguste, fils cadet de la duchesse de Gotha, la lut à ses amis de Ferney et leur dit : *C'est là la lettre d'un de ces princes du Nord, que vous autres ignorants nommez des barbares !*

[12] Le duc Albert de Cobourg était né en 1644 et avait épousé d'abord Marie-Élisabeth, fille du duc Auguste de Brunswick-Wolfenbüttel, et en secondes noces, 1688, une comtesse de Kempinsky.

3. Bernard, à *Meiningen,* obtint Meiningen, Massfeld, Wasungen, Frauenbereitungen, Sand, Henneberg et Salzungen. Cette maison fleurit encore aujourd'hui [13].

4. Henri, à *Römhild,* régna sur Römhild, Königsberg (cédé en 1683 au duc de Hildbourghausen), Themar et Behrungen. Cette ligne finit le 13 mai 1760 par la mort de ce prince.

5. Chrétien, à *Eisenberg,* eut Eisenberg, Cambourg, Ronnebourg et Roda. Sa mort, arrivée en 1707, mit un terme à cette ligne [14].

6. Ernest, résidant à *Hildbourghausen,* gouverna les bailliages et villes d'Hildbourghausen, Heldbourg,

[13] Suite des ducs régnants de cette branche :

I. Bernard,
(Né 1649, † 1706), ép. 1° *Marie-Hedwige*, princesse de Hesse-Darmstadt, † 1680 ; 2° *Élisabeth-Éléonore*, princesse de Brunswick-Wolfenbüttel, et veuve du duc Jean-George de Mecklembourg-Schwérin.

2. Ernest-Louis I,
Né 1672, † 1724, ép. 1° *Dorothée-Marie*, princesse de Gotha, † 1713 ; 2° *Elisabeth-Sophie*, princesse de Brandebourg, veuve du duc Casimir de Courlande, † 1743.

5. Frédéric-Guillaume,
Né 1679, † 1746.

6. Antoine-Ulric,
Né 1687, † 1763, ép. 1° *Philippine-Élisabeth-Césarée*, dame *Schurmann*, † 1744, 2° *Charlotte-Amélie*, princesse de Hesse, dont il eut

3. Ernest-Louis II,
Né 1709, † 1729.

4. Charles-Frédéric,
Né 1712, † 1742.

7. Auguste-Frédéric-Charles,
Né 1754, † 1782, ép. *Louise*, princesse de Stolberg-Gedern.

8. Georges-Frédéric,
Né 1761, † 1803, ép. *Louise-Éléonore*, princesse de Hohenlohe-Langenbourg, † 1837.

9. Bernard,
Né 1800, duc actuel ; sous la tutelle de sa mère, jusqu'en 1821, ép. *Marie*, fille de Guillaume II, électeur de Hesse.

10. Georges,
Prince héréditaire, né 1826.

[14] Le duc d'Eisenberg, né 1653, ne laissa de Christine, duchesse de Saxe-Merseboug, qu'une seule fille, mariée au prince Philippe-Ernest de Holstein-Glücksbourg.

Eisfeld, Veilsdorf et Schalkau. Il est la tige de la maison actuelle de Saxe-Altenbourg [15].

7. Jean-Ernest enfin, le plus jeune des fils d'Ernest le Pieux, fonda la branche de Saxe-Saalfeld, ayant obtenu les bailliages et villes de *Saalfeld*, Gräfenthal, Probstzelle et Lehsten [16]. Il est la tige de la maison de Saxe-Cobourg-Saalfeld, qui depuis la cessation de celle de Gotha en 1825, porte le nom de Saxe-Cobourg-Gotha. C'est donc de Jean-Ernest et de ses successeurs que, nous détachant des six branches collatérales, nous allons poursuivre l'histoire [17].

[15] Suite des chefs de la maison de Saxe-Hildbourghausen (aujourd'hui Altenbourg).

Ernest, sixième fils d'Ernest le Pieux.
(Né 1655, † 1715), ép. *Sophie-Henriette*, princesse de Waldeck, † 1702.

|

Ernest-Frédéric I,
(Né 1681, † 1724), ép. *Sophie-Albertine*, comtesse d'Erbach.

|

Ernest-Frédéric II,
(Né 1705, † 1745), ép. *Caroline*, comtesse d'Erbach-Fürstenau.

|

Ernest-Frédéric-Charles,
(Né 1727, † 1780), ép. en 3e noces, *Ernestine-Augusta-Sophie*, princesse de Weimar.

|

Frédéric,
(Né 1763, † 1834), dès 1825 duc de Saxe-Altenbourg, après la cession de son pays à la branche de Meiningen, ép. *Charlotte-Georgine-Louise-Frédérique*, princesse de Mecklembourg-Strélitz.

|

Joseph,
(Né 1789), duc régnant de Saxe-Altenbourg, ép. 1817, *Thérèse-Louise*, princesse de Wurtemberg.

[16] L'année suivante, 1682, il obtint encore la ville de Poesneck, et la moitié des revenus des mines de Saalfeld.

[17] Ernest-le-Pieux avait laissé encore une fille, Elisabeth-Dorothée, née 1640 et mariée en 1666 au landgrave Louis IV, de Hesse-Darmstadt, mort en 1678.

CHAPITRE VI.

Depuis la formation de la maison de Saxe-Saalfeld-Cobourg, par Jean-Ernest, fils d'Ernest le Pieux, jusqu'à l'avénement du feu duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.

(1681-1806.)

VI.

A la fin du chapitre précédent, nous avons indiqué quelle fut la part de Jean-Ernest dans la répartition de la succession paternelle, telle qu'elle fut arrêtée par le pacte de 1681. Le territoire qui lui était échu s'agrandit en 1699 des bailliages et des villes de Cobourg, Rodach, Neustadt et Mönchröden, par suite de la mort de son frère Albert, duc de Saxe-Cobourg. Mais cet accroissement ne fut définitivement acquis à sa maison qu'après sa mort, en 1735, époque à laquelle le long procès, auquel l'extinction de la branche de Cobourg avait donné lieu, fut enfin vidé, grâce à l'intervention de l'empereur Charles VI. La mort du duc de Saxe-Römhild, Henri, qui arriva en 1710, lui fit hériter encore de la troisième partie du territoire de Römhild.

Bien que les longs débats qu'avait provoqués dans la famille la succession de Cobourg, ne fussent point favorables au développement politique du pays, quelques améliorations notables signalent le règne de Jean-Ernest. On cite surtout la protection empressée qu'il portait à l'industrie nationale, à l'exploitation des mines, à l'établissement d'usines et de fabriques. La dépendance qu'il eut à subir de la branche aînée de Gotha, par rapport à l'exécution des droits de souveraineté (*jura subliniora*), ne lui permit pas d'exercer une action bien prononcée sur la législation et l'administration supérieure de son pays. La principauté de Saalfeld n'étant d'abord considérée que comme partie intégrante de celle d'Altenbourg, le pouvoir émanait principalement de son frère, le duc de Gotha, qui prédominait aux assemblées législatives d'Altenbourg.

Le duc Jean-Ernest, qui avait épousé en premières noces Sophie-Hedwige, princesse de Saxe-Mersebourg, et en secondes, Charlotte-Jeanne de Waldeck, étant mort à 72 ans, le 17 décembre 1729 [1], ses deux fils, Chrétien-Ernest et François-Josias lui succédèrent. Par l'acquisition définitive du pays de Cobourg (1735), et par l'héritage fait en 1710, d'une partie de Römhild, leur territoire avait pris un assez grand développement.

[1] Il était l'aîné de la maison Ernestine, et administrait à ce titre, depuis 1716, le bailliage d'Oldisleben; voy. p. 194.

Jean-Ernest, dont les qualités furent hautement estimées, administra de 1717 à 1725 l'électorat de Saxe, en l'absence de Frédéric-Auguste I, roi de Pologne. Il avait eu de sa première épouse trois enfants, parmi lesquels Chrétien-Ernest, l'un de ses successeurs; et de sa seconde, huit, parmi lesquels François-Josias, co-régent de Chrétien-Ernest. Trois seulement lui survécurent.

Toutefois ils n'exercèrent le droit de suzeraineté que dans le pays de Cobourg et de Römhild ; car, pour Saalfeld, ils demeurèrent toujours dans la dépendance indiquée de la branche aînée de Gotha-Altenbourg. François-Josias résidait à Cobourg, Chrétien-Ernest à Saalfeld. L'administration fut séparée de fait, quoique gérée au nom des deux par un seul.

Dès l'acquisition de Cobourg, la maison de Saalfeld prit le nom de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Chrétien-Ernest, qui avait consacré une grande partie de sa vie aux exercices de dévotion, mourut le 4 septembre 1745, sans laisser de postérité[2]. Son frère François-Josias recueillit toute sa succession, et gouverna seul le duché.

Se conformant à l'exemple donné par les branches collatérales, il régla, 1747, le droit de succession par ordre de primogéniture, pour prévenir les funestes résultats d'une nouvelle subdivision. En général, il eut le mérite d'avoir voué l'activité et l'intelligence pénétrante qui le distinguaient, à l'affermissement des institutions, à la régularisation de l'administration, au renforcement des ressources matérielles, au soutien, en un mot, de l'existence politique de son peuple. Il réussit ainsi à dissiper les désordres que les longues discussions au sujet de l'héritage de Cobourg, avaient introduits

[2] Du vivant de son père, et malgré l'opposition de celui-ci, Chrétien-Ernest s'était marié à Obergreiz avec une demoiselle de Koss, et avait donné lieu à de fâcheuses disputes de préséance et de succession entre son frère et lui. Jean-Ernest fixa que l'épouse de Chrétien-Ernest n'aurait en aucune occasion le pas sur celle de François-Josias, qui était une princesse de Schwarzbourg, et que la descendance du premier ne pourrait hériter du pouvoir qu'après l'extinction de la descendance du second. Heureusement que du mariage de Chrétien-Ernest avec mademoiselle de Koss il ne soit point résulté d'enfants.

dans la gestion des affaires. Le succès qu'il obtint aurait encore été plus heureux, si la guerre de sept ans n'était venue, par les lourds sacrifices qu'elle imposait au pays, entraver le mouvement progressif qu'il avait imprimé à la direction des affaires. Le pays se ressentit, malgré l'état prospère où il se trouvait, très-sensiblement des charges de la guerre, consistant en logements militaires et en contributions à livrer tant aux ennemis qu'aux alliés.

A peine la guerre fut-elle terminée, que le duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld décéda, le 16 septembre 1764, âgé de 63 ans [3].

Son fils aîné, Ernest-Frédéric, lui succéda seul en vertu de la loi que son père avait posée, dans le gouvernement de Saalfeld et de Cobourg. La situation de ce prince fut, dès le début, extrêmement pénible. Les événements politiques qui précédèrent son avénement et les frais du procès sur la succession de Cobourg avaient accumulé une dette considérable. Ces circonstances s'aggravèrent encore lorsque le prince de Schwarzbourg-Sondershausen l'eut institué héritier universel de toute sa succession allodiale, mais en lui imposant l'obligation d'acquitter différents legs très-considérables. L'impossibilité de suffire à toutes les

[3] François-Josias prit part à la campagne d'Italie, lors de la guerre entre l'Autriche et l'Espagne, et se distingua à la bataille de Francoville (20 juin 1719) et au siége de Messine et de Palerme. — En 1727, il perdit un œil au jeu de paume.

On cite avec beaucoup d'éloges la généreuse assistance que les ducs de Cobourg prêtèrent en 1732 aux milliers de protestants, que les persécutions des archevêques de Salzbourg avaient contraints à quitter le territoire de ces princes de l'Église.

exigences que lui suscita cet héritage, le mit dans la nécessité d'invoquer la protection de l'empereur Joseph II contre les instances des créanciers, et surtout pour suspendre l'exécution des arrêts qui avaient été rendus par la commission nommée pour liquider les affaires de Schwarzbourg. La dette s'était élevée à cette époque à 1,075,068 écus, et les revenus de la couronne n'étant que de 70,000 écus tout au plus, il ne restait — déduction faite des dépenses de l'administration publique — pour l'entretien de la cour, pour les intérêts et l'amortissement de la dette, que 33,729 écus, ou, comptant une allocation spéciale de la part des états d'une valeur de 5,333 écus, 39,062 écus. Dans cette gêne pécuniaire, il fut institué en 1773, par la chambre impériale, une commission des finances, composée du duc Ernest II de Saxe-Gotha-Altenbourg, et du prince Frédéric de Saxe-Hildbourghausen, conseiller intime et feld-maréchal au service de l'Autriche. Mais cette commission, quelque salutaire qu'elle fût d'un côté, entrava d'un autre l'action gouvernementale du duc Ernest-Frédéric, qui poursuivait avec persévérance la voie de réforme que son père avait ouverte, et dont les soins particuliers pour l'agriculture méritent d'être spécialement mentionnés.

Ernest-Frédéric mourut le 7 septembre 1800, sans qu'il eût pu se réjouir de voir son pays délivré des commissaires étrangers [1].

[1] Ernest-Frédéric avait épousé *Sophie-Antoinette*, sœur du célèbre prince Ferdinand de Brunswick, de la reine de Danemark, et de la reine de Prusse (femme de Frédéric le Grand). Un an avant sa mort, le 25 avril 1799, le duc et la duchesse célébrèrent leur union de cinquante ans — fait unique dans les

Le duc François, son fils et successeur, né en 1750, âgé de 49 ans à l'époque de son avénement, déploya l'activité la plus empressée pour faire le bon-

annales de la maison Ernestine, qu'une pyramide, dressée près d'Unter-siemau, rappelle encore de nos jours au souvenir de la postérité. Des trois frères du duc, qui tous suivirent la carrière militaire, nous ne mentionnons spécialement ici, que le plus illustre, le prince *Frédéric-Josias* (né 1737, mort 1815), dont nous faisons suivre la notice biographique :

Né en 1737, il fut confié en 1749 aux soins du conseiller Jean-Auguste de Schœnfeld, qui le rendit capable d'entrer à 18 ans comme capitaine dans un régiment de cuirassiers au service de l'Autriche.

La guerre de sept ans lui donna bientôt l'occasion de déployer ses talents militaires, et les journées de Lowositz, de Hochkirchen, et autres faits d'armes remarquables, le firent avancer rapidement. Lieutenant-colonel (1758), colonel (1759), et général-major (1766), il obtint en 1769 un régiment de dragons, et le 1er mai 1775, il fut promu lieutenant-général. Trois ans après, lors de la guerre qui éclata entre l'Autriche et la Bavière, il prit part, sous le commandement de Laudon, à l'affaire de Münchengrätz. Dès 1778, il remplit les fonctions de commandant-général de Presbourg, et le 22 août 1786 il fut nommé par Joseph II, général de cavalerie et commandant de la Galice et de la Buckowina. Partout il fut aimé pour l'amabilité de ses manières, la loyauté de son caractère, sa bravoure et ses talents.

Lorsque l'empereur Joseph II, après avoir soutenu quelque temps le rôle de médiateur entre les Russes et les Turcs, séduit par Catherine, se détermina enfin à prendre part à sa querelle (en 1789), le prince de Cobourg entra en Moldavie avec 30,000 Autrichiens, prit la forteresse de Chokzcim, et remporta le 30 juillet 1789, joint au général russe Suwarow, une brillante victoire sur les Turcs, près de Focksan, suivie de celle de Martinesti, le 22 septembre. Le 8 novembre il entra triomphalement à Buckarest. En conséquence de ces succès, l'empereur le nomma feld-maréchal, et, la paix entre la Porte et l'Autriche ayant été signée le 4 août 1791, il fut chargé du gouvernement du royaume de Hongrie, qu'il conserva jusqu'en 1793. Le 9 janvier de cette année, il reçut le commandement supérieur de la grande armée impériale, que les envahissements progressifs de la république française avaient soulevée. Nous renvoyons aux historiographes de l'époque pour les faits éclatants de Cobourg entre Duren et Aldenhoven, à Aix-la-Chapelle, à Maestricht, à Neerwinden, la prise successive de Quesnoy, de Landrecies et de Valenciennes, enfin la bataille de Tournai (22 mai 1794). Vers la fin de cette année, le prince se retira, couvert de lauriers, à Cobourg, où il fut reçu avec enthousiasme par sa famille et ses compatriotes. Il vécut dès lors,

heur de ses administrés ; mais ses efforts, relevés par de généreux sentiments, ne lui firent point atteindre le but qu'il s'était posé. La situation financière s'était bien un peu améliorée; quelques centaines de mille florins étaient amorties, mais la dette se montait encore toujours à la somme de 1,261,141 florins. Le payement en devint d'autant plus difficile, que les guerres de la révolution française nécessitèrent de nouveaux sacrifices, et que la commission financière paralysait la libre action du gouvernement. Pour lever l'embarras où il se trouvait, François prit à son service, le directeur des finances du margrave de Brandebourg à Baireuth, M. de Kretschmann, économiste renommé et homme d'État d'une pénétration distinguée, et lui confia la direction des affaires. A force de travail, celui-ci parvint en 1802 à faire dissoudre la commission des finances, qui avait été organisée vingt-neuf ans auparavant, en 1773. On ne saurait méconnaître les grands mérites de Kretschmann pour le pays de Cobourg. Malheureusement,

dans la retraite. L'administration du ministre Kretschmann troubla pour quelque temps ce repos, et il fut même contraint de porter plainte (1804) auprès du Conseil aulique impérial, contre les mesures prises par le ministre, mais le dissentiment entre lui et le duc régnant fut bientôt dissipé. En 1801, il reçut, à titre d'aîné de la maison Ernestine, la possession du bailliage d'Oldisleben, ce qui, en vertu de la loi de primogéniture posée par son père, François-Josias, ne lui rapporta qu'un revenu de 2,000 écus.

Il mourut le 26 février 1815, âgé de 78 ans. Le duc régnant Ernest, son petit-neveu, fut son principal héritier. Frédéric-Josias avait épousé morganatiquement la dame Thérèse Strosteck, dont il eut un fils, Frédéric von Roman, auquel il légua le bien seigneurial de Neudenbourg, en Autriche.

Des deux sœurs d'Ernest-Frédéric, l'une, *Charlotte-Sophie,* fut mariée au duc de Mecklembourg-Schwérin, l'autre, *Frédérique-Caroline*, au margrave de Brandebourg-Ansbach.

trop de rigueur dans l'application de ses principes, son système d'administration, qui remplissait bien les caisses de l'État, mais au préjudice de la richesse nationale ; ses idées exclusives, dictées plutôt par la nécessité présente que par une sage et prévoyante économie, diminuèrent de beaucoup la valeur de son mérite. Les griefs allèrent même jusqu'à inspirer au peuple une animosité toujours croissante contre le ministre, surtout depuis qu'il eut conçu le soupçon que les intérêts personnels n'étaient point étrangers au mode d'administration que cet homme d'État suivait. De même que les sujets se plaisent à reporter les bienfaits d'un gouvernement populaire sur le compte des princes qui siégent sur le trône, ils voient aussi en eux la source des maux, fictifs ou réels, qui émanent des hommes qui les entourent. Il n'est donc pas surprenant que dans les circonstances fâcheuses dont nous parlons, une sourde mésintelligence entre le duc et les états se soit manifestée, et que des dissentiments aient troublé la paix dans l'intérieur même de la famille ducale.

Le court espace de temps de 1802 à 1807, que signale le ministère du baron Kretschmann, fut ainsi une des périodes les plus désastreuses dans les annales du pays de Saalfeld-Cobourg. Pour le duc François, qui par les sentiments élevés dont il était animé, et surtout par sa bonté naturelle aspirait à l'affection de son peuple, il fut la source des chagrins les plus vifs. L'administration de Kretschmann, calculée sur l'apparence, sur l'établissement de budgets spécieux, plutôt que sur le soulagement réel des contribuables, a coûté au pays et à

la maison ducale près d'un million et demi de florins, sans qu'il fût réalisé quelque autre résultat financier que l'acquisition de domaines, dont la valeur ne s'élève qu'à environ 265,000 florins.

Celui qui examine avec impartialité les actes du pouvoir, ne manquera pas, cependant, d'attribuer en partie cette situation du pays aux difficultés générales de l'époque, et ne passera pas sous silence les institutions salutaires et les mesures importantes, dues à la gestion du premier ministre de François. Tel est, par exemple, le traité conclu le 4 mai 1805 avec Saxe-Gotha-Altenbourg, en vertu duquel la dépendance qui liait encore les ducs de Cobourg-Saalfeld à la maison de Gotha — le soi-disant *nexus Gothanus* dont nous avons fait mention dans ce qui précède et qui existait depuis le partage de 1681, — fut dissoute. Telle fut encore la cession faite à la branche de Gotha de la part du duc de Cobourg au bailliage de Römhild contre la part de Gotha au bailliage de Thémar, qui devint ainsi, dans sa totalité, la possession de la maison de Cobourg.

Dès 1805, de nouvelles calamités vinrent fondre sur le duché de Cobourg. La participation de la Prusse à la guerre que se livraient la France et l'Autriche, et les hostilités qui éclatèrent l'année suivante entre la Prusse et la France, eurent des suites pénibles pour le pays par le cantonnement des troupes prussiennes. Le passage de deux corps d'armée français, commandés par les maréchaux Lannes et Augereau, qui eut lieu les 7, 8 et 9 octobre 1806, fut accompagné de contributions ruineuses pour les habitants de Cobourg. Après

la bataille d'Iéna, les États de Cobourg-Saalfeld furent déclarés pays conquis et chargés d'une réquisition inouïe de 981,170 francs, dont 220,000 seulement furent en réalité versés dans le trésor de l'ennemi.

Au milieu de ces désastres, le duc François descendit dans la tombe. Sa santé affaiblie, qui l'avait engagé à se retirer de Cobourg au château de Saalfeld, avait été trop violemment frappée à la mémorable attaque de cette ville, le 10 octobre 1806. Celle-ci coûta, comme on sait, la vie au prince Louis-Ferdinand de Prusse, et accéléra la mort du duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Il mourut deux mois après, le 9 décembre 1806, âgé de 56 ans [5]. Le 15 du même mois, fut signée la paix de

[5] Le duc François eut, quelques mois avant sa mort, la douleur de perdre son frère unique, *Louis-Charles-Frédéric*, lieutenant-général feld-maréchal au service de l'Autriche, mort à Cobourg, le 5 juillet 1806. Sa sœur, *Caroline-Ulrique-Amélie*, née en 1753, doyennesse de l'abbaye sécularisée de Gandersheim depuis 1795 jusqu'en 1811, où cette abbaye fut supprimée, lui survécut encore 25 ans.

François avait épousé en secondes noces, le 13 juin 1777, *Auguste-Caroline-Sophie*, fille du comte Henri XXIV de Reuss-Ebersdorf, née en 1757. Cette princesse, qui brillait autant par son intelligence que par ses vertus domestiques, fut la mère de huit enfants, dont nous allons tracer l'histoire dans les chapitres suivants. Nous en donnons dès maintenant les noms :

1. *Sophie-Frédérique-Caroline*, née 1778 (comtesse de Mensdorff).
2. *Antoinette-Ernestine-Amélie*, née 1779 (duchesse de Wurtemberg).
3. *Julienne-Henriette-Ulrique* (Anne-Féodorowna), née 1781 (grande-duchesse de Russie).
4. Ernest-*Antoine-Charles*, né 1784 (duc de Saxe-Cobourg-Gotha).
5. Ferdinand-*Georges-Auguste*, né 1785 (duc de Saxe-Cobourg-Cohary, feld-maréchal autrichien).
6. *Marie-Louise-Victoire*, née 1786 (duchesse de Kent).
7. *Marianne-Charlotte*, née 1788, morte 1794.
8. Léopold-*Georges-Chrétien-Frédéric*, né 1790 (roi des Belges).

La duchesse Auguste mourut à Cobourg en 1831.

Posen, par suite de laquelle les ducs de la Saxe Ernestine accédèrent à la confédération du Rhin [6].

[6] Le traité avec les ducs de Saxe fut signé au nom de Bonaparte par le maréchal Duroc, et pour les ducs de Saxe, savoir : pour Weimar par M. *de Müller ;* pour Gotha, par le baron *de Steudnitz ;* pour Meiningen, par le baron *d'Eiffe ;* pour Hildbourghausen, par le baron *de Lichtenstein.* Quant à Cobourg, le préambule du traité nomme le baron de Dankelmann, mais la signature porte : *F. Müller,* pour le baron de Dankelmann. Le duc de Cobourg, commettant de celui-ci, étant mort le 9 décembre, il paraît que son ministre à Posen, instruit de cet événement et regardant ses pleins pouvoirs comme éteints, s'abstint par ce motif de signer. Le nouveau duc était absent ; il servait dans l'armée russe. La régence de Cobourg s'efforça en vain de cacher ce fait ; Napoléon s'empara, le 27 janvier 1807, du duché. Il fut rendu au duc après la paix de Tilsitt. — Voyez Schœll, *Histoire des traités de paix,* Paris, 1857, tome 8, p. 277.

CHAPITRE VII.

Depuis la naissance d'Ernest I, feu duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, jusqu'à nos jours.

(1806-1846.)

VII.

La princesse *Auguste-Sophie-Caroline,* épouse du duc François (*Antoine*), prince héréditaire du duché de Cobourg-Saalfeld, avait déjà donné le jour à trois princesses, quand, le 2 janvier de l'an 1784, le canon de l'antique forteresse qui domine la ville de Cobourg annonça la naissance du prince dont nous allons esquisser la biographie.

A l'époque que nous venons d'indiquer, le duc *Ernest-Frédéric* (mort en 1800), grand-père du nouveau-né, régnait encore.

Dès son enfance, le prince Ernest annonça une intelligence heureuse; il ne tarda pas à répondre aux espérances de ses parents et de ses professeurs [1].

[1] Son éducation fut successivement conduite par le conseiller Iluchen et le colonel de Seigneux.

Ce fut en 1802 que le prince héréditaire Ernest, déclaré majeur, en conformité des lois de la famille des princes de Saxe, entra dans la carrière de la vie publique. Dès 1795, le jeune prince avait accompagné sa mère et ses sœurs aînées à Saint-Pétersbourg, dans un voyage où se nouèrent les relations d'amitié et de parenté qui depuis n'ont pas discontinué d'exister entre la maison de Cobourg et les cours de Russie et de Prusse, relations qui exercèrent une influence puissante non-seulement sur la vie du duc *Ernest*, mais encore sur le pays qu'il était appelé à gouverner. Nous rappelons ici que la princesse *Julienne-Henriette-Frédérique* (*Anna-Féodorowna*) devint l'épouse du grand-duc Constantin (1796), et qu'en 1798 la princesse *Antoinette-Ernestine-Amélie*, épousa le duc *Alexandre*, frère de l'impératrice-mère, général de la cavalerie et gouverneur-général de plusieurs provinces au service de la Russie [2].

L'Europe entière était sous les armes. Catherine, désireuse de s'attacher la maison de Cobourg, donna au jeune prince le grade de colonel dans les grenadiers de Saint-Pétersbourg; l'empereur Paul, à son avénement, le fit passer dans la garde d'Ismaïlow, et l'empereur Alexandre le nomma (24 mars 1801) général dans les gardes à cheval.

Le prince *Ernest* suivit avec zèle l'étude des sciences militaires, et profita de toutes les occasions qui pouvaient s'offrir d'apprendre les détails du service dans

[2] Le duc Alexandre de Wurtemberg, mort à Gotha en 1833, est père du duc Alexandre de Wurtemberg, gendre de Louis-Philippe, roi des Français.

toutes ses branches ; ce fut dans ce but qu'il se rendit, en 1803, à Berlin, pour assister aux grandes revues de l'armée prussienne ; il y retourna encore au printemps de l'année suivante, après avoir visité les provinces du Rhin et de l'Alsace. La même année, il se rendit au camp qu'une partie de l'armée autrichienne avait établi aux environs de Prague, et on le vit, en 1805, à la grande revue de l'armée prussienne, qui, par suite des événements politiques, se tenait prête à marcher contre la France. Vers la fin de l'année 1805, il alla en Moravie pour rejoindre l'armée russe ; cependant, la paix ayant été faite après la victoire d'Austerlitz, il rentra dans Berlin, où se trouvait son beau-frère le grand-duc Constantin. Chargé de pleins pouvoirs de son père, il accéda à la confédération projetée alors par les princes du nord de l'Allemagne, dans le but de faire face à la confédération du Rhin, que Napoléon avait fondée sur les ruines de l'Empire et dont il s'était déclaré le protecteur par le traité du 12 juillet 1806.

La marche rapide des événements fit avorter le projet, et la Prusse se vit forcée de paraître plus tôt qu'elle ne l'aurait voulu sur le champ de bataille ; le prince Ernest se rangea sous ses drapeaux en qualité de volontaire.

On était au 10 octobre : le quartier-général du roi était aux environs de Blankenhain, quand le canon annonça le commencement des hostilités. Nous ne rappellerons pas ici les suites de cette campagne ; nous nous bornerons à dire que le prince Ernest, après avoir pris une part active à la bataille sanglante d'Auerstädt

et aux combats qui la suivirent, ne quitta point d'un moment le roi dans cette retraite désastreuse, où le monarque se trouva séparé de presque toute sa suite, qui ne le rejoignit qu'à Custrin, sur les bords de l'Oder.

Après l'affaire de Pultusk, les débris de l'armée prussienne s'étant réunis aux troupes de la Russie accourues aux bords de la Vistule, le quartier-général s'établit à Königsberg, et ce fut dans cette seconde capitale de la Prusse que le prince héréditaire voulut attendre les ordres de l'empereur Alexandre, au service duquel il était en sa qualité de général russe. Il y fut atteint, par suite des fatigues de la guerre et de l'influence du climat, du typhus des camps, qui le mit au bord de la tombe. La maladie était dans son fort, quand les Français menacèrent d'envahir Königsberg; il fallut exposer le prince agonisant aux dangers d'un transport et d'un voyage périlleux en lui-même, car la débâcle imprévue du Niémen, couvert de glaçons, rendait le passage presque impossible. Le duc arriva cependant à Memel et s'y rétablit lentement, sans pouvoir prendre une part active aux combats qui terminèrent cette guerre [3].

A cette époque, le duc François son père mourut (9 décembre 1806), et ses États envahis, traités en pro-

[3] Le duc n'était accompagné dans cette triste situation que du colonel Hardenbrock, qui se voua avec courage à la tâche difficile de veiller sur l'auguste malade. Les médecins qui traitèrent S. A. S. à Memel, furent M. Guerike, et le fameux auteur de la macrobiotique, M. Hufeland, alors conseiller intime de S. M. le roi de Prusse.

vince conquise [4], furent frappés d'une énorme contribution, dont le premier tiers dut être versé au bout de dix jours dans le trésor de l'armée française. Enfin, le 7 juillet 1807, fut signée la paix de Tilsitt, et par l'entremise de l'empereur Alexandre, la maison de Saxe-Cobourg fut réintégrée dans ses possessions [5]; le jeune duc se rendit à Dresde, pour être présenté à l'empe-

[4] Le 27 janvier, la déclaration suivante fut promulguée à Cobourg, par Augustin Parisot, chef de bataillon, membre de la Légion-d'Honneur, et commandant au nom de S. M. l'empereur et roi, la principauté de Cobourg; et Pierre-François Villain, sous-inspecteur aux revues, membre de la Légion-d'Honneur, au nom de Sa Majesté, intendant de la principauté de Cobourg :

« Habitants du pays de Cobourg,

» Le duc, que vous venez de perdre, vous avait donné la plus précieuse marque de son affection, en procurant à ce pays l'avantage inappréciable d'être admis parmi les membres de la confédération du Rhin et placé sous la puissante protection de Napoléon le Grand.

» Vous n'avez pas pu vous réjouir longtemps de cet avantage. Le prince, que la naissance lui avait désigné pour successeur, est au service de la Russie, et comme il se trouve être, dans ce moment, personnellement notre ennemi, il est à considérer comme hostile à la France et aux États confédérés.

» Par ordre de S. M. l'empereur et roi, notre illustre souverain, nous avons pris possession de votre pays, qui sera gouverné et administré au nom de S. M.

» Vos personnes et vos propriétés seront garanties : vos autorités conserveront leurs fonctions; l'union et la police seront maintenues; l'administration paternelle continuera sa marche régulière et celle de la justice ne sera point troublée.

» Nous comptons sur ce que les pouvoirs constitués nous secondent de leur zèle, et les citoyens de leur bonne volonté.

» Tout perturbateur de l'ordre sera arrêté et puni selon la rigueur des lois militaires.

» Cobourg, le 27 janvier 1807.

» Augustin Parisot; Villain. »

[5] Voyez l'article 12 de la paix de Tilsitt.

Une ordonnance impériale, signée Berthier, enjoignant aux autorités françaises d'évacuer le duché et de lever le sequestre mis sur les propriétés du duc, finit par les termes suivants :

« La volonté de l'empereur est que le duc de Cobourg soit réintégré dans la

reur des Français. — Cette entrevue eut lieu, et le duc obtint de Napoléon la promesse d'une indemnité [6], qui déjà avait été stipulée par les conventions de la paix de Tilsitt, pour les pertes que sa maison avait éprouvées pendant la guerre.

Le 28 juillet de la même année, le duc fit son entrée à Cobourg ; peu après, il vint à Paris, où il passa sept mois jusqu'en avril 1808, dans le dessein de régler les affaires de son pays ; il fut accueilli avec distinction, mais les négociations, malgré la bienveillance qu'on lui témoignait, n'aboutissaient à rien. Toutes les vues de Napoléon étaient tournées du côté de l'Espagne, où les événements prenaient une tournure grave. On ajournait tout ce qui ne tenait pas à cette question. L'empereur réitéra cependant les promesses qu'il avait faites à Dresde, en ajoutant que les arrangements à prendre au sujet des indemnités, dépendant d'autres questions de la même nature, allaient être réglés par ses ministres, auxquels il en avait transmis l'ordre.

Peu satisfait de ces promesses vagues, mais conservant des espérances fondées pour l'avenir, le duc revint à Cobourg où il trouva une invitation de l'empereur Alexandre de se rendre à Saint-Pétersbourg. Il y passa huit mois, après lesquels, de retour dans ses États (1809), il s'occupa de la réorganisation de son pays, qui avait souffert non-seulement de l'invasion étrangère, des réquisitions de tout genre et des contributions que lui

pleine et entière possession de ses États, et soit considéré désormais comme un souverain, pour lequel Sa Majesté est animé d'une estime toute particulière. »

[6] Il s'agissait d'une grande partie de l'ancienne principauté de Baireuth.

avaient imposées les vainqueurs, mais encore de l'administration d'un ministre (M. de Kretschmann) qui avait peu justifié la confiance que feu le duc François lui avait témoignée, en l'appelant à remplir les hautes fonctions qu'il lui avait conférées.

Cependant le duc Ernest faisait des efforts presque inutiles pour assurer le bien-être de ses sujets; c'est que le prince, « *ami et allié à la France,* » membre de la confédération du Rhin, devait mettre sur pied et tenir au complet un assez fort contingent[7], tandis que des marches continuelles de troupes étrangères (de 1809 à 1812) pesaient sur le pays, qu'on épargnait d'autant moins que l'empereur des Français était revenu des intentions bienveillantes qu'il avait plus d'une fois témoignées au duc, qu'il soupçonnait d'entretenir des intelligences secrètes avec l'Autriche et la Russie. Il avait même exigé que le prince Ferdinand de Cobourg, frère du duc, se détachât du service autrichien, comme il voulut plus tard que le prince Léopold quittât l'armée russe; aussi les affaires concernant l'indemnité demandée et promise allaient-elles de mal en pis, et l'empereur finit par déclarer qu'il ne se croyait plus obligé à remplir ses promesses, « *parce que*[8]*,* » dit-il au prince Kourakin en propres termes, « *je trouve*

[7] Ce contingent, qui a combattu en 1809 dans les rangs français contre le Tyrol, y fut presque entièrement anéanti, et le duc fut obligé de le réorganiser pour aller combattre en Espagne. En 1812 de nouvelles levées eurent lieu, et nous voyons encore un contingent du duc de Cobourg combattre, souffrir et mourir dans les neiges de la Russie.

[8] Il fut prouvé par la suite que les soupçons de l'empereur avaient été injustes; le duc avait en effet rempli fidèlement les rudes obligations que lui imposaient ses relations involontaires avec la France.

partout le nom de Cobourg dans les rangs de mes ennemis. »

La bataille de Leipzig ayant délivré l'Allemagne du joug étranger (octobre 1813), le duc s'empressa de se réunir à la coalition européenne. Le duc avait passé l'été de 1812 à Töplitz, auprès du roi de Prusse, et l'hiver à Potsdam. Il se rendit d'abord auprès de l'empereur Alexandre à Arnstadt, et de là à Francfort, quartier général des monarques alliés. Il y fut reçu avec effusion, et on lui confia le commandement du cinquième corps d'armée [9].

Ce corps que le duc organisa, ayant reçu l'ordre de relever le général Langeron, chargé du blocus de Mayence, défendu par le général Morand, ne prit point

[9] Ce corps se composait :

I. Des troupes du grand-duché de Berg, consistant en une brigade d'infanterie de ligne, une brigade de milices, un régiment de hussards à six escadrons, deux batteries d'artillerie à pied et une batterie d'artillerie volante ;

II. Des troupes des ducs de Saxe, savoir : le troisième régiment à deux bataillons et un détachement de chasseurs volontaires ;

III. Du régiment du prince de Lippe-Waldeck ;

IV. Des troupes du duc de Nassau, trois bataillons de ligne, trois bataillons de milices ;

V. Du régiment des hussards du duc de Mecklenbourg-Strélitz ;

VI. Troupes russes : 1° six régiments d'infanterie ; 2° un régiment de dragons ; 3° un régiment de chasseurs à cheval ; 4° un régiment de Kalmouks et deux pulks de cosaques ; 5° trois batteries d'artillerie.

Plus tard furent réunis à ce corps d'armée :

1. Le ban des volontaires du royaume de Saxe, composé de six escadrons de cavalerie, d'un bataillon de chasseurs, d'un bataillon d'arquebusiers et d'une batterie d'artillerie à cheval ;

2. Une batterie prussienne ;

3. Une compagnie de pontonniers autrichiens ;

4. Une brigade de troupes de la Hesse grand-ducale.

une part active à la campagne; cependant la tâche que le duc avait à remplir n'était point sans difficultés : il devait veiller à la sûreté des communications de la grande armée confédérée avec les dépôts, et était en outre chargé de pourvoir à l'approvisionnement de cette armée.

A la suite des événements de Paris, un ordre du jour du 11 avril annonça aux troupes du cinquième corps la conclusion d'un armistice, et le lendemain la garnison de Mayence évacua la forteresse pour rentrer en France [10].

Le duc Ernest, nommé gouverneur de Mayence, fit son entrée dans cette place, et après avoir pris les mesures que le service exigeait, s'empressa de rejoindre les souverains alliés à Paris, où il prit part aux négociations politiques qui eurent lieu.

Louis XVIII accueillit le duc avec une paternelle bienveillance : « *Tous ceux qui appartiennent à la maison de Saxe,* lui dit-il en le présentant à tous les membres de sa famille, *sont mes plus chers parents.* »

La paix ayant été signée, le duc retourna à Mayence, où, par suite des décisions prises dans le conseil des souverains alliés, il licencia les troupes du cinquième corps, qui devaient rentrer dans leurs foyers, mais rester mobiles et sur le pied de guerre; il fit distribuer à tous les volontaires de ces troupes, sans égard à la différence des nations, une médaille en fer, bordée d'ar-

[10] Le 4 mai, la garnison, extrêmement affaiblie par les maladies épidémiques, se montait à 12,000 hommes. On assure que pendant le blocus il était mort dans la ville 2,418 habitants, et 21,000 soldats. Voyez Schaab, Geschichte der Bundesfestung Mainz, Mainz, 1835, pages 482-494.

gent, portant l'inscription : *La concorde fortifie, l'amour de la patrie rend invincible,* et sur le revers : *Aux défenseurs de la patrie du cinquième corps d'armée, leur général en chef E. D. de S. C.* 1814. Cette médaille se porte appendue à un cordon rayé de noir, d'orange et de vert.

Il parut au congrès de Vienne et n'y traita pas seulement avec succès de ses propres intérêts, mais défendit d'accord avec le prince Léopold son frère, les droits du roi de Saxe contre les puissances qui prétendaient priver ce monarque, victime de son dévouement à l'empereur Napoléon, de l'héritage de ses aïeux ; le roi de Saxe garda la plus grande partie de ses États, et le duc obtint une augmentation de territoire avec 22 mille âmes, en compensation des sacrifices qu'il avait faits à la cause commune et des services qu'il avait rendus pendant cette campagne.

La même année, le duc, placé à la tête de l'armée saxonne, dont il avait été nommé général en chef, rentra en France, où la guerre s'était rallumée [11]. Après avoir établi son quartier général à Colmar, il vint à Paris [12] rejoindre les souverains alliés ; plus tard il se rendit à

[11] Il dirigea le blocus de Schlettstadt et de Neuf-Brisach. Le 22 juillet la garnison de Schlettstatd se soumit à Louis XVIII. Le 15 août, cette place, commandée par le général St. Suzanne, fut cernée par des troupes saxonnes, mais le blocus cessa, par ordre, le 21 septembre. Neuf-Brisach avait d'abord été cerné par le général Volkmann, à la tête de troupes autrichiennes et badoises, jusqu'au 16 août, où 10 bataillons et 4 escadrons de Saxons, sous les ordres du général Leyser, se chargèrent du blocus, levé le 22 septembre.

[12] Le duc de Cobourg quitta Colmar, le 29 octobre, après avoir remis le commandement du corps d'armée saxon (composé de 543 officiers, 161,774 soldats, et 3,404 chevaux), au lieutenant-général Lecocq.

Berlin en passant par Vienne dans le dessein d'y effectuer les échanges des territoires qui lui étaient échus en partage sur le Rhin contre d'autres domaines qui auraient pu lui mieux convenir, sous le rapport de leur situation. Cependant les négociations entamées à ce sujet échouèrent, et le 11 septembre 1816 le duc prit possession de la principauté de Lichtenberg (12 milles carrés) dont le chef-lieu Saint-Wendel, sur la Blies, est situé entre Trèves et Saarbruck. Ce ne fut qu'en 1834 que le duc, déterminé par la difficulté d'administrer une propriété si éloignée du reste de ses États, la céda à la Prusse en échange d'autres domaines de la valeur de 8 millions de francs.

Depuis 1815 le duc s'est attaché à réorganiser l'administration de son pays, auquel il a donné (1821) une constitution fondée sur des bases libérales; il est parvenu, par des lois sages et une surveillance active et continuelle des finances, à ramener le bien-être et l'aisance dans un pays entièrement épuisé à l'époque où le duc avait succédé à son père.

Cette prospérité ne tarda pas à s'accroître encore. La maison des ducs de Saxe-Gotha-Altenbourg s'étant éteinte, le 11 février 1825, par la mort du duc Frédéric IV, le duc de Cobourg, par le traité du 12 novembre 1826, obtint le duché de Gotha (28 milles carrés, 102,000 habitants dont 15,000 habitent la capitale), à l'exception de la seigneurie de Kranichfeld, en cédant la principauté de Saalfeld et la seigneurie de Thémar au duc de Meiningen, l'un des trois cohéritiers, qui lui céda les domaines de Kahlenberg et de Gauer-

stadt; il obtint en même temps du duc de Hildburghausen les bailliages de Sonnenberg et de Königsberg.

Le 26 novembre de la même année, il fit son entrée solennelle dans la nouvelle résidence de Gotha, et prit le titre de duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Le duc Ernest laissa au duché de Gotha les anciens régimes, réforma cependant les municipalités, auxquelles il fit adopter l'ordre usité en Prusse. Il établit un ministère commun aux deux duchés, réorganisa les autorités supérieures, simplifia la marche des affaires, encouragea le commerce et l'industrie, abolit les monopoles, traça de nouvelles routes, et adhéra (1834) au système des douanes prussiennes. Il établit des sociétés industrielles dans les villes, et des écoles d'industrie dans divers villages. Il fonda une école polytechnique à Gotha, qui possède depuis des siècles un célèbre collége.

Le duc Ernest s'est surtout livré à l'architecture. Les voyageurs admirent le délicieux château de Reinhardsbrunn (à deux lieues de Gotha), si intéressant par son site au milieu des montagnes de la Thuringe et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent; ils gravissent le Kahlenberg près de Cobourg, pour visiter le château gothique élevé naguère par ses soins sur les ruines de l'antique manoir.

Deux théâtres, l'un à Gotha, l'autre à Cobourg, modèles de goût et d'élégance, sont du nombre des édifices que le duc a fait bâtir récemment. Les reconstructions du château de Cobourg et de l'antique forteresse qui, sur un pic élevé, domine la ville, sont des ouvrages

remarquables. De cette forteresse, une route pittoresque conduit au petit château de Rosenau, nouvelle création du duc, vrai bijou de la nature et de l'art, et retraite que ce prince paraît aimer de préférence.

Comme souverain, le duc Ernest a de tout temps déployé une grande activité, beaucoup de prudence et un véritable amour pour tout ce qui est juste et bon. En politique, il a gardé le vrai juste milieu, sans adhérer partout aux nouvelles théories; il ne s'est pas obstiné à persister dans des principes surannés, il a au contraire accordé à ses sujets une liberté compatible avec les lois, qui font la base des monarchies limitées.

Pour terminer cette esquisse, nous ajouterons que le duc Ernest III fut décoré de presque tous les grands cordons des ordres institués en Europe, dûs en partie à ses services dans les campagnes de 1814 et 1815, et en partie à l'estime que lui portèrent les souverains auxquels il fut attaché par des liens de parenté ou d'amitié.

Lui-même, de concert avec les ducs de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Meiningen, a rétabli l'ancien ordre de la sincérité germanique, avec la devise : *Fideliter et constanter,* fondé par Frédéric I, duc de Saxe-Gotha Altenbourg [13], sous le nom d'ordre de la maison Ernestine de Saxe (26 décembre 1833).

Les brillantes alliances qui, par un rare concours de circonstances, se sont établies entre la famille de Cobourg et les premières maisons royales de l'Europe, pendant le règne d'Ernest I, jetèrent sur le ci-devant *lieu saxon de la Franconie,* un lustre qu'il n'avait point

[13] Voyez p. 206, note 10.

encore eu depuis son apparition dans les annales de la Saxe, et l'on peut prétendre que l'histoire moderne n'offre pas un second exemple d'une maison souveraine qui dans l'espace d'une génération a si considérablement agrandi ses États héréditaires et a pris place sur trois trônes européens, la Belgique, la Grande-Bretagne et le Portugal. Le duc Ernest, qui formait le centre de ces relations étroites avec les cours, contribuait par ses qualités personnelles, à concilier à sa famille l'estime tant de la société élevée que des peuples en général. Il savait fort bien représenter; ses manières, toujours pleines de dignité, étaient en même temps d'une grâce et d'une aménité parfaites. Pour ce qui est de sa personne, il avait une taille haute, un port majestueux, des traits réguliers, une figure avenante, un regard doux et spirituel.

Aimé de ses sujets, chéri de sa famille, il fut l'objet d'un deuil sincère et général, lorsque la nouvelle de sa mort vint frapper les esprits. Il mourut à Gotha le 29 janvier 1844, en présence de son fils, de son épouse et du duc Ernest de Wurtemberg, son beau-frère, à l'âge de 60 ans. Ses dépouilles furent provisoirement déposées à l'église du château.

Le duc Ernest avait épousé en premières noces, le 31 juillet 1817, Louise, fille du duc Auguste de Saxe-Gotha-Altenbourg, dont il fut séparé en 1826 [14], et en secondes noces, le 23 décembre 1832, *Antoinette-Frédérique-Auguste*-Marie-*Anne*, sa nièce, fille du

[14] Elle mourut le 30 août 1831 à Paris, où elle vivait sous le nom de comtesse de Pölzig et Bayersdorf.

duc Alexandre de Wurtemberg, actuellement duchesse douairière de Saxe-Cobourg. Le duc eut du premier lit les deux fils suivants :

S. A. Ernest-Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard, actuellement régnant, né à Cobourg le 21 juin 1818, et S. A. R. Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, époux de S. M. la Reine d'Angleterre, né à Rosenau le 26 août 1819.

Après avoir reçu l'instruction élémentaire et classique à Cobourg, sous la direction de M. Florschütz, ils franchirent pour la première fois les limites de leur pays en 1835, lors d'une visite auprès de leur parent, le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin [15], qui célébrait alors le jubilé demi-séculaire de son règne. Ils visitèrent la même année les cours de Berlin, de Dresde et de Schönbrunn. De Vienne ils firent, sous la conduite du baron de Carlowitz, une excursion en Hongrie jusqu'à Pesth. Le jour de la proclamation du mariage entre le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary et S. M. Dona Maria de Portugal, au château de Gotha, le 1er janvier 1836, les princes Ernest et Albert reçurent la grand'croix de l'ordre de la branche Ernestine ; quelques mois après ils partirent, en société de leur père, pour l'Angleterre, où ils furent présentés au Roi et à la Reine, le 25 mai. Au mois de juillet, après un court séjour auprès de la famille de France à Neuilly, les princes vinrent en Belgique, où ils passèrent neuf mois à la cour de leur oncle, se livrant

[15] Frédéric-François, né 1756, avait épousé en 1808 la fille du prince Jean-Auguste de Saxe-Gotha et nièce de Frédéric III, duc régnant de Saxe-Gotha.

à l'étude sous la conduite de MM. Quetelet, Fétis, Bergeron et autres, et gagnant, par l'aménité de leurs mœurs, la variété et la solidité de leurs connaissances, l'estime et l'affection de tous ceux qui eurent l'honneur de les approcher.

Après une courte visite à Berlin, Gotha et Cobourg, ils se rendirent, accompagnés de M. Florschütz et du lieutenant-colonel von Wichmann, à Bonn, où ils furent immatriculés, pour le semestre d'été 1837, parmi les étudiants de cette université, dont ils ne dédaignaient point les coutumes, quand elles ne compromettaient pas la décence en général et la dignité de leur rang. Ils fréquentaient les cours publics ou privés de MM. Auguste-Guillaume de Schlegel, Löbell, Fichte, Walter, Gärtner, Böcking, etc., et réunissaient autour d'eux un cercle choisi d'étudiants et de professeurs, où la culture des belles-lettres et des arts alternait avec les jeux et les causeries familières. Leur séjour à Bonn se prolongea, avec quelques interruptions, jusqu'à la fin de l'été 1838, qu'ils retournèrent à Reinhardsbrunn, résidence d'été près de Gotha.

Au mois de décembre, le prince Albert, dont la rumeur publique proclamait déjà les hautes destinées, fut présenté par son père à la famille royale de Munich, d'où, accompagné du baron de Stockmar, il partit pour l'Italie. Ayant passé l'hiver à Florence [16], simultanément avec le prince royal de Bavière, il arriva le 17 mars 1839 à Rome, où son enthousiasme pour les

[16] C'est à la même époque que mourut à Pise S. A. R. la duchesse de Wurtemberg, princesse d'Orléans, 2 janvier 1839.

beaux-arts, son jugement exquis sur des questions de science, excitèrent l'étonnement même des hommes du métier, et lui valurent l'honneur d'être nommé membre de l'*Academia Tiberina*. Le 4 avril il fut reçu à la cour de Naples. Après avoir rejoint le duc, son père, à Milan, visité sa tante, S. A. I. la grande-duchesse Anne-Féodorowna, à son château d'Elfenau, près de Berne, et la famille royale de Wurtemberg à Stuttgart, il revint à Cobourg.

Le 21 juin, les deux princes de Saxe-Cobourg-Gotha furent déclarés majeurs et entrèrent en possession de la fortune qui leur revenait de leur mère. Le 6 octobre de la même année, ils partirent pour Londres, où le prince Albert était déjà généralement considéré comme destiné à faire le bonheur domestique de la reine Victoria, sa cousine, et à donner un héritier au trône de la Grande-Bretagne.

Nous renvoyons aux journaux de l'époque, et surtout à l'ouvrage intitulé : *Queen Victoria from Her birth to Her bridal* (London, 2 vol., 1840), sur les détails qui précédèrent et accompagnèrent le mariage de S. M. la reine d'Angleterre avec le prince de Saxe-Cobourg : il nous suffit de retracer sommairement les dates principales de cet heureux événement.

Immédiatement après le départ du prince, S. M. la reine assembla son conseil privé le 23 novembre, au palais de Buckingham, pour lui faire part de son intention de s'unir par les liens du mariage au prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. La nouvelle de cette communication officielle étant arrivée à Cobourg, la

proclamation solennelle des fiançailles de S. A. S. le prince Albert et de S. M. la reine Victoria eut lieu, dans la salle du trône au château d'Ehrenbourg, par le ministre de Carlowitz, en présence de toute la cour, des hauts fonctionnaires de l'État et des députations du pays.

Le 16 janvier 1840, la reine Victoria ouvrit en personne la session du Parlement, et informa les représentants de son peuple de son prochain mariage, et les 21 et 27 du même mois les bills de naturalisation du prince et d'une annuité de 30,000 livres sterling, à continuer en cas de survivance de Son Altesse, furent successivement adoptés par la Chambre des Communes.

Entretemps avait eu lieu à Gotha, avec une pompe extraordinaire, l'investiture du prince Albert comme chevalier de l'ordre de la Jarretière. Au bruit du canon, S. A. S. le duc régnant et le prince de Linange, assistés de lord Torrington et du colonel Grey, envoyés de la reine, revêtirent le royal fiancé des insignes de cet ordre. Quelques jours après, le prince Albert, auquel la reine avait conféré le titre d'Altesse Royale, fut nommé feld-maréchal de l'armée anglaise. Le 7, le contrat de mariage fut signé ; le 9, le prince arriva au palais de Buckingham, pour être uni le lendemain, devant l'autel de la chapelle royale du palais de Saint-James, à la reine du vaste empire britannique.

Sont nés de cette union :

I. *Victoire*-Adélaïde-Marie-Louise, princesse royale, née 21 novembre 1840.

II. *Albert*-Édouard, duc de Saxe, duc de Rothsay,

comte de Carrick, baron de Renfrew, lord des îles, grand-stewart de la Scotie, né 9 décembre 1841, héritier présomptif de la couronne, créé, 7 décembre 1841, prince de Galles et comte de Chester.

III. *Alice*-Maud-Marie, née 25 avril 1843.

IV. *Alfred* - Ernest - Albert, duc de Saxe, duc d'York, né 6 août 1844.

S. A. le prince héréditaire de Saxe-Cobourg, après avoir passé quelque temps au service militaire de la Saxe-Royale, se maria le 3 mai 1842 à S. A. R. la princesse *Alexandrine*, fille de Léopold, grand-duc de Bade. De ce mariage, il n'est point encore issu d'enfants jusqu'ici, mais si nous osons croire les journaux de ces jours, l'espérance du peuple de Cobourg et Gotha pourrait bientôt se réaliser

Par la mort subite du duc Ernest, le prince fut placé sur le trône de Saxe-Cobourg-Gotha, le 29 janvier 1844, et continue depuis cette époque, le régime bienveillant et énergique à la fois, qui avait donné au gouvernement de son prédécesseur tant de fermeté et de succès. Les actes qu'il a posés jusqu'ici sont empreints de prudence et d'un désir manifeste de progrès et de bien-être national [17].

Le duché qu'il gouverne renferme sur une étendue de 37 [18] milles carrés, 144,045 habitants protestants

[17] Le duc Ernest II est au *septième* degré le descendant d'Ernest le Pieux ; au *douzième* celui d'Ernest, fondateur de la ligne Ernestine ; enfin au *vingt-deuxième* celui de Conrad le Grand, margrave de Misnie, sous lequel cette dignité devint héréditaire.

[18] La principauté de Cobourg renferme 9,5 milles carrés avec 42,983 habitants ; le duché de Gotha 28,1 milles carrés avec 101,062 habitants.

Les deux capitales sont : Cobourg avec 9,704, et Gotha avec 14,167 habitants. D'après l'état général de la caisse du pays pour l'époque financière à dater du 1er juillet 1840 au 1er juillet 1846, la recette annuelle du pays de Cobourg se monte à 245,401 florins rhénans, dont 55,820 fl. proviennent d'impôts directs et 133,421 d'impôts indirects, etc. La dépense, y compris un fonds de réserve de 3,810 fl., balance la recette; elle comprend 79,789 fl. pour intérêts et amortissement de la dette publique [19]. D'après le dernier compte-rendu des états du pays de Gotha pour l'année du 1er juillet 1843-1844, la recette s'est montée à 373,438 thalers de Prusse; savoir : 33,500 th. l'excédant de l'exercice précédent, 79,143 th. impôts fonciers, 3,621 th. sur les industries, 20,226 th. sur les boissons, 125,000 th. douanes, droits, etc., 111,948 th. recette extraordinaire, y inclus 106,950 th. du fonds d'amortissement. La dépense s'est montée à 339,002 th., y compris 45,015 th. pour l'intérêt et l'amortissement de la dette du pays, qui s'élève à 1,037,670 th. Nous remarquons que ces données ne comprennent ni les recettes ni les dépenses de la chambre des finances du duché, chargée de la gestion des affaires des domaines, forêts, etc.

Outre les biens patrimoniaux du duc dans son duché, nous remarquons à l'étranger, les seigneuries de Greinberg, Creutzen, Zellhof et Rettenstein (dans la province d'Autriche au-dessus de l'Enns), compre-

[19] L'intérêt à 3 1/2 p. c. exige la somme de 56,875 fl.; l'amortissement annuel est de 23,875 fl.

L'année 1842-1843 présente une recette de 369,136 florins, et une dépense de 246,806 florins, ce qui constitue un excédant de recette de 122,330 florins.

nant 1 ville, 11 bourgs et 130 villages avec 20,520 habitants; Wandersleben, Mühlberg et Röhrensee (dans la Thuringe prussienne), et depuis 1838, la seigneurie de Sternberg, en Bavière.

CHAPITRE VIII.

Le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, et le roi des Belges, frères puînés du feu duc Ernest I de Saxe-Cobourg-Gotha.

VIII.

Le second fils et quatrième enfant du duc François de Saxe-Cobourg-Saalfeld est Ferdinand (Georges-Auguste), né à Cobourg le 28 mars 1785, général de cavalerie au service d'Autriche et propriétaire du régiment des hussards nº 8.

Dans la biographie de son frère le duc régnant, au chapitre précédent, il a été mentionné comme suivant à l'époque du décès de son père, la bannière de l'Autriche, et portant ombrage, par là même, au protecteur de la confédération du Rhin, à laquelle le duché de Cobourg s'était joint en 1806.

Les événements politiques, qui depuis lors jusqu'en 1815 tinrent l'Europe sous les armes, fournirent au prince de Cobourg mainte occasion de faire

preuve de talent militaire, de fidélité et d'attachement envers l'empereur, et de son noble dévouement à la cause des alliés.

Il assista aux combats d'Aspern, de Wagram, de Dresde, de Leipzig et de Hochheim ; rendit des services éminents, au prix de son sang, dans la campagne de 1801, à Ulm, Neresheim et Elchingen, et en 1809 devant Keffringen, et eut sa part, en 1813, aux succès de la mémorable bataille de Culm (30 août 1813), qui donna aussi à son frère cadet, le prince Léopold, un des principaux titres à sa gloire militaire [1].

En 1814 il suivit l'armée autrichienne, qui, sous le commandement du prince héréditaire de Hesse-Hombourg, occupa le midi de la France, défendu par le maréchal Augereau ; se trouva, en qualité de chef de brigade, sous les ordres du feld-maréchal, comte Ignace de Hardegg, et se distingua par la prise de St.-Etienne, ville renommée par ses manufactures d'armes [2]. En 1815, il fit partie de la division qui occupa le département de la Nièvre. Il déploya en toutes circonstances autant de générosité que de bravoure. A la demande du pré-

[1] Selon l'auteur des *Jahrbücher* (Annales) *de la ville de Cobourg* (Cobourg, 1829, p. 89), le comte de Sorbenbourg, que l'on rencontre dans les fastes militaires de 1813, comme général-major commandant de brigade, n'est autre que le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg.

[2] Voy. sur les opérations militaires de cette campagne, et pour plus amples détails sur le rôle du prince de Cobourg, les ouvrages allemands intitulés : *Die grosse Chronik. Geschichte des Krieges der Verbündeten Europa's gegen Napoleon Bonaparte, in den Jahren* 1813, 1814 *und* 1815. Von Joh. Sporschil, Braunschweig, 1841. Partie II, tom. II, p. 181 et ss. — *Geschichte des Feldzuges von* 1814 *in dem œstl. und nœrdl. Frankreich bis zur Einnahme von Paris.* Berlin, Posen und Bromberg, 1843. Troisième tome, 2me partie.

fet, il empêcha le désarmement de la garde nationale de Nevers; enfin il n'a laissé, par sa noble conduite dans cette ville, que des souvenirs d'affection et de regrets. La même année, l'empereur François I lui conféra la croix de commandeur de Marie-Thérèse.

La tranquillité de l'Allemagne ayant été rétablie, Ferdinand, alors lieutenant-feld-maréchal, épousa à Vienne, le 2 janvier 1816, *Antoinette* (Marie-Gabrielle), née 2 juillet 1797, fille et héritière de François-Joseph, prince de Kohary, chancelier et premier grand-maître de la cour en Hongrie.

Cette union lui ouvrit la perspective d'être investi un jour d'un des majorats les plus considérables de l'Autriche, comprenant, en Hongrie, les seigneuries de Csabragh, Szitnya, Murany, Balogvar, Rima Szécs, Derencsin, Fuleck, Kecskemét, et dans la province autrichienne au dessous de l'Enns les seigneuries de Walterskirchen, Ebenthal et Dürrenkraut. Lorsque le 27 juin 1826, le prince de Kohary succomba subitement à un coup d'apoplexie, qui le surprit à la suite d'un conseil de ministres, à Carlbourg, château de M. le comte Charles de Zichy, ministre d'Etat, différents bruits se croisèrent au sujet de l'importante succession qu'il laissait. Selon les uns, la propriété mentionnée n'étant qu'un fief masculin, elle était réversible au fisc royal, qui s'en emparerait après le décès de Mme la princesse douairière, née comtesse de Waldstein-Wartenberg sur Leutomischel. D'autres, supposant des clauses spéciales dans le pacte de mariage entre la princesse Antoinette et S. A. S. le duc Ferdinand, la faisaient échoir à ce der-

nier. D'autres enfin, se fondant sur les lois du pays, prétendaient que les biens de Kohary ne pouvaient passer au duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, qu'à titre d'une impétration formellement demandée; mais que les mérites de son beau-père, et les siens propres mettaient la réussite de ces démarches en dehors de tout doute. Cette dernière supposition était la plus juste. L'indigénat hongrois, condition essentielle pour l'obtention de fiefs, fut accordé au duc en 1827, par décret impérial[3],—du chef des mérites particuliers de S. A. S. et de ceux du prince défunt, son beau-père,—et par là le droit d'impétrer les terres de Kohary, *ex defectu sexus masculini*. La donation royale ne fut signée que le 21 mars 1831, et l'acte solennel de la remise, ou selon le terme officiel, la *statution* des biens conférés se fit, d'après le rituel accoutumé, le 5 décembre 1831.

La branche collatérale de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, fondée par le duc Ferdinand et investie du majo-

[3] Le 41[e] article des recez de 1825/7 renferme ce qui suit :

Dominus princeps Ferdinandus dux Saxo-Coburg-Gothaensis, Dominus item, etc. (suit encore le prince Frédéric-Xavier de Hohenzollern-Hechingen), in Hungaros recipiuntur. Insignibus statui publico sacratis servitiis et sago aut toga comparatis meritis provocati Status et Ordines Dominum principem Ferdinandum Ducem Saxo-Coburg-Gothaensem, Juliaci, Cliviæ et Bergæ prout et Angriæ et Westphaliæ, Landgravium Thuringiæ, Marchionem Misniæ, ord. Milit. Theres. Commendatorem, pluribusque aliis exteris insignem, S. C. et R. A. Majestatis Campi Marschalli Locumtenentem et unius Legionis Equ. Ord. Uhlanorum colonellum proprietarium, accedentibus etiam splendidis usque multifariis Propatrui condam Josiæ Ducis, Saxo-Coburgi, Soceri item Sui Principis condam Francisci Kohary de Csabragh et Szitnya Curiæ Regiæ Magistri et Cancellarii Regi Hungarico Aulici in sexu virili recenter deficientis meritis, memoria posterorum dignis; legitimosque eorum descendentes in Indigenas Regni hujus cum relaxatione taxæ receperunt.

rat hongrois, étant catholique, est exclue de la succession éventuelle dans le duché de Cobourg et Gotha. Toutefois, S. A. S., pour sa personne, n'a point abjuré, comme il a été avancé en Allemagne, la foi protestante de ses pères. Il s'est borné à faire élever ses enfants dans les principes de l'Église romaine.

Les alliances formées successivement entre sa famille et les maisons de Bragance et d'Orléans ; l'étroite union qui existe depuis 1796 avec les maisons de Russie et de Wurtemberg, depuis 1816 avec la cour de St-James, et depuis 1831 avec celle de Belgique, ont assigné à cette branche cadette de la maison de Cobourg, qui dès 1831 figurait parmi les plus riches magnats de l'empire d'Autriche, un rang des plus élevés parmi les maisons princières de l'Europe [1].

Enfants :

I. Ferdinand (Auguste-François-Antoine), né 29 octobre 1816, roi de Portugal, sous le nom de *Dom Fernando*.

Élevé à Vienne par les soins de son conseiller intime actuel, Monsieur Diez de Cobourg, il fut, à peine âgé de 19 ans, jeté sur le théâtre de la politique. La jeune veuve du duc Auguste de Leuchtenberg († 28 mars 1835), Dona Maria da Gloria, reine de Portugal, en butte aux agitations diverses des partis qui déchiraient son royaume, ayant enfin fixé le choix de son époux, destina le prince de Saxe-Cobourg-Gotha, neveu du roi des

[1] Sa Majesté le Roi des Belges, par un arrêté royal de l'année dernière, a conféré à S. A. S., pour lui et ses enfants, le titre d'Altesse Royale.

S. A. R. réside habituellement à Vienne.

Belges, cousin-germain de l'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, à succéder au fils d'Eugène Beauharnais, à fonder une nouvelle dynastie portugaise, et à consolider l'héritage que Dom Pedro, vainqueur de Miguel, avait transmis à sa fille.

Les préliminaires de cette union ayant été terminés, elle fut célébrée par procuration le premier jour de l'an 1836 à Lisbonne [5].

Ce n'est que trois mois après (8 avril), que le prince fit son entrée solennelle dans la capitale, au bruit des acclamations du peuple, auquel les manières élégantes et affables, le port noble et gracieux, la jeunesse du royal époux faisaient oublier la situation critique du pays, et les événements qui tout récemment avaient troublé les rapports entre les Cortès et la Couronne. Le lendemain, 9 avril, le mariage fut célébré définitivement avec la pompe accoutumée, et à la grande joie des habitants.

Il n'entre pas dans le cadre de notre travail, d'exposer l'activité politique déployée par le roi Ferdinand au sein de la nation portugaise; nous ne voulons ici que rappeler la conduite franche et digne, le courage, la fermeté, la prudence dont il fit preuve dans les graves circonstances qui, depuis 1836 jusqu'en 1842, ont entravé son bonheur domestique et la tranquillité du royaume; nous ne voulons que mentionner la salutaire influence exercée par S. M. sur les progrès de l'industrie et du commerce, et l'impulsion heureuse, qu'aidée par des hommes tels que le colonel von

[5] Le prince Ferdinand était représenté par le duc de Terceira.

Eschwege et le conseiller Diez, elle a su imprimer aux sciences et aux lettres.

La naissance d'un prince royal, 16 septembre 1837, eut comme événement national un effet bienfaisant sur la situation politique du Portugal, et conféra de droit au prince, époux de la reine, le titre royal et la qualification de Majesté.

Enfants de S. M. le roi de Portugal :

1. Prince Dom *Pedro d'Alcantara*, Saxe-Coburg et Gotha, de Braganza e Borbon, prince royal, né 16 septembre 1837.

2. Prince Dom *Louis-Philippe* Braganza e Borbon, Saxe-Coburg e Gotha, duc d'Oporto, né 31 octobre 1838.

3. Prince Dom *Joa* de Braganza e Borbon, Saxe-Coburg e Gotha, duc de Béja, né 16 mars 1842.

4. Princesse Dona *Maria* de Braganza e Borbon, Saxe-Coburg e Gotha, née 21 juillet 1843.

5. Princesse Dona *Antonia* de Braganza e Borbon, Saxe-Coburg e Gotha, né 17 février 1845.

II. Prince Auguste-Louis-Victor, né à Vienne le 13 juin 1818, général-major au service de la Saxe royale, héritier présomptif du majorat de son père, par suite de la renonciation du roi de Portugal. Le 20 avril 1843, il fut marié, à Saint-Cloud, à S. A. R. la princesse *Clémentine* d'Orléans, fille de S. M. le roi des Français, née à Neuilly le 3 juin 1817. Le 28 mars 1844, naquit à Paris, de cette union, le prince Philippe-Ferdinand-Marie-Auguste-Raphael, et le 9 août 1845 à Eu, le prince Auguste-Victor.

III. Déjà trois ans avant le mariage du prince Auguste, une liaison intime entre la famille du duc Ferdinand et celle d'Orléans, s'était formée par le mariage, célébré à St.-Cloud le 27 avril 1840, entre la princesse Victoire, troisième enfant du duc de Cobourg-Kohary, née à Vienne le 14 février 1822, et S. A. R. le prince *Louis* d'Orléans, duc de Némours, né 25 octobre 1814. De ce mariage naquirent :

1. Le 28 avril 1842, le prince *Louis* d'Orléans, comte d'Eu.

2. Le 12 juillet 1844, le prince *Ferdinand* d'Orléans, duc d'Alençon.

IV. Le cadet des fils de la famille Cobourg-Kohary est *Léopold,* né 31 janvier 1824, capitaine de cavalerie au service d'Autriche (régiment n° 1 des uhlans, comte Civalart). On sait que ce prince a été mis en avant par quelques cours de l'Europe comme un des prétendants à la main de S. M. la reine Isabelle d'Espagne.

Le 16 décembre 1790, la duchesse *Auguste* donna à son époux le duc François, alors prince héréditaire de Saxe-Cobourg-Saalfeld, un septième enfant que l'on nomma *Léopold* [6].

[6] L'empereur Léopold fut son parrain.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans la préface, les données biographiques qui suivent sur le roi des Belges, sont puisées à un article de la *Biographie des hommes du jour*, par MM. Sarrut et St.-Edme. Cet article n'est du reste qu'un extrait de l'ouvrage étendu, intitulé : *Histoire de Léopold, premier roi des Belges*. Bruxelles, 1835. Nous avons cru devoir être un peu large sur la vie du prince Léopold avant son avénement au trône de Belgique, et sur les circonstances qui ont préparé son élection par le Congrès ; d'un autre côté, nous nous

Déjà la grande Catherine choisissait la princesse *Julienne-Henriette* pour l'épouse du grand-duc *Constantin* [7].

La princesse *Auguste* pouvait-elle prévoir que son autre fille, la princesse *Marie-Louise-Victoire,* épouse du duc de Kent, deviendrait mère de la jeune princesse *Victoria,* héritière du trône de la Grande-Bretagne? Pouvait-elle prévoir surtout que les avenues du trône d'Angleterre s'ouvriraient devant le jeune enfant auquel elle venait de donner le jour, qu'il refuserait le sceptre de la Grèce et qu'il serait appelé à fonder la dynastie des rois belges?

Dès ses plus jeunes années, Léopold montra un esprit bienveillant et facile, une intelligence grave et portée aux études fortes. Il aimait le travail, il cherchait à s'instruire, avec goût, avec le désir sérieux d'apprendre et de connaître.

A quinze ans, le duc possédait des connaissances variées et étendues ; il savait, outre le latin et le grec, les principales langues modernes, l'anglais, l'italien, le français et l'allemand.

Ses progrès dans les mathématiques avaient été rapides ; il connaissait l'histoire, et étudiait le droit public et les lois ; il cultivait aussi avec passion la botanique, la musique et le dessin. La musique a toujours eu pour lui des charmes d'autant plus vifs que, selon l'expres-

sommes abstenu de reproduire ce qui se trouve dans l'endroit cité sur le rôle politique du prince en Belgique. Je n'ai garde de toucher à des intérêts actuels, et je laisse cette tâche à ceux qui, dans ce moment, élaborent une histoire détaillée, et raisonnée sans doute, de Léopold.

[7] La princesse épousa en effet le grand-duc en 1796.

sion de l'un des maîtres de l'art : « *il la comprend et la » sait aussi bien qu'il la sent et qu'il l'aime.* » Quant au dessin, Léopold eût pu, dit-on, briller d'un grand éclat par ce talent seul.

Il suivit très-sévèrement les études militaires. On vit bientôt en lui un des princes les plus instruits et les plus brillants de l'Europe. Napoléon, qui peut passer pour bon juge, en parlait avec les plus grands éloges [8].

Au moment où le prince Léopold entrait dans sa seizième année, la révolution française était étouffée, la république n'existait plus. Napoléon régnait, non plus comme premier consul, mais comme empereur ; et si la France, après s'être montrée impuissante ou inhabile à constituer sa liberté, pliait déjà sous la main de son dominateur, on peut juger des actes d'autorité absolue que les droits de la guerre permettaient à l'heureux vainqueur, dans les pays qu'il avait pu soumettre à sa puissance.

Empereur des Français en 1804, roi d'Italie en 1805, ayant placé deux de ses frères sur les trônes de Naples et de Hollande, Napoléon, par le traité du 12 juillet 1806, s'était déclaré encore le protecteur de la confédération du Rhin. Cette protection, on le sait, n'était autre chose qu'une suzeraineté absolue ; l'empereur Alexandre s'opposant à ce traité, la guerre fut rapidement déclarée. La Prusse s'unit à la Russie ; les Français passèrent le Rhin, le théâtre de la guerre s'établit bientôt dans la principauté même des ducs de Saxe-Cobourg.

[8] Voir le *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Le duc régnant *François*, alors gravement malade, s'était retiré dans le château de Saalfeld, n'ayant pour appui que *Léopold,* son plus jeune fils ; car le prince *Ernest,* aux côtés du roi de Prusse, et le prince *Ferdinand,* dans les camps de l'empereur d'Autriche, étaient esclaves du devoir militaire, et ne pouvaient voler auprès de leur père.

On voit dans le deuxième bulletin de la grande-armée, publié par Napoléon, le 12 octobre 1806, que le maréchal Lannes entra à Cobourg le 8 octobre, et qu'il attaqua, le 10 à Saalfeld, l'avant-garde commandée par le prince *Louis* de Prusse. La canonnade dura deux heures, soutenue par la moitié de la division du général Suchet ; la citadelle fut prise d'assaut, et cette première bataille de la campagne d'Iéna fut le champ de mort du prince *Louis* de Prusse.

Le 7 juillet 1807, on signa la paix de Tilsit ; la maison de Saxe-Cobourg fut réintégrée dans ses possessions [9]. Mais on ne rendit pas aux habitants de ce pays dévasté les biens qu'on leur avait enlevés sans autres motifs, sans autre droit que ce droit horrible qu'on appelle droit de la guerre.

L'année suivante, le prince *Ernest,* devenu souverain par la mort de son père, fit un voyage en Russie, pendant lequel le prince *Léopold* administra le duché, et malgré sa jeunesse et les circonstances difficiles, il justifia la confiance de son frère.

Au mois d'octobre de cette même année 1808, le

[9] « Le duc de Saxe-Cobourg sera remis dans la pleine et paisible possession de » ses États. » Art. 12 du traité de paix. (*Moniteur* du 25 juillet 1807.)

prince Léopold se rendit lui-même en Russie, où l'attachait le mariage de sa sœur ; il parut à Erfurt, à la suite d'*Alexandre,* à l'entrevue des deux empereurs. Il avait 17 ans, et, selon toutes les relations de l'époque, se fit autant remarquer par sa figure, l'élégance de sa taille, que par le charme de sa voix et les grâces de son langage.

Le prince avait le grade de général dans l'armée russe. En 1809, Napoléon exigea que le prince *Ferdinand* abandonnât l'Autriche, et que le duc régnant *Ernest* se détachât aussi de cet empire. L'année d'après, il voulut que le duc Léopold quittât l'armée de Russie; celui-ci, que tout le monde engageait à céder, ne voulut lui-même prendre de parti qu'après avoir vu l'empereur des Français. Il se rendit à Paris. « *A ce voyage,* dit le prisonnier de Sainte-Hélène [10], *Léopold était un des plus beaux hommes de Paris ; brillant, plein d'élégance, il avait dix-huit à dix-neuf ans.* » Cependant il fut dit nettement au jeune prince que s'il refusait de quitter les armées russes, le duc régnant son frère serait de nouveau immédiatement dépossédé de ses États. Léopold ne sut pas répondre à une telle logique. Il immola sa position à son amour fraternel ; et l'empereur de Russie lui conservant son rang militaire pour le temps où viendrait le danger, le prince revint à Cobourg où il continua, dans la retraite, l'étude des sciences de la guerre et de l'art du dessin [11].

[10] Voir le *Mémorial.*

[11] Napoléon, au dire de M. de Las Cases, prétendait qu'à cette époque il ne voulut point du prince Léopold pour son aide-de-camp ; nous ignorons ce que cette assertion a de fondé, mais nous croyons savoir que le roi des Belges nie avoir

Plus tard, lorsqu'à la suite des désastres de l'armée impériale, le Nord se coalisa de nouveau contre la France, le prince Léopold reprit son grade de général : à vingt-deux ans, il combattit à Lutzen (2 mai 1813), commandant un corps de cavalerie russe. Le 20 du même mois, à la bataille de Bautzen, il fut chargé de soutenir la ligne sur divers points.

Le lendemain au soir, son corps de cavalerie eut ordre de couvrir la retraite des alliés ; il le fit avec habileté, et rentra plus tard en Silésie.

Après l'armistice du 4 juin, le prince se rendit au congrès de Prague, où l'on parut vouloir poser les bases de la paix ; il y soutint avec modération, mais avec âme, les droits de sa famille, et assista à l'entrevue d'Alexandre et de l'empereur d'Autriche.

Les hostilités recommençaient ; Dresde était devenue en quelque sorte le quartier-général des armées du Nord. Le général Vandamme, chargé par Napoléon d'attaquer les derrières des alliés, engagés à quelques lieues de là dans les montagnes, se jeta avec vigueur sur un corps d'armée placé en avant du fort de Kœnigstein, à six lieues de Dresde. Ce corps, qui couvrait l'arrière-garde des confédérés, était là aussi pour protéger les communications avec la Bohême. Le prince de Wurtemberg le commandait ; se voyant attaquer par un ennemi dont les forces étaient trois fois plus nombreuses que les siennes, il demanda en toute hâte un renfort de cavalerie pour maintenir son importante

jamais fait des démarches à ce sujet ; le *Mémorial* s'exprime du reste en termes vagues. (*Note de l'auteur de la notice biographique.*)

position. Ce fut le prince Léopold qui se détacha, avec ses cuirassiers, pour venir appuyer le prince de Wurtemberg. Le corps attaqué ne consistait qu'en détachements assez faibles d'infanterie; ils se formèrent aussitôt en deux ailes, s'appuyèrent sur deux villages ; la cavalarie occupa le centre. Le prince défendit pendant cinq heures, malgré son infériorité en nombre, la position dont il s'était fait le rempart, et quoique Vandamme eût cerné les deux ailes, il ne put renverser l'obstacle que lui opposa son jeune adversaire [12].

La nuit vint sans que Vandamme eût pu avancer; et le prince de Wurtemberg avoua qu'il devait au courage et à la fermeté du duc Léopold la conservation de son corps d'armée.

Le lendemain, les Français prirent d'assaut Pirna, également à six lieues de Dresde. Ils tentèrent ensuite de s'étendre dans les plaines que baigne l'Elbe. Mais le prince Léopold, à qui on avait donné le commandement des corps combinés, les repoussa jusque dans la ville; ils n'en sortirent plus que pour des escarmouches sans résultat, et le mauvais temps qui survint empêcha une action décisive. D'ailleurs c'était déjà de la part des alliés un système convenu d'éviter les grandes batailles.

On cite, dans cette guerre de montagnes et de défilés, plusieurs mouvements rapides, habilement conçus par le jeune prince, et heureusement exécutés, pour couvrir la retraite des alliés. Pris dans un défilé avec sa cavalerie, il en sortit en forçant le passage, et sauva un

[12] Voir les *Vict. et Conq.* et divers Mémoires du temps.

grand nombre de blessés russes. La position de Péterswalde était importante pour achever de protéger la marche des armées du Nord, dont le quartier-général s'était porté à Altenberg, près de Kœnigstein. L'infanterie russe et allemande défendait Péterswalde ; le 29 août au matin, elle fut brusquement attaquée par un fort détachement de cavalerie française, qui passa à travers et marcha en avant. Mais les cuirassiers du prince Léopold lui furent opposés et le rejetèrent dans le défilé, où il le contint tout le temps qu'il fallut pour couvrir les colonnes alliées que les Français voulaient entamer dans leur marche.

Napoléon ayant envoyé à l'appui de sa cavalerie une division forte et solide, les cuirassiers furent obligés alors de reculer en échelons et de supporter une affaire si chaude, que dans un des bulletins de la grande-armée, publiés alors par Napoléon, on apprit à Paris que le prince de Saxe-Cobourg avait été fait prisonnier avec les débris de son régiment. Mais il n'en était rien. Ce prince s'était frayé une route à travers l'ennemi, et il avait rejoint l'armée des alliés qui, sans lui, eût probablement été coupée et mise en désordre.

On le chargea de protéger encore une dernière position, près du village de Prézen ; les Français l'attaquaient avec une artillerie formidable, soutenue par un nombreux corps de cavalerie. Léopold reçut bravement le choc, ne s'en ébranla pas, et repoussa même la colonne française. Cependant il n'eût pu tenir longtemps, si un renfort de cavalerie et d'infanterie n'était venu à son aide ; il garda cette position jusqu'à la nuit.

Le lendemain 30, il y eut une bataille. Le général Vandamme ayant traversé la gorge de la grande chaîne des montagnes de Bohême, fut attaqué à Kulm, et fait prisonnier avec six mille Français et toute son artillerie. Ce fut dans cette campagne difficile, qui produisit de grands résultats et qui amena la prise de Vandamme et des généraux Haxo et Guyet avec leurs corps d'armée, que le prince Léopold gagna, au milieu de ses compagnons d'armes, les insignes des ordres militaires de *Saint-Georges* et de *Marie-Thérèse* [13].

D'autres champs de bataille lui amenèrent de nouveaux honneurs.

Le 16 octobre suivant vit, en quelque sorte, commencer la longue bataille de Leipzig. Le centre de l'armée alliée, placé entre les villages de Magdeborn et de Cossa, fut attaqué si vaillamment par la cavalerie française, que Schwarzenberg dut le renforcer. Le prince Léopold reçut l'ordre de se porter sur ce point; il ramena la cavalerie française, qu'il prit en flanc, et entama deux bataillons qui l'appuyaient [14]. Chargé de couvrir les batteries russes que les Français canonnaient par un feu vigoureux et soutenu, le prince perdit là beaucoup de monde : il y resta pourtant tout le jour, et s'y maintint le lendemain.

Les deux jours suivants, car cette sanglante bataille dura quatre journées pleines, il prit part, à la tête de ses cavaliers, aux attaques les plus chaudes, et fit partie ensuite de l'avant-garde qui se rendit à Erfurt.

[13] Il reçut plus tard les insignes des ordres de l'Aigle Noir et de Saint-André.

[14] Voir les *Victoires et Conquêtes*, t. 22, page 129.

Le prince Léopold alla retrouver alors les souverains, réunis pour la plupart à Francfort. Le 30 janvier 1814, il fut envoyé pour renforcer Blücher, et il entra en France, où la guerre pénétrait.

Le 1er février, le prince joignit la grande armée coalisée au bivouac de Bar-sur-Aube ; il prit part à la bataille de Brienne.

Le 2, il marcha sur Bar-sur-Seine ; puis il arriva à Troyes, que les alliés occupèrent dix-sept jours. Mais en butte à de continuelles escarmouches de la part des braves paysans de la Champagne, les armées confédérées battirent un instant en retraite devant Napoléon, qui avait reçu des renforts, et qui reprit Troyes, Reims, Châlons et d'autres villes. Bientôt Napoléon fut obligé de se replier de la Marne sur l'Aube.

Le prince Léopold, placé en tête des corps qui marchaient en avant contre les Français, passa les huit jours qui s'écoulèrent du 12 au 20 mars, s'attendant à chaque instant à se voir attaqué. L'armée alliée cependant effectua sa jonction à Arcis-sur-Aube. Là, les Français l'assaillirent avec la plus ardente impétuosité. Les alliés se battirent déployant une grande vigueur : le prince Léopold, dans cette journée, avait un commandement à l'aile droite. L'affaire fut si chaude, que la ville d'Arcis, où Napoléon s'était retranché, fut abîmée : de sept cents maisons qui composaient cette jolie cité, il n'en resta, dit-on, debout que quinze [15].

[15] « A la nuit tombante, dit l'auteur des *Victoires et Conquêtes,* le feu exerçait » encore tellement ses ravages de part et d'autre, que Torcy et Arcis étaient de- » venus la proie des flammes. »

Le lendemain, 21 mars, le prince Léopold fut envoyé avec sa cavalerie et quelques pièces de canon pour protéger la communication des troupes qui avaient combattu avec le corps d'armée du prince de Wurtemberg. Il parvint à les maintenir pendant que les Français se retiraient sur Vitry.

Après trois jours, où les deux armées se harcelèrent sans relâche, les alliés prirent, le 24 mars, la route de Paris. L'avant-garde attaqua, le 25, le duc de Raguse à Fère-Champenoise. Le prince Léopold, qui faisait partie de cette avant-garde, chargea avec sa cavalerie le flanc droit du général français, l'entama, lui prit cinq pièces de canon, et le repoussa de sa position. Au même instant il fut rappelé pour marcher contre le général Pacthod, qui, après une belle défense, fut fait prisonnier dans cette même sanglante bataille de Fère-Champenoise [16].

Le 31 mars, le prince Léopold entra dans Paris avec sa cavalerie.

. . . .

La paix était rendue à l'Europe, les grandes maisons princières durent songer à reconstituer leur avenir ; tous les jeunes princes de l'Europe tournèrent leurs regards vers la princesse *Charlotte*, fille du prince de Galles, héritière du trône de la Grande-Bretagne. Une beauté noble et rare, un esprit cultivé, une âme élevée, eussent fait de la princesse Charlotte l'orgueil d'un prince, quand même elle n'eût pas eu l'un des plus beaux

[16] Voir pour les détails de cette journée, les *Victoires et Conquêtes*, t. 23, pag. 270 et suivantes.

trônes du monde à offrir. C'eût été, disent tous les biographes et tous les mémorialistes, une femme accomplie, même dans une condition ordinaire. Aussi, tous ces jeunes *prétendants* recherchèrent-ils avec empressement la main de la jeune princesse. Parmi eux on remarquait le prince Paul de Wurtemberg, et surtout le fils du nouveau roi des Pays-Bas (le roi actuel), qu'un parti puissant voulait approcher du trône d'Angleterre. Mais Charlotte avait déclaré qu'elle ne se déciderait que d'après les sentiments de son cœur ; et parmi tant de rivaux elle avait distingué le prince Léopold.

Il reconnut bientôt qu'il avait fixé le choix de l'héritière d'Angleterre, et ne quitta Londres qu'un mois après les souverains alliés. Il se rendit à Vienne pour les intérêts de sa famille, et y soutint avec fermeté les droits de son frère régnant. Il fit valoir les services rendus à la cause générale par ses frères et par lui, et obtint pour sa famille une augmentation de territoire.

Les débats du congrès de Vienne, que le prince Léopold fut obligé de suivre, duraient encore lorsqu'eut lieu la bataille de Waterloo, qui termina si brusquement les Cent-Jours du second règne de Napoléon. Le jeune prince ne rejoignit l'armée du Rhin que pour rentrer, le 8 juillet, à Paris ; il alla passer une partie de l'hiver suivant à Berlin. C'est dans cette ville qu'il reçut du prince régnant d'Angleterre un message solennel, par lequel la main de la princesse Charlotte lui était accordée. Il se hâta de se rendre à Londres.

Fille du prince de Galles, depuis Georges IV, et de

Charlotte-Amélie de Brunswick-Wolfenbüttel, la princesse Charlotte, née le 7 janvier 1796, entrait dans sa dix-neuvième année. Les tristes dissensions qui avaient germé bientôt entre sa mère et le prince à qui elle devait le jour, avaient aussi affligé ses premières années. Elle ne pouvait voir qu'à certains jours, à des heures données, et surveillée strictement, sa mère qu'elle idolâtrait. Elle grandit pour ainsi dire isolée, témoin des vives douleurs de la princesse de Galles, que l'amour de la nation anglaise ne pouvait dédommager des froideurs de son époux.

Lorsque la princesse Charlotte avait été en âge d'apprécier les discordes de la famille, elle avait pris hautement le parti de sa mère ; elle avait déclaré avec une fermeté surprenante que rien ne la détacherait jamais d'elle; que ses torts mêmes, en les supposant réels, s'effaceraient devant sa tendresse, et qu'elle aimerait mieux renoncer à la cour qu'au bonheur de consoler dans son abandon celle qui lui avait donné la vie.

La princesse de Galles, craignant que sa présence ne s'opposât au bonheur de sa fille, s'éloigna de l'Angleterre ; la princesse Charlotte était demeurée sans appui, lorsque, pour dédommagement de toutes ses peines, on lui donna l'époux qu'elle avait choisi. Tout s'aplanit devant cet hyménée, qui fut célébré à Carlton-House, le 2 mai 1816.

L'Angleterre, auparavant, avait conféré au prince Léopold le droit de citoyen. Un acte du parlement l'avait assimilé, sous le rapport des honneurs, à la famille royale. Une pension de 50,000 livres sterling

(1,250,000 fr.) lui avait été assignée avec le grade de général, et le droit de prendre rang immédiatement après la famille royale. Le conseil communal l'avait reçu aussi bourgeois de Londres [17].

La résidence de ville des deux époux fut *Camelford-House,* et leur maison de campagne, *Claremont,* que la Couronne leur avait acheté.

La princesse et son époux, ayant tous deux les goûts simples, continuèrent à n'avoir avec la cour que des relations d'étiquette et de convenance. Ils vécurent dans la retraite de Claremont, exerçant, du fond de cette solitude, une bienfaisance active, et se faisant bénir par les malheureux, qui les comparaient avec amour à d'autres princes, remarquables seulement par leurs folles dépenses et leurs longues débauches.

La grossesse de la princesse ayant été déclarée, fut accueillie avec enthousiasme. En approchant de son terme, sa brillante santé paraissait se fortifier de plus en plus. Tout promettait un bel avenir. Ce fut donc avec un mélange d'étonnement et de douleur, que le 6 novembre 1817 on apprit qu'après un travail de quarante heures elle avait donné le jour à un enfant parfaitement conformé, mais que cet enfant était mort. Cinq heures plus tard, le même jour, on apprit que la jeune mère, épuisée, avait suivi son enfant dans le tombeau.

[17] On lit dans un ouvrage (*Galerie historique des Contemporains*) publié à Bruxelles en 1818, que la ville de Londres lui offrit, le 13 juillet 1816, ainsi qu'au duc de Glocester, une tabatière faite d'un morceau de chêne tiré du vaisseau *the Victory*, qui portait le pavillon de l'amiral Nelson à la bataille de Trafalgar.

Personne de sa famille ne lui avait fermé les yeux. Son époux seul avait reçu son dernier soupir [18]. . .

Après un long temps donné à la douleur, le prince, décidé à ne plus quitter Claremont, résolut d'achever dans la solitude les travaux commencés par son épouse, et de poursuivre la carrière de bienfaisance qu'il avait jusque-là partagée avec elle. Un petit temple, commencé par la princesse dans les beaux jardins où elle avait goûté ces joies domestiques si rarement accordées aux princes, fut terminé par Léopold et converti en mausolée. Il reçut, sous sa voûte, le buste de *Charlotte*.

La sympathie du peuple anglais s'efforça de consoler la douleur du prince. Le Régent l'admit dans sa famille avec le titre de prince royal, lui permit de porter les armes de la Grande-Bretagne, lui conféra le grade de feld-maréchal et les honneurs du Conseil-Privé.

En 1827, au mois de janvier, la France, l'Angleterre et la Russie parurent s'unir pour protéger la Grèce, et un traité fut signé à Londres le 6 juillet 1827, traité par lequel les trois puissances ne s'engageaient à servir la Grèce que par leur médiation, c'est-à-dire *à raisonner avec le sultan*.

Dans le premier projet, la Grèce devait former un État à part, soumis à la suzeraineté du Grand-Turc, comme la Pologne était soumise à la suzeraineté du tzar.

[18] « La douleur publique fut telle qu'en trois jours toute l'Angleterre fut en deuil : mille rumeurs sinistres, mille bruits se répandirent ; on eût dit que la destinée de l'Angleterre était attachée à la destinée d'une jeune femme de 22 ans... Le peuple porta pendant trois mois ce deuil honorable pour lui et pour celle qu'il pleurait. »

(Biogr. des Cont., par Jay, Jouy, Arnault et Norvins.)

Pendant ce temps-là, les Hellènes armés se rédigeaient une constitution à Nauplie. L'espérance avait reparu dans la patrie désolée de Léonidas, au bruit de cet appui sur lequel on comptait. La journée de Navarin, au mois d'octobre de la même année, exalta ces espérances. Mais elles furent sans résultat, et en avril 1828, les journaux anglais et français publièrent que la France, l'Angleterre et la Russie se regardaient comme dégagées envers la Grèce, le traité n'ayant pu se terminer.

Trois mois après néanmoins, on parla en France d'une expédition en Morée. Elle eut lieu l'automne suivant. Avec très-peu d'aide, après de si longs efforts, la Grèce enfin respira sur ses ruines.

A la fin de janvier 1829, à la suite de huit années de guerres affreuses, on vit le commerce oser se remontrer dans le Péloponèse, les villes se repeupler, quoique timidement encore, et relever quelques-unes de leurs murailles.

En novembre suivant, des conférences recommencèrent à Londres. Il s'agit alors de faire de la Grèce un État indépendant, mais non plus tributaire.

A la même époque, le prince Léopold était à Paris; déjà il y était venu au mois de juin 1826, en allant voir sa mère. Il y avait reçu du duc d'Orléans, aujourd'hui *Louis-Philippe,* l'accueil le plus flatteur. Peut-être son séjour dans la capitale de la France n'avait-il aucun but politique. Quoi qu'il en soit, on répandit dès lors le bruit que les puissances qui protégeaient la Grèce voulaient former de ce pays un royaume, lui donner un

roi, et que Léopold était le prince sur qui elles avaient jeté les yeux. On ajoutait qu'il était venu à Paris pour cette affaire. Sa conduite tendit constamment à détruire ces idées. Nous croyons être en mesure de dire qu'on lui avait fait des ouvertures à ce sujet ; mais que dans une circonstance si importante, il n'avait pas voulu prendre légèrement une résolution. Ce qui n'empêcha pas les journaux anglais du mois de décembre d'annoncer que *comme la France, l'Angleterre et la Russie voulaient Léopold, on pouvait le considérer comme roi de la Grèce.*

Le prince gardait, lui, le silence sur ses intentions, craignant sans doute de se prononcer avec légèreté. Ceux qui l'entouraient remarquaient pourtant qu'il s'était procuré les livres les plus exacts qui traitaient de la Grèce ; ils le voyaient étudier avec assiduité le pays dont on lui offrait le gouvernement. Le bruit se répandit, le 28 janvier, que les ministres des trois puissances allaient très-sérieusement offrir le trône à ce prince, et qu'il était disposé à l'accepter.

Effectivement, la pièce suivante fut portée à Claremont le 4 février. C'était une note collective, adressée par les plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie à *S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg.*

Londres, 3 février 1830.

Les soussignés, plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, ont reçu de leurs gouvernements respectifs l'ordre de faire à *S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg* la communication suivante :

« Les puissances alliées désirant donner de nouveaux gages de stabilité à

l'œuvre de paix dont elles s'occupent, et prenant en considération les déclarations émises par la Porte-Ottomane, sont convenues entre elles des bases de l'organisation définitive que recevrait la Grèce. Elles ont résolu de faire au prince Léopold de Saxe-Cobourg l'offre de la souveraineté héréditaire de cette contrée, avec le titre de prince souverain de la Grèce.

» Les soussignés, en instruisant le prince Léopold de cette détermination de leurs cours, ont l'honneur de lui communiquer confidentiellement les protocoles nos 1, 2, 3, en date du 3 février 1830, dans lesquels sont consignées les intentions des hautes puissances, tant en ce qui concerne S. A. R., qu'en ce qui regarde l'organisation de la Grèce; ils se flattent que S. A. R. donnera son adhésion aux dispositilions arrêtées dans ces actes, et qu'elle acceptera le témoignage d'estime et de confiance que l'alliance désire lui conférer.

» Les soussignés se félicitent beaucoup d'être les interprètes de leurs augustes souverains, et ils en profitent pour avoir l'honneur d'offrir au prince Léopold l'hommage de leur profond respect.

» Montmorency-Laval,

» Aberdeen,

» Lieven. »

Les trois protocoles dont il est question dans cette note, établissaient, le premier, *que la Grèce formera désormais un État indépendant, et jouira de tous les droits politiques, administratifs et commerciaux attachés à une indépendance complète; que le gouvernement de la Grèce sera monarchique et héréditaire par ordre de primogéniture; qu'il sera confié à un prince qui ne pourra être choisi parmi ceux des familles régnantes dans les États signataires du traité du* 6 *juillet* 1827, *et portera le titre de prince souverain de la Grèce*. D'autres dispositions limitaient le nouvel État d'une manière assez peu favorable.

Les protocoles 2 et 3 étaient relatifs au choix que les

puissances avaient fait de Léopold. On y lisait ces mots : *Les plénipotentiaires des trois cours ont pris en considération que, parmi les personnes qui se recommandent le plus particulièrement au choix de l'alliance par leurs qualités personnelles et leur existence sociale, le prince Léopold de Saxe-Cobourg offre à la Grèce et à l'Europe entière toutes les garanties possibles; que d'après les informations recueillies jusqu'à ce jour, il y a lieu de penser que les Grecs le recevront pour souverain avec reconnaissance.*

Le prince Léopold, après une démarche si sérieuse, conféra avec les plénipotentiaires et les ministres qui dirigeaient les affaires d'alors. Dans un entretien qu'il eut, le 9 février, avec lord Wellington, il déclara qu'il ne consentirait à devenir souverain de la Grèce que *si on laissait aux Grecs le droit de s'opposer à sa nomination; qu'il réclamerait sur son élection leurs libres suffrages;* de plus, qu'il ne croyait à la stabilité du nouvel État grec que sur des limites plus solides, et qu'il ferait de cette nécessité une des conditions de son acceptation.

D'après les espérances qu'on lui donna, il accepta, toutefois, mais avec des réserves, le trône de la Grèce, dans un acte adressé aux plénipotentiaires, en réponse à leur note collective. Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter cette pièce importante.

« Claremont, 11 février 1830.

» Le soussigné a reçu, le 4 février, la lettre que les plénipotentiaires des trois cours signataires du traité du 6 juillet 1827, lui ont fait l'honneur de

lui écrire, et par laquelle ils lui offrent, au nom des hautes puissances alliées, la souveraineté héréditaire de la Grèce.

» Le soussigné sent profondément tout ce qu'a de flatteur pour lui l'honneur que les augustes souverains ont daigné lui faire, en le choisissant pour mettre à exécution leurs généreuses intentions à l'égard du nouvel État grec. Il accepte la carrière utile et honorable que lui ouvrent les hautes puissances.

» Cependant, il croirait mal répondre à la confiance qu'elles daignent placer en lui, si en donnant son adhésion aux protocoles n°s 1, 2 et 3, en date du 3 février 1830, il ne leur soumettait les observations suivantes :

» 1° Que les hautes puissances signataires du traité du 6 juillet veuillent accorder au nouvel État grec une garantie complète, ainsi que la promesse d'un secours en cas d'agression étrangère.

» 2° Que les habitants grecs des îles de Candie et de Samos, qui vont être rendues à la Porte, aient leur position civile et religieuse tellement améliorée par l'intercession des hautes puissances ainsi que par une ample application du traité du 6 juillet, qu'ils puissent se trouver à l'abri de toutes vexations, et protégés contre tous les actes qui pourraient amener une effusion de sang. Sur ce sujet, qui est purement dans l'intérêt de l'humanité, le soussigné se réserve encore de plus grandes communications avec les plénipotentiaires des augustes souverains.

» 3° Qu'il plaise aux hautes puissances que la nouvelle frontière à l'ouest soit fixée de manière à continuer de remonter la rive gauche du fleuve Aspropotamos jusqu'aux limites marquées au nord, comme celle du canton de Vlochol, en suivant de là vers l'est la limite naturelle formée par les montagnes qui joignent le Mont-Oeta, frontière indispensable pour la sécurité de cette partie importante du nouvel État.

» 4° Que les hautes puissances daignent assurer au nouvel État grec, jusqu'à ce que ses propres ressources aient repris leur vigueur, des secours pécuniaires proportionnés à ses besoins, puisqu'il est notoire que le gouvernement provisoire n'a pu exister jusqu'à présent qu'au moyen des subsides qui lui ont été fournis par la générosité des hautes puissances.

» 5° Que lesdites puissances veuillent bien accorder un secours de troupes au nouveau souverain de la Grèce, jusqu'à ce qu'il ait pu organiser celles qui lui seront nécessaires.

» 6° Qu'elles daignent convenir avec lui du nombre de ces troupes, ainsi que du temps qu'elles pourront rester à sa disposition, et lui donner quel-

que latitude s'il se croyait dans la nécessité de les garder au delà du temps fixé.

» Le soussigné saisit cette occasion pour offrir l'expression de ses sentiments les plus distingués aux plénipotentiaires des hautes puissances.

» Léopold. »

Neuf jours après cette lettre, dans une conférence entre les ministres plénipotentiaires des trois grandes puissances, il fut déclaré qu'on accédait à quelques-unes des demandes de Léopold, mais qu'on ne pouvait protéger que par intervention les Grecs de Candie et de Samos; qu'on ne pouvait revenir sur les limites du nouvel État, tout en reconnaissant que ces limites étaient vicieuses, et qu'on eût bien fait, avant de les admettre, de consulter le prince. On promit un emprunt; on ajouta qu'on laisserait en Grèce le peu de troupes françaises qui s'y trouvaient (*moins de deux mille hommes*). Ces conditions ne satisfirent pas le prince, et cependant, quoique son acceptation ne fût que conditionnelle, on se hâta de le proclamer souverain de la Grèce, et de notifier officiellement sa nomination à la Porte et au gouvernement provisoire des Grecs. On lui déclara, en outre, que son pouvoir serait plein et sans entraves, libre de tout engagement, et qu'il pourrait établir à son gré la constitution de la Grèce. Ainsi, les puissances, en publiant l'acceptation de Léopold, sans faire connaître ses réserves, avaient en quelque sorte cherché à en finir avec cette question embarrassante pour l'Europe.

Mais Léopold jugea qu'il se devait au moins à lui-même de publier qu'il désirait, avant de se prononcer

définitivement, savoir s'il réunissait les vœux de la majorité des Hellènes ; et des agents envoyés par lui partirent dans ce but pour la Grèce. Bientôt, d'après les renseignements qui lui furent transmis, le prince ne put s'empêcher de manifester son mécontentement sur les mesures prises par les grandes puissances ; il sut qu'il y avait en Grèce des factions dont l'une voulait la république ; l'autre, agitée par Capo d'Istrias, président du gouvernement provisoire, était contraire au nouveau roi sans le connaître.

C'était donc un trône environné de tempêtes qu'on lui offrait, et on ne lui donnait aucun moyen de les calmer.

La Grèce avait fait, en 1823 et 1824, deux emprunts peu considérables, mais elle était pour le moment sans ressources pour les rembourser. Le nouveau roi, frémissant à la pensée d'une banqueroute nationale, demanda encore que les hautes puissances alliées garantissent ces deux emprunts. Dès le commencement de mai, les souverains alliés lui accordèrent tous les arrangements financiers qu'il exigea, quoiqu'ils excédassent de beaucoup ce qu'on avait imaginé ; mais on ne le satisfit point sur les limites : il craignit d'occuper un trône pour lequel la nation grecque ne se prononçait pas d'une manière assez unanime. D'un autre côté, la duchesse de Kent, mère de la princesse Victoria et sœur de Léopold, implorant sans relâche le tendre attachement que le prince avait pour elle, voyait avec chagrin ce départ, et suppliait son frère de ne pas quitter l'Angleterre.

Le 21 mai 1830, le prince refusa le trône, laissant la

lice à un concurrent moins scrupuleux que lui, le prince Paul de Wurtemberg, qui bientôt fut supplanté lui-même par un enfant, *Othon de Bavière,* aujourd'hui roi des Grecs.

Léopold abdiqua, pour nous servir de l'expression qui fut employée alors, car on l'avait reconnu comme souverain. Il motiva surtout son abdication sur une déclaration du sénat et du peuple grec, qui, transmise par le gouvernement provisoire, annonçait que la nation grecque ne consentait pas aux dispositions prises par les puissances. Voici l'acte du prince, adressé aux plénipotentiaires des trois cours alliées :

« Londres, 21 mai 1830.

» Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires des cours alliées. Il ne peut admettre que la réponse du président de la Grèce renferme une adhésion pleine et entière aux protocoles. Le soussigné pense qu'elle annonce à peine une soumission forcée à la volonté des puissances; cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

» Le caractère et les sentiments du soussigné ne lui permettent ni de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent, ni de se trouver rattaché dans l'esprit de cette nation à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces militaires, et à l'évacuation de la part des Grecs de leurs terres et maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une incursion temporaire.

» Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication, adressée au premier lord de la trésorerie, le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs, conformément à un traité qui pouvait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères ; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières, à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé formellement, pour les Grecs, le droit de s'opposer à sa nomination.

» Le soussigné doit faire observer ici qu'à aucune époque on n'a fait des

démarches pour la rédaction d'un traité dont il n'a regardé le protocole n° 1 du 3 février, que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington dans la même note [1]. Si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussigné; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, on n'avait pas le droit d'exiger qu'il allât dans ce pays sans obtenir, pour lui et les Grecs, cette sécurité que l'on ne peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel. Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est exprimé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées par les Grecs pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police, pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

» Si le sénat grec n'eût manifesté aucune opinion, ou du moins s'il l'eût manifestée en termes qui permissent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné eût pu, bien qu'involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des puissances alliées; et il se serait efforcé d'en adoucir la rigueur et d'en prévenir la tendance; mais le langage du sénat est aussi franc que ses sentiments sont naturels.

» Le soussigné se trouve ainsi par sa nomination, dans la pénible position d'être rattaché, par le même acte, à des mesures coërcitives. Il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses propres sujets, par le secours des armes étrangères, à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

» Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Étolie, qui doit être abandonné aux Turcs, est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs ; c'est le pays d'où la Grèce peut, avec le plus d'avantages, se pourvoir de bois pour la construction des navires, c'est le pays qui a fourni les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires grecs appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Étolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1828, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par le

[1] Du 9 février.

traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre reparurent et commencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais de nouveau au joug turc, sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

» Dans ces circonstances, le devoir du soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays; il a constamment protesté, dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées, contre le projet d'entraîner les Grecs par la force dans un arrangement quelconque, qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux, et destructif de ces droits sur lesquels, comme l'observe justement le président [20], leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

» Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu *librement* et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

» C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ces espérances déçues, et qu'il est forcé de déclarer que les arrangements arrêtés par les puissances alliées et l'opposition des Grecs, lui ôtant le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, lui imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir les Grecs dans la sujétion par la force des armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentiments et injurieuse à son caractère, qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même, et avantage pour les Grecs ou les intérêts généraux de l'Europe.

» LÉOPOLD. »

. . . .

Passons à des événements plus récents et non moins importants.

[20] Capo d'Istrias.

Vers le milieu de 1828, une opposition menaçante s'organisa en Belgique. Les catholiques et les libéraux formèrent contre le gouvernement une sorte de ligue qu'on appela l'Union, dans laquelle ils se reconnurent réciproquement la liberté d'opinion et la liberté de conscience.

La fin de 1828, l'année 1829 et le commencement de 1830, se passèrent en *pétitionnements*. On sollicitait avec constance, mais en vain, le redressement des griefs, lorsqu'au mois de juillet 1830 éclata en France la révolution qui, en trois jours, renversa le trône de Charles X. Les Belges mirent à profit le trouble que cet événement jeta dans toute l'Europe. Dès le 25 août, une émeute, dans laquelle le sang coula, amena l'évacuation de Bruxelles par les troupes du gouvernement.

Quatre journées de combats soutenus dans Bruxelles, les 23, 24, 25 et 26 septembre, contre dix mille hommes de troupes sous les ordres du prince Frédéric; les victoires de Wahlem et de Berchem, la prise d'Anvers, le soulèvement des provinces, permirent aux Belges de dicter un moment la loi à leur ancien maître.

Le 27 octobre, les Hollandais n'occupaient plus en Belgique que la citadelle d'Anvers et la place de Maestricht. La révolution se trouvait accomplie par le courage de quelques milliers de volontaires; l'explosion avait été universelle.

Le mouvement, qui avait été rapide, s'arrêta tout à coup en présence de l'incendie d'Anvers, causé par le

feu de la citadelle. Une expédition dirigée contre la Flandre zélandaise et maladroitement conduite, échoua. Maestricht, qu'avec de la résolution et un peu d'argent on pouvait enlever, soutint le blocus des volontaires belges ; et le Brabant septentrional, qui s'ébranlait pour s'unir à la Belgique, resta sous la domination hollandaise.

Dans les premiers jours de novembre, une conférence, composée des ministres plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Prusse, d'Autriche et de Russie, se réunit à Londres à la demande du roi de Hollande, et, le 4, un acte fut signé, qui proposait à la Belgique et à la Hollande, à l'intervention des puissances, une cessation d'hostilités.

Un gouvernement provisoire était installé ; il adhéra, le 10 novembre, à la suspension d'armes. Le même jour, le Congrès belge ouvrait ses séances. Cette assemblée ne repoussa pas des ouvertures d'intervention dans lesquelles on n'apercevait qu'une médiation amicale. Un protocole du 17 novembre vint donner à la suspension d'armes un caractère illimité, mais qui resta dans le vague, parce qu'elle devait être remplacée postérieurement par un armistice plus régulier. Le gouvernement provisoire y adhéra par un acte du 21. Le roi de Hollande y souscrivit également. Chacun garda ses positions. L'Escaut ne se rouvrit aux navires belges que le 20 janvier ; le blocus de Maestricht fut levé à la même époque.

Le Congrès une fois constitué, proclama, le 18 novembre, l'indépendance de la Belgique à l'unanimité

des deux cents membres présents [21]. Dans la séance du 22, il adopta la forme monarchique, héréditaire et représentative, sur 187 votants, par 174 contre 13. Enfin, le 24, il déclara tous les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité de tous pouvoirs en Belgique ; cette dernière résolution fut prise à la majorité de 161 voix contre 28, nonobstant le désir d'ajournement que le gouvernement français lui-même fit témoigner à l'assemblée.

Un des actes les plus importants de la conférence de Londres fut celui du 20 décembre 1830, par lequel elle reconnut que « l'amalgame parfait et complet que les » puissances voulaient opérer entre la Belgique et la » Hollande n'avait pas été obtenu, » et déclara « qu'elle » concerterait les nouveaux arrangements les plus pro- » pres à combiner l'indépendance future de la Belgique » avec les stipulations des traités, les intérêts et la » sécurité des autres puissances et la conservation de » l'équilibre européen. » C'était, d'une part, déclarer la dissolution du royaume des Pays-Bas, mais de l'autre s'emparer du droit d'intervenir, même malgré l'autre pays, pour régler les conditions du partage. Le roi de Hollande protesta, le gouvernement belge souscrivit conditionnellement.

Par ses protocoles des 20 et 27 janvier 1831, la conférence arrêta, entre la Belgique et la Hollande, des

[21] Nous trouvons dans certains journaux que le nombre des membres présents s'élevait à 188. Des notes que nous avons recueillies, et que nous devons supposer authentiques, le portent à 197. — L'indépendance de la Belgique fut proclamée en ces termes : « Le Congrès national proclame l'indépendance du peuple belge, » sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique. »

bases de séparation auxquelles le roi de Hollande donna son adhésion le 18 février, mais contre lesquelles le Congrès belge avait protesté, dans sa séance du 1er février, à la majorité de 163 voix contre 9.

Il devenait urgent de s'occuper du chef de l'État. La direction des affaires était incertaine : on s'effrayait du provisoire. Malgré la déclaration d'indépendance, l'exclusion des Nassau et l'adoption des formes monarchiques, chaque parti, les *orangistes,* les *républicains,* les *réunionistes,* conservait ses espérances. Le 31 janvier la discussion s'ouvrit enfin sur cette question : mais l'embarras qui depuis deux mois en avait fait ajourner la solution, n'était pas diminué.

Déjà, à la fin de décembre, les regards de quelques hommes politiques s'étaient tournés vers l'Angleterre, où vivait dans la retraite, livré à l'étude, un prince qui, quelques mois auparavant avait, par son refus du trône de la Grèce, ajouté à son nom un nouvel éclat et fait connaître à l'Europe la franchise de ses pensées ; toutefois, sa candidature ne fut point proposée. Le Congrès parut pencher un moment vers le duc de Leuchtenberg, qui, par son nom et les alliances de son père, réveillait de beaux souvenirs militaires. Et cependant le ministère français avait hautement déclaré qu'il ne pourrait le reconnaître. Deux envoyés français, MM. Bresson et Lawœstine, travaillèrent ouvertement pour le duc de Nemours, et ne craignirent pas de communiquer aux membres de la représentation, des lettres attribuées *aux sources les plus élevées,* qui, en cas d'élection, promettaient l'acceptation du prince. Il fut élu en

effet le 3 février, mais seulement à un second tour de scrutin; sur 192 votants il ne réunit que 97 suffrages.

Le 12, Louis-Philippe transmit à la députation belge, envoyée à Paris après l'élection, un refus officiel, qu'une lettre du président de la députation, M. Surlet de Chokier, en date du 18, avait déjà fait pressentir [22]. Louis-Philippe tâcha d'adoucir, par des protestations d'intérêt, la déception que ce refus renfermait pour la nation belge.

Au milieu de ces événements, le Congrès avait discuté et voté une constitution.

Il est difficile de peindre l'époque qui suivit le refus

[22] Voici les principaux passages de la réponse *officielle* faite par *Louis-Philippe* aux députés du Congrès belge:

. . . .

« Si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère » à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères » et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement. Mais quels que » soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon » fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, » et *je dois* déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes » chargés de lui offrir.

» Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et » par conséquent, de ne point compromettre cette paix que j'espère conserver » pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les États de » l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de » toute ambition, mes vœux paternels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera » jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la » tête de mon fils, qui m'entraîneront à *exposer* mon pays au renouvellement » des maux que la guerre amène à sa suite, et que les avantages que nous pour- » rions en retirer ne sauraient compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. » Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la » funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le » bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires que, dans la guerre, » la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux » drapeaux. »

du duc de Nemours. Les partis se montrèrent de nouveau avec leurs espérances.

Dès le 14, un membre du Congrès, M. Robaulx, avait tenté de faire proclamer la république. Cette proposition, appuyée par une vingtaine de membres environ, avait été écartée sans discussion par la question préalable. En dehors du Congrès, M. de Potter organisa l'Association de l'indépendance belge, qui se proclamait républicaine. Les hommes influents du parti monarchiste sentaient le besoin de se rallier à une détermination prompte ; et le 24 février, M. Surlet de Chokier fut nommé régent de la Belgique, et remplaça, sous ce nouveau titre, le gouvernement provisoire.

Louis-Philippe accrédita, auprès du nouveau gouvernement belge, le général Belliard, et accueillit officiellement M. Le Hon, son représentant. Mais M. le comte d'Arschot, envoyé à Londres, n'avait pu se faire recevoir officiellement par lord Palmerston ; le prince d'Orange avait encore une fois renoué ses intrigues avec ses partisans de l'intérieur. On venait d'apprendre que la France avait adhéré aux protocoles des 20 et 27 janvier, qui dépossédaient la Belgique du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut. Le Congrès avait protesté contre ces deux actes ; mais pour appuyer cette protestation, il n'avait que peu de soldats et point de généraux expérimentés ; enfin, de la forteresse de Luxembourg, où il venait d'arriver, le duc Bernard de Saxe-Weimar menaçait toute cette province.

L'association nationale prit alors de l'importance, et à l'instant même les menées orangistes se dissipèrent ;

quelques officiers compromis s'éloignèrent ou furent arrêtés. Des démonstrations éclatèrent en même temps à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Liége, à Namur; elles furent rapidement comprimées.

Enfin, le 4 juin donna à la Belgique le spectacle d'une séance du Congrès national, qui devait décider du sort du pays. Ce jour-là, les membres de la représentation se trouvèrent plus nombreux. *Sur cent quatre-vingt seize* membres présents, *cent cinquante-deux* votèrent pour le prince Léopold ; il fut proclamé roi des Belges [23].

Le roi d'Angleterre, en ouvrant le parlement, annonça que l'accord régnait entre les quatre puissances au sujet des affaires de la Belgique.

Le 26 juin, Léopold reçut *officiellement* la députation belge en son hôtel de Marlborough-House à Londres, à neuf heures du soir. Elle était composée, par voie du scrutin, de MM. de Gerlache, F. de Mérode, Van de Weyer, l'abbé de Foëre, d'Arschot, H. Vilain XIIII, Osy, Destouvelle, Duval de Beaulieu et Thorn. M. de Gerlache, en sa qualité de président, porta la parole :

« C'est un rare et beau spectacle, dans les fastes des peuples, dit-il, que l'accord de quatre millions d'hommes libres déférant spontanément la couronne à un prince né loin d'eux, et qu'ils ne connaissaient que par ce que la renommée publiait de ses éminentes qualités. Pour prix d'une noble résolution, Prince, nous ne craignons pas de vous promettre de la gloire, les bénédictions d'un bon et loyal peuple, toujours attaché à ses chefs tant qu'ils ont respecté ses droits, et enfin une mémoire chère à la postérité la plus recu-

[23] Quatorze membres votèrent en faveur de M. Surlet de Chokier, dix-neuf s'abstinrent, dix votèrent contre l'élection, un bulletin fut déclaré nul.

lée. Ceux d'entre les Belges qui depuis quelque temps ont eu l'avantage d'approcher de la personne de Votre Altesse Royale, et d'apprécier les vues éclairées et la fermeté de son âme, ont osé penser qu'un prince doué de facultés si hautes saurait franchir tous les obstacles, s'il s'en rencontrait pour accomplir ses grandes destinées. »

On trouvera dans la réponse du prince, ainsi que dans la lettre qu'il adressa au régent, et que nous allons reproduire, le germe de toutes les pensées qu'il a constamment tenté de mettre en pratique depuis qu'il gouverne la Belgique. Il dit à la députation :

« Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés.

» Une mission d'une si haute importance peut seule me décider à sortir d'une position indépendante, et à me séparer d'un pays auquel j'ai été attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés, et qui m'a donné tant de témoignages de sympathie.

» J'accepte donc, Messieurs, l'offre que vous me faites; bien entendu que ce sera au Congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer le nouvel État, et par là lui assurer la reconnaissance des États européens.

» Ce n'est qu'ainsi que le Congrès me donnera la faculté de me dévouer tout entier à la Belgique, et de consacrer à son bien-être et à sa prospérité les relations que j'ai formées dans le pays dont l'amitié lui est essentielle, et de lui assurer, autant qu'il dépendra de mon concours, une existence indépendante et heureuse. »

Ce même jour, le prince écrivit au régent de la Belgique la lettre suivante :

« Londres, 26 juin 1831.

» Monsieur le Régent,

» C'est avec une sincère satisfaction que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, datée du 6 juin. Les circonstances qui ont retardé ma réponse vous sont trop bien connues pour avoir besoin d'une explication.

» Quel que soit le résultat des événements politiques relativement à moi-même, la confiance flatteuse que vous avez placée en moi m'a imposé le devoir de faire tous les efforts qu'il a été en mon pouvoir pour contribuer à mener à une fin heureuse une négociation d'une si grande importance pour l'existence de la Belgique et peut-être pour la paix de l'Europe.

» La forme de mon acceptation ne me permettant pas d'entrer dans les détails, je dois ajouter ici quelques explications. Aussitôt que le Congrès aura adopté les articles que la Conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique.

» Actuellement, le Congrès pourra d'un coup d'œil embrasser la position des affaires. Puisse sa décision compléter l'indépendance de la patrie, et par là me fournir les moyens de contribuer à sa prospérité !

» M. le Régent, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

» LÉOPOLD. »

Le prince avait accepté la couronne, mais il y mettait une condition : l'adhésion du Congrès belge au traité préliminaire de paix proposé à Londres. De cette adoption dépendait son arrivée en Belgique, et cette difficulté ne laissait pas de paraître considérable. Les 18 articles, après neuf jours d'une lutte mémorable, furent néanmoins adoptés le 9 juillet : sur 196 membres, 126 votèrent pour, et 70 contre l'adoption.

Le 16 juillet, Léopold quitta Londres et débarqua le même jour dans la soirée à Calais, où il fut complimenté, au nom de la France, par le général Belliard.

Le 17, le prince entra en Belgique par la Flandre occidentale, accompagné des députés belges ; il fut reçu et complimenté par MM. de Sauvage, d'Hooghvorst et Wauthier. Dès ce moment, il eut une suite brillante, un pompeux cortége national.

Le roi passa à Ypres, Furnes, Ostende, Bruges, Gand, et coucha le 19 à Laeken, où un grand nombre de membres du Congrès, les ministres, les principaux fonctionnaires du royaume, quelques officiers, se rendirent le soir même pour le complimenter. Partout Léopold entendit un langage simple et franc, que peu de princes auraient pu comprendre. Gand, cette ville que les partis s'étaient disputée comme une proie depuis dix mois, et qui semblait passer d'un excès à l'autre, tantôt orangiste, tantôt patriote et toujours remuante, se distingua par l'accueil qu'elle fit au souverain.

Le 19 juillet, le prince arriva à Bruxelles, aux acclamations des habitants ; le 21, la prestation du serment se fit avec pompe sur la Place-Royale, et le lendemain un *Te Deùm* d'actions de grâces fut célébré dans l'église des SS.-Michel et Gudule, en présence du roi, par l'évêque de Tournai.

C'est aux historiens belges à retracer les détails de ces jours solennels.

. . . .

Des rapports d'amitié existaient depuis longtemps avant 1830, entre les deux princes qui gouvernent aujourd'hui deux peuples étroitement unis. Léopold fit plusieurs voyages en France. Les visites qu'il rendait au duc d'Orléans et à sa famille n'étaient, en 1826, que de simples devoirs d'étiquette ; elles devinrent, en 1828 et 1829, l'effet d'une familiarité plus intime. En mai 1829, le prince eut pour hôte à Claremont le duc d'Orléans, aujourd'hui roi des Français, accompagné

du duc de Chartres, son fils aîné, depuis prince royal. La princesse Louise-*Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle* (née à Palerme, 3 avril 1812), l'aînée des filles de Louis-Philippe, avait alors dix-sept ans. Elle avait, dit-on, fixé les regards de Léopold.

A l'arrivée de ce prince en Belgique, au mois de juillet 1831, son mariage avec la princesse Louise était déjà résolu. Remis alors, il fut question de l'ajourner encore jusqu'à ce que les affaires de Belgique fussent tout à fait terminées; mais d'autres considérations l'emportèrent, et il fut annoncé le 20 de ce mois en Belgique, et le 28 en France.

Les noces royales eurent lieu à Compiègne, le 9 août, et quelques jours après, les Belges indépendants saluèrent dans la petite-fille de Marie-Thérèse [24], une reine pleine de jeunesse et de bonté, qui venait s'associer à la grande et belle œuvre de fonder leur nationalité. Il nous siérait mal de proclamer ici les vertus d'une femme dont la première est la modestie, et nous nous gardons bien d'imiter le langage des adulateurs officiels; ce qui nous est loisible d'énoncer, c'est un fait reconnu : la reine Louise est aimée de quiconque l'approche, elle est chère à son peuple, et fait de son trône une source de consolation pour bien des affligés.

Le 24 juillet 1833 naquit à Bruxelles, l'enfant sur lequel on faisait reposer le sort de la nouvelle royauté;

[24] S. M. la reine des Français, mère de la reine des Belges, est fille du roi Ferdinand de Sicile (né 1751 † 1825), et de la princesse Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, reine de France, et fille de Marie-Thérèse et de François de Lorraine.

mais dix mois d'existence seulement lui furent accordés, et sa mort (16 mai 1834) vint jeter le deuil dans la famille royale et la nation entière. Depuis, l'espérance des Belges en la dynastie qu'ils se sont donnée, s'est fortifiée de nouveau par la naissance de deux princes et d'une princesse, qui promettent déjà de répondre un jour à l'attente nationale.

1. Le prince Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, prince héréditaire, né à Bruxelles, 9 avril 1835.

2. Le prince Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-Georges, né à Laeken, 24 mars 1837.

3. La princesse Marie-Charlotte-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née à Laeken, 7 juin 1840.

Désirant resserrer tous les liens qui unissent à la nation les princes ses fils, S. M. le roi des Belges, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Lebeau, conféra, par arrêté royal du 16 décembre 1840, le titre de *duc de Brabant* au prince héréditaire, et celui de *comte de Flandre* au second de ses fils. Ces noms, disait le ministre, « en renouant la chaîne des traditions du pays, attacheront à la monarchie nouvelle, symbole et force de l'unité nationale, la puissance des souvenirs d'un autre temps, et viendront confondre sur des têtes chères aux Belges, les gloires du passé avec les espérances de l'avenir. »

CHAPITRE IX.

Les princesses de Saxe-Cobourg-Gotha, filles du duc François, mort en 1806.

IX.

Après avoir tracé dans les deux chapitres précédents la brillante carrière que suivirent les trois fils du duc de Cobourg, nous allons en dernier lieu indiquer sommairement le sort de leurs sœurs.

I. Le premier enfant du duc François et de la comtesse *Auguste* de Reuss-Ebersdorf [1], fut *Sophie*-Frédérique-Caroline-Louise, duchesse de Saxe, née le 19 août 1778.

Le 22 février 1804, cette princesse épousa le comte *Emmanuel de Mensdorff-Pouilly,* actuellement cham-

[1] Les diverses branches de la maison de Reuss obtinrent en 1805 la dignité princière. On sait que les territoires des princes de cette maison forment depuis 1813, deux États distincts de la confédération germanique.

bellan, conseiller intime, feld-maréchal-lieutenant ², vice-président du conseil de guerre au service de l'Autriche, second propriétaire du 1er régiment des hussards (empereur), possesseur de la seigneurie Preitenstein en Bohême, né le 24 janvier 1777.

Le comte de Mensdorff, dont le nom brille avec éclat dans les guerres de la révolution et de l'empire [3], est le descendant d'une des familles nobles les plus distinguées de la Lorraine, étant fils d'Albert-Louis, baron de Pouilly et de Chauffour, comte de Rousoy, dans le grand-duché de Luxembourg, seigneur de Poura, Quincy, etc., né 1731 (maréchal de camp du roi de France, émigré avec les princes et envoyé à la cour de Berlin en 1792, avec le grade de lieutenant-général). Il suivit, ainsi que son frère aîné, Albert (tué à la bataille sur la Trebbia en 1799), le baron de Pouilly, son père, mais sous le nom de comte de Mensdorff (emprunté à une dépendance du comté de Rosoy). En 1818, l'empereur d'Autriche, à titre de ses services, le reçut parmi la noblesse comtale de l'empire, et confirma pour lui et ses descendants le nom de Mensdorff, sous lequel il avait acquis sa gloire militaire.

Pendant la période quinquennale de 1829 à 1834, M. le comte de Mensdorff remplit les fonctions de vice-gouverneur de Mayence, à la place de S. A. R. le feld-maréchal duc Ferdinand de Wurtemberg. Les

[2] La *Gazette d'Augsbourg*, du 31 décembre 1845, nous apprend que le comte de Mensdorff a été promu au grade de général de cavalerie.

[3] Voyez sur le rôle militaire qu'il joua en 1813 à Leipzig, Weissenfels, Naumbourg et Hanau, la grande chronique de Sporschil (voy. note 2, p. 252), tom. 1.

honneurs extraordinaires dont il fut l'objet lors de son départ de cette ville, sont une preuve manifeste non-seulement de l'estime, mais encore de la sincère affection et de la vraie reconnaissance que par son dévouement extrême au bien-être de la ville, par son activité infatigable et sa touchante bonté, il avait inspirées aux habitants de cette forteresse, tant bourgeois que militaires. Le conseil municipal lui remit solennellement le diplôme de bourgeoisie ; le corps des officiers lui offrit un magnifique sabre d'honneur [4], tandis que S. M. le roi de Prusse l'investit à la même occasion de la décoration de l'Aigle rouge en brillants [5].

Les sentiments de reconnaissance qu'inspirèrent à madame la comtesse, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, ces nombreuses marques d'honneur, se trahirent par une lettre qu'elle adressa aux habitants de Mayence, ses concitoyens, et où la douceur et la simplicité frappent non moins que la dignité et la noblesse d'âme qui distinguaient cette princesse.

De 1834 à 1840, où il fut appelé à la vice-présidence du conseil aulique de guerre, M. le comte de Mensdorff occupa le poste élevé de commandant militaire de la Bohême. C'est pendant cette époque, le 9 juillet 1835, qu'il eut la douleur de perdre celle qui, 51 ans aupara-

[4] Voyez l'histoire citée plus haut, p. 235, de la ville de Mayence, par M. Schaab, p. 547 et suiv.

[5] M. de Mensdorff était à cette époque déjà chevalier des ordres de Marie-Thérèse, de Wladimir (3[e] classe), de St.-Georges (4[e] classe), et de Ste-Anne, (2[e] classe), de l'ordre prussien du mérite militaire et de l'Aigle rouge (1[re] classe), commandeur de l'ordre saxon de Henri, chevalier de St.-Jean, grand'croix de l'ordre grand-ducal de Hesse.

vant, par un mouvement d'un véritable amour, pur de tout mélange de considérations d'étiquette, avait uni son sort au rejeton d'une noble famille française, chassée de ses terres sur le sol germanique par la tourmente révolutionnaire.

Elle laissa quatre fils, tous au service militaire de l'Autriche. Ce sont :

1. *Hugo*-Ferdinand, né 24 août 1806, chambellan, et colonel du régiment de cuirassiers (baron Mengen, nº 4).

2. *Alphonse*-Frédéric, né 25 janvier 1810, chambellan et lieutenant-colonel dans le régiment des cuirassiers (grand-duc Alexandre de Russie, nº 4), réside à Grodek en Galice. Le 22 juillet 1843, il épousa *Thérèse*-Rose-Françoise, née 31 août 1823, fille du comte François-Xavier de Dietrichstein-Proskau, et eut d'elle, le 28 juin 1844, un enfant nommé *Victoire*-Thérèse-Rose-Sophie.

3. *Alexandre*-Constantin-Albert, né 4 août 1813, chambellan et major au régiment des hussards (duc de Saxe-Cobourg-Gotha, nº 8).

4. *Arthur*-Auguste, né 19 août 1817, capitaine de hussards (prince Reuss, nº 7).

II. Le 28 août 1779, naquit à Cobourg la duchesse *Antoinette*-Ernestine-Amélie. Deux ans après le retour du voyage, qu'elle avait fait avec sa mère et ses sœurs à Saint-Pétersbourg, elle se maria le 17 novembre 1798 à Cobourg, avec S. A. R. le duc *Alexandre*-Charles-

Frédéric de Wurtemberg (frère de Frédéric, duc régnant, depuis (1803) électeur, et (1805) roi de Wurtemberg, et de Marie-Féodorowna, seconde femme de l'empereur Paul de Russie), alors général de cavalerie au service de la Russie. La duchesse de Wurtemberg mourut en 1824. et son époux neuf ans après, en 1833, laissant trois enfants :

1. La duchesse Antoinette-Frédérique-Auguste-*Marie*-Anne, née à Cobourg le 17 septembre 1799, mariée le 23 décembre 1832 au duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, son oncle, veuf de la duchesse Louise de Saxe-Gotha.

Veuve depuis le 29 janvier 1844.

2. Le duc Frédéric-Guillaume-*Alexandre,* né à Riga, 8 décembre 1804, général-major russe en retraite [6]. Le 17 octobre 1837 il fut marié à Trianon, à la princesse *Marie*-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, fille de Louis-Philippe Ier, roi des Français, née à Palerme le 12 avril 1813. Elle donna le jour à Neuilly, le 30 juillet 1838, à Philippe-Alexandre-Marie-Ernest, duc de Wurtemberg, et mourut par suite de ses couches — pleurée de tous — à Pise, le 2 janvier 1839. « Fille d'un roi, la duchesse de Wurtemberg avait porté dans la culture des arts la supériorité d'esprit qui aurait assuré la gloire d'un artiste. Douée des plus nobles qualités, elle avait longtemps fait l'orgueil et la joie de sa famille.

[6] S. A. R. a des propriétés en Bavière, et, en commun avec son frère, en Courlande. Parmi les premières nous citons le charmant château de Fantaisie, près de Baireuth, qui offrit un séjour de délices à la princesse Marie d'Orléans.

Devenue populaire par le talent, elle était restée aimable par le cœur. Pieuse et résignée jusque dans la mort, elle a prouvé combien son âme était haute. Prodigue de consolations jusqu'au dernier soupir envers les êtres chéris qui assistaient à son agonie, elle a montré combien son cœur était resté tendre. »

3. Le duc *Ernest*-Alexandre-Constantin-Frédéric, né à Riga le 11 août 1807, général-major russe en retraite. S. A. R. habite Cobourg.

III. *Julienne*-Henriette-Ulrique, troisième enfant du prince héréditaire, depuis duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, née le 23 septembre 1781, avait quinze ans, lorsqu'en 1796, le 26 février, elle devint l'épouse du grand-duc *Constantin* Paulowitsch, né le 9 mai 1779, âgé alors par conséquent de 17 ans seulement.

La princesse de Cobourg-Saalfeld avait reçu, avant la célébration du mariage, l'instruction religieuse d'après les dogmes de l'Église grecque, dans le sein de laquelle elle entra, prenant le nom de Anne-Féodorowna. Nous nous abstenons de décrire tout ce que cette union avec le césarewitch de Russie eut d'amer pour la jeune princesse allemande, dont les mœurs simples et douces contrastaient si brusquement avec le caractère violent et emporté de Constantin.

Dès 1800, la princesse quitta la Russie pour revenir en Allemagne ; mais ce ne fut que 20 ans après que le divorce fut prononcé par l'empereur Alexandre. Après avoir séjourné quelque temps à Cobourg, elle

fixa sa résidence à Elfenau, château situé près de Berne, où, retirée du bruit des cours, elle mène une vie paisible, consacrée aux jouissances du repos et à cette bienfaisance secrète qui fait le charme des âmes nobles.

IV. Nous passons à la dernière des princesses de Cobourg-Saalfeld, Marie-Louise-*Victoire*, née le 17 août 1786.

Mariée le 21 décembre 1803, au prince Émich-Charles de Linange (Leiningen), elle perdit son époux le 4 juillet 1814, et administra la principauté [7] au nom de son fils mineur, le prince régnant actuel *Charles*, jusqu'en 1823, qu'il fut déclaré majeur.

Lorsque la mort de la princesse de Galles, épouse du prince Léopold de Cobourg, eut détruit les espérances que l'Angleterre avait fondées sur elle, on songea à plusieurs mariages pour les jeunes branches de la famille royale. C'est alors que le duc de Kent, nanti de lettres d'introduction de la part du prince Léopold, présenta ses hommages, au château d'Amorbach, à la princesse douairière de Leiningen.

Le mariage fut célébré à Cobourg le 29 mai 1818, suivant les rites luthériens, et deux mois plus tard, solennisé de nouveau à Kew, conformément au cérémonial de l'Église anglicane. Les deux époux retour-

[7] Le comté de Linange (Leiningen), relevant anciennement de l'empire, élevé en principauté en 1779 par Joseph II, est depuis l'établissement de la confédération germanique médiatisé sous la suzeraineté de Bade, de Bavière et de Hesse, et comprend sur une surface de 24 4/5 milles carrés 90,000 habitants. Résidence: Amorbach.

nèrent bientôt après sur le continent, pour y continuer le plan économique que le duc avait adopté. Ils s'établirent à Amorbach. Dès que la duchesse fut reconnue grosse, le couple royal désirant que le fruit de leur union vît le jour en Angleterre, se rendit immédiatement à Londres. Le 24 mai 1819 la duchesse accoucha au palais de Kensington d'une fille qui reçut les noms d'Alexandrine-Victoire [8]. Les médecins lui ayant prescrit d'habiter le climat plus doux du Devonshire, les deux époux s'établirent à Sidmouth, où le duc, qui jouissait à cette époque d'une grande popularité, fut saisi d'une fièvre produite par un rhume négligé et, après une courte maladie, mourut le 23 janvier 1820 [9], dans les bras de la duchesse qui avait montré à son auguste époux, pendant sa courte maladie, autant de zèle que d'affection.

Privée de son époux, la duchesse, seule et presque inconnue [10], se voua avec une sollicitude rare, même dans les cercles inférieurs, aux soins de l'éducation de sa fille, qui reçut l'instruction première de la bouche de sa mère. En 1825, le parlement alloua à l'unanimité une annuité de 6,000 liv. sterl. (150,000 fr.), pour l'éducation de l'héritière du trône et pour l'entretien de sa maison [11].

[8] Le prince régent d'Angleterre, en personne, et par procuration, l'empereur Alexandre et sa sœur, la reine Catherine de Wurtemberg, tinrent l'enfant sur les fonts du baptême qui eut lieu le 24 juin.

[9] Six jours avant son père, le roi Georges III.

[10] *Alone, friendless and unknown*, selon ses propres expressions.

[11] Jusqu'ici le prince Léopold avait été chargé de ces soins.—Une proposition analogue, faite en même temps au parlement en faveur du prince Georges de Cumberland, fut rejetée.

A cette occasion, les deux Chambres rendirent aux vertus domestiques de la duchesse, à la dignité qu'elle mit dans le maintien du rôle important qu'elle était appelée à jouer, un hommage entier et sincère.

Nous n'allons point répéter ce que de nombreux compilateurs anglais ont recueilli sur l'enfance et la jeunesse de la princesse Victoire; ce qui nous importe le plus, c'est de remarquer que S. A. R. la duchesse de Kent a poursuivi avec le même zèle et la même sévérité, la tâche que son époux lui avait laissée, et que c'est avec une satisfaction bien méritée qu'elle a pu voir son enfant monter sur le trône d'Angleterre, le 20 juin 1837, et être l'objet d'un hommage universel lors du pompeux couronnement du 28 juin 1838. Enfin, sa tendresse maternelle et son orgueil national durent également s'émouvoir, quand le 10 février 1840, la main d'un Cobourg, de son propre neveu, vint conduire à l'autel la jeune reine de la Grande-Bretagne, pour la protéger en l'aimant et pour assurer à sa famille la couronne des Brunswick.

Enfants de S. A. R. la duchesse de Kent :

I. Du premier lit :

1. *Charles*-Frédéric-Guillaume-Émich, prince régnant de Linange, né 12 septembre 1804, marié le 13 février 1829 à *Marie,* comtesse de Klebelsberg, née 1806. De ce mariage sont issus les princes *Ernest*-Léopold, né 9 novembre 1830, et Édouard-Frédéric-Maximilien-Joseph, né 5 janvier 1833.

2. Anne-*Féodorowna*-Augusta-Charlotte-Wilhelmine, née 7 décembre 1807, épouse depuis 1825, du

prince régnant de Hohenlohe-Langenbourg, dont elle a trois fils et trois filles.

II. Du second lit :

La reine *Victoria* [12].

[12] Voyez pour les enfants de S. M., p. 244 et s., et le tableau généalogique n° VI.

APPENDICES

ET

ADDITIONS.

I.

Lettres de Frédéric le Grand à la duchesse Louise-Dorothée de Saxe-Gotha [1].

A Leipzig, le 12 janvier 1764.

Madame,

La crainte que mes lettres ne fussent interceptées, m'a fait jusqu'ici supprimer mes sentiments, lorsque le frère du Mercure arrive à l'improviste, et me rend la lettre dont vous avez eu, madame, la bonté de le charger. Je vous rends grâce de la manière affectueuse dont vous daignez faire des vœux pour le bien des conjonctures et pour ce qui me regarde. Je vous assure, madame, que sans vous le dire à vous-même, je vous ai souhaité et vous souhaite tous les jours de ma vie tout le bonheur que mérite votre vertu distinguée et vos grandes qualités ; ce sont des sentiments qui me resteront

[1] Voy. p. 206 et s., note 11. J'ai cru devoir abandonner l'orthographe presqu'inintelligible de l'original et de la copie de M. Stanford, et faciliter, par quelques notes, l'intelligence du texte.

Les lettres ont été placées dans l'ordre chronologique, tel qu'il m'a paru résulter de leur contenu.

pour la vie, parce qu'il m'est impossible d'estimer les personnes ou de donner mon cœur à demi; vous pouvez juger, par conséquent, que j'aurais tout fait de moi-même pour contribuer à ce qui vous peut être utile et agréable, mais comme cette matière me paraît trop délicate pour être confiée au papier, j'en charge votre émissaire qui sous votre bon plaisir pourra vous rapporter verbalement ce qui concerne cet article. Je suis ici depuis quatre semaines dans le pays latin, j'ai pour m'amuser passé en revue tous les professeurs de cette université : j'en ai trouvé trois ou quatre remplis de mérite et de belles connaissances, entr'autres un professeur Grec, qui m'a semblé avoir plus de jugement et de goût qu'il n'est commun d'en rencontrer dans les savants de notre nation ; mais dans la foule j'en ai déterré un qui n'aurait pas échappé à Molière, s'il avait vécu de son temps; cet homme admirable m'a dit avec une gravité magistrale, qu'il avait accouché de 60 volumes in-folio, et qu'il en avait publié deux tous les trois mois. Je lui dis : « Mais, monsieur, vous possédez donc la science universelle. Oh ! si fait, » repartit-il. « Mais, monsieur, tous les trois mois deux, comment donc avez-vous pu les composer ? » « Cela partait de là, » me dit-il, mettant le doigt sur son front. Un de ses confrères charitables ajouta : « et du Dictionnaire de Bayle, de Moréri, de Chambers, et de tous les dictionnaires connus que monsieur a fondus ensemble. » « Oui je les ai refondus ensemble, dit le savant, mais je les ai rendus excellents, car je les ai corrigés tous. » Puisse le ciel, madame, vous et moi nous préserver cette année et toutes les autres de notre vie, d'auteurs qui sont pères de 60 volumes in-folio. J'en ai jusqu'à ce moment l'imagination si frappée que je tremble à l'aspect d'un livre, à moins que ce ne soit un in-douze. Je vous demande votre indulgence ordinaire en faveur des balivernes que je vous mande; j'ai cru que dans le temps qui court, c'étaient les seules nouvelles qu'on pouvait mander et recevoir sans causer des sensations désagréables; daignez me passer l'histoire des professeurs en faveur du sincère attachement avec lequel je suis à jamais,

Madame,

Votre fidèle cousin, ami et serviteur,

FÉDÉRIC [2].

[2] Le roi de Prusse signait toujours FÉDÉRIC, et non pas FRÉDÉRIC.

Berlin, le 8 avril 1764.

Madame ma cousine,

J'ai reçu, ma chère duchesse, votre lettre à mon retour de Silésie, et j'ai ressenti en la lisant le plaisir que tout me fait ce qui vient de votre part; vous m'envoyez en même temps une lettre sur laquelle vous me demandez mon sentiment. Je suis assez embarrassé, que dire sur le sujet; si vous avez déjà pris un parti, madame, c'est à moi de me taire, sinon, je vois ce qu'il y a pour et contre le mariage dont il est question; le *pour* est l'intérêt d'établir la princesse votre fille[3]; mais de l'établir loin de vous, de la marier à un homme que vous ne connaissez point, et où vous ne la reverrez jamais. Le *contre* consiste à faire changer de religion à une princesse, petite-fille d'Ernest le Pieux, et d'une maison que les protestants ont toujours regardée comme une des colonnes de leur parti, sans compter l'espèce de mépris que s'attirent ceux qui font une pareille démarche. Henri IV a dit que Paris valait bien une messe, je ne crois pas que la place de duchesse d'Orléans vaille autant. Voilà, madame, tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet, c'est à vous à prendre le parti que vous jugerez le plus convenable; je souhaite qu'il soit heureux, et quelque résolution que vous preniez, elle tourne à votre avantage. Voilà la première fois de ma vie que j'ai été consulté sur des cas de conscience; je m'en ferai vanité, et j'espère de passer avec le temps pour grand théologien, mais j'ai encore un espace immense à franchir avant que d'y arriver. Voilà un empereur que les corps *evangelliques* et catholiques viennent de faire à Francfort; on a fait jurer une capitulation au nouveau roi des Romains, qu'il violera à la première occasion, et l'on criera alors, on parlera de la bulle d'or, et la cour de Vienne s'en moquera. Tout cela fait pitié et me met quelquefois en colère contre le flegme germanique; mais je m'égare encore à vous faire des contes borgnes, ma chère duchesse, au lieu de vous parler de ce qui m'intéresse le plus, qui est de vous assurer de l'estime et de la considération avec lesquelles je suis,

Madame ma cousine,

Votre fidèle cousin et serviteur,

FÉDÉRIC.

[3] S'agit-il ici du mariage d'une princesse de Gotha avec Louis-Philippe, duc d'Orléans (né 1725, veuf depuis 1759 jusqu'en 1773, où il épousa Mme de Mon-

Le 26 avril 1764.

Madame ma cousine,

Je m'étais presque attendu, ma chère duchesse, au parti que vous avez pris touchant le parti qu'on vous avait proposé pour la princesse votre fille. J'ai d'abord compris que vous ne voudriez pas un coup d'éclat comme l'aurait été un changement de religion, de mentir la conduite de toute votre famille en attachant une flétrissure à la personne qui serait obligée de faire le saut périlleux. A envisager les religions philosophiquement, elles sont bien à peu près égales, cependant celle dont le culte est le moins chargé de superstitions, doit, selon mon avis, être préférée aux autres; c'est sans contredit la protestante, qui outre cet avantage a encore celui de ne point être persécutrice. Voilà les deux points pour lesquels, madame, je me déclarerai constamment pour la foi de nos pères; j'avoue que si j'avais vécu du temps de Martin Luther, que j'aurais fort appuyé pour qu'il poussât jusqu'au socinianisme, qui n'est proprement que la religion d'un seul Dieu; mais ce moine et ses confrères, en arrachant la moitié du voile, se sont arrêtés en si beau chemin, et ont laissé encore bien des obscurités à éclaircir, mais la vérité paraît peu faite pour l'homme, l'erreur est son partage, pourvu encore qu'en s'engageant dans un labyrinthe de pure métaphysique on ne devienne pas ennemi, que l'on soit humain, doux, compatissant, et que l'on ne s'acharne pas d'une haine théologale contre ceux qui pensent autrement que nous, on peut passer le reste, et supporter les opinions diverses du genre humain comme on souffre la diversité de leurs habillements et des coutumes qu'une longue habitude a rendues nationales. Tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire, madame, ne paraîtrait pas orthodoxe au consistoire de M. Cyprianus; je ne saurais que faire, j'aime mieux être orthodoxe vis-à-vis de la raison universelle qui a été donnée à l'homme pour le conduire, que vis-à-vis une assemblée de docteurs, qui augmente (selon Esdras, Mathieu, Jean, Paul et tous ces apôtres) la superstition, qui a aveuglé et abruti le monde. Pour Leurs Majestés Impériales et Romaines, je vous les garantis, madame, empêtrées dans le bourbier de la superstition jusqu'au col. Voilà cette nouvelle maison d'Autriche qui prend de nouvelles racines sur le trône des empereurs et qui un jour fera repentir ses adhérents de l'élévation où ils

tesson), ou avec son fils, le fameux Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, et père du roi des Français, né 1747, qui épousa en 1769 la princesse de Bourbon-Penthièvre?

l'ont portée ; mais les erreurs politiques sont souvent aussi difficiles à guérir que les erreurs spéculatives ; pour moi, qui me sais vieux, je vois tous ces événements avec assez d'indifférence ; je ne serai pas le témoin des conséquences qui les entraîneront, et mes yeux en mourant auront la consolation de voir ma patrie libre. Je vous fais mille excuses, ma chère duchesse, de tout ce bavardage que vous recevrez de moi ; j'ai le malheur de m'égarer en vous écrivant, je me crois assez heureux pour converser avec vous, et je m'élance au delà des bornes de la modération. Vous direz, en recevant celle-ci : quel impitoyable raisonneur ! Oh ! que je me garderai bien de lui écrire, pour ne point m'attirer des épîtres qui m'ennuient et qui ne finissent point, et je l'aurais bien mérité, si je n'attendais pas mon pardon de votre extrême indulgence, à laquelle je n'ai lieu de prétendre qu'en faveur des sentiments de haute estime et de considération avec lesquels je suis,

Ma chère duchesse,
De Votre Altesse,
Le fidèle cousin et serviteur,

FÉDÉRIC.

Le 15 mai 1764.

Madame ma cousine,

Plein de l'agréable souvenir du séjour que j'ai fait à Gotha, surtout de la chère duchesse que j'ai eu le bonheur d'y voir, il m'est passé tout plein d'idées par l'esprit dans des moments heureux, sur quelque alliance de famille qui resserrât entre nous, par les liens du sang, ceux de l'amitié. Je ne vous ferai point, madame, un long préambule ; je vous dirai tout naturellement ce qui m'est passé par la tête, et vous aurez la bonté de me répondre tout uniment de même, parce que des idées ne sont que des idées, et que je puis me tromper sur ce qui vous convient ou ne vous accommode pas. J'ai réfléchi que l'aîné des princes vos fils [4] était dans un âge où vous devez penser à le marier ; j'ai repassé dans mon esprit les princesses qui étaient à peu près de son âge, et il m'a paru que ma nièce la princesse Auguste de

[4] Ernest-Louis, né 1745. Le projet du roi de Prusse ne fut point exécuté, car ce prince épousa cinq ans après la date de cette lettre, une princesse de Meiningen.

Brunswick pourrait lui convenir; je n'en ai parlé à personne, et si cela se pouvait, ma plume, madame, ne vous le dirait qu'à l'oreille; peut-être avez-vous d'autres vues, peut-être avez-vous pris des engagements ailleurs que j'ignore, au moins ne me sachez pas mauvais gré de ma franchise, et si vous la taxez d'indiscrétion, ce sera la première et la dernière dont je serai coupable envers vous. Je crois entendre madame de Buchwald qui dit : « Le roi de Prusse radotte, il se fait maquereau sur ses vieux jours ; » elle a raison, nous ne faisons ici que noces et baptêmes; mais, madame de Buchwald, souvenez-vous au moins qu'ayant été malheureusement souvent témoin de la boucherie de l'espèce humaine, je suis plus obligé qu'un autre à contribuer à la repopulation. J'espère, ma chère duchesse, que vous prendrez ceci en bonne part, que vous ne vous fâcherez point contre votre ancien adorateur, qui ne cesse de l'être , et que vous voudrez bien croire que tout ce que je vous écris, part d'un cœur pénétré de la plus grande estime pour votre personne; c'est avec ces sentiments que je suis,

Madame ma cousine,

De votre Altesse,

Le bon et fidèle cousin,

Fédéric.

Le 18 mai 1764.

Madame ma cousine,

Je suis bien heureux d'avoir fait une confession à une théologienne aussi indulgente que vous l'êtes, ma chère duchesse. Défunt Cyprianus, de célèbre mémoire, m'est dévoué à l'anathème, et peut-être il aurait rompu tout commerce avec moi comme avec un impie, pour avoir censuré son grand docteur de la réforme, le saint Luther, sur ce qu'il n'a pas poussé un peu plus loin la pointe; plus que l'on vit dans ce monde, plus on s'aperçoit que la vérité est peu faite pour devenir le partage des hommes; les voiles de la nature, les bornes étroites de notre esprit, l'amour du merveilleux dont chaque homme a sa petite portion, l'intérêt et l'imposture qui se servent des erreurs les plus absurdes pour s'accréditer, elles, enfin tout nous avertit que nous vivons dans le règne des illusions, et que hors quelques vérités géométriques démontrées, il ne nous est pas donné d'atteindre à la

vérité; il semble à tout prendre, que nous sommes plutôt placés dans ce monde pour en jouir que pour le connaître, et quand notre curiosité rend notre raison assez téméraire pour la pousser dans les ténèbres de la métaphysique, nous nous égarons dans cette région obscure, faute de bâton pour nous appuyer et de flambeau pour nous éclairer. Toutes ces considérations, madame, sont assez humiliantes pour l'amour-propre; cependant ce serait peu, si l'on s'en tenait là, et si elles ne nous inspiraient pas des sentiments de tolérance pour les autres aveugles qui s'égarent par des routes différentes, que celles où le hasard nous a conduits. Qui cherche la vérité de bonne foi, aura de la *souffrance* pour ses frères; il n'y a que l'orgueil de l'esprit de parti et l'intérêt personnel, couverts par celui de la cause de Dieu, qui arme les persécuteurs du glaive mis sur l'autel. Voilà pourquoi je me défie de ce zèle enflammé des dévots, et j'aurais envie de leur dire, tu te fâches, tu dis des injures à ton prochain, tu as donc tort : mais, madame, nous ne les corrigerons pas, les hommes resteront tels qu'ils ont été toujours. La cour de Vienne sera toujours ambitieuse, le Saint-Office persécuteur, Sa Majesté très-chrétienne paillarde, les évêques d'Allemagne des *ferognes* (?) et moi votre plus zélé adorateur. Quand même les autres changeront de passion, la mienne sera toujours, ma chère duchesse, de vous témoigner en toute occasion les sentiments de l'estime, de l'admiration et de la haute considération avec lesquelles je suis,

Madame ma cousine,

De votre Altesse,

Le fidèle cousin et serviteur,

FÉDÉRIC.

Sansouci, le 11 juin 1764.

Madame ma cousine,

Un accès de goutte à la main gauche a pensé m'empêcher, madame, de vous répondre; cependant vous faites des miracles, ma chère duchesse, vous guérissez les estropiés, et vous donnez aux manchots la faculté d'écrire. En vérité, si j'étais catholique, je prouverais si bien ce miracle, que la sainte Vierge de Chansonvieu deviendrait jalouse du bruit de vos mer-

veilles; mais nous autres Calvinistes nous y allons si uniment, que nous ne recevons pas seulement les choses extraordinaires, qui frappent nos sens, en étonnant nos oreilles; cependant, madame, après l'épreuve que je viens d'en faire, vous me permettrez de vous invoquer toutes les fois que la goutte m'assaillira, je dirai, duchesse secourable, princesse surnaturellement douée des faveurs du ciel, guérissez-moi; cette oraison ne se fera pas en vain, et après ce que je viens d'éprouver, ce n'est pas à moi de manquer de foi. La commission que vous me donnez, ma chère duchesse, de mettre à la raison la cour impériale, exigerait bien un autre miracle; nous nous sommes battus durant sept ans entiers à outrance, sans rien avancer par là; mais si vous vouliez user de ce pouvoir que vous avez exercé si efficacement sur ma main, je ne doute pas que vous ne parveniez à resserrer l'ambition des tyrans germaniques dans une sphère plus étroite; nous sommes à présent joliment ensemble en apparence, mais le diable ne perd rien, et je ne voudrais pas qu'une occasion favorable se présentât à nos ennemis, car sûrement ils ne la négligeraient pas; il y a un reste de levain dans les cœurs, qui servira, quand il aura fermenté, d'aliment à une nouvelle guerre. Pour moi, je ne doute pas de la voir; mes yeux seront probablement fermés à la lumière lorsque le cas en existera; mais cela ne manquera d'arriver. Cependant jouissez en attendant des douceurs de la vie, ma chère duchesse, et traitez l'avenir avec la même indifférence que le passé qui a précédé le temps de votre naissance. Notre vie est trop courte pour que les soins de l'avenir nous fassent perdre la jouissance du moment présent; puissiez-vous en profiter de longues années, comblée de toutes les prospérités que vous méritez à si justes titres. Personne ne vous le souhaite plus sincèrement que je le fais. Agréez-en les protestations avec celles de haute estime et de la sincère amitié avec lesquelles je suis,

Madame ma cousine,
De votre Altesse,
Le fidèle cousin et serviteur,
Fédéric.

A Sansouci, le 9 octobre 1764.

Madame ma cousine,

Je vous rends grâce, ma chère duchesse, de la galanterie que vous me faites de m'envoyer le prince votre fils; il a été reçu ici non en étranger,

mais comme le fils de ma respectable amie. J'ai été charmé de recevoir quelqu'un qui vous touche d'aussi près, après ma longue absence, et je vous assure, ma chère duchesse, que tout le monde a loué votre œuvre, et surtout la bonne éducation que vous lui avez donnée. Nous n'avons pas quitté Gotha dans nos entretiens, mais comme il n'y a aucune joie sans quelque mélange d'amertume, le prince Auguste m'a affligé en m'apprenant la fluxion dont vous êtes incommodée. Pourquoi faut-il, ma chère duchesse, que vous souffriez des infirmités de l'humanité, vous qui êtes si fort au-dessus du reste des humains? et pourquoi la nature ne respecte-t-elle pas un corps dont l'âme fait les délices de tout être qui pense, et dont la bonté rend tout un duché heureux? Voilà des réflexions qui me conduiraient trop loin, si je m'y abandonnais. Votre digne ami perd sa fille, et vous êtes affligée des yeux; pour qui donc sont les récompenses, si vous souffrez des peines, comment se fait-il que si souvent on voit dans le monde le crime triompher et la vertu malheureuse? Ah! ma chère duchesse, cette machine sur laquelle le hasard nous a placés, m'a bien la mine d'aller comme elle peut, sans que personne ne s'en embarrasse, mais pour Dieu, n'en parlez pas à M. Cyprianus, ou je suis perdu à tout jamais. Le prince votre fils vous dira qu'il m'a trouvé ici en retraite; je fais un extrait de tous les articles philosophiques de Bayle, dont on fera une édition in-octavo, d'environ 5 ou 6 volumes; elle sera achevée le printemps prochain, et si vous me le permettez, je vous offrirai un exemplaire. Voilà mes amusements sur mes vieux jours; mais je vous conte des fagots, et j'abuse peut-être d'un temps précieux que vous employez et mieux et plus utilement. N'oubliez pas, ma chère duchesse, les amis absents; je prierai le prince Auguste de vous faire quelquefois ressouvenir de moi, car rien ne me serait plus insupportable que d'être effacé de votre souvenir; si l'admiration, si l'amitié, si la plus haute estime pour votre personne montrent que vous daignez penser à ceux qui vous honorent et vénèrent, personne n'a plus de prétentions, ni de droits à votre souvenir que moi,

Madame ma cousine,

De votre Altesse

Le fidèle cousin et serviteur,

FÉDÉRIC.

A Potsdam, le 31 octobre 1764.

Madame ma cousine,

Je suis bien aise que le prince Auguste vous ait rendu compte, ma chère duchesse, des sentiments distingués que je conserverai pour vous toute ma vie gravés dans mon cœur; mais quoi qu'il vous en ait dit, ne pensez pas que cette matière puisse s'épuiser si vite ni qu'une conversation du prince ait pu vous mettre au fait de tout ce que vous inspirez à ceux qui, comme moi, ont le bonheur de vous connaître. Si j'ai fait une petite sortie sur la Providence, c'est, ma chère duchesse, qu'il n'est en vérité pas bien que vous souffriez; considérez la brièveté de la vie des hommes; considérez combien ils sont exposés aux traits du mal physique et aux corruptions du mal moral. Le mal est dans le monde, on ne saurait le nier; question est de savoir qui l'y a mis; pour moi je l'ignore profondément, et je féliciterai très-sincèrement le docteur en théologie qui m'en découvrira la cause; mais s'il me parle de sa pomme, je le renvoie aux métamorphoses d'Ovide, à Peau-d'Ane, à Barbebleu; et voilà cependant comme on nous traite, et l'on explique des énigmes par des fables; mais tout cela ne vous touche point, le monde en va de même, que l'on connaisse ou qu'on ignore les ressorts qui le font aller, pourvu que la vertu soit épargnée; que vous ne souffriez pas, ma chère duchesse, me voilà content, car personne ne prend plus de part à votre conservation que,

Madame ma cousine,

De Votre Altesse

Le fidèle cousin, ami et serviteur,

Féderic.

II.

Lettres de Voltaire à la même.

A Berlin, ce 23 mai 1751.

Madame,

Votre Altesse Sérénissime daignera-t-elle accepter le tribut qu'un homme qui lui est peut-être inconnu, ose mettre à ses pieds. Monseigneur le prince votre fils, à qui j'ai quelquefois fait ma cour à Paris, me servira de protecteur auprès de Votre Altesse Sérénissime. J'avais la plus forte passion de me présenter dans votre cour en allant à Berlin, et d'admirer de près les vertus d'une mère si respectable, je ne me console point de n'avoir pu jouir de cet honneur, et de celui d'approcher encore de monseigneur le prince de Gotha, que j'ai vu donner à Paris de si grandes espérances.

Je ne prendrais pas la liberté de présenter à Votre Altesse Sérénissime ce recueil qu'on a fait à Dresde de mes ouvrages, si cet exemplaire n'était, par sa singularité, digne de tenir une place dans une bibliothèque. Il y a plus de deux cents pages corrigées par ma main, ou réimprimées. Il n'y a que trois exemplaires au monde de cette espèce. J'ai cru remplir mon

devoir en envoyant un de ces exemplaires à madame la princesse royale de Pologne, et en mettant l'autre à vos pieds. J'ose me flatter, madame, de votre indulgence et de votre bonté.

Je suis avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Altesse Sérénissime,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

de Voltaire,

chambellan du roi de Prusse.

A Vabern, près de Cassel, le 28 mai.

Je suis comme tous vos sujets,
Je vous respecte et vous adore.
O destin, ô Dieux, que j'implore,
Quels seront pour moi désormais
Les jours que vous ferez éclore.
Dieux ! le plus cher de mes projets
Est de pouvoir lui dire encore,
Je suis comme tous vos sujets,
Je vous respecte et vous adore.

Madame,

Ma figure souffrante et ambulante est à Vabern, près de Cassel, chez monseigneur le landgrave, et mon âme est à Gotha; elle est à vos pieds; elle y sera tant que je respirerai. J'ai bien peur que Vos Altesses Sérénissimes ne m'ayiez rendu malheureux pour le reste de ma vie; je leur pardonne de tout mon cœur. Ce n'est pas mauvaise intention de leur part; mais en vérité elles devaient songer, en me comblant de tant de bontés, en me faisant mener une vie si délicieuse, qu'elles me préparaient d'éternels regrets.

Où pourrais-je vivre dorénavant, madame, après avoir passé un mois entier à vos pieds; croyez-vous qu'en quittant votre palais, le séjour de Plombières me sera bien agréable? Ce serait des eaux de Léthé qu'il me faudrait. Je prévois, madame, que je n'aurai autre chose à faire, qu'à

revenir faire ma cour à Vos Altesses Sérénissimes. J'ai été dans le temple des grâces, de la raison, de l'esprit, de la bienfaisance et de la paix; je retournerai dans ce temple; il n'y aura pas moyen d'aller vivre avec des profanes. Je me mets aux pieds de monseigneur le duc, et de toute votre auguste famille. Quand pourrai-je revoir ce que j'ai vu, et entendre encore ce que j'ai entendu? Je pars pour Plombières cependant, madame : j'obéis aux deux plus terribles médecins que je connaisse, et j'aurai l'honneur de renouveler à Vos Altesses Sérénissimes les témoignages d'un respect, d'un attachement et d'une reconnaissance qui ne finiront qu'avec la vie de V. à qui le papier manque.

A Colmar, le 12 janvier 1754.

Grand Dieu, qui rarement fais naître parmi nous
De grâces, de vertus un heureux assemblage;
Quand ce chef-d'œuvre est fait, sois un peu plus jaloux
De conserver un tel ouvrage.

Fais naître en sa faveur un éternel printemps,
Étends tout au plus loin ses belles destinées,
Et raccourcis les jours des sots et des méchants,
Pour ajouter à ses années.

Madame,

C'est ce que je prenais la liberté de dire à Dieu quand j'ai appris que Votre Altesse Sérénissime était dangereusement malade. J'étais aussi inquiet que la grande maîtresse des cœurs, mais je n'étais pas si agissant, car il y a deux mois que je ne peux sortir de ma chambre. Je suis donc votre aumônier, madame! et Votre Altesse Sérénissime se fait lire mes œuvres théologiques, quand elle veut s'édifier. Que n'étais-je là pour lui lire Jeanne pendant sa convalescence! il me semble que j'aurais encore eu la force d'en faire deux ou trois chants pour l'amuser, mais loin d'elle je n'ai pas le courage d'être gai; de plus une cinquantaine d'empereurs, dont j'ai écourté les faits et gestes, est une occupation directement contraire à la joie[5]. J'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Sérénissime une douzaine d'exemplaires du premier tome par la voie qu'elle a eu la bonté de me

[5] Voltaire fait allusion à ses *Annales de l'Empire,* composées sur les ordres de la duchesse de Saxe-Gotha.

faire indiquer. Je crois qu'ils arriveront peu de temps après ma lettre. Je n'ai pu en faire relier que deux, le temps pressait. Qu'elle pardonne à l'impatience de mettre à ses pieds mon hommage; elle distribuera à qui elle voudra ces feuilles, marques de ma respectueuse reconnaissance, et de mon envie de lui plaire. Reprenez, madame, cette santé brillante que je vous ai vue. Ces beaux jours, tout ce qui vous environne, dépendent de vous, vivez heureuse au milieu d'une famille qui vous adore, et d'une cour qui vous bénit. Je me mets aux pieds de monseigneur et de toute votre auguste famille avec le plus profond respect, et le plus sincère attachement.

Comme j'allais fermer ma lettre je recevais celle dont Votre Altesse Sérénissime m'honore, en date du 5 janvier. Madame, la forêt de Thuringe est bien plus belle que les rochers de la route d'Egra; mais il n'y a plus pour moi de verdure ; je ne vois que la chute des feuilles, et dans l'état où je suis, il n'y a plus pour moi de mois de mai tel que j'ai eu le bonheur d'en passer un chez la descendante d'Hercule. Je prendrai la liberté de lui léguer Jeanne par mon testament. Je me flatte qu'elle daignera sourire quelquefois avec la grande maîtresse des cœurs en lisant ce livre de morale, et qu'elle se souviendra avec bonté de l'auteur, qui vivra et mourra en regrettant plus la Thuringe qu'aucun pays de l'univers. Je renouvelle encore mon profond respect.

Il faut que je lui conte qu'un vieux baron de Lorraine, dévot comme un sot, s'est avisé de m'écrire, toutes les postes, pour me convertir. Je lui ai fait répondre que j'étais mort. Il prie Dieu à présent pour le repos de mon âme; je ris cependant, madame, et je compte envoyer à vos pieds dans deux mois le second tome, qui vous appartient, et qui est un peu moins ennuyeux que le premier. Je ne suis à Colmar que pour cette besogne.

A Colmar, le 27 février 1754.

Madame,

Je ne suis qu'un vieux étourdi, je me suis trop fié à ma mémoire, et dans cette vie il faut ne se fier qu'à Votre Altesse Sérénissime.

Lothaire le Saxon en vingt cinq couronné, voilà ce qu'il fallait mettre conformément au corps de l'ouvrage. Ce sera la matière d'un petit erratum. Je compte incessamment avoir l'honneur de vous envoyer le second tome.

Dieu me garde de traiter l'histoire de Charles[6], et de marcher sur ses cendres qui sont encore remplies de charbons ardents; j'en ai fait une histoire particulière sur les lettres originales de tous les ministres; mais cela n'est destiné qu'à l'arrière-cabinet de Votre Altesse Sérénissime. Sa dernière lettre pénètre mon cœur et le déchire. Sera-t-il possible que ma mauvaise santé me porte ailleurs, quand toute mon âme est dans le château d'Ernest le Pieux? Mon corps est encore entre les mains de la nature, et un peu dans celles du gouvernement de France; mais mon cœur n'appartient qu'à Gotha. Que j'ai mal fait, madame, de quitter cet asile de la vertu, de la générosité, de l'esprit, de la paix, des agréments! Figurez-vous, madame, qu'un gros jésuite qui gouverne despotiquement le Palatinat, me reproche les vérités que la loi de l'histoire m'a forcé de dire sur les papes. Un autre jésuite qui gouverne le diocèse de Porentruit où je suis, me poursuit pour la même cause. Ah! madame, que Frédéric de Saxe, votre ancêtre, avait raison de combattre pour exterminer cette engeance! Les prêtres catholiques sont nés persécuteurs, comme les tigres sont nés avec des griffes. Le clergé était institué pour prier Dieu, et non pour être un tyran. Il est vrai que la religion catholique a fait plus de mal à votre maison, qu'à moi, et que j'aurais tort de me plaindre. Je ne me plains que de ma destinée qui m'empêche de venir moi-même mettre à vos pieds le second tome de ces annales.

J'espère encore quelque chose du printemps, à moins que quelque descendant de Sergius III et de Marosie ne vienne m'excommunier et me poignarder; mais le portrait de Votre Altesse Sérénissime les fera fuir comme chez nous l'eau bénite chasse les diables. J'ai ici l'honneur de lui mander, que j'avais retrouvé une copie de cet essai sur l'Histoire universelle; à quoi bon toutes ces histoires tristes! J'aime mieux celle de Jeanne; mais je suis honteux de parler de Jeanne avec mes cheveux gris. Je ne connais plus qu'un sentiment, celui du plus profond respect, de l'attachement, de la tendre reconnaissance qui me mettent aux pieds de Votre Altesse Sérénissime, etc.

V.

A Colmar, le 13 mars 1754.

Madame,

Pardonnez à un pauvre malade languissant, s'il n'a pas l'honneur d'écrire de sa main à Votre Altesse Sérénissime. J'ai bien peur qu'elle-même ne

[6] Charles VI, empereur d'Allemagne, mort 1740.

soit malade, et que les vents du nord et les neiges ne respectent pas la Thuringe. Dieu fait bien ce qu'il fait; mais j'oserais prendre la liberté de lui demander un peu plus de soleil. Je compte, madame, mettre ces jours-ci aux pieds de Votre Altesse Sérénissime le second tome de l'ouvrage qui est sous votre protection. Je prends auparavant la liberté et je m'acquitte du devoir de lui envoyer et de lui soumettre ce dernier hommage par lequel je finis le livre.

Les libraires se hâtent déjà de réimprimer le premier volume. On en annonce trois éditions dans les gazettes. C'est votre nom, madame, qui attire cet empressement du public. Il est vrai que cet empressement fait un grand tort à mon libraire, dont on contrefait l'édition; mais si l'ouvrage plaît, s'il ne paraît pas indigne de la protectrice à laquelle il est dédié, je me consolerai bien aisément. L'état où je suis, madame, ne me permet guère de lui écrire plus au long. J'aurais fini du moins ma carrière heureusement, puisque mon dernier ouvrage lui aura été consacré.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable,

Madame,

De Votre Altesse Sérénissime,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Colmar, le 12 avril 1754.

Madame,

Quelque répugnance que j'eusse à repasser par Francfort, j'y volerais pour me rendre chez la descendante d'Hercule. Des obstacles, madame! il n'y en a point, lorsque vous commandez; il n'y a que la maladie qui soit plus forte que les ordres et la bonté de Votre Altesse Sérénissime. Quand je songe à l'état où je suis, je me trouve bien indigne d'approcher de votre autel. Je suis comme les lépreux qui n'osaient entrer dans le temple. Que feriez-vous, madame, d'un homme condamné par la nature à souffrir presque toujours? ma lampe ardente est dans un vase fêlé et cassé; elle

brûle en votre honneur ; mais le vase est en pièces. Pourquoi le cœur ne peut-il pas donner des forces et des ailes? La belle figure que je ferais, Madame, dans votre charmante cour, je ressemblerais à l'automate qu'on montre actuellement dans Paris ; il prononce mal les lettres de l'alphabet ; il articule quelques mots. C'est beaucoup pour une figure de cuir ; mais ce n'est pas assez pour un être pensant, qui est pénétré jusqu'au fond du cœur de tout le mérite, et de tous les charmes de votre être.

Je serais dans votre cour comme Tantale ; j'aurais faim et soif de vous entendre, madame, et il faudrait rester dans ma chambre. Madame de Buchwald n'a point de santé, me dira-t-on. Ah ! madame, c'est un Samson en comparaison de moi. Il est vrai qu'elle vise à être aveugle comme Samson ; mais en a-t-elle moins d'imagination et de grâces? Sa conversation n'est-elle pas digne de la vôtre? n'est-elle pas toujours vive, toujours agissante? mais moi chétif, si je venais faire ma cour à Votre Altesse Sérénissime, je serais obligé de vous présenter ma capitulation, et les articles seraient : 1° que je me tiendrais convaincu de mon indignité et que très-rarement j'aurais l'honneur de me crever à votre table et d'en sortir avec une indigestion ; 2° qu'en qualité de pédant je coucherais dans l'antichambre de la bibliothèque, et non dans une chambre dorée ; 3° qu'il me serait permis d'avoir un habit fourré au mois de juillet, attendu votre belle exposition au nord, et votre forêt de Thuringe ; 4° que je donnerais la préférence à votre médecin et à votre apothicaire sur toutes les belles dames de votre cour, nouvelles mariées et autres ; 5° que, si dans des moments d'humeur pardonnables à un malade, je m'avisais de faire quelques nouveaux chants à Jeanne, il me serait permis d'y peindre la cour de Gotha, afin qu'il y eût du moins dans cet ouvrage un contraste des vertus les plus charmantes avec toutes les folies du poème, et que vous ne vous fâcheriez point contre moi d'avoir fourré là une nouvelle Dorothée ; enfin, que Votre Altesse Sérénissime convienne que je serais insupportable. N'importe, je brûle d'être dans votre cour ; de venir me mettre à vos pieds pour quelques mois. Gotha est mon château en Espagne ; je serais trop heureux ; c'est un beau songe. Une vérité bien réelle, c'est mon profond respect, mon attachement, ma reconnaissance pour Votre Altesse Sérénissime, etc.

V.

Loin de vous et de votre image,
Je suis sur le sombre rivage ;
Car Plombière est en vérité
De Proserpine l'apanage.
Mais les eaux de ce lieu sauvage,
Ne sont pas celles du Léthé.

Je n'y bois point l'oubli du serment qui m'engage
Je m'occupe toujours de ce charmant visage,
Que dès longtemps j'ai projeté.
Je veux vous porter mon hommage,
Je n'attends rien des eaux et de leur triste usage
C'est le plaisir qui donne la santé.

Madame,

Je m'en retourne en Alsace où je trouverai du moins le portrait dont vous m'avez honoré. Votre Altesse Sérénissime est, je crois, à présent dans son royaume d'Altenbourg. Je me flatte que la grande maîtresse des cœurs a eu assez de santé pour la suivre. C'est cette santé qui est le point capital; il en faut assurément pour voyager. On me mande de Berlin qu'il court une pièce de vers, intitulée *Épitre à moi-même*. Elle est, dit-on, très-indécente, surtout dans les circonstances présentes, et on a la cruauté de me l'attribuer. Ce sont des tours qu'on me jouera souvent; mais ma conduite dément assez ces impostures, et le roi de Prusse me rendra toujours, à ce que j'espère, la justice qu'il m'a déjà rendue envers ces ridicules calomnies. Le fils du maréchal de Bellisle a été fort fêté à Berlin, et y a très-bien réussi. Il ressemblera en tout à son père. Je m'imagine qu'il a été à la cour de Votre Altesse Sérénissime, et qu'il y passera en revenant de Berlin. Ce n'est pas assez de faire des revues, et de voir des bataillons et des escadrons; cela n'est bon qu'en temps de guerre, et les vertus et les grâces sont de tous les temps. Je vais quitter Plombières; cette nièce [7], qui me fit partir de Gotha, et qui fit ce malheureux voyage de Francfort [8], vient encore avec moi tâter de l'Allemagne; mais c'est de l'Allemagne française. Elle m'a accompagné aux eaux; elle m'accompagne à Colmar. Plût à Dieu qu'elle eût la même passion que moi pour la Thuringe, et qu'elle pût passer quelques jours dans une maisonnette aux pieds du château d'Ernest! Votre Altesse

[7] Mme Denis.
[8] Voy. *Mémoires de Voltaire.*

sait que j'ai fait mes prières au destin qui règle toutes choses dans ce monde. La nature ne m'a pas tué à Plombières; le destin m'empêcherait-il d'aller à Gotha? et puisque mon cœur y est, pourquoi ma triste figure n'y serait-elle pas?

Je ne sais nulle nouvelle digne d'être mandée. L'insipidité s'est emparée de l'Europe. Je ne connais de vif, que les sentiments qui m'attachent avec le plus profond respect, et la plus tendre reconnaissance à ce qu'il y a de plus estimable au monde, etc.

V.

Aux Délices, le 22 octobre (1757).

Madame,

Il ne reste à moi, pauvre perclus, que la liberté de la main droite pour remercier Votre Altesse Sérénissime. Je connais tous les manifestes du roi de Prusse : le meilleur, à ce qu'on dit, est une bataille gagnée au commencement du mois, vers les frontières de la Bohême. Voilà déjà environ vingt mille hommes morts pour cette querelle, dans laquelle aucun d'eux n'avait la moindre part. C'est encore un des agréments du meilleur des mondes possibles. Quelles misères! et quelles horreurs! La meilleure de toutes les demeures possibles est certainement celle de Gotha, et je sais bien quelle est la meilleure des princesses possibles.

Conservez, madame, la paix de vos États, comme vous conservez celle de votre âme. Je suis toujours dans cet hermitage si précieux pour moi, puisqu'il a été habité par un prince dont le souvenir m'est si cher. Je crois ses frères déjà en état de faire goûter à leur mère le plaisir de voir leurs progrès; je serai attaché pour jamais à cette auguste famille. Je m'intéresse bien plus à Gotha qu'à Pirna. Je supplie la grande maîtresse des cœurs, de répondre de mes sentiments, et de mon profond respect pour Votre Altesse Sérénissime.

V.

Aux Délices, le 27 novembre 1758.

Madame,

Il y a trop longtemps pour mon cœur, que je n'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse Sérénissime. Pardonnez à la déplorable santé d'un vieux Suisse. Je n'en ai pas pris moins d'intérêt à tout ce qui vous regarde. Je

demandais à tous les Allemands qui venaient dans nos montagnes, si les armées n'avaient point passé sur votre territoire; si on n'avait point fait quelque extorsion dans Altenbourg, selon le nouveau droit des gens de ce temps-ci. J'ai dit cent fois, malheureux Leipzig! malheureux Dresde! mais que je ne dise jamais malheureux Gotha! Les succès ont donc été balancés l'année 1758, et le seront probablement encore l'année prochaine, et l'année d'après, et Dieu sait quand les malheurs du genre humain finiront. Plus je vois ces horreurs, plus je m'enfonce dans la retraite. J'appuie ma gauche au mont Jura, ma droite aux Alpes, et j'ai le lac de Genève au-devant de mon camp; un bon château sur les limites de la France, l'hermitage des Délices au territoire de Genève, une bonne maison à Lausanne, rampant ainsi d'une tanière dans l'autre, je me sauve des rois et des armées, soit combinées, soit non combinées. Malheur à qui a des terres depuis le Rhin jusqu'à la Vistule. J'espère qu'au moins Vos Altesses Sérénissimes seront tranquilles cet hiver. Votre prudence fera le bonheur de vos sujets et détournera l'orage de vos États. Je me mets aux pieds de votre auguste famille. Je joins mes jérémiades à celles que fait avec l'esprit la grande maîtresse des cœurs; je salue la forêt de Thuringe. Je supplie Votre Altesse Sérénissime de ne jamais oublier le bon vieux Suisse, qui lui est attaché si tendrement avec le plus profond respect.

V.

Au château de Ferney, le 9 novembre 1761.

Madame,

Tant que je serai encore au nombre des vivants, je serai dans celui des adorateurs de vos vertus et des cœurs reconnaissants, remplis de vos bontés. J'arrache rarement à mon état de malade quelques moments où je puisse écrire, car je suis presque toujours réduit à me faire lire, et à dicter; mais que puis-je dicter, que des lamentations de Jérémie sur ma pauvre patrie, qui était si florissante il y a quelques années, et qui est à présent un objet de pitié. J'ai dicté pourtant une tragédie bonne ou mauvaise, que je compte avoir l'honneur d'envoyer dans quelques semaines à Votre Altesse Sérénissime. Que ne puis-je avoir du moins la consolation de l'amuser quelques moments, puisque celle d'être à ses pieds à Gotha, m'est refusée.

Il me paraît, madame, que le roi d'Angleterre [9], en faisant un choix, n'a pas donné la pomme *à la plus belle;* car quoique toutes les reines soient toujours sans contredit, des prodiges de beauté, cependant je connais une princesse, qui autant que je m'en souviens, doit l'emporter sur les reines mariées et à marier. J'ai peur que le roi d'Angleterre n'ait pas été aussi bien servi dans ses amours qu'à la guerre.

Je suis entouré de Russes, qui disent qu'ils prendront Colberg, et d'Allemands, qui assurent que le siége est levé. Je suis comme celui qui disait, les uns croient le Dinal Vicaire mort, les autres le croient vivant, et moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

Il y a une ode d'un Suisse de Berne contre tous les rois qui sont en guerre; il les traite tous de brigands, et de perturbateurs du repos public. Il y a dans cet ouvrage des morceaux terribles. Cela ne nous regarde pas, nous autres pauvres Français, car nous n'avons pas fait grand mal. Que Votre Altesse Sérénissime daigne agréer le profond respect du Suisse

V.

Le 21 mai 1762, aux Délices.

Madame,

J'ai été sur le point d'aller voir si l'on fait autant de sottises dans l'autre monde que dans celui-ci. Tronchin [10] et la nature m'ont fait différer le voyage. Voilà ce qui m'a privé de l'honneur d'écrire à Votre Altesse Sérénissime. Je la suppose actuellement entourée d'officiers français, qui lui font la cour en attendant que des Prussiens viennent se présenter à son audience; car il me paraît que toutes les nations font ce qu'elles peuvent, pour venir vous faire leur révérence, et que vous n'avez pas toujours le choix. Les Russes pourront bien venir aussi à Gotha prendre des leçons de politesse.

Sérieusement, madame, j'aime mieux le temps où j'étais si paisible dans votre palais, et où il n'y avait dans vos États d'autres troupes que les vôtres. Votre Altesse Sérénissime permettra-t-elle que je prenne la liberté

[9] Le roi Georges III, qui succéda en 1760 à Georges II, épousa le 8 septembre 1761, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strélitz, dont il eut 12 enfants.

[10] Médecin de Voltaire, à Genève.

de lui adresser ma réponse à madame la comtesse de Bassewitz. Je ne sais où la prendre et j'ignore à quelle armée appartient actuellement son château. Dieu veuille renvoyer bientôt à la culture de la terre tant de gens qui la désolent, et qui l'ensanglantent, sans savoir pourquoi! On dit que si nous avions la paix, j'aurais le bonheur de voir à Genève les princes vos fils. Ce serait pour moi la plus grande des consolations dans la douleur où je suis de sentir que je suis privé, probablement pour jamais, de la présence de leur adorable mère. Cette paix me paraît encore bien éloignée. Le feu a pris aux deux bouts de l'Europe. On bat le tambour depuis Gibraltar jusqu'à Archangel : cela prouve que les hommes sont fous du midi au nord. Que votre auguste famille soit tranquille au milieu de tant d'orages ; que la grande maîtresse des cœurs se souvienne du pauvre malade; que Votre Altesse Sérénissime reçoive avec sa bonté ordinaire mon profond respect, etc.

V.

Aux Délices, près Genève, 7 mars 1763.

Madame,

Je suis bientôt prêt de quitter ce monde dont vous faites l'ornement. Je ne m'intéresse guère à lui qu'en cas qu'il y ait encore quelques âmes comme la vôtre. Le roi de Prusse y joue un grand rôle, et je crois que Votre Altesse Sérénissime n'a pas été fâchée qu'il ait résisté à la maison qui vous a fait perdre votre Électorat. Il a acquis une gloire immortelle. Je connais une nation qui ne pourra pas dire autant d'elle; mais on dit que nous avons à Paris un opéra comique, qui est fort bon, et cela suffit. Si nous n'avons pas vaincu tous nos ennemis, nous avons du moins chassé les jésuites; c'est un assez beau commencement de raison; nous finirons peut-être par nous séparer du pape, et par nous en tenir à Jésus-Christ, sans passer par les mains de son vicaire; mais je serai mort avant que ce bienheureux jour arrive.

Les Calas, dont Votre Altesse Sérénissime a vu les mémoires, obtiennent enfin justice, et le conseil du Roi ordonne qu'on revoie leur procès. C'est une chose très-rare en France, que des particuliers puissent parvenir à faire casser l'arrêt d'un parlement, et il est presque incroyable, qu'une famille de protestants, sans crédit, sans argent, dont le père a été roué à

un bout du royaume, ait pu parvenir à obtenir justice. Nous sommes obligés de faire une collecte en faveur de ces infortunés : les frais de justice sont immenses. Si Votre Altesse Sérénissime veut se mettre au rang des bienfaiteurs des Calas, elle sera au premier rang, et nous serons plus flattés du bienfait, que de la somme, qui ne doit pas être considérable. J'apprends que pendant que tout le monde est en paix, votre maison est en guerre pour la principauté de Meiningen; je me flatte que votre guerre ne sera pas longue, et que vous la finirez comme le roi de Prusse, en jouissant de tous vos droits. J'ai eu l'honneur de voir autrefois, feu M. le prince de Meiningen; je vous assure que sa cour n'était pas si brillante que celle de Gotha.

Je ne sais point, madame, où demeure madame la comtesse de Bassewitz, qui vous est si attachée; il faut absolument que je lui écrive, et je ne sais comment faire sans avoir recours à Votre Altesse Sérénissime. Je la supplie de permettre que je prenne la liberté de mettre la lettre dans ce paquet. On nous a fait espérer, madame, que nous aurions après la paix, messieurs les princes, vos enfants, dans notre voisinage; j'aurai du moins la consolation de faire ma cour à la mère dans la personne de ces enfants.

Je me mets aux pieds de toute votre auguste famille, et je suis avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Altesse Sérénissime,

le très-humble et très-

obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Ferney, le 25 août (1766).

Madame,

Permettez que la famille se jette à vos pieds et remercie la belle âme de Votre Altesse Sérénissime avec des larmes de joie et tout l'attendrissement de la reconnaissance. Il est juste que la Providence fasse naître des cœurs, tel que le vôtre, tandis que les singes, qui font des gambades à Paris, sont changés en tigres.

Ces sottes gazettes vous auront peut-être appris, madame, que le parle-

ment de Paris a condamné cinq jeunes gentilshommes à périr dans les flammes; mais ces gazettes n'ont pas dit que le seul crime de ces gentilshommes était d'avoir chanté deux chansons faites il y a quatre-vingts ans, et de n'avoir pas ôté leurs chapeaux devant une procession de capucins. Le roi de Prusse m'a mandé, qu'il les aurait condamnés à parler aux capucins, chapeau bas, et à chanter des Psaumes. Ils ont pourtant été condamnés à être brûlés vifs à la pluralité de quinze voix contre dix ; et malgré un excellent mémoire, composé en leur faveur par huit avocats célèbres de Paris. Il n'y a rien d'exagéré, madame, dans tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. On n'a reproché à ces infortunés, on n'a allégué contre eux, que des paroles, et des indécences, qui méritaient deux jours de prison. Le plus vieux de ces jeunes gens avait vingt et un ans. C'était le chevalier de la Barre, d'une ancienne maison, petit-fils d'un général, et qui le serait devenu lui-même. Il est mort avec un courage tranquille, comme Socrate; une telle horreur est digne du douzième siècle. L'Inquisition de Portugal ne serait pas si cruelle, quand il s'agit de la vie des hommes. Quinze voix fanatiques ne devraient pas suffire contre dix sages. On a prétendu que le parlement de Paris, accusé tous les jours de sacrifier la religion à sa haine contre les évêques, a voulu donner un exemple terrible, qui démontrât combien il est catholique. Quelle preuve de religion! ce n'en est pas une de raison et d'humanité. Il n'y a eu que le chevalier de la Barre d'exécuté, les autres se sont enfuis, au lieu d'aller plonger leurs mains dans le sang de leurs juges. On a bientôt oublié cette affaire, selon le génie de la nation, et de la plupart des hommes. On a été à l'opéra comique; on a soupé avec des filles d'opéra; on a prêché; on a fait des romans; et c'est ainsi que va le monde, tandis qu'à Gotha, la bonté, l'équité, la générosité règnent. Je me mets aux pieds de Votre Altesse Sérénissime, avec respect, etc.

V.

III.

Titre du duc souverain de Saxe-Cobourg-Gotha.

Son Altesse [1] le

Duc de Saxe-Cobourg et Gotha, de Juliers, Clèves et Berg [2], ainsi que d'Angrie et de Westphalie [3], landgrave en Thuringe, margrave de Misnie, prince-comte de Henneberg [4], comte de la Mark [5] et de Ravensberg [2], seigneur de Ravenstein [2] et de Tonna [5].

[1] Par décision de la Diète-Germanique du 16 août 1844, le titre d'Altesse (Hoheit) fut donné aux ducs régnants de Brunswick, de Nassau, de Saxe-Cobourg et Gotha, Saxe-Meiningen et Saxe-Altenbourg, ainsi que d'Anhalt-Dessau, d'Anhalt-Bernbourg et d'Anhalt-Cœthen.

[2] Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers, mort en 1609, laissa une riche succession qui fut réclamée par une foule de prétendants. Ses États se composaient du duché de Juliers, Clèves et Berg, des comtés de la Mark et

de Ravensberg, et de la seigneurie de Ravenstein. Les principaux aspirants étaient les maisons de Saxe, de Brandebourg et palatine de Neubourg. La première, qui établissait ses droits sur des lettres d'expectative que plusieurs empereurs, par exemple Frédéric III, 1483, Maximilien, 1526, lui avaient accordées ou confirmées, et surtout, quant à la branche Ernestine, sur le mariage de Jean-Frédéric avec Sibylle de Clèves (voy. note 13, p. 136) — lutta en vain contre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, dans cette grave contestation, qui occupa si longtemps, comme on sait, la diplomatie européenne. Les princes de Saxe ne retirèrent des promesses impériales que les titre et blason des ducs de Clèves.

[3] A la mort du dernier duc de Saxe-Lauenbourg (1689), descendant de Jean, arrière-petit-fils d'Albert-l'Ours (voyez, p. 94 et suiv.), la branche aînée de Saxe avait prétendu à sa succession en vertu de l'investiture éventuelle, conférée en 1507, par l'empereur Maximilien à l'électeur Frédéric le Sage, et à son frère Jean ; mais elle dut abandonner ses droits à la branche cadette, qui, non-seulement par la capitulation de Wittenberg, avait hérité de tous privilèges et expectatives antérieurement octroyés (l'expectative en question lui avait, du reste, été assurée de nouveau en 1660 et en 1687). mais qui, 1671, avait conclu un traité de succession avec la maison éteinte. Toutefois les électeurs de Saxe ne parvinrent pas à se mettre en possession du duché de Lauenbourg, et l'électeur Frédéric-Auguste I (Auguste, roi de Pologne), se vit même forcé en 1697, de céder ses droits à la maison de Brunswick contre le paiement de 1,100,000 florins, se contentant du titre sonnant de *duc d'Angrie et de Westphalie,* seul vestige de grandeur que les anciens ducs de Saxe de la maison Ascanienne eussent transmis à leurs descendants, les ducs de Lauenbourg. Ce même titre fut accordé aux membres de la maison Ernestine, qui ne fut pas plus heureuse dans ce procès, que dans celui soulevé par la succession bien plus importante de Juliers, Clèves et Berg.

[4] Voy. p. 189, note 35.

[5] Voy. sur *Tonna,* p. 206, note 11,

IV.

Explication du blason du duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Parti de quatre, coupé de cinq.

Au 1er. D'or, au lion de sable, qui est de *Juliers*.

2e. De gueules, à huit lys tigés et passés en double sautoir d'or, chargés en abyme d'un petit écusson d'argent, qui est de *Clèves*.

3e. D'argent, au lion de gueules, couronné d'azur, qui est de *Bery*.

4e. De gueules, à trois cœurs d'or, qui est d'*Angrie*.

5e. De gueules, au cheval courant d'argent, qui est de *Westphalie*.

6e. De sable, au lion d'or, la queue fourchue, qui est de *Cobourg*.

7e. D'azur, au lion fascé d'argent et de gueules, qui est de *Thuringe*. Ici il n'est pas contourné, pour signifier le duché de *Gotha*.

8e. D'or, au lion de sable, qui est de *Misnie*.

9e. Parti, au 1er de gueules, à la colonne d'argent qui est de *Römhild*, et au 2e d'or, à la poule de sable crêtée et barbée de gueules, montée sur un tertre de sinople, qui est de *Henneberg*.

10e. Coupé, d'argent au lion mi-parti d'azur et d'argent, et d'azur à sept croisettes d'argent, 3, 4, qui est de *Lichtenberg*.

11e. D'argent, à l'aigle d'or éployée, qui est du *Palatinat* de *Saxe*.

12e. De sable, à l'aigle éployée d'or, qui est du *Palatinat* de *Thuringe*.

13e. D'or, à deux pals d'azur, qui est de *Landsberg*.

14e. D'argent, à trois cornes de cerf-volant de gueules, 2, 1, qui est de *Brène*.

15e. D'or, au lion de sable couronné de gueules, accompagné de cœurs de gueules, qui est d'*Orlamunde*.

16e. D'azur, au lion mi-parti d'or et d'argent, qui est de *Pleissen*.

17e. D'argent, à la rose de gueules, bordée d'or et ornée de quelques feuilles de sinople, qui est d'*Altenbourg*.

18e. D'argent, à trois fasces d'azur, qui est d'*Eisenberg*.

19e. D'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de trois tires, qui est de la *Mark*.

20e. D'argent, à trois chevrons de gueules, qui est de *Ravensberg*.

Et en pointe tiercé en pal, au 1er (21), de gueules plein, pour *les droits régaliens ;* au 2e (22), d'azur, au lion d'argent, pour la seigneurie de *Tonna ;* au 3e (23), d'or, au corbeau de sable sur une fasce d'argent, qui est de *Ravenstein*.

Et sur le tout (24), burelé d'or et de sable, à la couronne de rue de sinople, brochant sur le tout et mise en bande, qui est de *Saxe*.

L'écu supporté par deux lions contournés, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules ; posé sur le manteau surmonté de la couronne royale.

V.

Suite des margraves de Misnie, depuis l'institution de ce margraviat jusqu'à Conrad le Grand.

(SUPPLÉMENT A L'INTRODUCTION.)

1. *Riddag*, depuis 983, époque de la mort de l'empereur Othon I, † 985.
2. *Eckard I*, depuis 982 margrave de la Marche Thuringienne méridionale, † 1014.
3. *Goncelin*, frère d'Eckard, dépossédé de son margraviat.
4. * *Frédéric d'Eilenbourg* [1], margrave provisoire.
5. *Hermann*, fils d'Eckard I, † 1032.
6. *Eckard II*, frère du précédent, † 1046.
7. *Guillaume* de Weimar (1046-1062).
8. *Othon*, frère du précédent, comte d'Orlamünde (1062-1067).
9. *Ecbert I*, comte de Brunswick, † 1068.
10. * *Dédon II*, margrave de l'Ostmark, administra la Misnie pendant la minorité d'Ecbert II.
11. *Ecbert II*, fils du précédent (1068-1090), destitué en 1088; † 1090.

[1] L'astérisque désigne les margraves descendant en ligne directe de Thierri de Buzici, souche de toutes les branches saxonnes actuelles.

12. *Wratislas de Bohême* eut de la peine à maintenir, contre son rival Ecbert II, la dignité margraviale, qui lui avait été conférée dès 1073 par Henri IV.
13. * *Henri d'Eilenbourg,* l'aîné, margrave de l'Ostmark, † 1103.
14. * *Thimon,* oncle du précédent, frère de Dédon I, † 1103.
15. * *Henri le Posthume*, fils de Henri d'Eilenbourg, † 1123.
16. * *Conrad le Grand*, fils de Thimon, margrave de Misnie, 1123 ou 1127-1157.

VI.

Généalogie des descendants d'Albert le Courageux, fondateur de la ligne Albertine de Saxe.

Albert le Courageux,
Né 1443, † 1500.

- *Georges le Barbu*, Né 1471, † 1539.
- *Henri le Pieux*, Né 1473, † 1541.
  - MAURICE, Né 1521, électeur de Saxe 1548, † 1553.
  - AUGUSTE, Né 1526, électeur 1553, † 1586.
    - CHRÉTIEN I, Né 1560, électeur 1586, † 1591.
      - CHRÉTIEN II, Né 1583, électeur 1591, majeur 1601, † 1611.
      - JEAN-GEORGES I. Né 1585, électeur 1611, † 1656.
        - *Voy.* page suivante.

Jean-Georges II, Né 1613, électeur 1656, † 1680.

Jean-Georges III. Né 1647, électeur 1680, † 1691.

Auguste, Né 1614, † 1680. Souche de la branche de Saxe-Weissenfels, éteinte en 1746.

Chrétien, Né 1615, † 1691. Souche de la branche de Saxe-Mersebourg, éteinte en 1731.

Maurice, Né 1629, † 1681. Souche de la branche de Saxe-Zeiz, éteinte en 1718.

Jean-Georges IV, Né 1668, électeur 1691, † 1694.

Frédéric-Auguste I, Né 1670, électeur 1694, roi de Pologne, et se fait *catholique* 1697, † 1733.

Frédéric-Auguste II, Né 1696, électeur 1733, couronné roi de Pologne 1734, † 1763.

Frédéric-Chrétien, Né 1722, électeur 1763, † la même année.

Frédéric-Auguste III, Né 1750, électeur 1763, sous la tutelle de son oncle Xavier, jusqu'en 1768; créé roi par Napoléon, 1806; perdit au partage de la Saxe, 1815, 359 milles carrés et 845,218 habitants; † 1827.

Antoine I, Né 1755, roi de Saxe 1827, † 1837.

Maximilien, Né 1757, renonce à la couronne 1830, † 1838.

Frédéric-Auguste, Né 1797, roi de Saxe, actuellement régnant; dès 1830 co-régent de son oncle, par la renonciation de son père au trône de Saxe.

VII.

Notice supplémentaire, touchant l'éducation du roi Léopold.

(Voy. p. 259.)

Ce n'est qu'après l'impression du texte, que je fus assez heureux de rencontrer un petit écrit de 1820, appartenant à cette catégorie de publications que l'on désigne en Allemagne par *Schulprogramme*, et que nous nommerions mieux dissertations académiques de circonstance. Il renferme, en langue latine, la biographie de Ch. Théod. *Hoflender,* — en son vivant, chef de l'administration ecclésiastique du pays de Cobourg et premier professeur au *Collegium Casimirianum*, dont nous avons parlé p. 181 — écrite par son successeur, M. Gensler. J'y ai trouvé, sur la jeunesse du roi Léopold, les détails suivants, que j'ai jugés dignes d'être connus de mes lecteurs. Hoflender parle lui-même en ces termes :

« Jamais je n'oublierai les relations qui ont existé entre l'illustre prince Léopold et moi. Comme vous savez, je fus appelé en 1797 — il se trouvait alors dans sa septième année — à être un de ses précepteurs, et pendant près de 14 ans, je fus chargé de l'instruction de différentes branches, prin-

cipalement dans les premiers temps, de l'histoire biblique, de la morale et de la doctrine chrétiennes. Le 12 septembre 1805, le prince fut confirmé. J'ai fidèlement et consciencieusement dépeint son caractère dans le discours, tenu à cette occasion devant une haute et vénérable assemblée — et ce tableau ne pouvait que l'honorer. — Plus tard je lui enseignai la langue latine, les sciences morales et en dernier lieu la logique. — Lorsqu'il manifesta le désir d'apprendre le russe, je vins au-devant de lui en lui proposant de faire cette étude en commun avec lui. Je me bornais aux éléments, il est vrai; cependant — lui-même l'a déclaré — il en tira profit. Au commencement de l'an 1811, j'ai cessé de lui donner des leçons. Voilà tout ce que je puis vous communiquer sur le prince. Il sera à l'étranger la gloire de l'Allemagne, de la Saxe et de Cobourg. Je conserverai pour jamais le souvenir de la dernière parole qu'il m'adressa lorsque je lui parlai de sa haute destination et que je pris congé de lui — pour toujours — car le reverrai-je encore? « Priez pour moi, » disait-il, et une larme vint trahir l'émotion de son cœur. »

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES.

RECTIFICATIONS.

Page 41. Note 14, lisez *Jutta* pour *Jtta*.
» 59. » 31, » *la seconde femme* pour *la seconde fille*.
» 306. » 12, » *n° V* pour *n° VI*.

En rédigeant le tableau généalogique n° I, nous avions perdu de vue la promesse faite page XXV, d'y ajouter les noms douteux depuis Thierri de Buzici jusqu'à Wittekind. Nous les faisons suivre ici en ligne ascendante: *Dietmar*, *Dietgrème*, *Wittekind II*, *Wittekind I*, duc de Saxe, † 807.

FOLD-OUT
HERE

FOLD-OUT
HERE

Marguerite,
† 1528, ép. *Henri*, duc de Brunswick.

:n 1525. Ép. 1)
1505; 2) *Mar-*

jeune.

Jean-Ernest,
Né 1521, † 1553 sans enfants, (résid. Cobourg), ép. *Catherine*, fille du duc Philippe de Brunswick-Grubenhagen.

,
53.

Jean-Frédéric III,
Né 1538, † 1564, non marié.

c de *Weimar*,
1605. Ép. *Dorothée-*
e d'Anhalt, † 1617.

Marie,
Née 1571, † 1601, abbesse de Quedlinbourg.

otha,
du-
y. le

Frédéric-Guillaume,
Né 1603, † 1619.

Bernard,
Le grand capitaine de la guerre de trente ans, né 1604, † 1639 empoisonné.

Jeanne,
Née 1606, † 1609.

e d'Anhalt, † 1617.

bourg.

otha, du- y. le

Frédéric-Guillaume, Né 1603, † 1619.

Bernard, Le grand capitaine de la guerre de trente ans, né 1604, † 1639 empoisonné.

Jeanne, Née 1606, † 1609.

1653,

Ernest,
Duc de *Hildbourghausen*, né 1655, † 1715. (Fondateur de la maison d'Altenbourg actuelle.)

Jean-Ernest,
Duc de *Saalfeld*, né 1658, † 1729. Ép. 1) *Sophie-Hedwige* de Saxe-Mersebourg († 1686); 2) *Charlotte-Jeanne*, princ. de Waldeck († 1699.)

ise-Amélie,
695, † 1713.

2. **Charlotte,**
Née et † 1696.

2. François Josias,
Né 1697, succède à son père, avec son frère Chrétien-Ernest 1729, devient par la mort de celui-ci, 1745, poss. unique de Cobourg-Saalfeld, † 1764; ép. 1723 *Anne-Sophie*, fille du duc Louis-Frédéric de Schwarzbourg-Rudolstadt, née 1700, † 1780.

2. **Henriette-Albertine,**
Née 1698, † 1728.

deleine,
1734.

Frédérique-Caroline,
Née 1735, † 1791; ép. 1754 *Charles-Alexandre* margrave de Brandebourg-Ansbach et Culmbach.

Frédéric-Josias,
Le fameux feld-maréchal autrichien, né 1737, † 1815, sans enfants.

l

Ferdinand-Auguste,
Né 1756, † 1758.

Frédéric,
Né et † 1758.

deleine,
1734.

Frédérique-Caroline,
Née 1735, † 1791 ; ép. 1754 *Charles-Alexandre* margrave de Brandebourg-Ansbach et Culmbach.

Frédéric-Josias,
Le fameux feld-maréchal autrichien, né 1737, † 1815, sans enfants.

l

Ferdinand-Auguste,
Né 1756, † 1758.

Frédéric,
Né et † 1758.

FOLD-OUT HERE